LES CAHIERS D'HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1 *Papineau*: textes choisis et présentés par Fernand Ouellet.
2 *Edmond de Nevers, essayiste*. Suivi de textes choisis présentés par Claude Galarneau.
3 *Économie et Société en Nouvelle-France*, par Jean Hamelin.
4 *Julie Papineau, un cas de mélancolie et d'éducation janséniste*, par Fernand Ouellet. (Hors commerce.)
5 *Les Laïques et la Presse pédagogique au Canada français au XIXe siècle*, par André Labarrère-Paulé.
6 *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, par André Beaulieu et Jean Hamelin. (Épuisé.)
7 *France et Canada français du XVIe au XXe siècle. Colloque de Québec, octobre 1963*. Textes présentés par Claude Galarneau et Elzéar Lavoie.
8 *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, par Pierre Savard.
9 *Défrichement, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du Xe au XIIIe siècle*, par Roland Sanfaçon.
10 *Lettres à Pierre Margry de 1844 à 1866*, présentées par Louis-Philippe Cormier.
11 *Paysans et Ouvriers québécois d'autrefois*: «Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862» par Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau et «Compositeur typographe de Québec en 1903» par Stanislas-Alfred Lortie, avec une introduction de Pierre Savard.
12 *Les La Vérendrye et le Poste de l'Ouest*, par Antoine Champagne.
13 *Guide d'histoire du Canada*, par André Beaulieu, Benoît Bernier et Jean Hamelin. (Épuisé.)
14 *Hector-Louis Langevin, un Père de la Confédération canadienne (1826-1906)*, par Andrée Désilets.
15 *Le Consulat général de France, à Québec et à Montréal, de 1859 à 1906*, par Pierre Savard.
16 *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, par Claude Galarneau.
17 *Nouvelles Études sur les La Vérendrye et le Poste de l'Ouest*, par Antoine Champagne.
18 *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, par Noël Baillargeon.
19 *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, par Marcel Hamelin.
20 *Les Québécois et les Investissements américains (1918-1929)*, par Yves Roby.
21 *Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760*, par Noël Baillargeon.
22 *La Justice criminelle du roi au Canada au XVIIIe siècle, Tribunaux et officiers*, par André Lachance.
23 *Le Québec et ses Historiens, de 1840 à 1920. La Nouvelle-France, de Garneau à Groulx*, par Serge Gagnon.
24 *Les Syndicats nationaux au Québec, de 1900 à 1930*, par Jacques Rouillard.

Jacques ROUILLARD

LES SYNDICATS NATIONAUX AU QUÉBEC DE 1900 À 1930

LES CAHIERS D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 24

1979
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Cet ouvrage est publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des études humaines dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

© 1979

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL | TOUS DROITS RÉSERVÉS IMPRIMÉ AU CANADA

DÉPÔT LÉGAL (QUÉBEC): 1er TRIMESTRE 1979

I.S.B.N. 2-7637-6839-3

«La tragédie n'est pas un conflit entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, mais bien une opposition entre deux personnes qui croient posséder la vérité.»

(Carl JASPERS.)

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Membres du Conseil des métiers fédérés de Montréal, 1902. *(Entre les pages 54 et 55.)*
2. Vingt mille ouvriers à la Fête du travail à Montréal, 1904. *(Entre les pages 54 et 55.)*
3. Fondateurs du Congrès national des métiers et du travail du Canada à Berlin (Kitchener), 1902. *(Entre les pages 86 et 87.)*
4. Assemblée de grévistes appartenant à la Fédération des ouvriers du textile du Canada (FOTC) à Montréal, 1908. *(Entre les pages 86 et 87.)*
5. Samuel Gompers à Montréal en 1903. *(Entre les pages 172 et 173.)*
6. Caricature parue dans *le Monde ouvrier* en 1917. *(Entre les pages 172 et 173.)*
7. Affiche placée aux portes des églises de Chicoutimi et de Jonquières en 1912. *(Entre les pages 190 et 191.)*
8. Bureau confédéral de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, 1923. *(Entre les pages 190 et 191.)*
9. Délégation de représentants de syndicats internationaux auprès du gouvernement provincial, 1925. *(Entre les pages 264 et 265.)*
10. Caricature parue dans *le Monde ouvrier* en 1917. *(Entre les pages 264 et 265.)*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3

TABLE DES SIGLES 5

INTRODUCTION 7

CHAPITRE PREMIER: LE SYNDICALISME NATIONAL AU XIXe SIÈCLE 13

A – Caractères particuliers du syndicalisme au Québec 14
1. Les Chevaliers du travail 15
2. Les syndicats internationaux 17
3. Les syndicats nationaux 20

B – Tendance autonomiste au sein du CMTC 26
1. Deux résolutions controversées 26
2. Sources de mécontentement 27
3. Ralph Smith 29

C – Réplique de la Fédération américaine du travail 31
1. Un délégué fraternel 32
2. John Flett 33
3. «A State Federation of Labor» 37
4. Les «intérêts» des fédérations internationales 39

CHAPITRE II: DIX ANS DE CONFLITS, UN TOURNANT: 1892-1902. 45

A – La scission du Conseil central de Montréal 46
1. Le Conseil central des métiers de la construction 46
2. Les sources de conflit 48
3. Le Conseil des métiers fédérés 50

B – Un conflit parmi les travailleurs de la chaussure 56
1. Les travailleurs de la chaussure de Montréal 56
2. Les travailleurs de la chaussure de Québec 59

3. L'affaire Ames-Holden 61
4. La fondation de la Fédération canadienne des cordonniers 64

C – Division du Congrès des métiers et du travail 66

1. Les deux conseils centraux 66
2. Le CMTC, 1899-1901 68
3. Les succès du Conseil fédéré 71
4. Le Congrès de Berlin 74
5. Les séquelles du Congrès de Berlin 78

CHAPITRE III: LES SYNDICATS NATIONAUX: 1903-1917 85

A – Les congrès nationaux 86

1. Le Congrès national des métiers et du travail 86
2. La Fédération canadienne du travail 97

B – Les fédérations nationales de métier 106

1. La Fédération canadienne des cordonniers 106
2. La Fédération des ouvriers du textile du Canada 111
3. La Fédération canadienne des briqueteurs 115
4. Autres organisations nationales 118

C – Le discours idéologique des nationaux 121

1. Le nationalisme 121
2. La conception de l'activité syndicale selon les nationaux 124

D – Les causes de leur échec 131

1. Faiblesse du sentiment national 132
2. Faiblesse des moyens 133
3. Les syndicats catholiques 134

CHAPITRE IV: LE PATRONAT, LE GOUVERNEMENT ET LES SYNDICATS NATIONAUX 137

A – Le patronat 138

1. Les employeurs montréalais 139
2. Les employeurs québécois 143

B – Le gouvernement fédéral 146

1. Ralph Smith et le Parti libéral 146
2. Le Sénat 149
3. «The Legitimate Labour Movement» 151

CHAPITRE V: LE CLERGÉ ET LE SYNDICALISME 157

A – Premières interventions du clergé 158

1. Le clergé et le mouvement syndical au XIXe siècle 158
2. Mgr Bégin et les travailleurs de la chaussure 160
3. Mgr Bruchési et les syndicats internationaux 171

B – Mémoire aux évêques (1910) 175

1. La réunion de janvier 1911 177
2. Les progrès du «socialisme» 178
3. Le catholicisme social 182

C – Les premiers syndicats catholiques 187

1. Organisation 188
2. Idéologie et fonctionnement 199

CHAPITRE VI: LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, 1918-1930 205

A – Nouvelle vague d'organisation des travailleurs 206

1. Le Cercle d'étude des ouvriers de Québec 206
2. Les journées sociales de la villa Saint-Martin 208
3. Des cercles d'étude à la formation de syndicats 214
4. Vers un regroupement des syndicats catholiques 216
5. La fondation de la CTCC 219

B – Les deux pôles idéologiques du syndicalisme catholique 222

1. Le nationalisme 223
2. La doctrine sociale de l'Église 227

C – Évolution des syndicats catholiques, 1921-1930 232

1. Effectifs syndicaux 233
2. Appui du clergé 236
3. Mutation de la CTCC 240

CHAPITRE VII: LES INTERNATIONAUX ET LE SYNDICALISME CATHOLIQUE 251

A – Opposition idéologique 252

1. Conception de l'action syndicale 252
2. Critiques des internationaux 257

B – Stratégie des internationaux 261

1. Un organisateur bilingue 261
2. La Fraternité internationale des charpentiers 263
3. L'après-guerre 268
4. Les Québécois 272
5. Un certain rapprochement 275

CHAPITRE VIII: LES SYNDICATS CATHOLIQUES, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT 281

A – Le patronat 282

1. L'avant-guerre 282
2. L'après-guerre 283

B – Le gouvernement fédéral 288

1. Gideon Robertson 289
2. L'Organisation internationale du travail 293

C – Le gouvernement provincial 297

1. L'affaire Caron-Fortin 297
2. La grève des typographes 299

CONCLUSION 307

BIBLIOGRAPHIE 313

INDEX 327

LISTE DES TABLEAUX 337

LISTE DES ILLUSTRATIONS 338

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN FÉVRIER 1979
AUX ATELIERS DE
MARQUIS LIMITÉE
MONTMAGNY, QUÉBEC
POUR
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
SAINTE-FOY, QUÉBEC

AVANT-PROPOS

LE TITRE de notre ouvrage renvoie à deux notions, celles de nationalisme et de syndicalisme, étudiées dans leurs relations réciproques durant les trente premières années du vingtième siècle. Manifestation du sentiment d'appartenance à une communauté, le nationalisme tend à unir les membres d'un même groupe, peu importe leur origine sociale. Le syndicalisme, pour sa part, constitue l'un des principaux moyens que se soient donné les travailleurs pour assurer la défense de leurs intérêts qui, soutient-on souvent, transcenderaient toutes les barrières, fussent-elles politiques ou culturelles. Les travailleurs seraient donc d'instinct plus internationalistes que nationalistes car leur lutte, pour être efficace, nécessite leur union au-delà des clivages ethniques et politiques.

Pour des raisons évidentes, le Québec constitue un terrain privilégié d'analyse du nationalisme. C'est une constante de l'histoire du Canada français que d'avoir été un terrain fertile à l'éclosion et au développement du sentiment national. Au début du vingtième siècle, cette force s'est conjuguée à celle du syndicalisme pour donner naissance à des syndicats nationaux, d'abord non confessionnels, puis par la suite réservés aux seuls catholiques. Alors s'est posé, pour ces travailleurs, le problème de concilier la défense de leurs intérêts professionnels avec leur désir de se regrouper sur une base nationale. Comment en somme ces syndicats ont-ils pu marier cette double allégeance, syndicale et nationale? Pourquoi, alors que la majorité des travailleurs joignait les rangs de fédérations internationales, une minorité importante a-t-elle préféré se donner des structures nationales? Les pages qui suivent ont pour objet de raconter pourquoi et comment.

Fruit d'une recherche échelonnée sur plusieurs années, ce travail a bénéficié d'une collaboration dont il m'est agréable, rendu à terme, de faire état. Pour l'aide et les conseils judicieux qu'il m'a prodigués, je remercie tout spécialement monsieur Joseph Levitt. Mes remerciements s'adressent aussi à messieurs Eugene Forsey, Paul Larocque et Jean-Yves Gravel, de même qu'aux bibliothécaires-archivistes de la Fédération américaine du travail, de la Confédération des syndicats nationaux et du Congrès du travail du Canada. Enfin, par l'intermédiaire du Conseil des arts, je suis aussi redevable aux contribuables

canadiens du financement de cette recherche. Je serais bien honoré si les uns trouvaient ici quelque trace de leur influence intellectuelle et les autres le profit que ne peut manquer de produire une plus grande connaissance de notre histoire.

TABLE DES SIGLES

ACSN	Archives de la Confédération des syndicats nationaux
APC	Archives publiques du Canada
AUL	Archives de l'université Laval
BSWU	Boot and Shoe Workers Union
BUL	Bibliothèque de l'université Laval
CFL	Canadian Federation of Labor
CJEPS	*Canadian Journal of Economics and Political Science*
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
CMTM	Conseil des métiers et du travail de Montréal
CNMTC	Congrès national des métiers et du travail du Canada
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
ESP	École sociale populaire
FAT	Fédération américaine du travail
FCB	Fédération canadienne des briqueteurs
FCC	Fédération canadienne des cordonniers
FCT	Fédération canadienne du travail
FOC	Fédération ouvrière de Chicoutimi
FOMN	Fédération ouvrière mutuelle du Nord
FOTC	Fédération des ouvriers du textile du Canada
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
HEC	Hautes Études commerciales
NTLCC	National Trades and Labor Congress of Canada
OBU	One Big Union
OIT	Organisation internationale du travail
PUL	Presses de l'université Laval

PUM	Presses de l'Université de Montréal
PUQ	Presses de l'Université du Québec
PWA	Provincial Workers Association
RI	*Relations industrielles*
SGL	Samuel Gompers Letterbooks
SGF	Samuel Gompers Files
TLC	Trades and Labor Congress
UTP	University of Toronto Press

INTRODUCTION

En 1960, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) se départissait de son caractère confessionnel pour devenir une centrale plus accessible aux travailleurs de toute confession religieuse. Elle supprimait dans sa constitution toute référence à la doctrine sociale de l'Église et changeait son nom pour celui de Confédération des syndicats nationaux (CSN). Bien qu'elle ait abandonné son caractère confessionnel, la centrale gardait toutefois la seconde caractéristique qui avait été à l'origine de sa fondation : le nationalisme. Elle croyait encore à la nécessité pour les travailleurs canadiens de contrôler totalement l'orientation de leur mouvement syndical. C'était ce qui fondamentalement la distinguait de la centrale rivale, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Sans en être consciente, la CSN renouait ainsi avec une tendance du syndicalisme québécois, dont les origines sont bien antérieures à l'apparition du syndicalisme catholique. Des fédérations nationales de métier existaient au Québec depuis la fin du XIXe siècle et une centrale, le Congrès national des métiers et du travail, voyait le jour dès 1902. Ces travailleurs considéraient eux aussi comme aliénante la mainmise du syndicalisme « américain » sur le mouvement ouvrier canadien. Au départ, ces syndicats étaient complètement non confessionnels, le clergé n'ayant joué aucun rôle dans leur naissance et leur développement. Ils le demeureront jusqu'à la Première guerre alors que le clergé catholique se chargera de leur donner une orientation qu'il estimait plus conforme à la doctrine sociale de l'Église. Contrairement à ce qu'on a l'habitude de penser, le syndicalisme catholique n'est pas sans racine ; le gros de ses effectifs, il l'a recruté parmi ces syndicats réfractaires à l'affiliation internationale. La CTCC n'a pas donné naissance au nationalisme en milieu syndical ; elle n'a fait au contraire qu'utiliser un sentiment déjà vigoureux parmi les travailleurs québécois.

L'objet de notre recherche est donc l'étude de ce groupe de syndicats nationaux, confessionnels et non confessionnels, au cours d'une période cruciale de leur histoire. Leur nationalisme, précisons-le, est résolument pancanadien comme l'était celui d'Henri Bourassa dont ils

ont d'ailleurs indirectement subi l'influence. Même s'ils étaient le produit du milieu culturel francophone, ils aspiraient à répandre leur mouvement par tout le Canada. Ils se définissaient comme Canadiens, non pas comme Canadiens français. Leurs adversaires n'étaient pas canadiens-anglais, mais « américains », et la barrière qu'ils voulaient ériger n'était pas ethnique ; elle a pu être religieuse dans le cas de la CTCC, mais elle était aussi, pour ces deux groupes, d'ordre politique. La frontière qui séparait les deux pays, estimaient-ils, nécessitait la présence de deux mouvements syndicaux parallèles. Ils espéraient convaincre les Canadiens anglais de la justesse de ce principe. Le Règlement XVII, la crise de la conscription et l'influence des milieux nationalistes ont, après la guerre, conduit la CTCC à donner à son nationalisme une teinte plus canadienne-française. Même si la CTCC s'est assigné à ce moment pour tâche de défendre le Canada français, elle cherchait néanmoins à jouer un rôle actif dans tout le Canada. Comme nous le verrons, le vif désir qu'elle a manifesté dès sa fondation d'être reconnue par le gouvernement fédéral témoignait de sa volonté de ne pas limiter son champ d'action uniquement au Québec. Le nationalisme des groupes syndicaux que nous allons analyser demeure donc un nationalisme fondamentalement canadien.

L'apparition de syndicats nationaux n'est pas propre au Québec ; il s'en est formé quelques-uns dans les autres provinces. La Fraternité canadienne des employés de chemins de fer est probablement le plus connu de ces syndicats. Fondée à Halifax en 1908, la Fraternité a recruté des adhérents à travers tout le Canada et même aux États-Unis. Mais cet exemple représente vraiment une exception au Canada anglais. Pendant la période qui nous concerne, les quelques syndicats nationaux qui y ont vu le jour sont restés des groupes marginaux sans commune mesure avec l'importance qu'ils ont acquise au Québec. Entre 1890 et 1930, ces syndicats, presque complètement formés de francophones, ont regroupé environ le tiers des effectifs syndicaux au Québec. C'est dire le rôle marquant qu'ils ont joué dans cette province. Il y a d'autres facteurs également qui justifient l'étude que nous leur consacrons. Ainsi, bien que ces syndicats aient aspiré à se répandre par tout le Canada, la force des choses a voulu que leur aire d'expansion se limite presque uniquement au milieu culturel qui les a vus naître. Les syndicats nationaux n'ayant joué qu'un rôle marginal dans les autres provinces, le Québec est donc la seule où les syndicats « internationaux » ont trouvé de sérieux rivaux. C'est, en outre, le seul endroit en Amérique du Nord où des syndicats confessionnels ont pu s'établir. Le phénomène est en soi assez remarquable de sorte qu'il a provoqué plusieurs études aussi bien au Canada qu'aux États-Unis.

L'expression « syndicats nationaux » mérite en ce début d'analyse des éclaircissements. Quelques syndicats ont commencé à utiliser dans leur appellation les adjectifs « national » ou « canadien » au tournant du siècle, au moment où les « internationaux » raffermissaient leur présence au Québec. On les employait habituellement pour identifier une fédération de syndicats sans affiliation avec une fédération internationale. C'est ainsi qu'ont existé, par exemple, une Fédération des cordonniers unis du Canada, une Fédération des ouvriers textiles du Canada et un Congrès national des métiers et du travail du Canada (CNMTC). Après la guerre, ces deux termes sont également utilisés dans leur appellation par des unités syndicales indépendantes. En 1916, il y avait entre autres à Québec, dans le défilé de la Fête du travail, une Fraternité nationale des journaliers, une Union canadienne des boulangers et une Union nationale des ferblantiers[1]. De leur côté, les syndicats affiliés à la CTCC ont gardé la plupart du temps dans leur appellation les mots « national » ou « canadien ». Devant l'ambiguïté à laquelle peut conduire l'emploi de ces termes, l'étude qui suit préfère désigner par « nationaux » tous les syndicats n'ayant pas d'affiliation avec une fédération internationale. Nous appliquerons donc le terme « syndicats nationaux » aux syndicats indépendants du XIXe et du XXe siècle qui n'étaient reliés ni à une fédération nationale ni au CNMTC[2]. Ils ont su résister à l'affiliation internationale et font ainsi partie de l'objet de notre étude. Ce travail porte donc sur tous les syndicats au Québec qui pendant cette période n'ont pas eu d'affiliation internationale.

Si nous avons choisi d'étudier ce groupe syndical durant les trente premières années du XXe siècle, c'est que ces syndicats ont manifesté à ce moment une première tendance à se regrouper au niveau national. Leur influence a également commencé à se faire sentir au sein du Congrès des métiers et du travail du Canada alors qu'ils ont voulu que ce Congrès jouât un rôle plus large. Au même moment, les fédérations internationales et la Fédération américaine du travail entreprenaient une vaste campagne de recrutement qui, de 1897 à 1902, ont triplé au Canada et doublé au Québec le nombre de syndicats affiliés.

[1] *Le Soleil*, 2 septembre 1916, p. 3.

[2] Après 1900, nous assimilons les assemblées des Chevaliers du travail à des syndicats nationaux puisque la plupart n'ont plus de liens avec l'ordre des Chevaliers du travail aux États-Unis (voir p. 72).

Les rivalités entre ces deux groupes ont eu tôt fait de surgir et ont conduit à la célèbre décision du Congrès de Berlin (Kitchener) en 1902. Un autre fait majeur a caractérisé ces trente années : la tendance nationaliste a débouché sur la formation de syndicats catholiques. Il nous est apparu intéressant d'analyser les circonstances qui ont amené le clergé à s'intéresser à ce champ d'activité. Nous avons prolongé cette étude jusqu'en 1930 afin d'évaluer l'orientation prise par la CTCC pendant les dix premières années de son existence. Après cette date, la crise économique a profondément touché la CTCC comme l'ensemble du mouvement syndical en Amérique du Nord, de sorte que le début de l'année 1930 constitue une date charnière dans son histoire.

Même si ce travail porte sur les syndicats nationaux, nous réservons une place importante au syndicalisme international, qui regroupait alors les deux tiers des forces syndicales dans la province. Son emprise sur le syndicalisme québécois était telle qu'il a conditionné le comportement des syndicats nationaux sur de nombreuses questions. On ne saurait donc l'ignorer sans risquer de graves erreurs d'interprétation.

Nous avons également porté une attention spéciale à l'analyse de l'attitude qu'ont eue le patronat et le gouvernement envers le syndicalisme national. Il nous apparaît intéressant de savoir si ces deux groupes ont favorisé son développement, car c'est généralement l'idée qu'ont retenue les études antérieures sur le sujet : le patronat aurait encouragé les syndicats nationaux, parce que plus faibles et moins militants, tandis que les gouvernements fédéral et provincial auraient salué avec enthousiasme la venue de syndicats moins susceptibles de perturber « l'ordre social ». Notre démarche permet aussi de saisir les rapports entretenus par ces syndicats avec d'autres groupes sociaux. Apparaissent alors plus clairement les intérêts fondamentaux qui guident chacun de ces groupes dans leurs relations.

Enfin, comparée aux études antérieures faites sur l'histoire du syndicalisme, notre recherche apporte des éléments nouveaux. Les syndicats nationaux non confessionnels n'ont jamais fait l'objet d'une étude et les conflits entre syndicats nationaux et internationaux au début du siècle au Québec ont à peine été esquissés. Sur le syndicalisme catholique par contre, les études ont été plus nombreuses. La nôtre cherche à dépasser le strict point de vue idéologique et à intégrer ce mouvement dans une optique plus large. En effet, nous avons cherché à comprendre l'évolution de ce type de syndicalisme en rapport avec les autres groupes syndicaux, et dans l'optique aussi

d'un vaste mouvement d'action sociale de la part de l'Église. Cette étude s'attache en plus à vérifier si les pratiques syndicales ont correspondu au discours. Pour la compréhension d'un individu ou d'un groupe, un geste posé possède une signification qui vaut bien des paroles. Malheureusement, jusqu'ici le syndicalisme catholique a été analysé presque uniquement par le biais du discours idéologique. Nous pensons que notre approche qui combine le discours et la pratique permet de mieux saisir l'évolution de ce mouvement.

Pour l'époque qui nous concerne, le syndicalisme au Québec n'est pas un phénomène marginal. Il regroupe un nombre significatif de travailleurs et exerce sur la société une influence grandissante. Nous estimons à 12 000, peut-être, le nombre de syndiqués en 1901 et à 72 100 en 1931. Pour cette dernière année, les syndiqués représentaient 9,7 pour 100 de la population active non agricole ou 10,3 pour 100 de tous les salariés de la province[3]. Comme élément de comparaison, rappelons que trois fois plus de salariés (33 pour 100) faisaient partie d'un syndicat au Québec en 1970[4].

L'accroissement du nombre de syndiqués au début du siècle reflète l'industrialisation qui avait gagné la province quelques années plus tôt. Dès le recensement de 1901, la population active dans les occupations secondaires et tertiaires dépassait celle du secteur primaire[5]. C'est également durant la Première guerre que la population urbaine surpassait celle de la campagne. L'image d'un Québec rural peut s'appliquer au XIXe siècle, mais, au début du XXe, la province est déjà entrée dans un âge industriel et urbanisé. Montréal et Québec en sont à leur seconde génération de travailleurs industriels, aussi conscients de leur exploitation que n'importe quel groupe de travailleurs d'autres pays et bien décidés à trouver les moyens d'y mettre fin. La formation de syndicats nationaux constitue un des moyens que se sont donnés les travailleurs pour défendre leurs intérêts.

Au cours de cette étude, nous allons chercher à connaître les raisons qui ont permis l'éclosion de syndicats nationaux au Québec. Enfin, en brossant un tableau aussi complet que possible de l'évolution de ce groupe syndical pendant ces trente années, l'objectif

[3] CANADA, *Recensement du Canada*, 1931, p. 32; voir les références pp. 192 et 402.

[4] J. K. EATON, *Croissance du syndicalisme canadien dans les années soixante*, Ottawa, Ministère du Travail, 1975, p. 47.

[5] William LARKIN et Patrick ALLEN, *Tendances occupationnelles au Canada*, p. 52.

ultime de notre recherche conduira, espérons-nous, à une meilleure connaissance du syndicalisme et de la société québécoise en général.

CHAPITRE PREMIER

LE SYNDICALISME NATIONAL AU XIXe SIÈCLE

CARACTÈRES PARTICULIERS DU SYNDICALISME AU QUÉBEC
TENDANCE AUTONOMISTE AU SEIN DU CMTC
RÉPLIQUE DE LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL

LES ORIGINES du mouvement syndical au Québec remontent à la fin du XIXe siècle. On y décèle déjà les orientations qui seront celles des organisations syndicales pendant le siècle suivant. Deux tendances majeures s'affirment : l'option nationale et l'option internationale. Les nationaux sont composés de syndicats qui ont préféré garder leur indépendance plutôt que de joindre les fédérations internationales de métier. Ces fédérations, après avoir ravi dans la décennie 1890 aux Chevaliers du travail le leadership du mouvement syndical aux États-Unis, ont regroupé derrière elles la très grande majorité des syndicats nord-américains. Il en fut ainsi en Ontario qui suivit l'exemple de la plupart des États américains. Les travailleurs québécois, qui pourtant dans la décennie précédente s'étaient joints en grand nombre aux Chevaliers du travail, manifestèrent des réticences envers ce mouvement d'inspiration étrangère. Pour des raisons que nous allons évaluer au cours des pages qui suivent, les syndicats qui préférèrent garder leur autonomie furent, toutes proportions gardées, plus nombreux au Québec qu'en Ontario ; ils furent l'embryon d'un mouvement syndical national appelé à se développer au XXe siècle.

Dans les années 1890, leur nationalisme les incita à faire jouer au Congrès des métiers et du travail du Canada un rôle plus actif dans le recrutement et l'organisation des travailleurs canadiens. Fondé depuis 1886, le CMTC s'était contenté jusque-là d'être un forum où les travailleurs syndiqués formulaient des demandes que l'exécutif faisait parvenir aux gouvernements fédéral et provinciaux. Dans le passé, le travail d'organisation avait été accompli par l'ordre des

Chevaliers du travail et par les fédérations internationales. Il revenait maintenant au CMTC, soutenait-on, d'exercer un leadership véritable sur le mouvement ouvrier canadien. Ce sentiment était également partagé par des travailleurs d'autres provinces, soucieux eux aussi d'affirmer leur indépendance à l'égard du syndicalisme étatsunien.

Ce courant nationaliste au sein du CMTC et la présence de syndicats nationaux firent craindre au président de la Fédération américaine du travail, Samuel Gompers, que le syndicalisme canadien n'évolue vers un relâchement des liens qui unissaient les deux mouvements. Cette crainte grandit d'autant plus rapidement dans l'esprit de Gompers qu'il avait conçu à cette époque le projet d'accroître l'aire d'expansion des fédérations internationales. Il s'employa donc à combattre les velléités autonomistes qui se manifestaient au Canada. Il dépêcha un délégué fraternel auprès du CMTC, contribua au financement de ses activités et surtout nomma au Canada un organisateur permanent dont le travail était d'accroître le nombre de syndicats affiliés aux fédérations internationales. L'accroissement de l'influence étatsunienne au Canada dégénéra en conflits entre nationalistes et internationaux.

A – Caractères particuliers du syndicalisme au Québec

Ce qui étonne lorsqu'on compare le mouvement syndical québécois à celui de l'Ontario, au XIXe siècle, c'est de constater que, contrairement à la province voisine, le Québec a toujours connu un nombre de syndicats internationaux inférieur au total des syndicats nationaux et des Chevaliers du travail[1].

[1] Il faudra avoir en mémoire, lorsque nous ferons des comparaisons entre l'Ontario et le Québec, que la province voisine est plus industrialisée et plus populeuse que la Belle province. En 1900, les occupations liées au secteur secondaire en Ontario recrutaient une population active de 30 p. 100 supérieure à celle du Québec (Québec: 129 000; Ontario: 179 000) (Larkin et Allen, *op. cit.*, p. 52). Les données concernant les syndicats indépendants sont tirées de notre « Répertoire des syndicats au Québec »; pour le reste, elles sont empruntées au manuscrit de Eugene Forsey (J. Rouillard, « Répertoire des syndicats au Québec, 1827-1896 », dans J. Hamelin (édit.), *les Travailleurs québécois 1851-1896*, Montréal, PUQ, 1973, pp. 203-221; Eugene Forsey, « History of Canadian Trade Unionism 1812-1902 » (manuscrit), chap. iv, fol. 53 ss; chap. vii, fol. 4-7 (manuscrit révisé); chap. viii, fol. 2-6; chap. x, fol. 24; chap. ix, fol. 34-46 ss).

TABLEAU 1

Répartition des unités syndicales par allégeance au Québec et en Ontario, 1880-1897

	1880		*1890*		*1897*	
	Qué.	*Ont.*	*Qué.*	*Ont.*	*Qué.*	*Ont.*
Internationaux	10	42	30	146	47	192-194
Chevaliers du travail			30	51	25	4
Nationaux	12	17	29	22	31	35
Total	*22*	*59*	*89*	*219*	*103*	*231-233*

Une analyse sommaire de ce tableau montre que les Chevaliers du travail se sont relativement bien implantés au Québec; que, par rapport à l'Ontario, les internationaux n'ont pas eu de succès et, enfin, que les syndicats nationaux ont été presque aussi nombreux que leur rival international. Voilà les trois observations que nous nous proposons de développer dans les prochains paragraphes.

1. Les Chevaliers du travail

C'est avec la venue des Chevaliers du travail dans les années 1880 qu'on peut véritablement parler de mouvement ouvrier au Québec. Pour la première fois, des travailleurs affirment être les porte-parole de la classe ouvrière et proposent des réformes de la structure globale de la société. Ils ont créé pour faire valoir leurs intérêts les Conseils centraux de Montréal (1885) et de Québec (1890) puis, avec les travailleurs ontariens, le Congrès des métiers et du travail du Canada (1886). C'est à la même époque qu'ils ont imaginé organiser une fête des travailleurs le premier lundi de septembre (1886) et que les premiers candidats ouvriers ont participé aux luttes électorales (1883).

Les Chevaliers sont nés à Philadelphie en 1869 et ils ont connu un développement exceptionnel aux États-Unis dans les années 80. Ils misent sur l'éducation, la coopération et la solidarité de tous les travailleurs pour modifier radicalement la structure du système capitaliste. La première assemblée en sol québécois a été formée à Montréal en 1882 et le mouvement comptait, en 1886, 35 assemblées au Québec. Ce chiffre est relativement modeste comparé aux 163 assemblées que pouvait aligner l'Ontario la même année[2]. Le mou-

[2] Forsey, *op. cit.*, chap. vii (texte révisé), fol. 4.

vement prit de l'ampleur dans les années subséquentes et ce, malgré l'interdit de l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, qui avait assimilé le mouvement aux sociétés secrètes et auquel il avait défendu l'adhésion (1885-1886) sous peine de faute grave[3]. De 1888 à 1902, les Chevaliers ont organisé au Québec plus d'assemblées (30) que dans le reste du pays (26)[4]. Le centre d'activité de l'Ordre se déplaça de l'Ontario vers la Belle province; alors qu'en 1890, 35 pour 100 seulement des assemblées canadiennes étaient québécoises, ce pourcentage augmenta à 67 en 1894 et à 76 en 1897[5]. Fait assez curieux, pendant que l'Ordre déclinait rapidement en Ontario et aux États-Unis dans les années 90, il maintenait au Québec environ une trentaine d'assemblées. Durant ces années, l'exécutif de l'Ordre avait très peu de temps à consacrer aux assemblées locales, confronté qu'il était avec des divisions internes et les problèmes créés par les fédérations internationales de métier.

C'est donc avec une très grande autonomie qu'ont évolué les assemblées du Québec. Brossant, en 1917, un tableau de l'activité de l'Ordre au Québec, Arthur Marois, ancien membre des Chevaliers, notait qu'on se sentait à l'aise à l'intérieur de l'Ordre même si ce mouvement était d'origine étrangère, car il laissait aux assemblées beaucoup d'autonomie[6]. Leur succès au Québec et surtout leur surprenante intégration en milieu francophone tiennent en partie à ce facteur. Laissés à eux-mêmes par l'exécutif de l'Ordre, les travailleurs québécois ont tellement bien assimilé ce mouvement qu'ils en ont oublié l'origine étrangère. Les Chevaliers n'ont pas rencontré d'opposition ferme parmi les travailleurs, ni suscité de divisions comme en ont occasionné plus tard les syndicats internationaux.

Le développement de l'Ordre au Québec ne tient pas uniquement à ce facteur. Rappelons brièvement que le degré moindre d'industrialisation et la différence de structure industrielle entre l'Ontario et le Québec (industrie manufacturière axée sur la production de biens de

[3] Sous la pression du cardinal Gibbons auprès de Rome, l'interdit fut levé en 1886.

[4] FORSEY, *op. cit.*, chap. VII (texte révisé), fol. 7.

[5] *Ibid.*, fol. 8.

[6] «... ça [l'origine étrangère] ne peut donc être la cause qui nous y faisait mouvoir à l'aise, non mais bien plutôt l'autonomie qu'on possédait par les assemblées de district sous l'égide desquels chaque local travaillait» (Lettre de A. Marois à A. Charpentier, avril 1917, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1).

consommation) sont d'autres éléments valables d'explication[7]. Le caractère de réformisme global des Chevaliers et leur conservatisme au niveau des moyens d'action illustrent bien l'idéologie des organisations ouvrières lorsqu'elles commencent à subir les effets de l'industrialisation[8]. Le Québec s'étant industrialisé plus lentement que l'Ontario et de manière différente, il était normal que les Chevaliers y fassent sentir leur influence plus tard[9]. Quoique cette dernière explication reste plausible, on doit néanmoins émettre des réserves tant que nous ne connaîtrons pas mieux le métier des travailleurs qui composaient les assemblées au Québec[10].

Quoi qu'il en soit, la persistance des Chevaliers au Québec a eu pour effet de laisser une grande autonomie aux assemblées québécoises. Ce facteur a contribué à retarder la progression du syndicalisme international, ce qui allait avoir une influence profonde sur l'évolution ultérieure du syndicalisme québécois. En 1897, la province se retrouvait avec plusieurs assemblées (25) alors que l'Ordre avait pratiquement disparu dans la province voisine et aux États-Unis.

2. Les syndicats internationaux

La deuxième observation que suggère le Tableau I a trait au peu de succès rencontré par les fédérations internationales au Québec comparé au développement remarquable qu'elles ont connu en Ontario. L'étude des causes de leurs revers nous conduira en même temps à déterminer celles qui ont permis aux syndicats nationaux de se développer.

[7] André RAYNAULD, *Croissance et structure économiques de la province de Québec*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, pp. 96 ss.

[8] Cette thèse est exposée dans *Workers and Utopia* par G. Grob qui croit que les organisations ouvrières ont eu tendance dans un premier temps à refuser les contraintes liées à l'industrialisation. Rejetant le salariat, elles ont cherché à rétablir le système de relations personnelles qui existaient pendant les périodes antérieures. Ainsi les Chevaliers espéraient remplacer la grande entreprise par la petite propriété et les coopératives; ils comptaient y parvenir par l'éducation et la persuasion de tous les groupes sociaux. Grob voit dans ces deux éléments le signe d'une mésadaptation des Chevaliers au monde industriel.

[9] Louis-Marie TREMBLAY, «La Théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien», fol. 354 ss.

[10] Au sujet des raisons qui ont permis l'intégration des Chevaliers au Québec, voir F. HARVEY, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, pp. 111 s.

L'affiliation de syndicats québécois aux fédérations internationales a commencé lentement au milieu du XIXe siècle; cette première percée n'est pas le fruit d'une stratégie préconçue de leur part. À mesure que les communications se sont améliorées entre les deux pays et que la main-d'œuvre est devenue plus mobile de part et d'autre de la frontière, l'influence des organisations syndicales étatsuniennes plus fortes et déjà regroupées en fédérations nationales a commencé à se faire sentir. Le premier syndicat à établir des liens avec une fédération «américaine» se composait de mouleurs de la ville de Montréal qui, en 1861, décidaient de joindre les rangs de l'Union nationale des mouleurs qui devenait, de par l'affiliation d'un syndicat canadien, l'Union internationale des mouleurs[11]. Peu après, ce furent les typographes, les cordonniers puis les mécaniciens de chemin de fer qui se joignirent en 1867 à une fédération internationale[12]. Quant à la ville de Québec, la première fédération internationale y vit le jour en 1872 lorsque la Société typographique décida de demander une charte à l'Union typographique internationale[13].

En 1880, une dizaine de syndicats dont la moitié étaient montréalais maintenaient des liens avec une fédération internationale; toutefois, l'Ontario en comptait déjà quatre fois plus. Et, comme le démontre le Tableau II, l'écart s'est accentué au fil des années[14] :

TABLEAU II
Répartition des syndicats internationaux au Québec, en Ontario et au Canada, 1880-1897

Année	*Québec*	*Ontario*	*Canada*
1880	10	42	53
1890	30	146	239
1897	47	192-194	320-322

Qu'est-ce donc qui a ralenti leur recrutement au Québec?

[11] En réalité, le premier syndicat international à s'établir au Québec était d'origine britannique; il s'agissait de la Société amalgamée des ingénieurs qui, fondée en Grande-Bretagne en 1851, possédait dès 1853 une unité affilée à Montréal. (LOGAN, *Trade Unions in Canada*, p. 29.)

[12] *Idem*, p. 30.

[13] *Album souvenir de l'Union typographique de Québec, n° 302. 100e anniversaire, 1836-1936*, Québec, 1936.

[14] FORSEY, *op. cit.*, chap. VIII, fol. 2 et 6.

Il faut d'abord noter qu'en 1890, par exemple, les unités syndicales internationales pour le Québec comme pour l'Ontario sont composées pour presque la moitié de syndicats de cheminots[15]. Leur nombre supérieur en Ontario reflète un développement plus marqué du réseau ferroviaire dans cette province; on y a construit deux fois plus de chemins de fer qu'au Québec[16]. D'autre part, le tableau doit être analysé en tenant compte du fait qu'en moyenne les effectifs pour chaque syndicat au Québec ont toujours été largement supérieurs à ceux de l'Ontario. L'industrialisation du Québec s'est faite à partir de deux grandes villes alors qu'en Ontario elle venait de nombreux petits centres industriels, ce qui a eu pour effet de gonfler le nombre de syndicats ayant des effectifs restreints[17]. Même en tenant compte de ces deux derniers facteurs, il n'en reste pas moins que l'emprise du syndicalisme international a été plus faible au Québec.

Bien que l'absence d'historique de chacun des syndicats limite le poids de nos explications, on peut néanmoins esquisser certains éléments de réponse. L'Ontario est associé beaucoup plus intimement que la plaine laurentienne au développement économique des États-Unis. L'industrialisation du sud de l'Ontario s'est faite parallèlement aux régions limitrophes du nord des États-Unis auxquelles d'ailleurs la province se raccordait par un réseau serré de chemins de fer[18]. Le besoin de main-d'œuvre qualifiée a attiré en Ontario de nombreux citoyens «américains» qui, comme plusieurs immigrants britanniques, ont apporté avec eux une tradition syndicale. Sur le plan économique, le Québec est moins lié aux États-Unis et surtout, au lieu d'importer de la main-d'œuvre, il en exportait en quantité vers la Nouvelle-Angleterre. C'est pourquoi les travailleurs québécois ont développé plus lentement une conscience d'opposition à l'égard des employeurs.

Toutefois, il ne faut pas exagérer leur isolement. Notre étude sur les travailleurs du coton montre la mobilité de la main-d'œuvre canadienne-française entre les filatures de la Nouvelle-Angleterre et

[15] En 1890, le nombre de syndicats reliés au transport ferroviaire était de 62 en Ontario et de 15 au Québec (FORSEY, *idem*, chap. VIII, fol. 2); le pourcentage est à peu près identique en 1897 (*ibid.*, fol. 4).

[16] Albert FAUCHER, *Québec en Amérique au XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1973, p. 44.

[17] En 1890, les 146 syndicats internationaux en Ontario se répartissaient entre 35 villes alors qu'au Québec, 30 syndicats se distribuaient entre sept villes (FORSEY, *op. cit.*, chap. VIII, fol. 2).

[18] Voir à ce sujet FAUCHER, *op. cit.*, pp. 151 ss.

celles du Québec[19]. D'autre part, les biographies de chefs ouvriers du XIXe siècle nous révèlent que plusieurs d'entre eux sont d'origine européenne ou encore, le plus souvent, ont travaillé pendant un certain temps aux États-Unis[20]. Cette constatation cependant renforce notre hypothèse qui veut que les immigrants aient joué un rôle capital dans la naissance de syndicats. Puisque le Québec en a accueilli un moins grand nombre et qu'il était moins bien intégré à l'économie étatsunienne que l'Ontario, il a subi plus lentement l'influence des fédérations internationales.

D'autre part, la différence de langue et de culture rendait les Québécois moins perméables aux influences nord-américaines. Bien que nous n'ayons pas d'exemples précis à citer pour le XIXe siècle, nous connaissons par contre plusieurs cas où la barrière linguistique a, au début du XXe, constitué une entrave certaine à l'expansion des fédérations internationales. Leurs organisateurs étant pour la plupart unilingues anglais, ils se sont rarement aventurés en province à l'extérieur de Montréal. Si on ajoute à ce facteur que relativement peu d'immigrants en provenance des États-Unis et de Grande-Bretagne se sont établis au Québec, on comprend que la population francophone ait été moins touchée que l'Ontario par le syndicalisme international. L'obstacle créé par la langue et la culture est un facteur difficile à évaluer, mais il représente certes un élément d'explication non négligeable.

3. Les syndicats nationaux

Une autre caractéristique intéressante relevée de l'analyse du Tableau I concerne l'importance proportionnelle des syndicats nationaux au XIXe siècle. Ils ont toujours été, au Québec, presque aussi nombreux que les internationaux, ce qui n'était pas du tout le cas en Ontario où ces derniers étaient sensiblement plus nombreux[21].

[19] *Les Travailleurs du coton*, p. 71.

[20] D'origine européenne : A. Jacquies, M. Brouillette, A. Anderson, W. Darlington, G. Francq; ayant travaillé aux États-Unis : L. Guyon, U. Lafontaine, J.-A. Rodier, D. Giroux, G.-R. Brunet, A. Verville, A. Martel, W. Paquette, J.-A. Guibault, A. Langlois, G. Couture.

[21] ROUILLARD, « Répertoire des syndicats... », *loco cit.*; FORSEY, *op. cit.*, chap. IX, fol. 34; chap. VII (texte révisé), fol. 7.

TABLEAU III
Répartition des syndicats nationaux au Québec et en Ontario, 1880-1897

Année	*Québec*	*Ontario*
1880	12	17
1890	29	22
1897	31	35

Le Tableau III montre que les deux provinces comptaient à peu près le même nombre de syndicats indépendants bien que le Québec possédât une population active moins nombreuse.

Comptant pour le tiers des syndicats, en 1890 et 1897, les syndicats nationaux représentaient une proportion significative du nombre total de syndicats au Québec. Ils ont à cause de cela joué un rôle important dans l'évolution du mouvement syndical dans cette province. La ville de Québec s'est révélée le centre par excellence des organisations nationales; elle a toujours compté un nombre de syndicats d'origine locale supérieur à ceux qui maintenaient une affiliation avec les Chevaliers du travail et les fédérations internationales[22] :

TABLEAU IV
Répartition par affiliation des syndicats de la ville de Québec, 1885-1902

Année	*Internationaux*	*Chevaliers du travail*	*Nationaux*
1885	3	1	6
1890	3	13	14
1897	4	9	17
1902	13	8	

Ces syndicats nationaux recrutaient surtout leurs adhérents parmi les ouvriers de la construction et de la chaussure; bon nombre également appartenaient aux syndicats des débardeurs de Montréal et de Québec. Les raisons qui militaient en faveur du maintien de syndicats autonomes sont les mêmes qui ont entravé l'expansion du syndicalisme international : une mobilité réduite de la main-d'œuvre, un milieu

[22] FORSEY, *op. cit.*, chap. IX, fol. 34; chap. VII (texte révisé), fol. 7.

culturel différent et un type d'activité économique moins favorable à l'expansion du syndicalisme international.

Afin de mieux cerner l'évolution de ces syndicats, nous avons choisi de présenter un historique détaillé de quelques-uns d'entre eux liés à l'industrie de la chaussure. Deux motifs ont guidé notre choix : l'importance de ce secteur industriel et le fait que ces travailleurs ont regroupé en fédérations nationales plusieurs des unités syndicales indépendantes. Ces syndicats se sont d'ailleurs trouvés au centre du débat qui a conduit à l'expulsion des syndicats nationaux du Congrès des métiers et du travail en 1902.

De tous les secteurs manufacturiers, le domaine de la confection de la chaussure demeure de 1870 à 1900 celui qui, tout de suite après les scieries, recrute le nombre le plus considérable de travailleurs au Québec[23]. Ainsi, en 1900, près de dix mille ouvriers répartis dans 114 manufactures fabriquaient pour 14 millions de dollars de produits ouvrés, quatre fois plus que l'Ontario la même année[24]. Au même titre que l'industrie du coton, la chaussure, fruit d'une première vague d'industrialisation, représentait un élément de spécialisation du Québec à l'intérieur du marché commun canadien.

Ce fort groupe de travailleurs possédait une longue tradition syndicale qui débute avec l'arrivée à Québec et à Montréal en 1869 des Chevaliers de Saint-Crépin. Après avoir joué un rôle actif parmi les Chevaliers du travail, ils ont quitté l'Ordre pour se regrouper en syndicats indépendants de métier.

À la fin du siècle, une tendance à établir des liens plus étroits entre syndicats commença à se manifester chez ce groupe de travailleurs[25]. Le premier pas en ce sens fut accompli en mars 1898 lorsque les trois syndicats de la chaussure de Montréal, ceux des tailleurs, des monteurs et des machinistes, ont formé un Conseil central des cordonniers dans le but de raffermir les liens amicaux entre cordonniers tout en veillant aux intérêts communs de leur profession[26]. Le Conseil a dirigé en août 1898 une longue grève contre la manufacture Slater où on avait congédié des monteurs et des machinistes. Fin septembre,

[23] F.-A. ANGERS et R. PARENTEAU, *Statistiques manufacturières au Québec : 1665-1948*, pp. 62 s.
[24] *Recensement du Canada 1901*, vol. III, pp. 26, 33 et 253.
[25] *La Presse*, 17 mars 1896, p. 1; 21 mai 1896, p. 3.
[26] *Idem*, 30 mars 1898, p. 8. Les ouvriers cordonniers *en turns* de Montréal ont formé leur propre syndicat en mars 1899 et adhéré au Conseil central (*la Presse*, 28 mars 1899, p. 1).

trois mille travailleurs de la chaussure défilaient devant la manufacture en signe de protestation[27]. Le Conseil en 1900 s'apprêtait à adopter une marque syndicale commune que six compagnies avaient accepté d'apposer à leurs produits[28]. Ces compagnies qui négociaient une nouvelle échelle de salaires reconnaissaient les syndicats comme agents négociateurs pour leurs employés[29].

La tendance vers une unité plus grande se faisait également sentir entre les syndicats d'un même métier. La première organisation ouvrière qui ait tenté de nouer des liens organiques avec un syndicat d'une ville différente fut la Fraternité des cordonniers unis de Montréal, fondée au début de l'année 1898. Regroupant les opérateurs machinistes, elle se vantait de compter 800 membres l'année même de sa fondation[30]. En mars, le président Georges Couture admettait dans les rangs de la Fraternité les cordonniers de Saint-Hyacinthe et, l'année suivante, l'Union des cordonniers-machinistes de Québec adhérait à la nouvelle fédération affublée du nom pompeux de Fraternité des cordonniers unis de la Puissance du Canada[31]. La Fraternité s'était donné le pouvoir d'établir une échelle de salaires à laquelle ses membres devaient se conformer et elle avait même constitué un fonds de grève commun, au grand désespoir du secrétaire de l'Association des manufacturiers de Québec[32]. Les machinistes de Québec ont donné beaucoup de fil à retordre à Mgr Bégin lorsqu'il voulut imposer en 1901 sa célèbre sentence arbitrale.

Première fédération purement nationale à voir le jour, l'exemple de la Fraternité fut rapidement suivi par les cordonniers-monteurs. Au moment où les monteurs de Montréal quittaient les Chevaliers du travail en 1896, un syndicat du même métier apparaissait à Saint-Hyacinthe[33]. Deux ans plus tard, en août 1898, deux monteurs, l'un de Montréal et l'autre de Saint-Hyacinthe, réorganisaient sur une base plus solide l'Union protectrice des cordonniers-monteurs de

[27] *Idem*, 1er octobre 1898, p. 16.
[28] *Idem*, 1er octobre 1900, p. 2.
[29] *Idem*, 22 juin 1900, p. 3; J. HAMELIN *et al.*, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*, p. 137.
[30] *La Presse*, 21 avril 1898, p. 9.
[31] *Idem*, 30 mars 1898, p. 8; *la Gazette du travail*, déc. 1901, p. 382; *le Soleil*, 1er sept. 1900, p. 5, et 28 août 1901, p. 1.
[32] *La Presse*, 28 nov. 1900, p. 8.
[33] *La Gazette du travail*, déc. 1901, p. 382.

Québec[34]. Peu après, le 8 décembre, une quinzaine de délégués réunis à Montréal sous la présidence de Télesphore Beaupré jetaient les bases de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs du Canada[35]. Leur exécutif élu lors d'un congrès annuel entretenait avec chaque syndicat une correspondance suivie[36]. La Fédération leur avait permis de rendre leur carte de membre transférable d'une ville à l'autre tout comme elle facilitait l'échange de renseignements sur les salaires payés dans chaque localité[37]. Elle possédait un fonds de grève qui avait fourni à des travailleurs 3 500 dollars en 1900 et 12 400 en 1901[38].

Un an après sa fondation, l'Union protectrice groupait 540 membres cotisants à Québec, 380 à Montréal, 63 à Saint-Hyacinthe et 23 à Trois-Rivières, donc plus de mille adhérents[39]. Le syndicat de Québec avait obtenu en 1899 une augmentation de 25 pour 100 environ et il préparait une nouvelle échelle de salaires qu'il prévoyait soumettre aux manufacturiers l'année suivante[40]. Pour leur part, les machinistes affiliés à la Fraternité et les tailleurs de cuir songeaient à faire de même. Inquiets de ces développements, les manufacturiers de Québec prétendaient avoir perdu le contrôle de leurs entreprises[41].

Pour la première fois, les manufacturiers avaient en face d'eux des syndicats vigoureux dont deux étaient appuyés par des fédérations nationales. La Fraternité des cordonniers unis et l'Union protectrice des monteurs n'avaient pas encore atteint, en 1900, un degré d'unité comparable à celui d'une fédération internationale de métier. Mais c'était vers cette forme d'organisation qu'elles s'orientaient et, compte tenu du nombre élevé de travailleurs de la chaussure au Québec, elles pouvaient espérer rivaliser avantageusement avec la Boot and Shoe Workers Union (internationale).

Contrairement à plusieurs autres fédérations internationales, la BSWU n'avait pas encore envoyé d'organisateur au Québec. Les

[34] Procès-verbal, 28 août 1898, BUL, Archives de l'Union protectrice..., bobine 1.
[35] *La Presse*, 9 déc. 1898, p. 9.
[36] Ils se sont réunis à Québec en juillet 1899, à Saint-Hyacinthe en 1900 et de nouveau à Montréal en juin 1901.
[37] Procès-verbal, 1er février 1899, 14 mars 1900, BUL, Archives de l'Union..., bobine 1.
[38] *La Presse*, 4 juin 1901, p. 8.
[39] Procès-verbal, 16 août 1899, 29 janvier 1900, BUL, Archives de l'Union..., bobine 1.
[40] *La Presse*, 24 nov. 1900, p. 10.
[41] *L'Événement*, 27 oct. 1900, p. 7.

travailleurs syndiqués de la chaussure aux États-Unis avaient été en proie à de profondes divisions dans les années 1880 et 1890. Affiliée à la Fédération américaine du travail, la Boot and Shoe Workers Union n'avait vu le jour qu'en 1895 et traversait peu après une période difficile marquée par de nombreuses grèves perdues[42]. C'est ainsi qu'en 1899 elle comptait à peine 4 300 membres, chiffre éloquent sur la faiblesse de ses moyens quand on sait que des dizaines de milliers de travailleurs œuvraient dans les industries du textile aux États-Unis[43]. N'étant pas là pour répondre au désir de regroupement des travailleurs de la chaussure du Québec, ceux-ci se sont donné des structures syndicales autonomes. Ils l'ont fait sans aide extérieure, au rythme du développement d'une conscience ouvrière parmi eux.

L'état actuel de la recherche sur le XIXe siècle ne nous permet pas de savoir dans quelle mesure les syndicats de la chaussure sont représentatifs de l'évolution générale des syndicats nationaux. Le nombre imposant de travailleurs de la chaussure au Québec conférait à ces syndicats une viabilité que ne possédait pas l'Union des plombiers ou celle des tailleurs de pierre. L'Union internationale dans ce secteur manufacturier était très faible aux États-Unis, ce qui a empêché l'envoi d'organisateurs au Québec; mais toutes les fédérations n'étaient pas dans ce cas et certaines ont sûrement établi des contacts avec des syndicats indépendants. Plusieurs d'entre eux ont refusé l'affiliation estimant pouvoir se débrouiller sans aide extérieure. Il en est résulté la présence de nombreux syndicats nationaux au Québec. Parmi ceux-ci, le cas des travailleurs de la chaussure méritait qu'on s'y attardât, car ils sont devenus au XXe siècle le fer de lance du syndicalisme national.

* * *

Dès le XIXe siècle, le Québec se distinguait donc de l'Ontario par une proportion plus importante de syndicats nationaux. Une évolution économique différente, une moins grande intégration à l'économie étatsunienne, une population plus homogène et de culture française ont entravé l'expansion du syndicalisme « américain », favorisant ainsi indirectement le développement de ces syndicats. De nombreux travailleurs québécois ont graduellement développé un besoin d'autonomie qui reposait sur le sentiment que les Canadiens pouvaient et devaient orienter eux-mêmes les destinées de leurs syndicats. L'affi-

[42] Horace B. Davis, *Shoes : The Workers and the Industry*, pp. 165 ss.
[43] *Idem*, p. 168.

liation étrangère revêtait à leurs yeux un caractère de dépendance qu'ils réprouvaient. Ce sentiment présent à la fin du XIXe siècle témoignait d'un nationalisme dont le développement s'est accentué au cours du XXe.

B – Tendance autonomiste au sein du CMTC

Cette tendance autonomiste ou nationaliste au Québec a trouvé des défenseurs au sein du Congrès des métiers et du travail du Canada. À cette époque, le Québec avait une large influence auprès du Congrès alors dominé par les deux seules provinces du centre du pays. Nombreux étaient ceux dans les années 90 qui, conscients de la faiblesse du Congrès, voulaient élargir le champ de son action et lui faire jouer au Canada un rôle similaire à celui qu'exerçait aux États-Unis la Fédération américaine du travail. Ce désir n'était pas le propre des délégués québécois; d'autres travailleurs, en particulier ceux de la ville d'Ottawa et aussi un groupe de mineurs de la Colombie britannique, partageaient ce sentiment[44]. Mais, toute proportion gardée, il était davantage ressenti au Québec où se trouvait le plus fort contingent de syndicats nationaux.

1. Deux résolutions controversées

Depuis la fondation du CMTC en 1886, la première résolution à portée nationaliste fut soumise en 1894 par deux membres des Chevaliers du travail de la métropole qui invitaient le Congrès à émettre lui-même des chartes d'affiliation. La Fédération américaine du travail détenait ce pouvoir, mais il échappait au CMTC[45]. La résolution fut adoptée de même qu'une seconde, soumise par deux délégués d'Ottawa, qui allait plus loin encore puisqu'elle visait à faire du Congrès une « association canadienne avec les pouvoirs d'organiser,

[44] En août 1897, le Conseil central d'Ottawa devint la « Allied Trades and Labor Association » qui admettait dans ses rangs les travailleurs d'Ottawa et de Hull appartenant à la Fédération canadienne du travail, organisme strictement local dont Eugene Forsey a relevé la présence en 1896 et 1897 (Forsey, *op. cit.*, chap. x, fol. 47).

[45] La FAT le faisait lorsque les travailleurs d'une ville donnée n'étaient pas assez nombreux pour former leur propre syndicat de métier et s'affilier à une fédération internationale.

d'émettre des chartes, de percevoir des cotisations et d'assumer tous les droits dévolus à une Union nationale[46] ». Le Congrès chargea le nouvel exécutif de soumettre à la prochaine réunion les amendements à la constitution nécessités par l'adoption de ces deux résolutions.

Présidé par P.-J. Jobin, membre des Chevaliers du travail de Québec, l'exécutif propose, à la réunion de 1895, que le Congrès modifie son appellation pour celle de Fédération canadienne du travail et accorde lui-même des chartes à des unions fédérales sous l'importante réserve que le Congrès ne puisse le faire dans les villes où existaient déjà des assemblées des Chevaliers du travail ou des syndicats de métier affiliés à une fédération internationale[47]. Selon Jobin, c'était là la meilleure façon de renforcer le mouvement ouvrier canadien sans heurter la susceptibilité des fédérations internationales[48]. Une fois mise au voix, la première recommandation de l'exécutif fut défaite quoique la seconde ait rencontré le désir des participants. Cependant, ce n'est qu'au début de l'année 1898 que le Congrès fonda une première union fédérale parmi les employés de chemins de fer de Moncton[49]. La décision du CMTC d'affilier directement des syndicats et plus tard des conseils centraux témoignait de sa part d'une volonté nouvelle d'affirmation en prenant soin toutefois de ne pas défier les fédérations internationales.

2. Sources de mécontentement

La nouvelle orientation du CMTC prit également la forme, en 1897, d'une intervention de son exécutif pour que les syndicats canadiens pressent les fédérations internationales auxquelles ils appartenaient de verser au Congrès la part de la cotisation perçue de leurs membres canadiens pour financer le lobbying de la FAT auprès des pouvoirs publics « américains[50] ». Craignant de perdre une part de ses revenus, la Fédération américaine du travail accorda une somme de 100 dollars au Congrès canadien. Aux délégués de la FAT réunis en congrès en 1898, l'un deux faisait remarquer, à l'appui de cette décision, qu'« il serait maladroit de nier ou d'ignorer qu'un sentiment d'animosité à l'égard de la FAT existe dans plusieurs milieux ouvriers

[46] Forsey, *op. cit.*, fol. 16.
[47] *Idem*, 1895, fol. 10.
[48] *Idem*, fol. 5.
[49] *Idem*, 1898, fol. 10.
[50] *Idem*, 1897, fol. 10.

canadiens». *(It would be unwise to deny or ignore the fact that a feeling of antagonism obtains among many of the active workers in Canadian labor circles toward the AF of L*[51].) L'année suivante, cette somme fut augmentée à 200 dollars, puis à 300 dollars en 1901, et à 500 dollars en 1903. La FAT a réagi avec célérité aux critiques portées à l'égard des unions internationales, car elle craignait de faire les frais du nationalisme canadien.

Ce problème était loin d'être la seule cause de mécontentement parmi les chefs ouvriers canadiens. En 1885, le gouvernement «américain», sous la pression des organisations ouvrières, avait adopté une loi qui interdisait l'importation par le patronat de travailleurs étrangers engagés dans leur pays d'origine à faible salaire[52]. Cette loi s'appliquait également au Canada au grand déplaisir des travailleurs canadiens qui y voyaient une entrave à leur liberté d'accès au marché du travail étatsunien. En août 1896, G. W. Dower, secrétaire du CMTC, écrivit à Gompers pour faire exempter les travailleurs canadiens de l'application de la loi. Mais Gompers ne voyait pas comment le gouvernement pouvait favoriser un pays au détriment d'un autre et suggérait à son homologue canadien de faire porter ses efforts auprès du gouvernement fédéral dans l'espoir qu'une entente bilatérale soit conclue entre les deux pays[53]. Dans les mois qui suivirent, le CMTC demanda plutôt au gouvernement canadien d'appliquer en guise de représailles une mesure similaire à l'égard des travailleurs étatsuniens[54].

La loi suscitait du mécontentement parmi les travailleurs syndiqués canadiens parce que plusieurs d'entre eux avaient adhéré à un syndicat international, précisément pour profiter d'une carte de travail valable des deux côtés de la frontière. Quoique la loi ne fermât pas la porte aux travailleurs canadiens, elle mettait fin à l'embauche en sol canadien et diminuait de la sorte, à leurs yeux, les avantages liés à leur appartenance à une union internationale.

Le ressentiment qui suivit cette loi alimenta le courant nationaliste qui à ce moment s'était donné comme premier objectif de renforcer les pouvoirs du CMTC. Une résolution en ce sens fut présentée encore une fois devant le CMTC en 1897 par R. G. Hay, président de la «Allied Trades and Labor Association» d'Ottawa. Il faisait valoir

[51] *Report of Proceedings of the American Federation of Labor*, 1898, p. 58.
[52] W. D. ATKINSON, «Organized Labour and the Laurier Administration: The Fortunes of a Pressure Group», fol. 8.
[53] Lettre de S. Gompers à G.W. Dower, 26 août 1896, SGL, vol. 16, p. 122.
[54] ATKINSON, *op. cit.*, fol. 9 ss.

qu'«il est contradictoire pour des travailleurs qui croient que le drapeau national doit flotter sur les écoles publiques de défendre la supériorité de l'affiliation internationale sur les organisations nationales». *(It was inconsistent for labor men who believed the national flag should be flown over public schools to advocate the superiority of the international connection over a proposed national organization*[55].) Néanmoins, la résolution fut défaite après un débat animé parmi les congressistes.

3. Ralph Smith

L'élément nationaliste trouva un défenseur opiniâtre dans la personne de Ralph Smith, président du CMTC de 1898 à 1901. D'origine britannique, Smith avait émigré au Canada en 1892; il avait travaillé comme mineur en Colombie britannique et s'était occupé activement autant de politique que de syndicalisme[56]. Celui qu'un journal avait appelé le «Gompers du Canada» fut élu en Colombie aux élections provinciales de 1898, puis au fédéral en 1900[57]. Dans son discours inaugural aux délégués du CMTC en 1900, il déclarait sans ambages «qu'il serait sage de tout mettre en œuvre pour étendre l'influence et le rôle des unions nationales». *(... if any method can be adopted to extend the influence and usefulness of the National Union, it would be wise to do so*[58].) Lorsqu'elles lui ont été rapportées, ces paroles ont probablement glacé d'effroi le président de la FAT.

L'année suivante, Smith précisait sa pensée en ajoutant qu'il souhaitait voir le CMTC devenir une Fédération canadienne de syndicats nationaux au même titre que la FAT: «Je pense qu'il est très important que ce Congrès trouve le moyen de se rendre plus utile. Pour cela, il devrait exister une Fédération canadienne quoique le syndicalisme doive être international dans ses méthodes afin de combattre nos ennemis communs; l'utilité du Congrès repose uniquement sur la vigueur des unions nationales.» *(I think it is of vast importance that this Congress should adopt some method of increasing its own usefulness. There ought to be a Canadian Federation for, whilst I*

[55] *The Toronto Globe*, 16 sept. 1897, p. 1, cité par R. H. BABCOCK dans «The AFofL in Canada, 1896-1908. A Study in American Labor Imperialism», fol. 45.
[56] Martin ROBIN, *Radical Politics and Canadian Labor: 1880-1930*, pp. 48 s.
[57] *The Independent*, 24 mai 1902, dans ROBIN, *op. cit.*, p. 41.
[58] *Proceedings of TLC*, 1900, p. 7.

believe that unionism ought to be international in its methods to meet the necessity of combatting common foes, this usefulness is only assured by the strength of national unions[59].) Cela supposait évidemment que les syndicats canadiens brisent leurs liens avec les fédérations internationales de métier pour créer des fédérations canadiennes autonomes[60]. Le Congrès déféra ce problème à un comité spécial qui devait étudier cette question et soumettre son rapport en 1902[61]. Pour sa part, la FAT s'alarmait de l'évolution de ces idées au Canada. Un comité formé à ce sujet concluait : « Ce genre de tendances non seulement gâche l'unité des forces ouvrières, mais crée de la confusion, des frictions et parfois de sérieux conflits — tout ça affaiblit notre cause et met en danger notre unité. » *(Movements of this character not only vitiate Labor's forces but cause general confusion, friction, and sometimes bitter antagonism — all resulting in injury to our cause and danger to our integrity*[62].) Mais Gompers veillait et s'occupait activement de tout mettre en œuvre pour faire échec à cette tendance.

* * *

Plusieurs chefs ouvriers canadiens étaient insatisfaits du rôle passif qu'avait joué jusque-là le CMTC dans l'organisation des travailleurs. La vague de prospérité qui suivit le renversement de la conjoncture économique en 1896 entraîna une augmentation considérable du nombre d'unités syndicales au Canada. Le CMTC allait-il limiter son rôle à soumettre annuellement des mémoires aux gouvernements? Ralph Smith, pour sa part, ambitionnait d'en faire une centrale dynamique orientée vers la promotion de syndicats nationaux tels qu'ils commençaient à s'organiser au Québec.

Les Québécois plus que tous les autres auraient favorisé un tel projet puisqu'il rencontrait les tendances qui se précisaient déjà chez eux. On a déjà noté le pourcentage de syndicats nationaux plus

[59] *Idem*, 1901, pp. 8 s.

[60] Ce geste a été posé en 1898 lorsqu'à St. Thomas (Ont.) une unité syndicale se désaffilia de la Journeymen Tailors Int. Union et fonda le « local » n° 1 de la Journeymen Tailors' Union of Canada; trois syndicats de charpentiers de Colombie faisaient de même en 1901-1902 dans le but de créer le noyau de la Canadian Brotherhood of Carpenters (BABCOCK, *op. cit.*, fol. 55 et 184).

[61] *Idem*, fol. 176.

[62] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1901, p. 184, dans BABCOCK, *op. cit.*, fol. 197.

élevé au Québec que dans la province voisine. La première résolution à caractère autonomiste soumise au sein du CMTC le fut par des membres des Chevaliers de la métropole. Un autre chevalier, cette fois-ci de Québec, présidait l'exécutif du Congrès qui suggéra l'année suivante de remplacer l'appellation du CMTC par celle de Fédération canadienne du travail. La vigueur du nationalisme manifesté par les délégués d'Ottawa, quoique non étrangère à la présence du siège du gouvernement dans cette ville, reflétait également le fort pourcentage de syndiqués francophones dans la région d'Ottawa-Hull. Bien qu'au début du siècle l'affirmation de tendances nationalistes ne se soit pas limitée au Québec, nous croyons toutefois que c'est dans cette province que ce mouvement a pris l'ampleur la plus considérable.

Le nationalisme manifesté au sein du CMTC n'était pas dirigé contre les États-Unis; il reposait sur l'idée que les Canadiens étaient capables de se donner des structures propres et d'orienter eux-mêmes le développement de leur mouvement syndical. Ralph Smith était convaincu que l'autonomie des syndicats canadiens, loin de les affaiblir, aurait plutôt pour effet de les renforcer[63]. Mais la FAT et son président voyaient sous un jour différent le développement de ce nationalisme tant au Québec qu'au sein du CMTC. Pour Gompers, l'émergence de syndicats nationaux parallèles aux internationaux *(dual unionism)* affaiblirait leur pouvoir de négociation avec le patronat. C'est pourquoi, il lança contre eux une vigoureuse contre-offensive.

C — RÉPLIQUE DE LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL

À la fin du XIXe siècle, les fédérations internationales de métier et leur création, la Fédération américaine du travail, avaient assuré leur hégémonie sur le mouvement syndical nord-américain. Depuis 1887, les effectifs des Chevaliers du travail aux États-Unis ne cessaient de diminuer tandis que ceux de la Fédération croissaient à un rythme soutenu. Selon ses propres estimations, la FAT évaluait à 160 000 le nombre de ses membres en 1889, un an après sa fondation. Dix ans plus tard, même si la conjoncture économique ne favorisait pas sa croissance, ce nombre avait augmenté de plus de cent

[63] *Proceedings of TLC*, 1901, p. 9.

mille[64]. Convaincu que rien ne pouvait plus entraver son développement, Gompers songeait à donner à la FAT une envergure internationale. Il avait conçu le projet de créer une vaste fédération internationale de syndicats de métier, organisation distincte sinon rivale de la Seconde internationale[65]. C'est dans ce but qu'il avait inauguré en 1894 un échange de délégué fraternel avec le « British Trade Union Congress ». Le Canada faisait naturellement partie de ce projet ambitieux.

1. Un délégué fraternel

Malgré les liens étroits qui unissaient les organisations ouvrières des deux pays, ce n'est qu'en 1896 que Gompers proposa au CMTC d'échanger un délégué fraternel. On se rappellera que, l'année précédente, le Congrès avait adopté une résolution où il se proposait d'attribuer lui-même des chartes d'affiliation. C'était le moment aussi où la loi américaine sur l'immigration causait des remous parmi les syndiqués canadiens. La lettre de demande de Gompers laissait entendre que l'échange de délégués fraternels favoriserait le règlement de ce problème et il terminait en espérant qu'au prochain congrès du CMTC « aucune action mal avisée ne soit prise ». *(No ill advised action will be taken*[66]*».)* Phrase révélatrice s'il en est une des nouveaux soucis que lui causait le CMTC. Malgré les demandes pressantes de Gompers, le Congrès n'envoya un délégué qu'en 1898 et seulement après qu'un délégué de la FAT eut assisté au congrès canadien[67].

C'est ce même délégué, Thomas Kidd, qui négocia l'entente entre les deux exécutifs à propos de l'allocation de 100 dollars de la FAT pour faire taire les critiques des Canadiens qui disaient financer le lobbying de la FAT auprès du gouvernement américain. Quelques mois plus tôt, l'exécutif de la FAT avait réagi rapidement à ces critiques lorsqu'il avait approuvé ce don avant même d'en avoir saisi les délégués au congrès de la Fédération. Ces derniers toutefois ne se firent pas prier pour endosser ce geste lorsqu'on leur eut expliqué

[64] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1904, p. 16; Leo WOLMAN, *The Growth of American Trade Unions 1880-1923*, New York, 1924, p. 32, dans GROB, *op. cit.*, p. 149.
[65] L. L. LORWIN, *The International Labor Movement*, p. 38; BABCOCK, *op. cit.*, fol. 58.
[66] Lettre de S. Gompers à G. W. Dower, 26 août 1898, SGL, vol. 16, p. 122.
[67] BABCOCK, *op. cit.*, fol. 38 ss.

que le CMTC était essentiel aux Canadiens puisqu'ils possédaient un Parlement et des institutions politiques qui leur étaient propres[68]. Les augmentations subséquentes de la subvention au CMTC en 1898, 1901 et 1903 n'ont pas rencontré davantage d'opposition chez les délégués de la FAT. On comprenait à mi-mot la nécessité de contrer ce qu'on appelait « les tendances sécessionnistes parmi les travailleurs canadiens ». *(The secessionist tendencies among Canadian workers*[69]*.)* Cette subvention qui représentait plus de 20 pour 100 des revenus du CMTC en 1900 faisait dépendre encore plus intimement la cause du CMTC du mouvement ouvrier américain[70]. La liberté d'action de la Fédération canadienne risquait de faire les frais de la générosité du grand frère étatsunien.

2. John Flett

Même avec l'apport financier de la FAT, le CMTC ne parvenait pas à se doter d'un budget suffisant pour engager un organisateur permanent[71]. Cela était pourtant, pour le CMTC, une étape essentielle après s'être donné le pouvoir d'émettre des chartes d'affiliation. Encore une fois, ce fut la FAT qui prit l'initiative de ce geste au Canada. Jusque-là, ce travail avait été accompli par les organisateurs des fédérations internationales qui parfois s'aventuraient dans les villes canadiennes[72]. L'engagement d'un organisateur permanent par la FAT témoignait de sa volonté d'accroître son influence au Canada.

Gompers n'eut pas de chance avec son premier organisateur général, P. J. Loughrin, un marchand de Sault-Sainte-Marie, qui s'employa à d'autres tâches qu'à celle pour laquelle il avait été choisi; aussi, quelques mois plus tard, Gompers le relevait-il de ses fonctions[73]. Il ne le remplaça pas immédiatement, mais préféra nommer quelques organisateurs volontaires dont il payait à l'occasion les dépenses. C'est ainsi qu'en mars 1899 G. S. Warren, un ancien organisateur des Chevaliers du travail, reçut de la FAT une commission d'organisateur pour le district de Montréal[74]. Warren, un cigarier

[68] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1898, p. 58.
[69] *Idem*, 1901, p. 184.
[70] *Proceedings of TLC*, 1900, p. 19.
[71] BABCOCK, *op. cit.*, fol. 52.
[72] *Idem*, fol. 48.
[73] *Idem*, fol. 49 à 51.
[74] *La Presse*, 7 nov. 1892, p. 4; Lettre de Gompers à G. S. Warren, 29 mars 1899, SGL, vol. 27, p. 801.

d'origine écossaise qui s'exprimait facilement en français, organisa quelques syndicats à Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe et Valleyfield[75].

Le succès remporté par les organisateurs volontaires canadiens incita Gompers à nommer de nouveau un organisateur général pour le Canada. Il choisit John Flett, un charpentier de Hamilton, alors vice-président du CMTC et dévoué à la cause du syndicalisme international[76]. Pendant la première année de son mandat (1900), il limita son activité à l'Ontario. Les résultats obtenus sont spectaculaires si on tient compte qu'il fut dans une large part responsable de la fondation de 140 nouvelles unités syndicales internationales au Canada en 1900[77]. L'année suivante, Gompers orientait le travail de Flett vers le Québec, convaincu de remporter là aussi un succès aussi éclatant[78]. Cependant Flett déchanta rapidement une fois mis en contact avec la population francophone.

C'est en décembre 1900 qu'il fit sa première incursion au Québec. Il se rendit compte que la division des travailleurs syndiqués entre nationaux et internationaux rendait sa tâche plus difficile qu'en Ontario. La rencontre qu'il avait eue avec le Conseil central des cordonniers de Montréal n'avait pas donné le résultat escompté[79]. Et surtout, ce premier contact avec le Québec lui fit comprendre que son ignorance de la langue française entravait sérieusement son activité dans cette province. Il en fit part à Gompers en suggérant que Warren devienne, lui aussi, organisateur permanent. Mais Gompers refusa «arguant qu'il fallait répartir les ressources de la Fédération de la meilleure façon possible». *(We must husband our resources to the very best of our ability*[80].)

Flett revint dans la métropole à trois reprises en janvier 1900 et s'aventura jusqu'à Saint-Hyacinthe, accompagné de Warren et Joseph Ainey. Ils fondèrent dans cette localité un syndicat de tanneurs et corroyeurs[81]. Dans son rapport mensuel, Flett nota que, comme dans

[75] *The American Federationist*, juin 1900, p. 173; avril 1900, p. 106; oct. 1900, p. 106. P. J. Ryan, un débardeur de Montréal, s'était employé à cette tâche en 1897 (Lettre de Gompers à P. J. Ryan, SGL, 19 mai 1897, vol. 20, p. 16).
[76] BABCOCK, *op. cit.*, fol. 100 s.
[77] *Idem*, fol. 103; *The American Federationist*, déc. 1900, p. 393.
[78] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1900, p. 77.
[79] *La Presse*, 12 déc. 1900, p. 7; 24 déc. 1900, p. 3.
[80] Lettre de Gompers à J. A. Flett, 29 déc. 1900, SGL, vol. 39, p. 226.
[81] *La Presse*, 16 janvier 1901, p. 7.

les provinces de l'Ouest, les possibilités d'organisation étaient immenses au Québec[82]. Il s'empressait d'ajouter que la langue constituait un obstacle majeur à l'établissement de syndicats internationaux. «La Province de Québec est sous plusieurs rapports l'endroit le plus difficile à syndiquer, avec ses deux langues — le français prédomine, quoique pour presque tous nos syndicats les constitutions et la documentation disponible sont en langue anglaise, ce qui rend la travail d'organisation plus difficile. Quelque chose devra changer si les organisations internationales veulent obtenir le succès escompté. À défaut des autres documents, au moins les constitutions devraient être disponibles en français.» *(The Province of Quebec is in many aspects the most difficult place on the continent to organize, with its dual languages — the French in the ascendant, while nearly all of our union, constitution and literature are in the English language, making the work of the organizer most difficult. There must be changed* (sic) *if our international bodies hope to achieve the success that we ought to have. They must have their constitutions, at least, printed in French, if not their other printed matter*[83].)

La FAT elle-même ne possédait que très peu de documentation française; son manuel courant de procédure n'était même pas traduit[84]. Ce facteur, évidemment, accentuait le caractère «étranger» des syndicats internationaux[85].

Au début de février, Flett gagna la ville de Québec avec J. F. Tobin, président de la Boot and Shoe Workers Union. La réception faite aux deux organisateurs fut plutôt froide. Aucun journal de la capitale n'avait annoncé la tenue de leur assemblée et, surtout, le matin même (dimanche), les curés de Saint-Roch et Saint-Sauveur mirent les ouvriers en garde contre «les promesses mirobolantes qui pourraient leur être faites[86]». Ils étaient néanmoins près d'un millier à écouter les deux orateurs ou plutôt la traduction qu'en faisait un chef ouvrier de l'endroit[87]. Leur venue à Québec ne pouvait pas tomber au

[82] *The American Federationist*, mars 1901, p. 85.
[83] *Loco cit.*
[84] Lettre de Gompers à G. Lachance, 25 février 1901, SGL, vol. 41, p. 159.
[85] G. S. Warren pensa trouver une solution à ce problème en proposant à Gompers l'institution d'une langue internationale. Celui-ci lui répondit qu'il n'avait jamais songé à cette idée et que d'ailleurs il était tellement occupé qu'il ne pouvait lire la moitié de ce qu'il voulait en anglais (Lettre de Gompers à G. S. Warren, 15 mai 1902, SGL, vol. 55, p. 763).
[86] *La Presse*, 4 février 1901, p. 2.
[87] *Loco cit.*

plus mauvais moment, car les syndicats de la chaussure venaient de traverser une longue période de lock-out. Mais nous reviendrons dans les prochains chapitres sur cette question lorsque nous aborderons plus spécifiquement les rivalités intersyndicales dans le domaine de la chaussure. Pour le moment, contentons-nous de souligner que l'organisation de syndicats internationaux au Québec rencontrait plusieurs obstacles : l'opposition de l'Église, la barrière de la langue et surtout les organisateurs unilingues anglais. En effet, Flett n'était pas seul dans son cas; la presque totalité des organisateurs des fédérations internationales venaient des États-Unis ou de l'Ontario de sorte qu'ils pouvaient difficilement s'adresser à un auditoire francophone[88]. Le bassin de travailleurs francophones n'était pas à leurs yeux suffisant pour justifier l'emploi d'organisateurs bilingues.

Au tournant du siècle, la pénétration des syndicats internationaux, déjà difficile les années précédentes, accusa un retard croissant sur l'Ontario[89] :

TABLEAU V
Répartition des syndicats internationaux par province, 1890-1902

Année	*Québec*	*Ontario*	*Colombie*
1890	30	146	
1897	47	192-194	27
1902	114-118	612-627	137-140

Comme le démontre ce tableau, pendant que l'Ontario triplait le nombre de ses affiliés, de 1897 à 1902, le Québec parvenait tout

[88] Outre Flett, des quinze organisateurs volontaires que possédait la FAT au Canada en 1901, douze habitaient l'Ontario, trois seulement œuvraient au Québec : Warren, Ainey et Ryan (*The American Federationist*, sept. 1901).

[89] FORSEY, *op. cit.*, chap. VIII, fol. 2 ss. Il ne faudrait pas croire qu'à Montréal les syndiqués internationaux se recrutaient uniquement en milieu anglophone. Bien que nous n'ayons pas le pourcentage précis des Canadiens français membres de syndicats internationaux au début du siècle, A. Charpentier l'estimait à Montréal en 1918 aux trois quarts. Nous avons lieu de croire qu'il était sensiblement identique au début du siècle (Compte rendu d'une journée sociale à la Villa Saint-Martin, avril 1918, I, p. 15).

juste à le doubler et se faisait même dépasser par la Colombie britannique, province moins populeuse. Si Flett pouvait être fier de sa tâche en Ontario, le travail accompli au Québec ne lui procurait pas la même satisfaction. En faisant porter pendant un an les efforts de Flett uniquement dans sa province natale, la FAT avait laissé la voie libre à la formation de fédérations de syndicats nationaux.

3. « A State Federation of Labor »

La situation spéciale du Québec au niveau de l'organisation n'était pas encore vraiment sentie par Gompers. Ce qui l'inquiétait plus vivement, et Flett le tenait au courant grâce à une correspondance suivie, c'était l'orientation que voulait donner le nouveau président Smith au CMTC. Gompers refusait de croire que le CMTC eût des intérêts différents de ceux de sa fédération : « ... en dépit de notre séparation géographique, nos intérêts sont identiques... nous ne formons qu'un et partageons le même esprit, les mêmes réalisations, les mêmes syndicats; avec une stratégie identique; avec des principes, des aspirations et des espoirs communs ». (*...despite geographical division our interests are one and the same... that we are one and the same in spirit, in fact, in union; with one common policy; with identical principles, hopes and aspirations*[90].) La FAT répugnait à l'idée de faire du CMTC une véritable fédération canadienne traitant d'égal à égal avec elle. On préférait plutôt lui faire jouer un rôle semblable à une fédération du travail comme il en existait dans la plupart des États américains et dont la fonction était de veiller aux intérêts des travailleurs auprès des gouvernements locaux. Gompers ne s'en cachait pas; il l'écrivait clairement dans l'organe de la FAT, *The American Federationist*[91]. Le danger qu'il décelait dans l'émission de chartes par le CMTC, c'est qu'il en vienne à émettre des chartes à des syndicats de métier et créer ainsi des structures parallèles aux fédérations internationales. L'encouragement que voulait donner Ralph Smith aux syndicats nationaux confirmait ses craintes.

Les délégués au congrès de la FAT, en 1901, rejetèrent complètement la proposition de l'exécutif du CMTC en vue d'accroître les pouvoirs de cette centrale[92]. Le secrétaire du CMTC, P. M. Draper, s'était en effet rendu aux États-Unis pour solliciter l'appui du congrès

[90] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1901, p. 21.

[91] *The American Federationist*, nov. 1902, p. 818; avril 1903, p. 270.

[92] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1901, p. 116.

de la FAT à ce propos. Le congrès enjoignit plutôt à l'exécutif de rencontrer les représentants du CMTC dans le but de renforcer l'unité si essentielle aux travailleurs américains[93]. Cette rencontre eut lieu en avril 1902, mais seul le secrétaire Draper y assistait, Gompers n'ayant pas jugé bon d'y inviter le président Smith[94]. Draper nota au début de cette rencontre les progrès spectaculaires de l'organisation des travailleurs au Canada, résultat du travail de Flett et des organisateurs des fédérations internationales. Il ajouta que le clergé catholique était opposé au syndicalisme international et termina en invitant le président, le secrétaire ou un membre de l'exécutif à assister au congrès qui se tiendrait à Berlin en septembre[95]. Le procès-verbal de l'exécutif de la FAT ne mentionne pas d'autres sujets abordés quoiqu'il soit probable que le problème créé par l'émission des chartes d'affiliation par le CMTC fût discuté. De fait, à la réunion suivante, l'exécutif demandait qu'on instruise une enquête à ce sujet[96].

Quoi qu'il en soit, une bonne partie de leur problème fut réglée en septembre, au Congrès de Berlin, lorsque Flett devint président du CMTC et qu'une résolution adoptée excluait du Congrès les syndicats en rivalité avec des organisations ouvrières affiliées à une fédération internationale. Gompers jubilait : « La politique adoptée et les dirigeants élus montrent hors de tout doute que les intentions du mouvement ouvrier s'orientent vers l'acceptation de l'idée que nos intérêts sont identiques en dépit de la ligne géographique arbitraire qui nous sépare. Nous faisons tout en notre pouvoir pour protéger et améliorer les intérêts de nos amis les travailleurs, et ceux qui se font les avocats d'une politique d'isolement sont illogiques. Le but du mouvement ouvrier est d'unir les travailleurs selon leur métier dans les différentes villes, puis sur une base nationale, et enfin dans le syndicalisme international. » *(The policy declared for, and the officers elected demonstrate beyond question that the spirit of the labor movement is growing towards the recognition that our interests are identical regarding the arbitrary geographical lines. We are all doing our level best to protect and advance the interests of our fellow-workers, and those who would preach the policy of isolation are absolutely inconsistent. The aim of the labor movement is to associate the workers in our trades in the various localities, then national, and the next step is international trade unionism*[97].) La FAT s'assurait de la sorte que le CMTC ne contribuerait pas au développement du syndicalisme national. Les fédérations internationales de métier pouvaient donc continuer en toute quiétude leur travail d'organisation au Canada et ainsi placer sous leurs ailes le développement du syndicalisme canadien.

[93] *Idem*, p. 184.
[94] Lettre de Gompers à P. M. Draper, 7 avril 1902, SGL, vol. 54, p. 124.
[95] Minutes of Executive Meeting (AF of L), 14 avril 1902, *Department of Archives of the Catholic University of America*, John Mitchell Papers, 248.
[96] Minutes of Executive Meeting, 25 juillet 1902, *op. cit.*

4. Les « intérêts » des fédérations internationales

L'hégémonie que les internationales désiraient maintenir sur le mouvement ouvrier canadien et dont Gompers s'était fait le défenseur reposait sur l'idée d'une identité presque totale d'intérêts entre les travailleurs canadiens et « américains ». Cette communauté d'intérêts transcendait leur appartenance à des structures politiques différentes. Lorsque Gompers faisait mention de ce dernier facteur, il en réduisait la portée en le présentant sous l'image d'un accident géographique plus ou moins arbitraire[98]. Dans son esprit, les deux pays n'en faisaient qu'un pour les travailleurs.

Ce sentiment s'était cristallisé avec l'entrée massive au Canada de capitaux et d'entreprises en provenance des États-Unis vers 1900. C'est l'époque où de grandes entreprises comme General Electric, Westinghouse, American Asbestos et National Cash Register établissent des filiales au Canada. En 1900, les capitaux investis au Canada par des « Américains » étaient de l'ordre de 175 millions de dollars ; ils atteignaient 520 millions en 1913 et un milliard et demi en 1926[99]. Les syndicats internationaux ont suivi la voie empruntée par les filiales d'entreprises « américaines ». De même que les financiers étatsuniens concevaient le Canada comme une extension de leur marché, de même est-il apparu tout à fait naturel aux chefs syndicaux d'intégrer le Canada à leur aire d'expansion. Il est significatif à ce propos que la FAT, pour des besoins d'organisation, ait divisé en districts le territoire nord-américain selon des critères qui faisaient fi des

[97] Lettre de Gompers à J. Flett, 29 sept. 1902, SGL, vol. 60, p. 235.
[98] « Despite geographical division » *(Report of Proceedings of the AFofL*, 1901, p. 21) ; « geographical line of demarkation » *(ibid.*, 1902, p. 15) ; « arbitrary geographical lines » (Lettre de Gompers à Flett, 29 sept. 1902, SGL, vol. 60, p. 235).
[99] Kari LEVITT, *la Capitulation tranquille*, p. 78.

frontières politiques du Canada; le Québec était le prolongement du district « Eastern », et l'Ontario, celui de la zone « Middle[100] ».

L'intérêt marqué des fédérations internationales pour le Canada est survenu d'ailleurs à une époque où une forte fièvre impérialiste s'emparait des États-Unis[101]. On voulait faire profiter les pays des deux Amériques — sous la menace des armes parfois — des avantages de communier aux valeurs étatsuniennes. Nos voisins du Sud ont ainsi établi au tournant du siècle une zone d'influence où leur domination économique leur assurait, à des degrés divers bien sûr, un certain contrôle politique. La sollicitude des unions internationales à l'égard des syndiqués canadiens reflétait dans une certaine mesure ce sentiment impérialiste. Celui-ci trouvait sa justification théorique dans le darwinisme social, système de pensée qui se répandit surtout dans les milieux d'affaires, mais qui influença également le mouvement syndical. L'idée maîtresse de cette conception veut que l'évolution sociale soit le résultat de conflits entre les différentes composantes de la société et que, de par une sélection naturelle, les unités les plus fortes soient appelées à survivre et à dominer[102]. S'il n'est pas étonnant que Rockefeller et Carnegie aient été persuadés de la valeur de ces principes, il est par contre étrange de constater que Gompers et Tobin aient subi leur influence[103].

La pénétration du syndicalisme « américain » au Canada n'est donc pas uniquement le résultat fortuit des liens économiques qui unissaient les deux pays ni la conséquence naturelle de la mobilité de la main-d'œuvre comme elle l'avait été au XIXe siècle; elle est aussi le produit d'une volonté des chefs internationaux d'assurer leur hégémonie sur le mouvement syndical canadien. Cette volonté est de nature impérialiste puisqu'elle tend à minimiser les différences nationales et à établir entre les parties des relations d'inférieur à supérieur plutôt que des rapports d'égalité[104]. Il semble également que la

[100] *The American Federationist*, oct. 1899, pp. 195 ss.

[101] R. H. BABCOCK *(op. cit.)* en a fait le motif principal de l'expansion des unions internationales au Canada.

[102] Richard HOFSTADTER, *Social Darwinism in American Thought*, New York, Braziller, 1959, 248 p.; W. H. MCGOVERN, *From Luther to Hitler, the History of Fascist-Nazi Political Philosophy*, Boston, Houghton, 1941, pp. 453 ss.

[103] Il n'y a pas meilleur exemple de cet esprit qui animait les chefs des fédérations internationales que le discours de Frank Feeney devant les délégués du CMTC en 1905 (*Proceedings of TLC*, 1905, p. 54).

[104] Dans sa signification première, le terme « impérialisme » s'applique aux visées expansionnistes d'un État. Nous croyons cependant que, par

crainte d'immigrants canadiens travaillant à des salaires inférieurs ou encore l'appréhension de voir migrer les entreprises « américaines » vers le Canada où les salaires étaient inférieurs n'aient joué qu'un rôle secondaire dans l'établissement de syndicats internationaux, du moins au tournant du siècle. Leur présence résultait beaucoup plus d'une volonté d'étendre leur emprise, d'augmenter leurs effectifs et d'assurer leur hégémonie.

L'expansionnisme syndical étatsunien n'aurait pu escompter aucun résultat positif s'il n'avait trouvé des appuis nombreux parmi les travailleurs canadiens. Souvent il n'était plus ardents défenseurs de la cause internationale que les chefs syndicaux canadiens. Leur association avec les travailleurs du Sud leur valait des avantages certains : une organisation capable de résister aux aléas de la conjoncture économique, un fonds de grève imposant, une organisation bien structurée et, dans certains cas, une assurance contre la maladie et la mortalité. Certains groupes de travailleurs canadiens, en particulier ceux qui étaient liés aux métiers de la construction, auraient pu obtenir dès le début du XXe siècle des services comparables s'ils avaient regroupé l'ensemble des unités syndicales canadiennes d'un même métier. Mais, bien avant qu'elles établissent des contacts entre elles, les syndicats internationaux les avaient intégrées dans leur rang. L'œkoumène canadien favorise là aussi les contacts nord-sud rendant bien aléatoires les échanges est-ouest. Si le Canada avait été un pays moins étendu et plus populeux, les internationaux y auraient probablement trouvé des fédérations de syndicats nationaux recrutant des membres dans la plupart des villes canadiennes. Tel n'était cependant pas le cas, et c'est pourquoi la première campagne d'organisation de la FAT a connu autant de succès.

La plupart des fédérations internationales avaient déjà une solidité et une expérience des relations de travail qui ne laissaient pas indifférents les travailleurs canadiens. Ces syndicats, parce qu'ils étaient le produit d'un pays plus industrialisé, plus urbanisé et plus populeux, avaient l'avantage de posséder une certaine avance dans les solutions qu'ils pouvaient apporter au malaise industriel. L'étiquette syndicale par exemple avait été mise à l'essai aux États-Unis bien avant qu'elle ne soit utilisée au Canada. Cette avance, les travailleurs canadiens pouvaient également la vérifier au niveau des salaires. Les organisateurs internationaux se faisaient un malin plaisir à

extension, il n'est pas abusif de l'utiliser pour caractériser les objectifs de la FAT. R. Babcock l'a d'ailleurs employé dans le sous-titre de sa thèse.

comparer les salaires d'un même métier entre Montréal, Toronto, Chicago ou Pittsburg. Comment les travailleurs canadiens ou québécois auraient-ils pu rester sourds à ces arguments? C'est pourquoi la majorité d'entre eux n'ont pas hésité à se faire les défenseurs de la cause « internationale ».

* * *

Et pourtant, comme nous l'avons démontré, une minorité, quand même assez importante au Québec, a préféré résister aux séductions de « l'internationalisme ». La province se différenciait déjà de l'Ontario lorsque sont apparues les premières organisations syndicales dans le dernier tiers du XIXe siècle. Les internationaux tardaient à s'implanter, confrontés qu'ils étaient avec les Chevaliers du travail et les nombreux syndicats nationaux qui florissaient au Québec. Ces syndicats commençaient à la toute fin du siècle à se muer en fédérations nationales. La Fraternité des cordonniers unis et l'Union protectrice des monteurs recrutaient des membres à Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières; les liens qui unissaient chaque syndicat étaient encore lâches, mais ils évoluaient vers un raffermissement de leur unité. Il n'était pas non plus exclu qu'ils aient cherché à intégrer les cordonniers de centres manufacturiers ontariens.

Cette tendance vers la formation de syndicats nationaux au Québec reflétait un courant nationaliste qui se manifestait également au niveau du CMTC. Ses partisans avaient comme objectif de faire du Congrès une véritable fédération canadienne du travail avec plein pouvoir d'émettre des chartes d'affiliation. Ralph Smith et P. Draper entrevoyaient même le jour où le CMTC chapeauterait un large éventail de syndicats nationaux. Les partisans de la révision du rôle du CMTC ne se recrutaient pas uniquement au Québec quoique cette réforme ait reçu un large appui parmi les délégués québécois. Ils avaient conscience que, le Canada formant une entité politique distincte, les Canadiens se devaient d'assurer eux-mêmes le contrôle complet de leurs organisations syndicales.

La FAT, pour sa part, voyait dans les gestes posés par le CMTC une menace à l'unité des travailleurs nord-américains, ce qui affaiblirait leur pouvoir de marchandage. À ce facteur s'ajoutaient des motifs moins désintéressés relevant davantage d'un désir de domination que de sentiments altruistes. La fièvre impérialiste qui travaillait à l'époque les États-Unis a conduit les chefs syndicaux « américains » à minimiser les différences politiques qui opposaient les deux pays et à assimiler le Canada à un État de la fédération américaine. Gompers

et Tobin ne se gênaient pas pour comparer le rôle du CMTC à celui d'une fédération du travail comme il en existait dans la plupart des États américains. Cette opinion répugnait à tous les chefs ouvriers canadiens, mais la plupart d'entre eux étaient d'avis que les avantages obtenus grâce à leur affiliation à une fédération internationale étaient tels qu'une rupture engendrerait un affaiblissement du mouvement syndical canadien. Ils défendaient donc la cause « internationale » avec conviction, déterminés eux aussi à faire échec au *dual unionism*.

La tendance « internationaliste » disputait donc aux nationalistes l'adhésion des travailleurs canadiens. Leurs rivalités ont engendré au Québec de sérieux conflits dont les premières manifestations qui datent de la fin du XIXe siècle ont conduit à l'historique décision du Congrès de Berlin en 1902.

CHAPITRE II

DIX ANS DE CONFLITS, UN TOURNANT : 1892-1902

LA SCISSION AU CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL. UN CONFLIT PARMI LES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE. DIVISION DU CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA

À MESURE que les syndicats internationaux étendaient leur emprise, ils modelaient à leur image les structures et l'idéologie des syndicats québécois. La conception de l'action syndicale des internationaux présente cette particularité qu'ils peuvent difficilement accepter de cohabiter avec des syndicats d'allégeance différente. En effet, leur philosophie repose fondamentalement sur la recherche d'un contrôle de l'offre de travailleurs au niveau d'un même métier; une fois ce contrôle obtenu, ils espèrent vendre au patronat leur force de travail au meilleur prix possible. C'est dans la mesure où ils détiennent un monopole plus ou moins absolu sur les travailleurs d'un même métier dans une ville ou une région donnée qu'ils renforcent leur pouvoir de marchandage auprès des employeurs. L'unité des travailleurs devient donc, à leurs yeux, une condition essentielle au bon fonctionnement des organisations syndicales. Ils mettent autant d'énergie à combattre les syndicats parallèles qu'à négocier une convention collective.

C'est pour cette raison qu'aussitôt devenus une force importante au Québec les internationaux ont suscité de nombreux conflits intersyndicaux. Ils ont d'abord cherché à éliminer les Chevaliers du travail avec lesquels ils étaient en lutte aux États-Unis depuis 1887. Par la suite, ce sont les syndicats nationaux qui ont été la cible de leur offensive. Ils n'ont vraiment été satisfaits que lorsqu'ils eurent éliminé toute trace de syndicats parallèles des structures du mouvement ouvrier québécois et canadien.

A – La scission au Conseil central de Montréal

Le premier choc entre les Chevaliers du travail et les internationaux s'est fait sentir au Québec en 1892 avec la création à Montréal d'un Conseil des métiers de la construction. Aux États-Unis, les tensions entre les deux groupes s'étaient manifestées quelques années plus tôt, particulièrement à partir de 1887, année qui consacra la rupture définitive entre l'Ordre des Chevaliers du travail et la Fédération américaine du travail. Jusqu'à la fondation du Conseil de la construction de Montréal, il semble bien que les luttes engagées aux États-Unis n'aient pas eu tellement d'impact au Canada[1].

1. Le Conseil central des métiers de la construction

Une unité syndicale montréalaise de la Fraternité internationale des peintres et décorateurs (222) invitait les syndicats de la construction de la métropole à une assemblée, le 18 août 1892, au cours de laquelle les participants décidèrent de se regrouper en un Conseil central des métiers de construction de bâtisse[2]. Ce nouveau conseil comprenait, en plus des peintres et des décorateurs, trois syndicats de charpentiers-menuisiers, une union de tailleurs de pierre et une organisation de plâtriers. Sauf l'Union des tailleurs de pierre, ils étaient tous affiliés à une fédération internationale de métier[3]. Le chroniqueur ouvrier de *la Presse,* en rapportant cette nouvelle, précisait que le nouveau conseil était composé « de vieux lutteurs de la cause ouvrière connaissant parfaitement tous les besoins de leurs classes » ; il ajoutait que ce conseil n'avait aucune hostilité envers le Conseil central des métiers et du travail de Montréal[4]. Fondé depuis 1885, ce dernier rassemblait sur une base volontaire la plupart des syndicats montréalais ; il avait comme fonction de représenter les intérêts des travailleurs auprès de la municipalité et organisait aussi chaque année le défilé de la Fête du travail, le premier lundi de septembre.

Contrairement à ce que pouvait croire le chroniqueur, les relations entre les deux groupes s'envenimèrent. L'indice le plus sûr du conflit réel qui divisait les travailleurs montréalais nous est fourni en

[1] C'est du moins la conclusion qu'en a tirée Eugene Forsey après une étude minutieuse (Rapporté par R. H. Babcock, *op. cit.*, fol. 26).
[2] *La Presse*, 6 sept. 1892, p. 3.
[3] *La Presse*, 3 sept. 1892, p. 2 ; 2 sept. 1893, p. 3 ; 5 sept. 1893, p. 7.
[4] *La Presse*, 6 sept. 1892, p. 3.

1893 lorsque le Conseil de la construction s'avisa d'organiser son propre défilé de la Fête du travail. Le geste était d'autant plus significatif qu'il survenait lors d'une manifestation qui visait précisément à démontrer la force et l'unité des travailleurs. Un ouvrier s'en plaignit amèrement dans une lettre à *la Presse,* menaçant de « démasquer » les « ambitieux » responsables de cette scission[5]. Quelques jours plus tard, Émile Peletier, un membre de la Fraternité internationale des peintres et, depuis peu, vice-président général de cette fédération, répondait au premier intervenant[6]. Le contenu de sa lettre nous permet de mieux connaître les motifs qui sont à l'origine du schisme.

Depuis 1891, les syndicats de la construction voulaient voir modifier la constitution du Conseil central afin de le rendre plus représentatif du milieu ouvrier montréalais. La constitution accordait à tout syndicat affilié ou assemblée trois représentants auprès du Conseil, quels qu'en fussent les effectifs. Cette situation plaçait sur un pied d'égalité des syndicats aux effectifs restreints et les grosses unités syndicales comptant plusieurs centaines de membres. Les syndicats de la construction, précisément ceux qui comptaient le plus d'adhérents, se plaignirent de ne pas avoir auprès du Conseil une influence proportionnelle à leur nombre : ils dénoncèrent cette injustice et réclamèrent une révision de la constitution. Intraitables, les délégués au Conseil refusèrent de modifier les bases de la représentation.

L'argumentation des syndicats de la construction visait particulièrement les Chevaliers du travail dont certaines assemblées groupaient très peu de membres. Comme plusieurs d'entre elles étaient mixtes, c'est-à-dire qu'elles réunissaient des travailleurs de métiers différents et qu'elles ouvraient même leurs portes aux non-travailleurs, il leur était facile de former une assemblée et d'envoyer trois délégués au Conseil. Les années 90 se caractérisaient, en effet, par la formation d'un très grand nombre d'assemblées ayant une période d'activité très courte[7]. Par contre, la fondation d'un syndicat affilié à une fédération internationale était plus difficile. Ne pouvaient en faire partie que les travailleurs d'un même métier et surtout une fédération acceptait d'affilier deux syndicats d'un même métier uniquement lorsque le nombre d'adhérents dans une ville donnée était considérable. On comprend alors la colère des ouvriers de la construction dont chaque syndicat comprenait environ une centaine de membres et

[5] *La Presse*, 29 juillet 1893, p. 7.
[6] *Idem*, 5 août 1893, p. 7 ; *la Patrie*, 7 nov. 1903, p. 3.
[7] Forsey, *op. cit.*, chap. vii (annexe).

dont la représentation auprès du Conseil se limitait quand même à trois délégués[8].

2. Les sources du conflit

En réalité, beaucoup plus qu'une querelle d'influence, ce conflit rejoignait fondamentalement une opposition au niveau de la conception de l'action syndicale. Les Chevaliers du travail avaient de la classe ouvrière une définition assez large qui incluait tout agent relié à la production de biens, qu'il fût travailleur, manufacturier ou « professionnel », rejetant uniquement les banquiers et les financiers occupés, disait-on, à des fonctions parasitaires[9]. Leur projet visait rien de moins qu'à réunir l'ensemble des producteurs dans un vaste mouvement pour l'abolition du salariat et le rétablissement d'une société nouvelle fondée sur la coopération et la petite propriété. « Nous ne croyons pas, estimait un membre de l'exécutif général des Chevaliers, que l'émancipation des travailleurs réside dans l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail ; nous devons aller plus loin que cela, et nous n'y parviendrons que si le régime du salariat est aboli[10]. » Ce refus des contraintes liées au salariat représente une des caractéristiques principales des Chevaliers du travail[11].

Pour leur part, les syndicats internationaux sont issus d'un tout autre courant idéologique. Leur pragmatisme est le fruit d'une longue adaptation des premiers syndicats de métier, anglais et étatsuniens, aux contraintes du développement industriel. Les travailleurs qualifiés ont graduellement accepté de subordonner leur intérêt personnel à celui du groupe, pour vendre par la suite à leur employeur leur force collective de travail. Ils ne contestent pas le système capitaliste, mais cherchent à en tirer le meilleur parti possible. C'est vers cet objectif qu'ont tendu les premières organisations syndicales au début du XIXe siècle. Intégrées par la suite dans des fédérations professionnelles, elles ont toujours cherché à s'assurer le contrôle de l'offre de travailleurs.

[8] Le défilé de la Fête du travail de 1893 organisé par le nouveau conseil comprenait environ 80 tailleurs de pierre et 150 peintres et décorateurs. Le nombre de plâtriers n'est pas donné, ni non plus celui des menuisiers quoiqu'on sache que ces derniers étaient parmi les syndicats les plus nombreux (*la Presse*, 5 sept. 1893, p. 7).

[9] G. N. GROB, *Workers and Utopia...*, p. 52.

[10] *The Laster*, IV, 15 nov. 1893, p. 3, dans GROB, *op. cit.*, p. 38.

[11] Selon la thèse développée par Grob, ce refus est caractéristique des associations ouvrières au début d'une période d'industrialisation (voir chap. Ier, p. 7).

Les Chevaliers du travail misaient, au niveau des moyens pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés, sur l'unité des travailleurs, l'éducation, la création de coopératives et, dans certains cas, sur l'action politique. Tous ces moyens qui n'ont rien de très radical contrastaient avec l'ampleur des objectifs du mouvement. Rejetant, du moins en principe, la grève comme *« a relic of barbarism »*, ils préféraient recourir à l'arbitrage obligatoire dans les cas de conflits[12]. C'était par l'éducation ou la persuasion qu'ils espéraient convaincre de la justesse de leur solution les différents agents producteurs[13]. Quoique l'Ordre, du moins officiellement, n'ait pas vu dans l'action politique partisane un moyen de faire valoir ses idées, toutefois, plusieurs assemblées au Canada comme aux États-Unis ont appuyé ou présenté des candidats ouvriers[14]. Au Québec, les Chevaliers ont soutenu la candidature de plusieurs des leurs à des élections provinciales et fédérales. Mais que ce soit dans le domaine politique, dans celui de l'éducation ou encore dans la création de coopératives, les résultats tangibles furent plutôt décevants. Et, à mesure que le bilan des expériences tentées par les Chevaliers apparaissait de plus en plus négatif, les travailleurs qualifiés ont préféré revenir à des objectifs plus limités, mais dont les résultats auraient l'avantage d'être plus perceptibles.

Conservateurs au niveau des objectifs, les syndicats internationaux ont recours toutefois à des moyens de pression énergiques. Loin de penser que la grève est un moyen dépassé de résoudre les conflits de travail, ils l'estiment au contraire essentielle à l'amélioration du sort des travailleurs. C'est à leurs yeux un droit fondamental des travailleurs de pouvoir cesser collectivement de travailler pour un employeur récalcitrant. Ce droit reste bien aléatoire cependant si le syndicat n'a pas un certain contrôle de la main-d'œuvre. Et ce con-

[12] GROB, *op. cit.*, p. 48; Norman J. WARE, *The Labor Movement in the United States, 1860-1890*, p. 117.

[13] WARE, *op. cit.*, p. 96; Fernand HARVEY, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, pp. 88 ss.

[14] J. BURTT et J. ROUILLARD, « Le mouvement ouvrier », dans J. HAMELIN (édit.), *les Travailleurs québécois, 1851-1896*, pp. 97 ss; WARE, *op. cit.*, pp. 356 ss; GROB, *op. cit.*, pp. 82 ss. Contrairement à une opinion répandue, il n'y a pas que les assemblées canadiennes qui ont porté intérêt à l'action politique; on trouve aussi aux États-Unis de nombreux exemples semblables.

trôle, les syndicats se sont vite aperçus qu'il est beaucoup plus facile à établir parmi les ouvriers spécialisés. C'est pourquoi, à l'opposé des Chevaliers du travail, la division des travailleurs par métier est fondamentale pour les syndicats internationaux. Il n'y a pas de négociation collective possible avec des syndicats mixtes groupant des travailleurs d'entreprises différentes. À la source du conflit qui dressa les internationaux contre les Chevaliers du travail aux États-Unis, cette question divisa aussi les travailleurs montréalais en 1892.

3. Le Conseil des métiers fédérés

Nous avons peu de renseignements sur les activités du Conseil de la construction de Montréal. Comme nous l'indiquions plus haut, il refusa de participer au défilé du Conseil central en 1893. L'année suivante, il acceptait l'invitation du Conseil central, mais défilait avec ses syndicats affiliés en queue de cortège et tenait à organiser son propre pique-nique au parc Sohmer[15]. En 1895, les syndicats de la construction réintégrèrent les rangs du Conseil central. Ce n'était pas pour longtemps puisque, peu de temps après, les syndicats internationaux mijotaient la formation d'un conseil central rival en invoquant les mêmes raisons qui avaient conduit à la formation du Conseil de la construction.

Les internationaux tentèrent encore une fois, au début de 1896, de modifier la constitution du Conseil central de façon que les syndicats affiliés aient une représentation proportionnelle plutôt qu'un nombre uniforme de délégués. Les Chevaliers repoussèrent toutes les propositions en ce sens d'autant plus facilement que, pour modifier la constitution, il fallait l'appui des deux tiers des délégués[16]. Même si les Chevaliers étaient en minorité au Conseil, les internationaux ne réussissaient pas à recueillir, pour leur résolution, le nombre de voix exigées par la constitution[17]. C'est alors qu'ils songèrent à quitter les rangs du Conseil central pour former leur propre conseil[18].

Les mécontents discutèrent de cette éventualité à une réunion tenue en avril 1896. Cinq syndicats internationaux y participaient :

[15] *La Presse*, 4 sept. 1894, p. 5.
[16] *Idem*, 22 nov. 1902, p. 19.
[17] Dans un historique du conflit probablement préparé par J. A. Rodier, celui-ci rapporte que les Chevaliers ne formaient que le dixième du total des adhérents au Conseil central *(ibidem)*.
[18] *La Presse*, 23 mars 1896, p. 1; 27 mars 1896, p. 1.

l'Union des plâtriers, l'Union typographique (176), l'Union des barbiers et deux syndicats de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers[19]. Avant la fondation définitive du nouveau conseil, le groupe chercha à obtenir d'abord l'appui de la Fédération américaine du travail. En mars 1897, Gompers, dans une lettre à P. J. Ryan, un des leaders du groupe, approuva sans réserve les sécessionnistes : « Je note avec vous... à propos de l'échec rencontré par les véritables organisations de syndiqués et espère que vous ferez ce que vous pouvez afin de venir à bout de régler ce problème complètement et définitivement. Il n'y a pas d'autre solution possible pour réussir que d'agir correctement et vigoureusement en vue de cet objectif. Ces gens qui se disent Chevaliers du travail et se prétendent les amis des travailleurs sont parmi leurs pires ennemis. Je vous félicite du bon travail que vous avez fait jusqu'ici. » *(I note with you (...) relative to the drawback of legitimate organizations of trade unions and trust, that you will do what you can in order to strengthen out this matter fully and completely. There is no way by which this can be successfully done unless done right and aggressively and to the point. These people posing as Knights of Labor pretending to be friends of labor are some of the worst enemies of labor. I congratulate you upon the good work that far done*[20].) En réponse, le mois suivant, Ryan expliquait à Gompers qu'environ 300 Chevaliers du travail divisés en sept assemblées exerçaient auprès du Conseil plus d'influence que les syndicats de métier dont les effectifs étaient pourtant supérieurs (l'un de ces syndicats possédait même à lui seul plus de 300 membres). Il semble bien également que Ryan en ait profité pour lui demander une charte d'affiliation[21]. L'obtention de cette charte assurait automatiquement le succès du nouveau conseil puisque la constitution de la FAT obligeait sous peine de sanction tous les syndicats internationaux de la ville à s'y affilier. Il va sans dire qu'une telle mesure plaisait à Gompers puisqu'elle rencontrait son désir de raffermir son emprise sur le syndicalisme canadien : « Je ne parviens pas à comprendre pourquoi de sérieux et sincères travailleurs appartenant à des

[19] *Procès-verbal du Conseil fédéré*, 20 avril 1897, p. 1, dans J. MARTIN, *op. cit.*, p. 79.
[20] Lettre de Gompers à P. J. Ryan, 4 mars 1897, SGL, vol. 18, 287. En 1896, Ryan était président du Conseil central. Accusé de vouloir diviser le Conseil, il nia énergiquement (*la Presse*, 23 mars 1896, p. 1; 27 mars 1896, p. 1).
[21] Lettre de Gompers à P. J. Ryan, 10 avril 1897, SGL, vol. 19, 522.

syndicats de métier puissent tolérer autant de bêtises dans votre ville.» *(I cannot for the life of me see why earnest sincere workmen organized on trade union line can tolerate such tom-foolery as exists in your city*[22].)

Les membres des syndicats internationaux à Montréal ne partageaient pas tous le même avis sur la sagesse d'une telle opération puisqu'elle divisait irrémédiablement le mouvement ouvrier montréalais. Averti des pressions qui s'exerçaient auprès de la FAT, l'un d'entre eux entreprit des démarches auprès de la fédération dont il était membre pour empêcher la concession d'une charte[23]. La FAT était très sensible à l'opinion des fédérations puisqu'elle-même en était une création, que ses pouvoirs étaient extrêmement limités et qu'elle dépendait financièrement de leur support[24]. Aussi, lorsque Gompers s'aperçut qu'une fédération manifestait des réticences, son enthousiasme pour la création d'un nouveau conseil diminua. Il le fit savoir en mai aux artisans de la scission à Montréal : «Je ne veux pas diminuer votre ardeur ni vous dire qu'à aucun moment la charte ne vous sera accordée, mais j'ose croire qu'une plus loyale et meilleure tentative devrait être faite pour débarrasser le Conseil central de ces détestables influences qui ont empêché son développement et miné son autorité.» *(I do not wish to temper your ardour nor to say that under no circumstances will the charter be issued but I do believe that a fairer and better attempt should be made to rid the Central from the awful influences which have retained its growth and influence*[25].) Il donnait le même conseil un peu plus tard à Joseph Ainey, président du «local» montréalais (134) de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers : «Je crois que les meilleurs intérêts des travailleurs de Montréal et du Dominion exigent que tout soit fait pour éviter les conflits et les querelles dans les rangs des travailleurs. Je pense par là que les syndiqués de Montréal devraient s'unir dans une organisation centrale et exclure du conseil ceux qui n'appartiennent pas à un syndicat de métier. Dans l'effort que vous déployez pour atteindre ce but, il n'est pas bon de diviser les syndicats de métier et de s'orienter séparément car à ce moment-là il ne peut y avoir d'unité

[22] *Ibidem*.
[23] Lettre de Gompers à P. J. Ryan, 19 mai 1897, SGL, vol. 20, 16.
[24] On s'en rend compte à la lecture de la correspondance de Gompers. Le ton d'une lettre adressée à un président de fédération est fort différent de celui qui prévaut lorsqu'il écrit à ses organisateurs.
[25] Lettre de Gompers à P. J. Ryan, 19 mai 1897, SGL, vol. 20, 16.

d'action possible.» *(I imagine that the best interests of labor in Montreal and the Dominion demands that everything be done to avoid a conflict and dispute in the ranks of labor. I mean by this that the trade unionists of Montreal should unite in a central body and exclude from your councils those who are not organized upon trade union lines and in the effort to accomplish this purpose, it is not wise to divide the trade unions and drive each other apart so that there can be no common unity or motion*[26].) Gompers se faisait maintenant le défenseur de l'unité des travailleurs montréalais.

Pour des raisons que nous ignorons, deux mois plus tard il passait outre à ses réticences et accordait la charte convoitée, la première émise au Canada à un conseil central. Fort de cet appui, le groupe dissident tenait sa première assemblée le 28 juillet 1897; il choisissait de donner au nouveau conseil le nom de Conseil des métiers fédérés et du travail de Montréal; il élisait son premier président, Joseph Ainey, membre du syndicat le plus vivement opposé au Conseil central, l'unité locale de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers[27]. Gompers souhaitait les meilleurs succès au nouveau conseil, estimant «que les travailleurs s'ils espèrent remporter des victoires et progresser devront se syndiquer de cette manière et n'admettre dans leur conseil central personne d'autre que des syndicats de métier». *(That the workers if they hope to gain any victory and to progress will have to organize on these lines and in their central bodies admit none other than trade unions*[28].)

L'obtention d'une charte d'affiliation n'était qu'une première étape pour les dissidents; la seconde consistait à s'en servir pour «convaincre» toutes les unités syndicales internationales de joindre le Conseil fédéré. La plupart de ces unités le firent sans peine; certaines par contre, l'Union typographique Jacques-Cartier, l'Union internationale des mouleurs et celle des briqueteurs, mirent moins d'empressement à abandonner le Conseil central. Le Conseil fédéré décida alors de recourir aux bons offices de Gompers pour rallier les récalcitrants[29]. Celui-ci écrivit dans ce but au président général de

[26] Lettre de Gompers à J. Ainey, 27 mai 1897, SGL, vol. 20, 37.
[27] Procès-verbal du Conseil fédéré, 28 juillet 1897, dans J. MARTIN, *op. cit.*, p. 79.
[28] Lettre de Gompers à J. Cantwell, secr. du Conseil fédéré, 31 juillet 1897, SGL, vol. 20, 759.
[29] *Idem*, 3 mars 1898, vol. 22, 885; lettre de Gompers à A. Gariépy, 7 mars 1898, SGL, vol. 22, 915.

l'Union typographique internationale : « Est-ce que je peux compter sur votre collaboration pour inciter l'unité syndicale 145 à s'affilier au Conseil. Je sais qu'un mot de votre part à propos de leurs obligations aura beaucoup de poids. » *(May I count upon the use of your good offices to influence union 145 to become attached to the Council. I know that a word from you as to the duties in the premises would have very much weight*[30]...) Le président s'acquitta de cette tâche et l'un des plus vieux syndicats internationaux de Montréal intégra le Conseil fédéré en 1899[31]. L'Union des mouleurs fit de même en 1900 après que l'exécutif international fut intervenu là aussi pour faire respecter la constitution[32]. Quant au syndicat local des briqueteurs, Gompers n'y pouvait rien puisque l'Union internationale des briqueteurs n'était pas à ce moment affiliée à la FAT[33].

Les deux conseils organisèrent en 1898 et 1899 des défilés parallèles lors de la Fête du travail. Dix-neuf syndicats, la plupart internationaux, participaient en 1899 au défilé du Conseil fédéré alors que le Conseil central pouvait compter sur la présence de 24 organisations syndicales : huit seulement étaient des assemblées de Chevaliers du travail, six étaient affiliées à des fédérations internationales et le reste était composé de syndicats nationaux[34]. Les deux conseils centraux avaient cette année-là un nombre à peu près identique d'affiliés. Deux ans à peine après sa fondation, le Conseil fédéré pouvait prétendre, autant que le Conseil central, être le porte-parole des travailleurs montréalais.

* * *

L'injustice au niveau de la représentation dont souffraient les syndicats internationaux à l'intérieur du Conseil central était l'accusation le plus souvent alléguée par les partisans de la scission. Mais en fait, comme nous l'avons démontré, l'argumentation reflétait des divergences idéologiques fondamentales. On accusait les Chevaliers du travail « de ne représenter rien, ni personne », d'accueillir dans leurs rangs « des politiciens, des faiseurs et des égoïstes[35] ». Ces reproches

[30] Lettre de Gompers à W. B. Prescott, président, 2 mars 1898, SGL, vol. 22, 880.
[31] Lettre de Gompers à A. Gariépy, 7 mars 1898, SGL, vol. 22, 915.
[32] *La Presse*, 7 oct. 1898, p. 6.
[33] Lettre de Gompers à A. Gariépy, 7 mars 1898, SGL, vol. 22, 915.
[34] *La Presse*, 2 sept. 1899, p. 2.
[35] *La Presse*, 19 sept. 1900, p. 1; 20 nov. 1902, p. 11; 22 nov. 1902, p. 5.

(Source : *la Presse*, 30 août 1902, p. 1.)

LA PRESSE

UNE GRANDE ET BELLE DEMONSTRATION

Vingt mille ouvriers célèbrent la Fête du Travail en parcourant dans les rues de Montréal.

DES MILLIERS DE PERSONNES ENCOURAGENT LES PRINCIPAUX RUES ET ACCLAMENT AVEC ENTHOUSIASME LES MANIFESTANTS. DECORATIONS.—INCIDENTS.

(Source: *la Presse*, 6 septembre 1904, p. 1.)

cependant cachaient mal une conception de l'action syndicale qui admettait comme légitimes les seules organisations professionnelles, c'est-à-dire celles qu'on appelait à l'époque les syndicats « bona fide », composés seulement de travailleurs d'un même métier. Les syndicats mixtes comme l'étaient les Chevaliers du travail affaiblissaient le pouvoir de marchandage des travailleurs de métier et constituaient par conséquent une entrave au développement des syndicats internationaux. Les Chevaliers dont l'objectif ultime était une réforme du système capitaliste ne voyaient pas d'objection à admettre dans leurs assemblées tous ceux qui souscrivaient à ce but. Au contraire, les internationaux visaient à une amélioration immédiate du sort des travailleurs grâce à de meilleurs salaires et conditions de travail. C'est ce que Gompers laissait clairement savoir à Ryan en 1897 : « Les Chevaliers du Travail ont cessé d'être une organisation ouvrière. Si les travailleurs veulent se syndiquer pour protéger leur salaire, les heures et autres conditions de travail, ils devraient joindre un syndicat de leur métier et, s'il n'existe pas de tel syndicat, alors ils devraient en fonder un. Les assemblées mixtes n'ont pas leur place dans le mouvement syndical. » (*The Knights of Labor has ceased to be a labor organization. If workmen want to organize to protect their wages, hours of labor and other conditions under which they work they should join the union of their trade or organization, and if no union of their trade exists then organize one. Mixed assemblies have no place in the trade union movement*[36].) Il y avait donc incompatibilité entre les deux groupes non seulement sur le mode de recrutement, mais également au niveau des idéologies qui les guidaient.

La majorité des chefs syndicaux montréalais étaient convaincus de l'efficacité de l'action syndicale telle qu'elle était formulée par les internationaux. Ils s'en faisaient les défenseurs, n'hésitant pas à faire appel aux ressources de la FAT pour faire triompher leur point de vue. Gompers s'en réjouissait puisque cela accroissait l'influence des fédérations internationales au Canada. La scission du Conseil central fut donc le produit de deux agents : l'influence et l'aide significative de la FAT associées à un milieu réceptif à l'action des syndicats internationaux. Ce n'est pas la FAT, mais des syndiqués montréalais qui ont amorcé le mouvement de scission; ils n'ont toutefois annoncé la création du Conseil fédéré qu'après avoir obtenu une charte d'affiliation de la FAT. La fondation du Conseil fédéré est tout

[36] Lettre de Gompers à P. J. Ryan, 10 avril 1897, SGL, vol. 19, 522.

à fait typique de la manière dont s'est réalisée l'emprise du syndicalisme international au Québec. Si on peut y voir l'action de l'impérialisme étatsunien, on y décèle aussi l'appel de travailleurs québécois.

B – Un conflit parmi les travailleurs de la chaussure

Bien avant de se manifester au niveau du Conseil central, l'emprise du syndicalisme international s'était fait sentir parmi les unités syndicales montréalaises. Son influence s'était accrue au tournant du siècle après que la FAT et les fédérations internationales eurent entrepris une vigoureuse campagne d'organisation. L'une d'elles, la Boot and Shoe Workers Union, nous l'avons mentionné précédemment, n'avait pas encore, en 1900, envoyé d'organisateur au Canada. Les problèmes qu'elle rencontrait aux États-Unis ne l'avaient pas incitée à syndiquer les travailleurs canadiens.

Toutefois, une réorganisation complète de la BSWU sous l'impulsion de J. F. Tobin provoqua en 1899 une augmentation sensible de ses effectifs. Le nouveau président misait sur l'utilisation de l'étiquette syndicale pour donner un nouveau souffle à la Fédération. Le succès ne se fit pas attendre puisque, de 1900 à 1903, le nombre de ses membres doubla chaque année[37]. C'est alors que la Fédération s'intéressa aux travailleurs canadiens de la chaussure. Elle recrutait ses membres surtout en Nouvelle-Angleterre et plusieurs d'entre eux, le président Tobin par exemple, étaient d'origine canadienne. Comme dans le domaine du textile, il y avait de part et d'autre de la frontière un va-et-vient constant de travailleurs de la chaussure. Les salaires étant plus élevés aux États-Unis, on comprend que la Fédération ait songé à se protéger contre une main-d'œuvre à bon marché. La syndicalisation des Canadiens avait l'avantage de renforcer son contrôle de la main-d'œuvre tout en comportant une augmentation substantielle de ses effectifs.

1. Les travailleurs de la chaussure de Montréal

En août 1900, le vice-président de la Fédération, Collis Lovely, entreprenait une tournée d'organisation au Canada. Il s'arrêta à

[37] Horace B. Davis, *Shoes : The Workers and the Industry*, p. 246.

Montréal où il vanta devant les membres de la Fraternité des cordonniers unis les avantages de l'étiquette syndicale[38]. Il se rendit par la suite à Saint-Hyacinthe et fort probablement à Hamilton et à Toronto. Le résultat de cette visite ne se fit pas attendre puisque trois unités syndicales de Hamilton s'affiliaient à la Fédération en novembre et une autre, à Toronto, en décembre[39]. La situation au Québec se présentait sous un jour différent. Il existait déjà un Conseil central des cordonniers à Montréal (créé par les quatre syndicats nationaux de Montréal) et deux fédérations nationales d'ouvriers de la chaussure, la Fraternité des cordonniers unis et l'Union protectrice des monteurs. Fondées depuis peu, les deux fédérations comptaient à peu près deux mille membres. La Boot and Shoe Workers Union tenta alors de convaincre ces syndicats des avantages de l'affiliation internationale.

Le président de la BSWU, John Tobin, communiqua avec Gompers en décembre 1900 pour que John Flett, l'organisateur de la FAT, prenne en charge l'organisation des ouvriers de la chaussure. Gompers faisait savoir à Flett en décembre 1900 : « Nous sommes excessivement impatients que les travailleurs de la chaussure s'affilient à la Boot and Shoe Workers National, et comme vous devez le savoir, il serait tout à notre avantage de renforcer nos syndicats. » (*We are uncadingly* (sic) *anxious to have the Boot and Show Workers organized under the Boot and Shoe Workers National, and as you may know it would be of very great advantage in every way in adding strength to the unions*[40].) Tobin et Gompers étaient donc vivement intéressés à ce que les travailleurs québécois se joignent rapidement au syndicat international. Au milieu de décembre, Flett et Warren rencontrèrent les délégués du Conseil des cordonniers de Montréal. On discuta longuement d'une affiliation possible sans pourtant en arriver à une décision définitive[41]. Flett resta quelques semaines à Montréal pour tenter de vaincre les réticences des syndicats de cordonniers[42]. Tobin revint de nouveau dans la métropole en fin de janvier, bien résolu à mettre un point final aux négociations. Il rencontra encore une fois le Conseil des cordonniers avec Flett et plusieurs chefs syndicaux montréalais. Il fit valoir que l'Union qu'il re-

[38] *La Presse*, 10 août 1900, p. 7; 16 août 1900, p. 3.
[39] *The Labour Gazette*, vol. II, p. 372.
[40] Lettre de Gompers à J. Flett, 29 déc. 1900, SGL, vol. 39, 227.
[41] *La Presse*, 12 déc. 1900, p. 7.
[42] *Idem*, 24 déc. 1900, p. 3; 11 janvier 1901, p. 3.

présentait était opposée aux grèves et préférait recourir à l'arbitrage pour régler les conflits. Il expliqua longuement à ses auditeurs la méthode employée par son syndicat pour éviter les grèves.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le syndicalisme avait du mal à s'implanter aux États-Unis parmi les travailleurs de la chaussure; de longues grèves perdues venaient à chaque fois réduire à néant les efforts des promoteurs de la syndicalisation. En 1899, Tobin imagina que l'étiquette syndicale pouvait être un excellent moyen de pression sur l'employeur. La Fédération consentait à fournir à un employeur éventuel se marque de fabrication syndicale si celui-ci s'engageait à n'employer que des ouvriers appartenant à ce syndicat (atelier syndical fermé). Le contrat conclu entre les deux parties défendait le recours à la grève et au lock-out; s'il y avait mésentente sur les salaires et les conditions de travail, on soumettait le problème à un comité d'arbitrage composé d'un représentant syndical, d'un représentant de l'employeur et d'une troisième personne choisie par les deux premières. Les décisions de ce tribunal étaient finales et liaient les parties[43].

L'efficacité de cette méthode reposait sur les avantages que les employeurs pouvaient tirer de l'étiquette syndicale. La FAT et les fédérations internationales faisaient énormément de publicité auprès de leurs membres pour qu'ils n'achètent que les produits portant une marque syndicale. Il y avait par exemple à Montréal un comité du Conseil fédéré, appelé Comité de l'étiquette, dont la seule tâche consistait à faire connaître les étiquettes apposées par les différentes fédérations internationales. Le procédé ne semble pas avoir trop mal réussi pour la BSWU, puisque plusieurs manufacturiers aux États-Unis et au Canada étaient désireux d'apposer l'étiquette sur leurs produits.

Tobin profita de son séjour à Montréal pour soumettre cette méthode à l'attention de quelques manufacturiers[44]. Ils l'accueillirent assez favorablement puisqu'en février trois d'entre eux acceptaient de

[43] *La Presse*, 23 janvier 1901, p. 2; *The American Federationist*, mai 1903, p. 382; A. E. GALSTER, *The Labor Movement in the Shoe Industry*, pp. 90 ss. De toutes les fédérations internationales, la BSWU était la seule, à notre connaissance, à repousser la grève et à lui préférer l'arbitrage obligatoire. La faiblesse des moyens de pression de ce groupe de travailleurs explique cette particularité.

[44] *La Presse*, 31 janvier 1901, p. 11. Il rencontra le 6 février des représentants de l'Association des manufacturiers de Montréal (*la Presse*, 7 février 1901, p. 10).

conclure une entente avec la fédération internationale[45]. Les syndicats de travailleurs étaient également bien proches d'un accord : l'Union des tailleurs de cuir accepta l'affiliation à la fin de janvier; l'Union des cordonniers en *turns* étaient, elle aussi, sur le point de modifier sa constitution tandis que l'Union des monteurs s'apprêtait à consulter les syndicats de Québec, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières à ce sujet[46]. Tobin se félicitait de son travail; il était, selon les mots de l'*American Federationist*, « enchanté des progrès faits dans l'intérêt de son syndicat ». (*Very much elated over the progress made in the interest of his union*[47].)

2. Les travailleurs de la chaussure de Québec

Tobin dirigea alors son attention vers Saint-Hyacinthe et Québec. Fin janvier, il rendait visite aux travailleurs et aux manufacturiers de Saint-Hyacinthe[48]. Le 3 février, on organisait à son intention à Québec une assemblée où il adressa la parole en compagnie de Flett à près d'un millier de personnes. Il traça un bref historique de la Fédération et insista sur l'idée qu'un syndicat est fort dans la mesure où il peut compter sur une forte cotisation de ses membres. La cotisation de la Fédération était en effet assez élevée : 25 cents par semaine en retour d'une allocation de maladie de 3 dollars par semaine et le versement d'une somme de 50 à 100 dollars au décès. Si le syndiqué y ajoutait cinq sous, il pouvait espérer recevoir comme secours de grève un montant de 3 dollars par semaine. Tobin concluait en leur disant qu'avec une organisation aussi efficace « les patrons hésiteraient à les provoquer ou à leur refuser justice[49] ». L'assemblée était nombreuse, mais réserva un accueil assez froid aux deux orateurs[50]. Flett demeura encore quelques jours à Québec dans l'espoir de rallier l'adhésion des travailleurs de la chaussure.

À Montréal, la perspective de succès était toutefois beaucoup moins favorable. La visite des organisateurs internationaux ne pouvait pas survenir au plus mauvais moment. En effet, les syndicats de la chaussure de Québec avaient subi quelques mois plus tôt de la part

[45] *The American Federationist*, mars 1901, p. 85.

[46] *La Presse*, 31 janvier 1901, p. 7; 29 janvier 1901, p. 3.

[47] *The American Federationist*, mars 1901, p. 85.

[48] *La Presse*, 28 janvier 1901, p. 7.

[49] *Idem*, 4 février 1901, p. 2.

[50] *Ibidem*.

de l'Association des manufacturiers un lock-out de près de deux mois, du 25 octobre au 10 décembre 1900. Les manufacturiers avaient tenté de briser les reins des syndicats locaux. Prié d'intervenir pour régler le conflit, Mgr Bégin, archevêque de Québec, conseillait aux manufacturiers de réouvrir leur fabrique en attendant la proclamation d'une sentence arbitrale. Celle-ci leur parvint le 10 janvier tout juste quelques semaines avant la visite de Tobin et Flett à Québec (3 février). La sentence reconnaissait le droit d'association aux travailleurs, mais exigeait des modifications aux constitutions pour les rendre conformes « à la morale, à l'honnêteté et à la justice[51] ». La révision des constitutions par une commission ecclésiastique n'avait pas encore débuté au moment où Flett et Tobin adressaient la parole aux ouvriers de la chaussure. Mais chacun savait que plusieurs articles de la constitution de l'Union internationale ne plaisaient pas aux autorités religieuses. Aussitôt que l'arrivée de Flett et Tobin fut connue à l'archevêché, on prit des mesures pour que, dans les églises de Saint-Roch et Saint-Sauveur, les curés « mettent les ouvriers en garde contre les promesses mirobolantes qui pourraient leur être faites pour entrer dans une société internationale[52] ».

Durant le lock-out, le secrétaire de l'Association des manufacturiers avait accusé les associations ouvrières de Québec « d'obéir à un pouvoir central étranger », en l'occurrence, il s'agissait du bureau exécutif de la Fraternité unie dont le siège était établi à Saint-Hyacinthe[53]. On imagine bien alors que la perspective d'une affiliation à un syndicat international ait effrayé les manufacturiers. Après la lecture de la constitution de la BSWU, un des marchands en gros de Québec concluait que, si elle était adoptée par les ouvriers, il abandonnerait le commerce de la chaussure. Il préférait voir les ouvriers appartenir à une association indépendante « laquelle serait plutôt reconnue des patrons que ces unions étrangères[54] ».

Les milieux d'affaires, le clergé et la presse locale étant opposés à l'affiliation internationale, on comprend les réticences des travailleurs de Québec, surtout à un moment où les manufacturiers avaient soutenu un lock-out de six semaines pour faire disparaître les syndicats locaux. Il apparaissait pour le moins mal venu d'émousser la

[51] « Sentence arbitrale de Mgr l'Archevêque de Québec, 10 janvier 1901 », dans *la Semaine religieuse*, 26 janvier 1901, p. 356.
[52] *La Presse*, 4 février 1901, p. 2.
[53] *Idem*, 28 novembre 1900, p. 8.
[54] *Idem*, 4 février 1901, p. 2.

susceptibilité du patronat et du clergé par une affiliation dont les avantages leur semblaient douteux.

Il répugnait à plusieurs de payer à la BSWU une cotisation plus élevée que celle qu'ils versaient jusque-là[55]. Il y avait un autre facteur négatif au bilan des internationaux : la crainte entretenue par les ouvriers québécois que les organisateurs du syndicat international ne soient des agents au service des manufacturiers américains pour ruiner les entreprises québécoises. Malgré un tarif de 35 pour 100 sur les chaussures importées des États-Unis, les manufacturiers québécois subissaient la concurrence de leurs voisins du Sud. Les travailleurs de Québec en étaient conscients, ayant même chargé le Conseil central de leur ville de prier le gouvernement fédéral de porter le tarif à 50 pour 100[56].

Pour toutes ces raisons, les travailleurs de Québec ne voyaient pas l'affiliation d'un très bon œil; ils préféraient militer à l'intérieur de syndicats nationaux forts. Ces 4 000 travailleurs de la chaussure sont demeurés pendant toute la période étudiée le noyau de la résistance à la pénétration du syndicalisme international au Québec.

3. L'affaire Ames-Holden

Lorsque Tobin revint dans la métropole au début d'avril 1901, la situation pour la Boot and Shoe Workers Union était toujours aussi incertaine. Il demanda encore une fois que Flett l'appuie dans ses efforts[57]. Seule l'Union des tailleurs avait accepté l'affiliation; les autres syndicats délibéraient sur cette question. Pour leur part, trois manufacturiers de Montréal et un autre de Saint-Hyacinthe, la maison Séguin et Lalime, avaient accepté d'utiliser la marque syndicale internationale. Cette dernière entreprise forçait maintenant ses employés sous peine de renvoi à faire partie du syndicat international[58]. Cette question incita l'Union protectrice des monteurs à devancer son congrès annuel; les délégués de Québec, Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières délibérèrent à ce propos[59]. Il est proba-

[55] *Idem*, 7 février 1901, p. 9.
[56] Lettre du Conseil central des métiers et du travail de Québec à W. Laurier, 19 février 1901, APC, Correspondance de Sir W. Laurier, MG 26, 187, 53544.
[57] Lettre de Gompers à J. F. Tobin, 2 avril 1901, SGL, vol. 41, 944; lettre de Gompers à J. Flett, 2 avril 1901, SGL, vol. 41, 948.
[58] Rapport des séances de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs, 10 avril 1901, BUL, bobine V.
[59] *Idem*, 5 juin 1901.

ble que le geste des « internationaux » les irrita quoiqu'on évitât de le commenter publiquement.

Au début de juin, l'Association des manufacturiers de chaussures de Montréal à l'instar de celle de Québec prit une position plus ferme à l'égard du syndicat international. Elle refusa d'admettre le président Tobin à une réunion de représentants d'employeurs et d'employés[60]. Les chefs syndicaux qui appartenaient à la fraternité des cordonniers unis et à l'Union des monteurs étaient d'avis que les manufacturiers ayant accepté l'étiquette internationale allaient renoncer à s'en servir[61].

Cela n'empêcha pas toutefois deux autres syndicats montréalais, l'Union des cordonniers en *turns* et l'unité syndicale locale de la Fraternité des cordonniers unis, de joindre la Boot and Shoe Workers Union à la fin de juin. Il semble bien que ces travailleurs craignaient de perdre le marché de la chaussure de l'Ouest canadien si leurs produits ne portaient pas l'étiquette internationale[62]. Cet argument ne parvenait cependant pas à convaincre le syndicat le plus important, l'Union locale des monteurs, dirigée par son président fondateur, Télesphore Beaupré.

S'impatientant de la lenteur de ce groupe d'irréductibles, Tobin prit une décision lourde de conséquences. L'Union des monteurs soutenait contre la maison Ames, Holden and Co. une grève qui durait depuis six mois (février 1901). Les grévistes avaient reçu l'appui du Conseil central des cordonniers de même que l'aide matérielle des monteurs de Québec[63]. Comme il l'avait fait avec plusieurs autres manufacturiers, Tobin avait expliqué au vice-président de cette entreprise les règles qui régissaient le fonctionnement de sa fédération. Au début de septembre, le vice-président écrivait à Tobin qu'il était désireux de faire usage de la marque syndicale internationale[64]. Cette entreprise de plus de 25 ans d'existence était l'une des plus importantes de Montréal; elle employait, en effet, au moins 500 personnes[65]. Désireux de conclure une entente rapide avec la compagnie, Tobin vint spécialement de Boston pour convaincre le Conseil des

[60] *La Presse*, 14 juin 1901, p. 12.
[61] *Idem*, 6 juin 1901, p. 9.
[62] *Idem*, 5 juillet 1901, p. 5.
[63] *Idem*, 26 février 1901, p. 12; 14 mars 1901, p. 10; Rapport des séances de l'Union protectrice..., *op. cit.*, 3 avril 1901.
[64] Lettre de J. Redmond à J. F. Tobin, cité dans *la Presse*, 17 sept. 1901, p. 2.
[65] *The Montreal Daily Herald*, 17 sept. 1902, p. 9.

ouvriers de la chaussure de Montréal, organisme nouvellement créé qui coordonnait l'action des quatre syndicats internationaux de la ville[66]. Bien qu'il sût que les monteurs de cette maison étaient en grève, le Conseil, sous les instances répétées de Tobin, accorda quand même la marque de fabrication syndicale[67].

La réaction de l'Union des monteurs fut immédiate et des plus vives. Ils choisirent d'abord de porter leur cause auprès du Conseil fédéré dont ils faisaient partie même si leur syndicat n'était pas affilié à une fédération internationale. Le Conseil forma un comité pour enquêter sur l'origine du différend[68]. Le rapport du comité qui était unanime pour condamner la conduite du Conseil des ouvriers de la chaussure suscita un vif débat lorsqu'il fut présenté aux délégués du Conseil fédéré. Même si une minorité importante appuyait la cause du Conseil des ouvriers de la chaussure, la majorité pourtant approuva tel quel le rapport du comité[69]. Cette décision n'avait qu'une portée morale, mais venant d'un organisme composé à majorité de délégués de syndicats internationaux, elle prenait un singulier relief. Le blâme en fait, et chacun en était conscient, s'adressait à J. F. Tobin. Il était assez inusité qu'un Conseil de métier osât dénoncer le président d'une fédération internationale.

Tobin répliqua vigoureusement en employant tous les moyens que son poste mettait à sa disposition. Fin octobre, il écrivit une longue lettre à Gompers le pressant d'intervenir pour que le Conseil fédéré exclue de ses rangs l'Union des monteurs. La constitution de la FAT contenait, en effet, une clause (sect. I, art. XLI) qui refusait à un Conseil central le droit d'admettre des délégués d'un syndicat qui n'était pas affilié à une fédération internationale[70]. C'était cette clause que Tobin voulait voir mise en application par le Conseil; il disait avoir été trop patient à l'égard des monteurs : « Nous avons été plus ou moins embarrassés par ce syndicat indépendant depuis plusieurs mois, mais nous hésitions à en parler. De plus, c'était le vœu du Conseil fédéré, ou de quelques-uns de ses membres plutôt, de retenir l'Union indépendante des monteurs dans l'espoir qu'ils puissent s'imprégner de l'esprit international. Au lieu de cela, nous avons trouvé que les monteurs viciaient l'esprit international pour autant

[66] *La Presse*, 18 sept. 1901, p. 8.
[67] *Idem*, 5 nov. 1901, p. 8; 2 oct. 1901, p. 2.
[68] *Idem*, 4 oct. 1901, p. 2.
[69] *Idem*, 18 oct. 1901, p. 5.
[70] Lettre de Gompers à P. A. Boudreau, 25 oct. 1901, SGL, vol. 47, 403.

que ce sentiment ait déjà existé dans le conseil.» *(We have been bothered more or less by this independent Union for some months, but we have hesitated to say anything out. It was also the wish of the Federated Council; or some of its members rather to retain the Independent Lasters' Union in the hope that they might become imbued with the International spirit, and instead of that we find that the Lasters are corrupting such International feelings as may have heretofore existed in the Council*[71].)

Pour bien faire comprendre à Gompers le mauvais esprit que pouvaient propager les monteurs, il ajouta un argument à émouvoir le président de la FAT : «Nous trouvons les cigariers, les typographes, les machinistes et plusieurs autres délégués, de bons partisans de l'affiliation internationale; mais plusieurs autres organisations penchent vers la Fédération canadienne du travail telle que proposée par Ralph Smith, président du CMTC, au récent congrès de Brantford, Ontario.» *(We find the Cigar Makers, Printers, Machinists and some of the other delegates quite strong along International lines, but some of the other Organizations are inclined to the Canadian Federation of Labor as outlined by Ralph Smith, President of C.T.C.* (sic) *at the recent session in Brantford, Ontario*[72].) Gompers n'eut aucune hésitation et écrivit aussitôt au secrétaire du Conseil fédéré pour le mettre en demeure de respecter la constitution de la FAT[73]. À sa réunion du 7 novembre, le Conseil excluait l'Union des monteurs par un vote de 33 contre 6[74]. Les délégués du Conseil fédéré apprenaient à leurs dépens que l'affiliation à la FAT n'avait pas que des avantages.

4. La fondation de la Fédération canadienne des cordonniers

Indignée du sort qui lui était fait, l'Union des monteurs conçut le projet de créer une vaste organisation qui regrouperait l'ensemble des ouvriers de la chaussure au Canada. Il n'avait jamais tellement plu aux monteurs de voir leurs destinées orientées par des gens d'outre-frontière; la décision de Tobin d'accorder l'étiquette internationale fit déborder le vase et donna aux monteurs un argument de poids pour discréditer la BSWU. Déjà, au début d'octobre, les monteurs travail-

[71] Lettre de J. F. Tobin à Gompers, 22 oct. 1901, AF of L-CIO Archives, National Unions Files, Reel 2.
[72] *Ibidem.*
[73] Lettre de Gompers à P. A. Boudreau, 25 oct. 1901, SGL, vol. 47, 403.
[74] *La Presse*, 8 nov. 1901, p. 5.

laient à mettre cette organisation sur pied[75]. Elle naquit le 3 novembre sous le nom de Fédération canadienne des cordonniers, lors d'une vaste assemblée des ouvriers de la chaussure de Montréal. Le président de l'Union des monteurs, Télesphore Beaupré, émit à cette occasion un manifeste où il dénonçait les agissements du syndicat international[76]. C'est d'ailleurs à Beaupré qu'on confia la présidence de la nouvelle fédération qui comprenait surtout des monteurs, mais qui espéraient rallier les autres catégories de travailleurs[77]. Une longue période de rivalités intersyndicales allait secouer les milieux ouvriers de la métropole. Ce conflit venait s'ajouter à celui qui divisait déjà les deux conseils centraux de Montréal.

* * *

Le désir manifesté par l'Union internationale des cordonniers de syndiquer les travailleurs québécois avait suscité de sérieux remous. Contrairement à plusieurs autres secteurs de l'activité économique, la chaussure était une industrie quand même assez bien syndiquée en 1900. À leur arrivée, les internationaux comprirent qu'il valait mieux convaincre les syndicats existants que d'essayer de créer des structures parallèles. Pour les raisons que nous avons énumérées plus haut, la ville de Québec se montra réfractaire à une affiliation internationale. Montréal par contre se divisa entre les tenants de l'internationalisme et les partisans d'une organisation purement nationale.

Le geste de Tobin à l'égard de l'Union des monteurs était une maladresse, bien sûr, mais la forme de syndicalisme pratiquée par cette fédération internationale le rendait presque inévitable. En effet, l'acceptation de l'étiquette par un manufacturier signifiait l'obligation pour ses employés d'adhérer au syndicat international. Tobin ne pouvait accepter longtemps de voir lui échapper les monteurs des entreprises avec lesquelles il avait conclu une entente. Le mode de recrutement qu'il privilégiait pouvait diminuer la fréquence des grèves, mais il avait le désavantage de reposer plus sur l'adhésion des manufacturiers que sur le militantisme des travailleurs. Cette formule d'ailleurs a amené la formation de syndicats indépendants dans plusieurs centres industriels aux États-Unis[78]. Au Québec, elle renforça la détermina-

[75] Rapport des séances de l'Union protectrice..., *op. cit.*, 9 oct. 1901.
[76] *La Presse*, 5 nov. 1901, p. 8.
[77] *Idem*, 15 nov. 1901, p. 7.
[78] DAVIS, *Shoes : The Workers and the Industry*, pp. 76 ss.

tion des monteurs à garder leur propre syndicat national et les incita même à former une vaste fédération des travailleurs de la chaussure. La Fédération canadienne des cordonniers, dont nous analyserons l'évolution dans le prochain chapitre, devint le point d'appui du syndicalisme national à Montréal.

C — Division du Congrès des métiers et du travail du Canada

Après s'être manifesté au niveau des unités syndicales et du Conseil central, le conflit opposant les syndicats nationaux et les Chevaliers du travail aux syndicats internationaux se porta à une instance supérieure, au niveau du Congrès des métiers et du travail du Canada. Le Congrès accueillait indifféremment depuis sa fondation les délégués de toute organisation syndicale, affiliée ou non à une fédération internationale ou à l'Ordre des Chevaliers du travail. Les résolutions adoptées d'ailleurs reflétaient l'appartenance à des sources idéologiques fort différentes. La bonne entente régna entre ces divers groupes jusqu'en 1899 alors que les membres du Conseil fédéré de Montréal soumirent à l'attention du Congrès une résolution visant à expulser les Chevaliers du travail. Cette résolution se situait dans le prolongement du débat qui opposait les membres du Conseil fédéré à ceux du Conseil central.

1. Les deux conseils centraux

Après la fondation du Conseil fédéré, en 1897, les deux conseils centraux se disputèrent le droit de représenter les travailleurs montréalais. Certains hommes politiques municipaux feignaient de croire qu'il n'existait entre les deux corps qu'une querelle de leaders qui en fait ne s'étendait pas à la masse des travailleurs[79]. Par ailleurs, d'autres accordaient une égale importance aux deux organismes, au grand désespoir des membres du Conseil fédéré qui disaient représenter les neuf dixièmes des travailleurs syndiqués montréalais. C'est ainsi que, pour éviter d'être confondu avec son rival, ce Conseil préféra se tenir à l'écart. Il cessa d'envoyer des délégations auprès du conseil municipal de Montréal, se contentant de faire parvenir ses demandes sous forme de requêtes écrites[80].

[79] *La Presse*, 25 nov. 1902, p. 9.
[80] *Ibidem*.

La fondation d'un parti politique ouvrier accentua la division entre les deux conseils. En mars 1899, un groupe d'ouvriers montréalais ayant à leur tête J. A. Rodier fonda le Parti ouvrier, dévoué entièrement à l'intérêt des travailleurs[81]. Quelques mois plus tard, la décision du CMTC de favoriser la création d'un parti ouvrier canadien incita les fondateurs du parti à obtenir l'appui des organisations ouvrières existantes[82]. Devenu l'organisateur du Parti, Rodier consulta les chefs des syndicats montréalais lors d'une assemblée organisée fin septembre de la même année[83]. Suite à cette réunion, un comité de neuf membres fut chargé de réorganiser le Parti, mais toujours en consultation étroite avec les syndicats de la métropole. En février 1900, la perspective d'une élection fédérale prochaine amena le Conseil central à se prononcer en faveur de l'idée de présenter des candidatures ouvrières[84]. Par contre, le Conseil fédéré ne pouvait voter une proposition semblable puisque sa constitution lui interdisait de faire de la politique active[85]. Cependant, au début d'octobre, quand le gouvernement eut annoncé des élections pour le 7 novembre, il confia à un comité d'étudier cette question[86]. Les bonnes dispositions des deux conseils incitèrent le comité du Parti à convoquer les chefs des organisations ouvrières à une vaste assemblée pour choisir des candidats.

La réunion qui eut lieu le 16 octobre réunissait quatre cents travailleurs dont une soixantaine de chefs syndicaux appartenant aux deux conseils[87]. Il se dégagea de cette rencontre que deux membres influents du Conseil central, MM. Dubreuil et Fitzpatrick, ne voyaient que des obstacles au choix d'une candidature ouvrière. Néanmoins, Fitzpatrick se disait prêt, selon les vœux du Conseil central, à suivre la décision prise par la majorité des travailleurs. Les membres présents du Conseil fédéré inclinaient plutôt vers le choix immédiat d'un candidat. Après une longue et vive discussion, cette dernière décision l'emporta, mais par un vote serré de 33 voix contre 29. L'assemblée désigna alors unanimement Fridolin Roberge, président du Con-

[81] *La Presse*, 18 mars 1899, p. 20. Voir à ce sujet notre article : « L'action politique ouvrière, 1899-1915 », dans F. Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français 1900-1929*, pp. 267-312.
[82] *La Presse*, 23 sept. 1899, p. 20.
[83] *Idem*, 2 oct. 1899, p. 2.
[84] *Idem*, 16 février 1900, p. 3.
[85] *La Patrie*, 2 sept. 1899, p. 3, dans J. Martin, *op. cit.*, p. 115.
[86] *La Presse*, 5 oct. 1900, p. 2.
[87] *Idem*, 17 oct. 1900, p. 1.

seil fédéré, comme candidat ouvrier dans la circonscription de Sainte-Marie. Deux jours plus tard, Rodier faisait approuver cette décision par le Conseil fédéré en dépit «de l'ambiguïté de la constitution» sur cette question[88]. Mais, au grand déplaisir des partisans de Roberge, Dubreuil et Fitzpatrick étaient deux semaines plus tard au nombre des orateurs qui appuyaient la candidature du principal adversaire de Roberge, Israël Tarte; ils vantaient les réalisations du gouvernement libéral en faveur de la classe ouvrière[89]. La division des chefs syndicaux affaiblissait le caractère proprement ouvrier qu'on voulait donner à la candidature de Roberge. Il subit d'ailleurs un cuisant échec en faveur de Tarte (184 voix contre 3 188).

Quelques semaines plus tard, alors que le comité du Parti ouvrier attendait la réponse d'un chef ouvrier pressenti pour devenir son candidat aux élections provinciales, le Conseil central s'empressait de voter une résolution appuyant la réélection du gouvernement Parent[90]. Comme la plupart des membres du Parti ouvrier les plus fervents se recrutaient surtout au sein du Conseil fédéré, il n'est pas surprenant que le Conseil central ait perçu ce mouvement comme un appendice de son rival. D'autre part, le Conseil central en s'affichant de plus en plus proche du parti libéral irritait au plus haut point les artisans de l'action politique ouvrière. Cette question renforça la détermination du Conseil fédéré de faire disparaître au plus tôt le Conseil central. «Tout cela, disait un lecteur de *la Presse*, jetait une confusion dans l'esprit public et notamment dans celui des ouvriers inorganisés[91].»

2. Le CMTC, 1899-1901

Ce conflit fut porté à l'attention du CMTC pour la première fois en 1899 alors que le Congrès tenait ses assises annuelles à Montréal. Une résolution soumise par deux membres du Conseil fédéré, W. Darlington et A. Gariépy, proposait de retrancher un article de la constitution du Conseil afin d'éliminer les délégués des Chevaliers du travail[92]. Darlington qui avait été organisateur et maître-ouvrier des Chevaliers soutenait que ce mouvement en pleine débandade «jetait

[88] *Idem*, 19 oct. 1900, p. 5.
[89] *Idem*, 31 oct. 1900, p. 10.
[90] *Idem*, 26 nov. 1900, p. 3.
[91] *Idem*, 25 nov. 1902, p. 9.
[92] *Proceedings of TLC*, 1899, p. 20.

du discrédit sur les corps ouvriers du pays[93]». Deux Chevaliers, J. S. Fitzpatrick et J. A. Carey, nièrent énergiquement ces accusations. La discussion animée qui suivit se termina lorsqu'un délégué proposa que la motion soit laissée sur la table. Cet amendement qui évitait au Congrès de se prononcer clairement sur la proposition initiale fut adopté par la majorité des délégués (28 voix contre 20[94]). Sur 70 délégués, il n'y avait que treize Chevaliers et trois représentants du Conseil central de Montréal[95]. Le Conseil fédéré venait donc d'essuyer un refus clair et net.

Les membres du Conseil fédéré revinrent à la charge l'année suivante au Congrès d'Ottawa. C'est J. A. Rodier, typographe de Montréal et organisateur du Parti ouvrier, qui cette fois-ci s'en prit aux Chevaliers du travail et au Conseil central. Avant même l'adoption du rapport de l'exécutif, Rodier se leva et protesta contre l'admission de certains délégués qu'il affubla du nom de «fakirs». Il continua sur ce ton[96] : «C'est dû à cela, si le congrès ouvrier, depuis 16 ans qu'il est fondé, perd de jour en jour son influence, au lieu d'acquérir plus d'importance. On a, par exemple, accepté les lettres de créances de l'Assemblée n° 18 des Chevaliers du travail, celles du Conseil central des métiers et du travail et celles de l'Assemblée Plessis des Chevaliers du travail, tous de Montréal. Or ces gens ne représentent rien, ni personne. Le Conseil central est une chose du passé. Il se forme à Montréal des petites unions mixtes de quatre, cinq, dix ou vingt individus, qui se font représenter au Congrès dans le but de tirer des ficelles et conduire. C'est exactement pour ces raisons que des unions «bona fide» de Montréal ne veulent pas envoyer de délégués au congrès et (ajoute l'orateur), je prédis que c'est la dernière session du congrès si on ne réagit pas immédiatement contre cette fausse représentation du travail syndiqué, déléguée au congrès pour contrebalancer l'œuvre de ce dernier.»

Fitzpatrick, le même Chevalier qui contestait l'idée de présenter un candidat ouvrier, protesta des bonnes intentions des Chevaliers du travail et s'en remit à la décision du Congrès à ce sujet. Le président Ralph Smith ajouta que les syndicats admis étaient constitutionnellement formés et avaient donc droit d'être représentés. Il termina en disant que, si Rodier avait des griefs, il n'avait qu'à préparer une

[93] *La Patrie*, 22 septembre 1899, p. 7.
[94] *Ibidem*.
[95] *Proceedings of TLC*, 1899, pp. 4 et 5.
[96] *La Presse*, 19 sept. 1900, p. 1.

résolution et la soumettre à un comité spécial d'enquête. Un autre délégué, un machiniste de Montréal, appuya les accusations de Rodier alléguant que « le Congrès était devenu méprisable aux yeux d'un grand nombre d'ouvriers «*bona fide*»[97]». C'est P. M. Draper, le secrétaire-trésorier du Congrès, qui eut le dernier mot[98] : « C'est bien malheureux ; mais si la métropole a du linge sale à laver, elle ferait bien de le laver en famille, non pas devant le Congrès. Les délégués admis par le comité des lettres de créances le sont constitutionnellement, puisque les unions qu'ils représentent ont payé leur taxe « per capita». » Le président coupa court à la discussion et passa à autre chose. L'Assemblée resta sous l'impression que ce problème devait être résolu par les travailleurs de Montréal eux-mêmes. Le refus du Congrès choqua tellement les membres du Conseil fédéré qu'ils vinrent bien près d'adopter une résolution de rupture définitive à l'égard du CMTC[99]. Cependant, ils préférèrent attendre le prochain congrès qui, espérait-on, serait plus favorable à leur cause.

Mal leur en prit car les dépenses occasionnées par une longue grève de l'Union des cigariers ne permirent pas au Conseil d'envoyer plus d'un représentant au Congrès de 1901 (Brantford) alors que théoriquement il aurait pu en déléguer trois[100]. J. A. Rodier y était toutefois présent à titre de délégué de l'Union typographique Jacques-Cartier. Comme l'avait suggéré Ralph Smith, Rodier présenta une résolution pour qu'une enquête soit menée sur les agissements de certaines organisations ouvrières de Montréal[101]. Il émit l'idée que, si les syndicats de métier surtout au Québec négligeaient de s'affilier au CMTC, c'était parce qu'ils considéraient le Congrès plus comme une organisation politique que comme un organisme représentant vraiment les idées des «*trade unions*[102]». Encore une fois, les Chevaliers firent chorus pour défendre leur mouvement. Si bien que, lorsque la résolution fut mise aux voix, Rodier se retrouva dans la pénible situation de l'unique délégué à voter en sa faveur. Fort désappointé, il quitta immédiatement la salle pour retourner à Montréal[103]. Il n'apprécia pas particulièrement que le seul délégué du Conseil

[97] *Ibidem.*
[98] *Ibidem.*
[99] *Idem*, 29 nov. 1902, p. 19.
[100] *Ibidem.*
[101] *Idem*, 26 sept. 1901, p. 11.
[102] *Ibidem.*
[103] *Idem*, 29 nov. 1902, p. 19.

fédéré, T. J. Griffiths, ait combattu et voté contre sa résolution. À la réunion du Conseil la semaine suivante, les délégués prirent Griffiths à partie et demandèrent à son syndicat de le remplacer[104]. Le Conseil se sentit humilié, comprenant mal qu'on le mît sur un pied d'égalité avec un organisme qui, disait-on, représentait dix fois moins de travailleurs.

3. Les succès du Conseil fédéré

Le Conseil pouvait cependant se réjouir de voir augmenter de jour en jour le nombre de syndicats affiliés alors que les Chevaliers du travail comptaient de moins en moins d'adhérents. En septembre 1901, le défilé du Conseil central groupait à peine neuf syndicats (cinq assemblées des Chevaliers du travail) alors qu'au même moment le Conseil fédéré se faisait fort d'un défilé de 35 syndicats[105]. Les unités locales des fédérations internationales avaient toutes changé d'allégeance et surtout la vaste campagne d'organisation des internationaux alimentait le Conseil d'éléments neufs. On se rappellera que le nombre de syndicats internationaux au Québec a doublé de 1897 à 1902[106].

Pendant ce temps, l'élément fort du Conseil central, les Chevaliers du travail, faisait face à de sérieux problèmes internes. En effet, l'Ordre dont les effectifs aux États-Unis se réduisaient à quelques milliers de membres était en proie à de graves divisions. En 1893, T. V. Powderly, l'âme du mouvement, fut relevé de ses fonctions de grand-maître ouvrier après que de graves accusations furent portées contre lui par le secrétaire général de l'Ordre[107]. À partir de ce moment, l'Ordre se divisa en factions rivales qui se disputèrent l'adhésion des membres. Convaincue que l'Assemblée générale était tombée sous la coupe d'une clique qui gaspillait les fonds de l'Ordre, l'Assemblée de district 18 de Montréal se sépara d'elle en 1896. Dix des treize assemblées affiliées à ce district appuyaient la sécession[108]. À Montréal, ces conflits entraînèrent la division de l'Ordre dont la plupart des assemblées au Québec ne payaient plus en 1900 de cotisation à l'Assemblée générale[109]. Même si elles gardaient l'appellation

[104] *Idem*, 3 oct. 1901, p. 7.
[105] *La Presse*, 31 août 1901, p. 1.
[106] Voir le tableau V, p. 36.
[107] N. J. WARE, *The Labor Movement in the United States, 1860-1890*, p. 369.
[108] *La Presse*, 27 mars 1896, p. 1 ; 17 janvier 1896, p. 1.
[109] *Idem*, 27 août 1900, p. 7 ; 27 sept. 1900, p. 9.

Chevaliers du travail, elles étaient en fait devenues des syndicats nationaux selon la définition que nous en avons donnée en introduction. Le fractionnement de l'Ordre aux États-Unis contribua à son affaiblissement à Montréal et, par conséquent, réduisit les chances de succès du Conseil central.

En avril 1901, ce dernier tenta d'enrayer les défections en modifiant sa constitution. Il admettait enfin qu'en plus des trois délégués reconnus à chaque syndicat affilié les unions comptant plus de cent membres aient droit à un délégué pour chaque tranche de cinquante membres additionnels[110]. Jusque-là, le Conseil avait toujours refusé de modifier ses statuts à ce sujet et c'est cette obstination qui avait provoqué la formation du Conseil fédéré. Mais ce Conseil était maintenant trop solidement établi pour accepter sa dissolution. En fait, il ne lui restait plus qu'à évincer le Conseil central du CMTC pour devenir l'unique porte-parole des travailleurs montréalais sur le plan national.

Depuis 1899, le Conseil fédéré tentait chaque année sans succès de saisir le CMTC de ce problème. En 1902, toutefois, un élément nouveau venait s'ajouter à la querelle qui divisait les deux conseils : la fondation d'une Fédération canadienne des cordonniers. Après avoir été exclue du Conseil fédéré, l'Union des monteurs maintenant devenue partie de la Fédération canadienne avait joint les rangs du Conseil central. C'était près d'un millier de membres nouveaux que lui apportait la Fédération[111]. Sa naissance avait fait craindre à Gompers et Tobin le développement de syndicats parallèles *(dual unionism)*. Plusieurs événements leur apparaissaient menacer la progression du syndicalisme international.

Trois unités syndicales de Colombie britannique appartenant à la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers songeaient à fonder une Fédération canadienne de charpentiers. À l'Est, le Conseil central de Charlottetown affilié à la FAT s'opposait à l'admission d'une union fédérale parce qu'elle possédait une charte émise par le CMTC[112]. Et plus grave encore, Ralph Smith et P. Draper, président et secrétaire du CMTC, songeaient à faire du Congrès une Fédération canadienne de syndicats nationaux. Il concédait déjà des chartes d'affiliation à des unions fédérales, et Draper, en 1902, invitait les Conseils centraux

[110] *Idem*, 13 avril 1901, p. 14.
[111] *Idem*, 2 sept. 1902, p. 7.
[112] R. H. Babcock, « The AFofL in Canada, 1896-1908. A Study in American Labor Imperialism », fol. 183 ss, 191.

du Canada à se doter eux aussi d'une charte du Congrès[113]. C'est ainsi que le Conseil central de Montréal en obtint une, cette année-là, en dépit du fait que son rival le Conseil fédéré fût affilié à la FAT. Ce que Gompers craignait, soit l'établissement de syndicats parallèles, était en train de se concrétiser. Ce mouvement menaçait l'emprise du syndicalisme international au Canada.

Aussi inquiet que Gompers, le président de la BSWU surveillait de près l'évolution du conflit à Montréal entre ses syndicats affiliés et la Fédération canadienne des cordonniers. En juin 1902, il écrivit à ce sujet au secrétaire du CMTC, P. Draper, et retransmit à Gompers sa réponse[114]. Flett, pour sa part, grâce à une correspondance suivie tenait Gompers au courant de la situation au Canada[115]. Tobin décida alors de prêter main-forte au Conseil fédéré pour exclure du CMTC les délégués du Conseil central de Montréal.

Peu avant le Congrès de 1902, qui devait se tenir à Berlin (Kitchener), le Conseil fédéré adopta une nouvelle stratégie. Il adressa une lettre à tous les syndicats canadiens affiliés aux fédérations internationales pour leur demander leur support. Après avoir énuméré les griefs habituellement invoqués contre le Conseil central, la lettre recourait à un argument propre à émouvoir les syndiqués internationaux[116] : « Le dit CCMT est de plus un adversaire acharné des organisations internationales et ses représentants travaillent actuellement à désorganiser les unions internationales de Montréal. Le Conseil des métiers fédérés et du travail se sent impuissant à lutter contre le CMTC par le fait que ce dernier se trouve protégé par son affiliation au Congrès ouvrier du Canada. » Elle se terminait par un appel à ces syndicats de donner instruction à leurs délégués de refuser l'admission des représentants du Conseil central. Quant au Conseil fédéré, il se promettait de cesser immédiatement toute relation avec le Congrès si celui-ci refusait de faire « un choix entre les 40 organisations corporatives qui sont affiliées au Conseil des métiers fédérés et du travail et les quelques organisations qui composent le Conseil cen-

[113] *Idem*, fol. 191.
[114] Lettre de Gompers à J. F. Tobin, 5 juin 1902, SGL, vol. 56, 473 ; 14 juin 1902, SGL, vol. 57, 4.
[115] Lettre de Lee Gard à J. Flett, 29 juin 1902, SGL, vol. 57, 596.
[116] Lettre du comité de législation du Conseil fédéré de Montréal aux officiers et aux membres des organisations ouvrières du Canada affiliées à la fois aux unions internationales de l'Amérique et au CMTC (*la Presse*, 12 août 1902, p. 8).

tral[117]». Le Conseil voulait véritablement en finir avec ce conflit même au prix d'un retrait de l'organisation canadienne.

4. Le Congrès de Berlin

Pour la première fois de son histoire, en 1902 plus de 150 délégués participaient au Congrès de Berlin, une soixantaine de plus que l'année précédente[118]. Il y avait là, si on exclut les représentants des conseils centraux des villes, 18 délégués des Chevaliers du travail (11 du Québec) contre 80 membres appartenant à des organisations internationales, près du double de l'année précédente[119]. J. F. Tobin était présent accompagné de 13 membres canadiens de sa Fédération; la Fédération canadienne des cordonniers qui avait été admise au Congrès pouvait leur opposer huit délégués auxquels on peut ajouter quatre autres ouvriers de la chaussure représentant les syndicats de la ville de Québec. Tous les leaders ouvriers importants mêlés au conflit de Montréal étaient présents: J. F. Tobin (sans droit de vote), J. A. Rodier, A. Gariépy, T. J. Griffiths, A. Mathieu, J. S. Fitzpatrick, T. Beaupré et D. Verdon. La réunion promettait d'être fort animée.

Après le discours d'ouverture, le président Smith nomma neuf délégués responsables du comité des créances qui devait étudier l'admissibilité de chaque délégué au Congrès. Le comité approuva l'admission de la Fédération canadienne des cordonniers, mais demanda que l'Union fédérale n° 36 et l'Union protectrice des tonneliers, toutes deux de Montréal, joignent l'Union internationale de leur métier. Quant au Conseil central de Montréal, le comité après une longue discussion admit ses représentants, mais il invita le Congrès à modifier sa constitution pour ne reconnaître qu'un seul Conseil. Il recommanda en conclusion au président de former un comité pour reviser la constitution en ces points[120]. Lorsque le secrétaire du comité demanda que son rapport soit adopté par l'assemblée, J. A. Rodier se leva aussitôt pour proposer un amendement qui excluait du Congrès les délégués du Conseil central. Le président Smith déclara cette motion hors d'ordre, mais, selon les désirs du comité

[117] *La Presse*, 5 sept. 1902, p. 7.
[118] Pour plus de détails sur le déroulement au Congrès, voir BABCOCK, *op. cit.*, fol. 201 ss.
[119] *Proceedings of TLC*, 1902, pp. 4 à 6.
[120] *Idem*, pp. 6 s.

des créances, il nomma un comité chargé de reviser la constitution. Le Congrès ajourna ses travaux jusqu'à ce que le comité spécial soumette son rapport le lendemain matin[121].

Ce comité se composait de neuf membres, dont six appartenaient à des syndicats internationaux et deux, J. S. Fitzpatrick de Montréal et F. X. Boileau de Québec, aux Chevaliers du travail[122]. Après plusieurs heures de délibérations, le comité était prêt le lendemain matin à présenter aux délégués une constitution revisée. L'analyse, article par article, occupa le Congrès une journée complète, de 9h à 18h30, moins une interruption d'une heure et demie pour le dîner. Ce long débat allait être d'une importance capitale pour l'évolution future du mouvement syndical aussi bien au Canada qu'au Québec.

Dès le dépôt du premier article, les délégués comprirent le véritable enjeu du débat. Allaient-ils accepter de lier le destin du Congrès à celui des fédérations internationales comme le lui proposait le rapport du comité? Le premier article n'autorisait ni la formation ni la reconnaissance par le Congrès de syndicats dans les métiers où existait une fédération internationale. Il faisait de plus une obligation aux officiers du Congrès de faire en sorte que les syndicats affiliés se joignent aux fédérations internationales qui, dans l'avenir, pourraient voir le jour parmi n'importe quel groupe d'ouvriers de métier[123]. La proposition donnait un coup mortel aux ambitions de R. Smith en même temps qu'elle signifiait l'exclusion des Chevaliers du travail et de la Fédération canadienne des cordonniers.

Le premier intervenant, William Horan, de Montréal, un ancien Chevalier du travail, déclara rien de moins que cette résolution «détruirait et ruinerait le mouvement ouvrier au Québec». *(Would destroy and wreck the labor movement in Québec*[124].) Aussitôt T. J. Griffiths, un autre Montréalais, proposa un amendement qui permettrait aux assemblées de district (Chevaliers du travail) d'envoyer des délégués au Congrès[125]. Accepté tel quel, dit-il, le rapport «diviserait

[121] *Idem*, p. 7.
[122] BABCOCK, *op. cit.*, fol. 203-204.
[123] *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.
[124] *The Globe*, 17 sept. 1902, p. 9. Seul le journal *The Globe* de Toronto a rapporté en détails les délibérations du Congrès. Bien qu'il y soit mentionné que les Canadiens français avaient combattu pour la reconnaissance de syndicats nationaux, le journal a rapporté à peu près uniquement les échanges entre délégués anglophones. Le journaliste ne comprenait probablement pas le français, quoique théoriquement les interventions de délégués francophones dussent être traduites.
[125] *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.

le mouvement ouvrier et entrerait en conflit direct avec l'objectif avoué du congrès, lequel est d'unir toutes les organisations ouvrières du Dominion». *(Would create a split in the labor movement, and be directly opposed to the avowed object of the congress, which is to unite all labor organizations of the Dominion*[126].) Mais les internationaux ne l'entendaient pas ainsi. Ils insistèrent sur les problèmes nés de l'existence de deux étiquettes syndicales dans le domaine de la chaussure, la Fédération canadienne des cordonniers s'étant donné en effet depuis peu une marque syndicale. Pour un travailleur de Hamilton, les amendements proposés n'étaient en fait «qu'une mesure défensive des organisations internationales pour s'assurer les bénéfices qu'elles avaient obtenus de haute lutte en protégeant leur marque syndicale contre les étiquettes non autorisées». *(A defensive measure by the international organizations to secure to them the benefits which they had obtained at heavy cost by the protection of their labels against unauthorized labels*[127].) En effet, les syndicats internationaux, selon la conception qu'ils se faisaient de l'action syndicale, ne pouvaient tolérer l'existence de deux étiquettes syndicales, tout comme ils ne pouvaient admettre la présence de syndicats parallèles. D. J. O'Donoghue, celui qu'on a appelé le père du mouvement ouvrier canadien, eut beau faire valoir que les Chevaliers avaient envoyé au Congrès les meilleurs représentants qu'il ait jamais accueillis et que la mesure «serait désastreuse pour la cause des travailleurs, et en pratique exclurait le Québec du congrès», *(would be disastrous to the interests of labor, and would practically shut Quebec Province out of the congress)*, rien n'y fit : fortement majoritaires au Congrès, les internationaux rejetèrent l'amendement de Griffiths (87 contre 32) et adoptèrent la proposition principale[128]. L'un d'entre eux avoua avoir reçu de son syndicat l'ordre de voter contre les «*dual organizations*» ainsi que l'avait demandé la lettre du Conseil fédéré[129].

Le second article proposé à l'attention des délégués précisait que le Congrès ne pouvait reconnaître plus d'un conseil central par ville et que ses délégués devaient appartenir à des syndicats de métier ou à des unions fédérées[130]. Il va sans dire que cet article était destiné à

[126] *The Globe*, 17 sept. 1902, p. 9.
[127] *Ibidem.*
[128] *Ibidem.*
[129] *Ibidem.*
[130] *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.

exclure du Congrès le Conseil central de Montréal. O'Donoghue se fit de nouveau le défenseur des Chevaliers du travail tout en faisant remarquer que le Congrès fermait la porte à une vaste association comme la Protective Workingmen's Association de la Nouvelle-Écosse[131]. Plusieurs autres délégués sont intervenus, mais sans véritablement changer l'orientation de l'assemblée dont le vote resta dans la même proportion que le vote initial (89 contre 33). Sur 66 délégués dont nous sommes certain de l'appartenance à un syndicat international, seulement quatre osèrent voter contre cette proposition[132]. Les opposants se recrutaient surtout parmi les représentants des Chevaliers du travail de Toronto, Montréal et Québec, les membres des syndicats de cordonniers du Québec (11) et un noyau de syndiqués internationaux de la ville d'Ottawa[133].

Les délégués refusèrent également d'amender l'article II tel que le proposait F. X. Boileau, de Québec, afin que le Congrès accepte au moins la présence de Chevaliers envoyés par des assemblées de district[134]. Il fit remarquer que la nouvelle constitution provoquerait la formation d'un autre conseil central à Québec puisque le Congrès ne reconnaissait plus les délégués des Chevaliers du travail. O'Donoghue renchérit en se disant surpris que «les délégués à ce congrès votent pour exclure des délégués avec qui ils travaillent en harmonie dans les conseils centraux, comme cela a été le cas depuis 18 ans dans la ville de Toronto». *(Men in this Congress vote to exclude from it men with whom they worked in harmony in the local trades council, as had for eighteen years been the case in the City of Toronto*[135].) Là encore, la proportion du vote fut la même que lors des mises aux voix antérieures (88 contre 35)[136].

Enfin, un dernier article du comité, pour éviter toute ambiguïté, proposait spécifiquement qu'à Montréal seul le Conseil fédéré soit reconnu par le Congrès et lui soit affilié sous le nouveau nom de Conseil des métiers et du travail de Montréal. Deux membres du Conseil central, A. Gareau et D. Verdon, proposèrent alors en amendement que le Conseil central continue à être reconnu et affilié au Congrès. L'amendement fut naturellement défait et la proposition

[131] *The Globe*, 17 sept. 1902, p. 9.
[132] *Idem*, pp. 5 s. et 11.
[133] *Proceedings of TLC*, 1902, p. 11.
[134] *Ibidem.*
[135] *The Globe*, 17 sept. 1902, p. 9.
[136] *Proceedings of TLC*, 1902, p. 12.

principale adoptée[137]. Tout au plus le Congrès accepta-t-il de ne mettre en vigueur la nouvelle constitution que le 1er janvier 1903, afin de laisser du temps aux officiers du Congrès pour « mettre en œuvre des moyens de conciliation afin de chercher à réunir les parties en conflit ». *(Using conciliatory means in endeavoring to bring together the conflicting elements*[138]*.)* Les délégués internationaux estimaient sans doute que leur décision ferait disparaître les syndicats concurrents et amènerait ces travailleurs à rallier à plus ou moins long terme les rangs des fédérations internationales. Leur projection se révéla fausse puisque, deux jours après leur expulsion, ces délégués fondèrent un nouveau congrès, le Congrès national des métiers et du travail du Canada[139]. C'était la première fois que deux congrès rivaux affirmaient l'un et l'autre représenter les travailleurs syndiqués canadiens.

5. Les séquelles du Congrès de Berlin

Quelques semaines après le Congrès, le secrétaire du CMTC fit parvenir aux syndicats affiliés un bilan de la douloureuse scission. Les amendements à la constitution avaient retranché du Congrès 30 organisations composées de 3 340 membres[140]. Au congrès de 1903, on revint cependant à des chiffres plus conservateurs : ce n'était plus que 23 syndicats et 2 287 membres qu'on avait éliminés en 1902[141], diminution quand même assez imposante, compte tenu du nombre restreint de syndicats affiliés au CMTC en 1902.

Mais plus importante est la proportion de syndicats québécois éliminés : au moins 17 des 23 organisations exclues sont issues du Québec. Parmi elles, les deux conseils centraux de Montréal et de Québec, sept assemblées des Chevaliers du travail (cinq à Montréal, deux à Québec), un syndicat de barbiers, un autre de tonneliers et surtout six syndicats de cordonniers dont quatre appartenaient à la Fédération canadienne des cordonniers tandis que les deux autres provenaient de la ville de Québec[142]. Les syndicats de la chaussure au Québec possédaient peut-être 2 000 adhérents et constituaient dans

[137] *Idem*, pp. 12 s.
[138] *Idem*, p. 13.
[139] *The Globe*, 20 sept. 1903, p. 11.
[140] Rapport de P. Draper aux syndicats intéressés, 27 oct. 1902, reproduit dans *la Presse*, 31 oct. 1902, p. 9.
[141] *Proceedings of TLC*, 1903, p. 47.
[142] *Ibidem*.

la ville de Québec le point d'appui des organisations syndicales. En prenant cette décision, non seulement le Congrès s'en faisait-il des éléments hostiles mais il fermait aussi la porte à l'affiliation toujours possible de nombreux syndicats indépendants dans la province. En fait, comme nous le verrons, le Congrès de Berlin n'a pas fait disparaître le syndicalisme national au Québec ; au contraire, il en a accentué la tendance et lui a même donné une coloration « québécoise[143] ».

Les amendements à la constitution consacraient l'emprise du syndicalisme international sur l'organisme canadien. Cette victoire apparut définitive lorsque le Congrès élut à la présidence John Flett, organisateur salarié de la FAT, qui s'empressa de rendre compte à Gompers des résultats de la réunion. Le président de la FAT le félicita chaleureusement, puis ajouta : « La politique adoptée et les dirigeants élus montrent hors de tout doute que les intentions du mouvement ouvrier s'orientent vers l'acceptation de l'idée que nos intérêts sont identiques en dépit de la ligne géographique arbitraire qui nous sépare. Nous faisons tout en notre pouvoir pour protéger et améliorer les intérêts de nos amis travailleurs, et ceux qui se font les avocats d'une politique d'isolement sont illogiques. Le but du mouvement ouvrier est d'unir les travailleurs selon leur métier dans les différentes villes sur une base nationale, puis par la suite dans le syndicalisme international. » *(The policy declared for, and the officers elected demonstrate beyond question that the spirit of the labor movement is growing toward the recognition that our interests are identical regarding the arbitrary geographical lines. We are all doing our level best to protect and advance the interests of our fellow-workers, and those who would preach the policy of isolation are absolutely inconsistent. The aim of the labor movement is to associate the workers in our trades in the various localities, then national, and the next step is international trade unionism*[144]*.)* Le secrétaire de la FAT, Frank Morrison, communiqua aussitôt la nouvelle aux autres membres de l'exécutif : « Le CMTC a élu comme président l'organisateur Flett, et

[143] A. Marois, un chef ouvrier de la ville de Québec, écrivait en 1917 à propos du Congrès de Berlin : « ...et je ne serait *(sic)* prêt à dire non plus que le mot national pour eux dans le temps n'était pas synonime *(sic)* de Canadiens-français, ce qui est encore une explication plausible de leur attitude envers les unions de la Province de Québec » (Lettre de A. Marois à A. Charpentier, avril 1917, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1).
[144] Lettre de Gompers à J. Flett, 29 sept. 1902, SGL, vol. 60, 235.

tous les dirigeants élus sont membres d'un syndicat international. Ils ont résolu que seuls les syndicats affiliés à leur organisation nationale respective seraient représentés au Congrès — victoire complète des internationaux. L'organisateur Flett jubile.» *(The TLC elected organizer Flett President, and every officer elected was a member of an International union. They decided that only unions affiliated with their respective national organization would be represented in the Congress — complete victory for the internationals. Organizer Flett is jubilant*[145].*)* J. F. Tobin était aussi de ceux que ce résultat réjouissait quoiqu'il sût bien qu'il lui restait encore une dure lutte à mener contre la Fédération canadienne des cordonniers. Il fit part à Gompers de la nécessité pour les fédérations internationales de s'intéresser davantage au Canada. Ce à quoi Gompers acquiesça : «Je partage entièrement votre point de vue quant à la nécessité pour les fédérations nationales et internationales de faire tout en leur pouvoir pour organiser les travailleurs du Dominion pendant la prochaine année et j'espère qu'elles suivront votre suggestion.» *(I entirely agree with you in regard to the necessity of national and international organizations doing everything possible in the way of organization work in the Dominion during the coming year and trust that suggestion you make will be followed out by them*[146].*)* Tobin comprenait que l'expulsion des syndicats nationaux à Berlin n'était qu'une victoire partielle et que, dans un second temps, seule une vaste campagne d'organisation pourrait enrayer son expansion.

Pour le nouvel exécutif du Congrès, restait à régler le contentieux entre le FAT et le CMTC. Une résolution adoptée en 1902 réclamait pour le Conseil le droit exclusif d'émettre des chartes d'affiliation aux unions fédérales et aux conseils centraux; elle invitait le nouvel exécutif à entrer en contact avec la FAT pour faire cesser la concurrence en ce domaine[147]. De son côté, l'exécutif de la FAT sentait lui aussi le besoin de définir plus clairement les champs de juridiction entre les deux organismes. Au congrès de la FAT en octobre 1902, Gompers insista pour qu'un comité soit formé à cette fin. Composé de onze membres, ce comité estimait, contrairement à la résolution du CMTC, que «l'attribution de chartes par le CMTC aux unions

[145] Lettre de F. Morrison aux Members of the Executive Council, 3 oct. 1902, The Archives of the Catholic University of America, John Mitchell Papers, AFofL, Executive Committee's Proceedings, 238.
[146] Lettre de Gompers à J. F. Tobin, 2 oct. 1902, SGL, vol. 60, 450-451.
[147] *Proceedings of TLC*, 1902, pp. 55 s.

fédérales aurait pour conséquence de diviser le mouvement ouvrier des États-Unis et du Canada, et pourrait retarder la création de syndicats nationaux ou internationaux». *(The granting of charters by the TLC to federal labor unions would have a tendency to divide the labor movement of the United States and Canada, and possibly retard the formation of national or international organizations*[148].*)* Pour compenser la perte de revenus qu'entraînait cette décision, il suggérait d'augmenter à 500 dollars le don annuel de la FAT à la Fédération canadienne. Mais comme ces décisions ne pouvaient être appliquées sans le concours du CMTC, le comité décida en dernier ressort de laisser à l'exécutif de la FAT le soin d'en venir à une entente avec le Congrès canadien[149].

La rencontre entre les deux exécutifs eut lieu à Toronto en avril 1903. Comme l'avait voté le Congrès, Draper et Flett voulaient au moins que le CMTC garde le privilège d'émettre des chartes d'affiliation aux conseils centraux et aux unions fédérales. Le président de la FAT refusait toutefois d'abandonner ce champ d'organisation[150]. Frank Morrison, le secrétaire, prétendait que «le Congrès des Métiers et du Travail du Canada se trouve dans ses relations avec la Fédération américaine dans la même situation que les états d'Illinois, Ohio et New York, etc. et n'a pas le droit d'émettre des chartes car ce pouvoir est réservé à la FAT et aux unions internationales». *(The Canadian Trades and Labor Congress stands in the same relation to the American Federation as do the states of Illinois, Ohio and New York, etc., and had no right to issue charters, the issuance of charters being the special province of the AFofL and International Unions*[151].*)* Devant l'insistance de Draper, il ajouta que le CMTC n'avait pas les ressources financières pour assurer la défense des membres des unions fédérales en cas de grèves et de lock-out[152]. Ce dernier argument convainquit le président Flett sans pour autant persuader Draper. À la seconde rencontre avec l'exécutif de la FAT, les deux Canadiens admettaient que seule la Fédération américaine pouvait concéder des chartes d'affiliation aux unions fédérales[153]. Quant aux

[148] *Report of Proceedings of the American Federation of Labor*, 1902, p. 225.
[149] *Ibidem.*
[150] Minutes of the AFofL's Executive Council, 23 avril 1903, The Archives of the Catholic University of America, John Mitchell Papers, 248.
[151] Lettre de F. Morrison à R. Brandt, 11 juin 1903, Morrison Letterbooks, dans BABCOCK, *op. cit.*, fol. 236.
[152] *Ibidem.*
[153] Minutes of the AFofL's Executive Council, 25 avril 1903, *loco cit.*

conseils centraux canadiens, la FAT pourrait continuer de les affilier à la condition toutefois qu'ils obtiennent également une charte du CMTC afin, disait le rapport de l'exécutif de la FAT, «d'en faire un agent plus utile pour obtenir l'adoption de lois plus favorables à nos membres de la part des parlements fédéral et provinciaux». *(Of making it a more potent factor to secure the adoption of favorable legislation for the members by the Federal and Provincial Parliaments*[154].)

Par rapport à sa position initiale, l'exécutif du CMTC avait retraité de façon significative; il perdait le droit qu'il s'était arrogé depuis 1896 de concéder des chartes d'affiliation aux unions fédérales contre l'avantage de voir la FAT obliger tous ses conseils centraux à s'affilier également à l'organisme canadien. Le CMTC abandonnait complètement l'organisation des travailleurs à la FAT et aux fédérations internationales pour devenir, selon l'expression de l'historien Babcock, «pas beaucoup plus qu'un «lobby» chargé de la défense du mouvement syndical international dans les couloirs du parlement canadien». *(A little more than a lobby charged with the defense of the international trade-union movement in the corridors of the Canadian parliament*[155].)

* * *

La décision du Congrès de Berlin confirmait, sur les structures du mouvement syndical canadien, l'emprise que les syndicats internationaux s'étaient assurée au tournant du siècle sur la majorité des unités syndicales canadiennes. Ne l'oublions pas, de 1898 à 1902, le nombre de syndicats affiliés aux fédérations internationales tripla au Canada, passant de 320 à 1 042[156]. Pendant la même période, le Québec doubla ses effectifs internationaux. Cette croissance eut comme conséquence de raffermir la prépondérance des internationaux à tous les niveaux du mouvement ouvrier canadien. Plus qu'ailleurs, ce progrès rapide dégénéra en conflits au Québec parce qu'il heurtait un courant nationaliste qui avait déjà provoqué la formation de syndicats nationaux. Ce nationalisme puisait ses racines dans le sentiment vivement ressenti du caractère étranger des syndicats internationaux et,

[154] *Ibidem*. La FAT augmentait également à $500 le don annuel au CMTC et s'engageait à faire pression auprès des unions fédérales et des fédérations professionnelles pour qu'elles s'affilient au CMTC.

[155] BABCOCK, *op. cit.*, fol. 239.

[156] FORSEY, «History of Canadian Trade Unionism 1812-1902» (manuscrit), chap. VIII, fol. 6.

par conséquent, de la nécessité pour les Canadiens de déterminer eux-mêmes l'orientation de leurs propres syndicats.

Ces deux organisations pouvaient difficilement vivre en paix, surtout lorsque les internationaux eurent acquis une forte prépondérance. Leur conception de l'action syndicale reposait sur la recherche d'un contrôle complet de l'offre de travailleurs. Chaque unité syndicale jugeait de son succès ou de son échec comme organisation dans la mesure où elle avait obtenu pour ses membres une amélioration des salaires et des conditions de travail. Dans le rapport de forces qui la mesurait au patronat, il lui apparaissait impossible d'obtenir le maximum là où il y avait concurrence intersyndicale puisque l'employeur pouvait dresser les syndicats les uns contre les autres. C'est pourquoi les internationaux ont cherché à éliminer les syndicats concurrents de l'ensemble du mouvement syndical canadien.

Même s'ils ont réussi en ce début du siècle à les déloger du Conseil fédéré et du Congrès des métiers et du travail du Canada, ils ne les ont pas pour autant fait disparaître. Ils ont au contraire avivé leur nationalisme et suscité la naissance d'une structure syndicale parallèle. C'est l'évolution de ce groupe d'irréductibles que le prochain chapitre se propose d'étudier.

CHAPITRE III

LES SYNDICATS NATIONAUX : 1903-1917

LES CONGRÈS NATIONAUX. LES FÉDÉRATIONS NATIONALES DE MÉTIER. LE DISCOURS IDÉOLOGIQUE DES NATIONAUX. LES CAUSES DE LEUR ÉCHEC

LES FORCES syndicales nationales qui présentaient jusqu'ici un front désuni ont commencé à se regrouper au début du XXe siècle. Désireuses de mettre en commun leurs ressources pour éviter d'être happées par l'ogre international, elles se sont dotées en 1903 d'un congrès national, le Congrès national des métiers et du travail, qui a par la suite modifié son nom pour celui de Fédération canadienne du travail. Ce premier congrès national se perpétua au delà de la période étudiée à travers le Congrès pancanadien du travail (1927) auquel succédera le Congrès canadien du travail (1940).

Leur désir d'unité se traduira également par la fondation de fédérations nationales de syndicats de métier. À la suite des fédérations de cordonniers dont nous avons déjà fait état, nous avons relevé la Fédération des ouvriers textiles du Canada, la Fédération canadienne des travailleurs de Thetford, l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud, la Fédération canadienne des briqueteurs, etc. Certaines de ces fédérations ont eu des structures assez lâches et des périodes d'activité courtes, mais toutes eurent en commun le désir de rester canadiennes. Pour des raisons que nous analyserons plus loin, ces fédérations n'ont pas toutes joint le Congrès national ou la Fédération canadienne du travail ; elles illustrent néanmoins la présence d'un courant nationaliste chez les syndiqués québécois et feront pour cette raison l'objet de notre étude. Une fois racontée l'histoire des événements qui ont entouré la formation des fédérations et des congrès nationaux, nous analyserons ensuite l'idéologie qui animait les syndicats nationaux, qu'ils appartinssent ou non au congrès

national ou à une fédération professionnelle; enfin, nous cernerons les raisons qui ont pu faire échec au développement du syndicalisme national non confessionnel.

A – Les congrès nationaux

1. Le Congrès national des métiers et du travail

Les délégués du CMTC à Berlin avaient prévu que la nouvelle constitution adoptée n'entrerait en vigueur qu'en janvier 1903 afin de tenter un ultime effort de réconciliation. Les délégués affectés par cette décision ne l'entendaient pas ainsi, car, aussitôt les résolutions adoptées, ils entreprirent de former une nouvelle fédération de syndicats canadiens. Profondément choqués des décisions du Congrès, ils se réunirent deux jours plus tard dans une salle à proximité de celle où délibérait le CMTC. Ils conclurent en la nécessité de fonder un nouveau congrès qu'ils ont appelé le Congrès national des métiers et du travail du Canada. Une nouvelle constitution fut adoptée et un comité exécutif fut chargé de préparer leur premier congrès qu'ils prévoyaient tenir dans la ville de Québec en septembre 1903[1].

« Le temps était venu, disaient-ils, où les travailleurs canadiens devaient pouvoir posséder leur propre fédération du travail avec un statut d'égalité à l'égard du British Trades and Labor Congress, de la Fédération américaine du travail et de toute autre organisation nationale[2]. » Le nouveau secrétaire-trésorier, nul autre que T. J. Griffiths, déclarait que le CMTC était devenu une créature de la FAT et en fournissait la preuve dans le fait que le nouveau président, John Flett, était un organisateur payé par la Fédération[3]. En refusant d'admettre en son sein les Chevaliers du travail et les syndicats canadiens indépendants et en retranchant de sa constitution l'article où il affirmait avoir comme objectif d'unir tous les syndicats, le CMTC, disait-il, ne pouvait plus prétendre continuer à représenter le mouvement syndical canadien[4]. Il s'avérait donc nécessaire de créer une nouvelle fédération de syndicats canadiens. Les délégués sortirent de la réunion enthousiastes, bien décidés à voir leur congrès supplanter le CMTC.

[1] *The Globe*, 20 sept. 1902, p. 11.
[2] *Ibidem*.
[3] En 1903, Griffiths a été expulsé de la Fraternité internationale des travailleurs du cuivre (*la Patrie*, 9 nov. 1903, p. 3).
[4] *The Globe*, 20 sept. 1902, p. 11.

FOUNDERS OF THE C. F. of L.

Bottom Row, Left to Right—T. Beaupre, A. Langlois, Del. Gauthier, Del. Spannard, A. Marquis.

Second Row—T. Fitzpatrick, I. Sanderson, Omer Brunet, First President, Thomas Griffiths, Secretary, ———, L. Gareau.

3rd Row—No. 1, A. Lavalierre, ———, ———, No. 4, F. R. Boilleau.

Top Row, at Right—E. Barry.

Taken at Berlin (now Kitchener) September, 1902.

(Source: Archives de l'université Laval, « Fonds Charpentier », 212/3/11, Canadian Trade Union Annual, 1925.)

JOURNAL A NOUVELLES

LA PRES

ANNEE—N° 103 MONTREAL, MERCREDI 4 MARS 1908

LA GREVE DES EMPLOYES DE FILATUR

La situation est à peu près la même qu'hier ; mais des négociations se pour actuellement, avec l'espoir d'un prochain règlement des difficultés. — Le ouvriers semblent bien déterminés à faire reconnaître leurs demandes.

L'ASSEMBLEE D'HIER APRES-MIDI, A LA SALLE TREMBLAY.

(Source: *la Presse*, 4 mars 1908, p. 1.)

Les premières années de fonctionnement du Congrès avaient de quoi réjouir les partisans du syndicalisme national. Après avoir mené une campagne d'organisation pendant l'année 1903, le secrétaire informait le Congrès que 30 chartes avaient été émises durant l'année[5]. Trois conseils centraux, ceux de Québec, Montréal et Ottawa, sympathisaient avec le Congrès national[6]. Parmi les 30 syndicats affiliés, les deux tiers étaient du Québec; les autres venaient de l'Ontario, sauf trois qui provenaient de la Colombie britannique. La ville de Québec se taillait la part du lion avec 14 — presque la moitié — des syndicats affiliés au CNMTC; Montréal suivait avec cinq, dont non le moindre, la Fédération canadienne des cordonniers ; la ville d'Ottawa était représentée par trois syndicats tandis que Hawkesbury, London et Vancouver en avaient deux chacune.

Les syndicats affiliés regroupaient surtout des travailleurs de la construction et de la chaussure. Quatre assemblées des Chevaliers du travail avaient joint le Congrès, dont l'assemblée de district n° 20 de la ville de Québec. Le Congrès se réclamait le porte-parole de 7 000 ouvriers, dont la Fédération canadienne des cordonniers regroupait le plus grand nombre: elle avait ouvert le défilé de la Fête du travail à Montréal en 1903 avec 1 900 membres[7]. Toute organisation syndicale canadienne, même celle qui conservait des relations avec une fédération internationale, était admise à faire partie du Congrès national[8]. En 1904, cependant, on se ravisa en modifiant la constitution de façon à ne reconnaître que les syndicats qui n'entretenaient pas d'affiliation avec une « association ouvrière étrangère[9] ».

Au congrès de 1903, dans son discours d'introduction aux délégués, le président du Conseil central de Québec, Omer Brunet, insista sur l'importance pour les Canadiens de posséder un congrès national autonome[10] : « Qu'on le comprenne bien, en ne voulant point accepter

[5] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, p. 16.

[6] Le Conseil central de Montréal a modifié son appellation pour devenir le Conseil central national des métiers et du travail de Montréal (*le Soleil*, 17 sept. 1903, p. 5); celui de Québec a adopté la résolution de ne plus admettre en son sein de nouvelles organisations ouvrières affiliées à des fédérations internationales (*la Presse*, 10 août 1903, p. 9). Ce geste a provoqué la création à Québec d'un nouveau conseil groupant uniquement des syndicats internationaux, le Conseil des métiers fédérés de Québec et Lévis (*la Presse*, 3 oct. 1903, p. 9).

[7] *La Presse*, 8 sept. 1903, p. 5; 21 oct. 1903, p. 5.

[8] C. LIPTON, *The Trade Union Movement of Canada, 1827-1959*, p. 147.

[9] *La Presse*, 30 sept. 1904, p. 5.

[10] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, p. 9.

le drapeau de la Fédération Américaine, nous n'avons point voulu poser un ultimatum, une déclaration de guerre; ce que nous avons voulu et ce que nous voulons encore, ça [*sic*] été d'affirmer notre autonomie nationale, de ne point changer d'allégeance, tout en gardant, pour nos frères ouvriers de l'autre côté de la frontière, les sympathies dont ils sont dignes... » Il prit par la suite à son compte le discours prononcé par Ralph Smith en 1901 alors que celui-ci aspirait à faire du CMTC une véritable fédération canadienne de syndicats nationaux. Le Congrès national se voulait en continuité avec la tendance nationaliste qui s'était développée chez les travailleurs à la fin du XIXe siècle. Les travailleurs canadiens, soutenait-on, étaient capables d'orienter eux-mêmes leurs destinées et c'était un manque de patriotisme flagrant que de laisser le leadership du mouvement entre les mains de chefs ouvriers étrangers. Le motif choisi pour représenter leur marque syndicale (castor) de même que leur devise (Le Canada aux Canadiens) illustraient bien à quelle enseigne voulait loger le nouveau congrès. Même s'il était composé à ses débuts surtout de Québécois, son orientation nettement pancanadienne ne laissait aucun doute sur son désir d'intégrer des travailleurs de toutes les provinces, peu importe leur origine ethnique.

Outre ce nationalisme, le CNMTC a manifesté certaines tendances idéologiques différentes de celles qui caractérisaient le CMTC, quoique la déclaration de principes adoptée en 1903 reprît à son compte intégralement dix des quinze articles qui composaient celle du CMTC : l'instruction gratuite et obligatoire, la journée de huit heures, la propriété publique des entreprises de services publics, l'abolition du cens d'éligibilité, etc. Les articles omis par le Congrès national concernaient l'abolition du Sénat, l'exclusion des Chinois, l'arbitrage volontaire des conflits ouvriers, la représentation proportionnelle et le contrôle direct des députés par l'initiative et le référendum[11]. Bien que les résolutions adoptées pendant les années subséquentes par les nationaux soient assez proches de celles du CMTC, on note toutefois des divergences éloquentes sur certains points. Par exemple, nous avons relevé une tendance très nette du Congrès national pour que le gouvernement renforce sa politique tarifaire, qu'il favorise l'incorporation des syndicats et rende l'arbitrage obligatoire. Nous approfondirons plus loin ces questions lorsque nous formulerons l'idéologie propre aux syndicats nationaux.

[11] *Idem*, p. 3; *Proceedings of TLC*, 1902, p. 2.

Jusqu'en 1905, les nationaux manifestent un certain dynamisme dans leur campagne d'organisation. Ils sont aidés par une conjoncture économique favorable qui entraîne une augmentation de la main-d'œuvre et, par conséquent, un accroissement du nombre de travailleurs syndicables. Ils réussissent à recruter de nouveaux membres surtout dans des secteurs peu touchés par les syndicats internationaux : vêtement, textile, fonctionnaires municipaux, employés d'hôtels et de restaurants. Il y a très peu de syndicats qui ont abandonné leur allégeance internationale pour joindre les rangs du Congrès national. Les Chevaliers du travail sont disparus peu de temps après la fondation du Congrès, sauf les assemblées Papineau et Feuille d'érable de Québec. Cette dernière ville se montra fort réceptive à la cause du syndicalisme national puisque, en 1906, elle comptait pas moins de 33 syndicats nationaux contre 14 seulement ayant une affiliation internationale (la moitié étant des syndicats d'employés de chemins de fer[12]). C'était, disaient les nationaux, sur le plan syndical, une des villes les mieux organisées du continent nord-américain[13].

Comme elle l'avait été au XIXe siècle, la ville de Québec continuait à se montrer réfractaire au syndicalisme international. À la fin de 1904, elle comptait près de la moitié des travailleurs affiliés au CNMTC[14], ainsi que le montre le tableau VI de la page suivante. Les effectifs du CNMTC restèrent à peu près stables jusqu'en 1907. Durant cette même période par contre (1904-1907), le CMTC accrut ses effectifs de près de 50 pour 100[15].

À ses débuts, le CNMTC misait sur sa reconnaissance par le gouvernement fédéral comme seul et unique représentant des travailleurs syndiqués canadiens. Il en fit la demande au premier ministre sir Wilfrid Laurier dès 1903, en invoquant le caractère proprement canadien du CNMTC : « Nous savons qu'il y a un autre Congrès et nous savons aussi que ses délégués se sont présentés récemment devant vous pour soumettre leur point de vue. Mais nous estimons qu'il est de notre impérieux devoir aujourd'hui de vous signaler que

[12] La compilation est faite à partir du répertoire de *la Gazette du travail*, mars 1907, pp. 1131-1136.

[13] H. A. LOGAN, *Trade Unions in Canada. Their Development and Functioning*, p. 371.

[14] *La Gazette du travail*, oct. 1904, p. 373.

[15] *Proceedings of TLC*, 1904, p. 45; 1907, p. 57. En 1906, le président du Congrès national évaluait à 20 000 le nombre de membres appartenant au CNMTC. Ce chiffre est fort généreux; il est probable que pas plus de la moitié ne payaient leur cotisation (*Proceedings of the NTLCC*, 1906, p. 18).

TABLEAU VI
Répartition par ville et par province des syndicats affiliés au CNMTC, 1904

	Nombre de syndicats	*Nombre de membres*
Au Québec		
Montréal	12	3 400
Québec	17	5 000
Saint-Hyacinthe	2	300
Hull	1	40
Granby	1	30
Total	*33*	*8 770*
En Ontario		
Ottawa	6	500
London	2	200
Trenton	1	175
Hawkesbury	2	540
Total	*11*	*1 415*
En Colombie britannique	3	250
Grand total	*47*	*10 435*

ces hommes ne représentaient pas et ne pourraient représenter totalement l'opinion des travailleurs canadiens. Les chefs de ce Congrès sont des citoyens d'un pays étranger ou leurs acolytes: le président de ce Congrès a retiré 1 944 dollars de la Fédération américaine du travail pour un an de travail selon le dernier rapport de cette organisation. Comment ce Congrès peut-il prétendre être le porte-parole d'un véritable sentiment national?» *(We know that there is another Congress and we know its representatives lately waited upon you to present its views. But we feel it our bounden duty to-day to impress upon you that these men did not and could not fully represent the opinions of Canadian workmen. The leaders of that Congress are the citizens of a foreign country or their henchmen : the President of that Congress drew $1 944 from the American Federation of Labor for one year's work according to the last report of that body. How can that Congress be expected to voice a truly national opinion*[16]*?)* Le gouvernement continua cependant à recevoir les mémoires des

[16] Mémoire du CNMTC présenté à sir W. Laurier, 1903, APC, Correspondance de sir W. Laurier, MG 26, vol. 282, 27089.

deux groupes. Cette attitude déçut les fondateurs du nouveau congrès qui avaient compté sur un appui solide du gouvernement fédéral. Nous ferons plus loin l'exposé des rapports entretenus par le Congrès national avec le gouvernement.

Plusieurs de ses chefs étaient d'ailleurs assez proches du Parti libéral. On se souvient que le Conseil central de Montréal avait déjà, en 1900, des réticences à l'égard de la fondation d'un Parti ouvrier et le même conseil avait appuyé le Parti libéral aux élections provinciales tenues la même année[17]. Les nationaux ont pris par la suite en aversion le Parti ouvrier, l'estimant un appendice du Conseil fédéré. En 1905, une assemblée de travailleurs présidée par T. Beaupré, président de la Fédération canadienne des cordonniers, dénonçait la candidature du secrétaire du Parti ouvrier, Albert Saint-Martin[18]. Une assemblée similaire à laquelle assistaient l'année suivante 33 chefs de syndicats nationaux rejetait le candidat ouvrier Verville, assimilé aux «unions américaines», qui préconisait «des idées trop avancées en fait de revendications ouvrières[19]». Ils rejetèrent également son opposant le libéral Grothé, qui «ne représentait aucunement les aspirations des masses ouvrières[20]». C'est à cette élection que Verville fut élu avec plus de 1 000 voix de majorité. La même année, à l'élection complémentaire dans la circonscription ouvrière de Sainte-Marie, ils présentèrent leur propre candidat, John E. Mee, président du CNMTC, contre Joseph Ainey du Parti ouvrier et Médéric Martin du Parti libéral. Mee se désista à la dernière minute en faveur de Martin, alléguant le manque de fonds pour financer sa campagne électorale[21]. En 1908, même manège: le Conseil central appuyait activement le libéral Décarie au détriment de Gustave Franck du Parti ouvrier; le premier ministre Lomer Gouin, disait-on, travaillait dans «l'intérêt de la classe ouvrière». Ce qui n'eut pas l'heur de plaire à Francq qui fustigea le Conseil central, «une filiale du Parti libéral[22]».

À Québec, le Parti libéral avait moins la faveur des syndicats nationaux. Leur organe, *le Bulletin du travail*, conseillait en 1900 l'élection de travailleurs au Parlement[23]: «Tenez les politiciens à l'écart. Ouvriers de la ville, donnez vos suffrages à un honnête arti-

[17] Voir page 67.
[18] *Le Bulletin*, 9 avril 1905, p. 1.
[19] *Le Canada*, 21 février 1906, p. 10; *la Patrie*, 13 février 1906, p. 8.
[20] *La Patrie*, 13 février 1906, p. 8.
[21] *Proceedings of the NTLCC*, 1907, p. 13.
[22] *L'Ouvrier*, 5 juillet 1908.
[23] *Le Bulletin mensuel du travail*, nov. 1900, p. 3.

san. Agriculteurs, accordez votre confiance à un brave cultivateur. C'est l'un des vôtres, il prendra les intérêts de votre classe. Entre la binette charmante d'un politicien rouge et le bel œil en coulisse d'un politicien bleu, votre cœur balance-t-il ? Croyez-moi, tournez le dos à l'un comme à l'autre mais tendez la main à l'un des vôtres. » Mais aucun d'eux ne brigua les suffrages. Il fallut attendre 1904 pour que le Conseil central osât présenter à l'échevinage un candidat dans la circonscription de Saint-Sauveur. Ce geste faisait suite à la formation d'un club de réforme municipal qui avait consigné dans son programme des mesures pro-ouvrières : l'élection du maire par le peuple, l'abolition de la qualification foncière, l'élargissement du droit de vote[24], etc. Omer Brunet, un vieux chef ouvrier de la ville, subit la défaite à l'échevinage en 1904, mais fut élu en 1906 et 1909[25].

En 1909, un geste malheureux du Parti libéral incita les ouvriers de Saint-Sauveur à présenter un candidat ouvrier à l'élection provinciale. Le choix par le Parti libéral d'un avocat pour représenter cette circonscription n'avait pas plu à bon nombre d'entre eux. Ils étaient plus d'un millier en assemblée qui décidèrent de lui opposer un travailleur de la chaussure, Joseph-Alphonse Langlois[26], qui remporta la victoire par 575 voix[27]. Le comportement de Langlois en Chambre déçut plusieurs de ses commettants de sorte que le Conseil central de Québec lui opposa en 1912 nul autre qu'Omer Brunet[28]. Mais c'est quand même Langlois qui fut réélu, les libéraux s'abstenant de présenter un candidat de leur parti[29].

Il est difficile de déterminer quels étaient les véritables rapports entre les nationaux et le Parti libéral. Ce dernier a-t-il favorisé leur développement pour faire échec aux syndicats internationaux et à leur volonté d'action politique? Ou encore, les nationaux ont-ils cherché appui auprès du Parti libéral pour accroître leurs effectifs? Il est probable que ces deux motifs sont à l'origine des affinités entre les deux groupes à Montréal. Puisque nous prévoyons développer ce sujet dans le prochain chapitre, notre analyse se limite donc pour le moment à constater la sympathie des syndiqués nationaux envers le Parti libéral.

[24] *Proceedings of the NTLCC*, 1904, pp. 12 et 13 ; *le Soleil*, 8 février 1904, p. 2.
[25] *Proceedings of the NTLCC*, 1906, p. 15; *le Soleil*, 17 mars 1909, p. 6.
[26] *La Patrie*, 3 nov. 1909, p. 14; 15 nov. 1909, p. 3.
[27] *Le Soleil*, 13 nov. 1909, p. 4.
[28] *Idem*, 1er mai 1909, p. 9.
[29] *Idem*, 17 mai 1912, p. 1.

À ses débuts, le succès relatif de leur campagne d'organisation incita les leaders nationaux de Montréal à se doter en 1903 de leur propre organe d'information. Intitulé *l'Union ouvrière nationale*, cet hebdomadaire était la propriété de Télesphore Beaupré qui avait engagé comme rédacteur Firmin Picard[30]. Cet événement mérite d'autant plus d'être souligné que les syndicats internationaux n'avaient pas encore à ce moment de journal propre à Montréal. Ce n'est qu'en 1906 qu'ils se sont dotés d'un tel organe lorsque Gustave Francq lança le journal *Vox Populi*. *L'Union ouvrière nationale*, dont aucun exemplaire malheureusement ne nous est resté, avait comme objectif la défense du syndicalisme national et se voulait favorable « à la solidarité internationale, mais non à l'organisation internationale[31] ». Elle parut régulièrement d'août à décembre 1903 et cessa d'exister probablement en 1904.

À Québec, Arthur Marois avait publié quelques années plus tôt *le Bulletin du travail*, un mensuel devenu par la suite un hebdomadaire. Destiné au départ à défendre les ouvriers de la chaussure en grève, il parut assez régulièrement de 1900 à 1903. Son principal rédacteur, F. X. Boileau, un ancien Chevalier du travail de la métropole, était acquis à la cause du syndicalisme national[32]. Plus tard, un autre Québécois, J. E. A. Pin, chroniqueur ouvrier au *Soleil*, avait l'intention en 1910 de fonder un journal destiné à appuyer les unions ouvrières nationales et qui devait s'intituler *le Ralliement*, mais nous ignorons s'il a effectivement paru[33].

Quelques années plus tôt, en 1906 ou 1907, J. E. Mee, président du Congrès national, assumait la direction du journal *la Justice*, publié à Montréal pendant un certain laps de temps[34]. Il y a eu, en 1908, la fondation du *Canadian Unionism*, organe de la Canadian Granite Cutters' Union, fédération de syndicats de tailleurs de pierre purement québécois[35]. Plus tard, *The Canadian Trade Unionists* publié à Toronto de 1921 à 1930 est devenu l'organe officiel des syndicats nationaux.

La dualité d'organisation ouvrière dans plusieurs métiers entraîna évidemment une forte rivalité intersyndicale. Nombreuses étaient les assemblées contradictoires qui réunissaient des chefs syndicaux d'allé-

[30] *La Presse*, 11 août 1903, p. 9.
[31] *Idem*, 18 février 1901, p. 8.
[32] *Idem*, 8 novembre 1903, p. 9.
[33] *La Patrie*, 8 novembre 1910, p. 5.
[34] *Proceedings of the NTLCC*, 1906, p. 15.
[35] *Idem*, 1908, p. 8.

geance différente pour vanter les mérites d'une affiliation nationale ou internationale. Outre les ouvriers de la chaussure, les secteurs les plus touchés par les conflits intersyndicaux étaient à Montréal les employés de tramways, les employés municipaux et les ouvriers du textile; à Québec, les briqueteurs, les maçons et les charpentiers-menuisiers.

Ainsi, en 1903, les employés de tramways de Montréal qui s'étaient formés depuis peu en association avaient déclenché une grève qui paralysait complètement le transport en commun. Leur syndicat réclamait une augmentation de salaire, la reconnaissance de leur organisation par la compagnie et le réengagement des employés congédiés pour activité syndicale[36]. La grève dura deux jours, la compagnie accordant une augmentation de 10 pour 100, quoiqu'elle refusât de reconnaître le syndicat[37]. Ce succès renforça la cohésion de leur association qui songea alors à s'affilier à l'une ou l'autre des centrales syndicales. C'est dans ce but que fut organisée une grande assemblée des employés où les leaders nationaux et internationaux vinrent vanter à tour de rôle les mérites de leur mouvement. Sur la tribune, on retrouvait côte à côte : J. S. Fitzpatrick, A. Gareau, T. J. Griffiths, J. Ainey, J. Flett, A. Verville, G. Warren et J. A. Rodier. Entre autres, Ainey s'éleva avec vigueur contre les préjugés de race et de nationalité qu'on voulait introduire dans un débat où en fait, selon lui, il ne s'agissait que de discuter une question d'affaires « du même genre que celle des capitalistes d'un pays lorsqu'ils font des alliances avec les capitalistes étrangers[38] ». Pour sa part, Télesphore Beaupré fit l'exposé de démêlés de la Fédération canadienne des cordonniers avec la Boot and Shoe Workers Union. A. Gareau soutint qu'il était important de séparer leur cause de celle des Américains chez qui, disait-il, éclatent 20 grèves contre une au Canada; il termina en faisant appel au patriotisme des conducteurs[39]. La compagnie de son côté disait « ne vouloir rien avoir à faire avec des gens du dehors (internationaux[40]) ». Toutefois, la majorité des 1 500 employés préférèrent l'affiliation internationale[41].

Trois mois plus tard, devant le refus de la compagnie de négocier de nouvelles conditions de travail, les conducteurs, les contrôleurs et

[36] *La Presse*, 5 février 1903, p. 1.
[37] *Idem*, 7 février 1903, p. 24.
[38] *Idem*, 18 février 1903, p. 1.
[39] *Ibidem; la Patrie*, 18 février 1903, p. 8.
[40] *La Presse*, 19 février 1903, p. 1.
[41] *Idem*, 27 février 1903, p. 1.

les électriciens déclenchaient une nouvelle grève. Le sénateur Forget, président de la Montreal Light, Heat, and Power Company, refusait de reconnaître « l'internationale », lui préférant « une union locale ou une société de bienfaisance[42] ». Après une semaine d'arrêt de travail, un groupe d'employés fonda un syndicat parallèle, une union nationale des conducteurs, qui déclara la grève terminée[43]. Le travail reprit lentement non sans que plusieurs anciens employés aient été remerciés de leurs services[44]. Dans d'autres grèves aussi, l'avis de l'employeur a parfois joué un rôle déterminant dans l'option de ses employés pour l'une ou l'autre allégeance syndicale. En ce début du siècle, les internationaux avaient la réputation de se montrer plus intransigeants quoiqu'il serait exagéré d'accuser les nationaux de complaisance à l'égard des employeurs.

À Québec, château fort du syndicalisme national, les charpentiers-menuisiers ont été les témoins de nombreuses assemblées contradictoires au cours desquelles les internationaux eurent souvent à souffrir les quolibets d'auditeurs hostiles. Le président du CMTC en 1906, Alphonse Verville, fut même obligé de reprendre son siège, interrompu qu'il était par un groupe de jeunes gens qui scandaient : « Nous ne voulons pas de l'Internationale[45]. » Le plus grand calme cependant caractérisa l'assemblée du 15 mai 1910 où les internationaux N. Arcand, G. Francq, J. C. Brunet et D. Giroux affrontèrent G. Mercure, A. Grenier et J. E. A. Pin. L'organisateur de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, Narcisse Arcand, démontra la force de la fédération internationale qu'il représentait; elle comptait 230 000 membres qui gagnaient en moyenne un salaire de 3,50 dollars par jour. La division des travailleurs était selon lui favorisée par le patronat. Le président du Conseil central du travail de Québec lui répliqua que plusieurs catégories d'ouvriers appartenant à des fédérations internationales n'avaient pas reçu d'appui de leur fédération lors de grèves et cita, en contrepartie, l'exemple de l'Union nationale des maçons-briqueteurs de Québec qui venait d'obtenir sans coup férir la journée de neuf heures et une augmentation de salaires[46]. Malgré ces allégations, il n'en reste pas moins que les nationaux avaient du mal à offrir des avantages matériels comparables à ceux des grandes fédérations internationales.

[42] *Idem*, 23 mai 1903, p. 24; 28 mai 1903, p. 1.
[43] *Idem*, 28 mai 1903, p. 1.
[44] *Idem*, 25 juin 1903, p. 2.
[45] *Le Soleil*, 31 juillet 1906, p. 1.
[46] *La Patrie*, 16 mai 1910, p. 5.

Celles-ci jouissaient de structures bien établies et de larges ressources financières que leur fournissaient des milliers de membres. Sauf la Fédération canadienne des cordonniers, les syndicats nationaux ne possédaient pas de fonds de grève et n'offraient pas non plus de compensations en cas de maladie ou de mort. Leur cotisation était moins élevée, mais, en contrepartie, les services rendus en souffraient. En 1904, le Congrès national voulut se doter d'un fonds de grève que pourraient utiliser les syndicats affiliés. La résolution qui prévoyait la perception d'une taxe de cinq cents par mois par membre fut rejetée, les gros syndicats estimant qu'ils étaient perdants puisqu'ils devraient soutenir les grèves de nombreux petits syndicats affiliés[47]. Les nationaux restèrent donc sans fonds de grève, ce qui était un handicap sérieux par rapport à leurs rivaux internationaux.

Le manque de fonds ne permit pas non plus d'engager un organisateur permanent; ce travail était accompli par des organisateurs à temps partiel ou effectué sous forme de lettres adressées à des syndicats susceptibles d'être intéressés. Le président du Congrès, John E. Mee, déclarait à ce propos en 1906: «Nous avons essayé d'élargir le champ de nos activités afin d'organiser les non-syndiqués, mais, comme vous le savez, nos moyens financiers sont limités et nous avons été forcés de restreindre nos efforts presque exclusivement à l'organisation par correspondance.» *(We have attempted to reach out into new fields to organize the unorganized, but, as you are aware, our finances have been limited and we have been compelled to confine our efforts almost exclusively to the correspondance mode of organizing*[48]*.)* Cette méthode n'avait évidemment pas l'efficacité de permanents syndicaux employés exclusivement à cette tâche. Aussi commença-t-on à sentir cette année-là un certain essoufflement du CNMTC.

Parmi les problèmes qu'affrontait le Congrès national, il faut souligner en particulier sa difficulté à percer au Canada anglais. Les quelques syndicats ontariens et colombiens affiliés en 1903 et 1904 sont pour la plupart disparus en 1905; les syndicats d'Ottawa et de Hawkesbury étaient formés en bonne partie de Canadiens français[49]. Autant les organisateurs internationaux avaient de la difficulté à trouver audience à Québec, autant les nationaux rencontraient peu

[47] *The Citizen* (Ottawa), 1er oct. 1904, p. 11.
[48] *Proceedings of NTLC*, 1906, p. 12.
[49] En 1903, trois des quatre membres du comité exécutif pour l'Ontario du CNMTC avaient des noms à consonance canadienne-française (*Proceedings of NTLC*, 1903, p. 3).

de sympathie en milieu canadien-anglais. Ainsi, T. J. Griffiths ne se fit-il entendre qu'avec peine par un auditoire torontois qui l'accusait d'être au service de l'Association des manufacturiers[50]. Il semble que la concentration des effectifs du CNMTC au Québec ait eu pour effet, chez les Canadiens anglais, d'associer ce mouvement aux seuls francophones. Un organisateur travaillant au Nouveau-Brunswick faisait remarquer en 1906: «Nous avons l'impression à l'extérieur que le Congrès national des métiers du Canada est purement une organisation francophone, et que la population anglophone n'est pas la bienvenue. Je sais personnellement que ceci n'est pas vrai...» *(The impression is abroad that the National Trades Organization of Canada is purely French organization, and that the English speaking population is not wanted. I personnally know this to be not true*[51]*...)* Il faut se rappeler que cette époque est marquée par l'affirmation au Canada français, sous la conduite d'Henri Bourassa, d'un nationalisme canadien opposé au «britannisme» qui se propageait alors au Canada anglais. Sans doute pas étranger à l'apparition de syndicats nationaux au Québec, ce nationalisme a peut-être conduit le Canada anglais à associer un tel type de syndicalisme au seul milieu francophone. Le Congrès national a donc eu à combattre l'image qu'on avait de lui à l'extérieur de la province. Néanmoins, pour imprimer un nouvel essor au mouvement qui depuis sa fondation stagnait, on s'employa, surtout à partir de 1907, à s'implanter davantage dans les provinces anglophones.

2. La Fédération canadienne du travail

Les années 1907-1908 furent particulièrement difficiles pour le jeune Congrès. Après une période de prospérité sans précédent, le Canada dut affronter en 1908 une récession qui toucha durement les milieux industriels autant que syndicaux et le CNMTC dont les effectifs étaient stagnants depuis sa fondation en ressentit particulièrement les effets. La crise survenait au moment où le Congrès, pour pallier l'arrêt de ses progrès, tentait une percée dans les provinces anglophones, mais, nous le verrons, les difficultés économiques handicapèrent lourdement ce projet.

Le Congrès, ayant choisi de relancer le mouvement en Ontario et dans les Maritimes, décida en 1908 de se donner une nouvelle image

[50] *La Patrie*, 12 juillet 1905, p. 3.
[51] *Proceedings of NTLC*, 1906, p. 17.

en changeant son appellation pour celle de Fédération canadienne du travail. La nouvelle Fédération s'attacha en priorité à mieux se faire reconnaître au Canada anglais.

Dès 1906, le CNMTC avait tenu dans ce but ses assises annuelles à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et à Glace Bay en Nouvelle-Écosse, l'année suivante. On lorgnait du côté d'une affiliation possible de la Provincial Workmen's Association (PWA), vaste organisation syndicale de plus de 5 000 membres recrutant surtout des mineurs de Nouvelle-Écosse[52]. L'Union typographique d'Ottawa qui, deux ans plus tôt, quittait l'Union internationale joignit en 1908 la nouvelle Fédération qui choisit parmi ses membres son président (J. N. Patterson) et son secrétaire (G. Mercure). En 1909, assistaient aux délibérations, à titre d'observateurs, A. R. Mosher, président de la Canadian Brotherhood of Railway Employees (CBRE), une organisation canadienne fondée l'année précédente, et John Moffatt, secrétaire de la PWA qui livrait à ce moment la lutte à la United Mine Workers[53]. La Fédération chargea un comité de mener à bonne fin les négociations en vue d'une affiliation éventuelle[54]. Ces négociations aboutirent dans le cas de la PWA à une affiliation dès l'année suivante tandis que la CBRE ne joignit le groupe qu'assez tard, en 1927[55]. Les syndicats canadiens affiliés à la toute britannique Amalgamated Society of Engineers et quelques syndicats de l'imprimerie de Toronto adhéraient à la Fédération en 1914.

Ironie du sort, alors que la Fédération prenait racine au Canada anglais, elle voyait ses effectifs décimés au Québec. L'année 1911 voyait à toute fin utile fondre la Fédération dans la province. Des 28 syndicats qui avaient payé leur cotisation en 1914, douze appartenaient à la PWA et dix venaient de l'Ontario; le Québec n'en possédait que six, tous de la ville de Québec : l'assemblée Feuille d'érable, l'Union des briqueteurs, celles des tanneurs, boulangers, couvreurs et tailleurs de granit[56]. Qu'étaient donc devenus les syndicats qui, quelques années plus tôt, avaient animé le CNMTC?

Le Conseil central national de Montréal existait toujours ; il ne comprenait que sept syndicats en 1913 : un syndicat de cordonniers, un autre de tonneliers, d'autres de charpentiers, plâtriers, colporteurs de

[52] H. A. LOGAN, *op. cit.*, p. 372.
[53] *Proceedings of the NTLCC*, 1908, p. 3.
[54] *The Halifax Herald*, 14 sept. 1907, p. 2.
[55] *Proceedings of the CFL*, 1910, p. 3; *la Gazette du travail*, avril 1927, p. 443.
[56] *Proceedings of the CFL*, 1914, p. 20.

fruits, ouvriers de la confection et capitaines de bateaux à vapeur[57]. Les réunions du Conseil se faisaient rares et ses affiliés avaient rompu avec la Fédération canadienne du travail. Delphis Verdon, qui présidait le Conseil depuis sa fondation, le dissolvait en février 1916 parce qu'aucun des syndicats affiliés n'était en règle[58]. Il fut réanimé cependant deux mois plus tard par G. Mercure, secrétaire de la Fédération, qui le plaça entièrement sous la juridiction de la FCT[59]. Notons qu'aucun des sept syndicats qui en faisaient alors partie n'était composé de travailleurs de la chaussure; la Fédération canadienne des cordonniers, qui avait été l'âme de la FCT à Montréal, avait disparu en 1911 entraînant avec elle, en pratique, le mouvement national de la métropole. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Les quelques rares syndicats qui existaient encore vivotaient à l'ombre du Conseil des métiers et du travail (international) qui, en 1916, comptait 63 unions affiliées et 21 000 membres[60]. En fait, les internationaux dominaient complètement le mouvement syndical montréalais.

La situation se présentait sous un jour différent à Québec qui demeurait la citadelle du syndicalisme national. Ici, c'était le Conseil fédéré (international) qui menait une lutte difficile pour sa subsistance; il cessa même d'exister en 1908, mais reprit vie l'année suivante avec l'aide du CMTC[61]. En 1911, il rassemblait à peine neuf syndicats sur un total de 42[62]. Parmi les 33 autres organisations existantes, peu continuaient d'être affiliées à la Fédération canadienne. Ce retrait dont nous étudierons les causes a revêtu une importance capitale dans l'évolution du syndicalisme national. Il fait suite à une querelle purement locale qui fractionna le Conseil central de Québec.

Le tout débuta en 1911 par une question fort délicate à l'époque, le problème de l'uniformité des manuels scolaires dans les écoles publiques. Le clergé s'y opposait fermement puisqu'il était d'avis que cette mesure conduirait au choix des manuels par l'État. Les syndicats ouvriers par contre réclamaient cette mesure à grands cris et depuis

[57] *Le Canada*, 4 avril 1913, p. 5; 18 avril 1913, p. 5.
[58] *La Presse*, 17 février 1916.
[59] *Le Soleil*, 19 avril 1916, p. 2.
[60] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1916, p. 187.
[61] *Le Soleil*, 23 sept. 1908, p. 6. Le CMTC chargea G. Francq, de Montréal, d'enquêter sur ce problème; il réinstalla le Conseil en octobre 1909 (*Proceedings of TCL*, 1909, p. 61).
[62] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1911, p. 102. Nous avons éliminé les sept syndicats de Lévis qui faisaient aussi partie du Conseil fédéré.

longtemps puisqu'elle représentait une économie considérable pour les travailleurs constamment obligés de payer de nouveaux manuels lorsque leurs enfants changeaient d'école[63]. Un projet de loi à ce sujet fut présenté en 1911 par Godfroy Langlois à l'Assemblée législative du Québec. À la surprise de plusieurs, J. A. Langlois, seul député ouvrier en Chambre, vota contre la résolution. À la réunion du Conseil central qui suivit, Omer Brunet, un vieux militant syndical, prit à partie le député de Saint-Sauveur et lui reprocha de ne pas avoir représenté l'opinion des ouvriers sur ce sujet[64]. En guise de réponse, Langlois précisa sa pensée dans une lettre, reproduite par *l'Action sociale*, dans laquelle il disait avoir agi comme le lui dictait sa conscience de catholique[65] : « Il est bien facile de faire sonner aux oreilles des ouvriers cette question d'économie d'argent, mais les ouvriers catholiques (non pas ces catholiques à gros grains qui ne le sont qu'à l'église et à l'heure de garde le premier vendredi du mois), mais dis-je ceux qui sont catholiques partout où ils se trouvent, même au Parlement, placent la question sur un autre terrain et à un autre point de vue, et écoutent la direction de l'Église qui nous veut du bien. » Brunet réfuta les allégations de Langlois dans une lettre adressée au même journal ; mais, devant le refus de *l'Action sociale* de la publier, il fit paraître sa missive dans *le Soleil*[66]. Il faisait valoir que le Conseil central qui n'avait jamais cessé de réclamer cette réforme ne croyait pas désobéir aux enseignements de l'Église et que Langlois avait changé de « mentalité » depuis qu'il était devenu député[67]. Cette question divisa encore plus profondément les chefs ouvriers de Québec déjà aux prises avec des conflits de personnalité.

Toujours est-il que, à la réunion suivante du Conseil central, le secrétaire qui était en même temps secrétaire de la Fédération canadienne du travail, J. A. Mercier, démissionnait de son poste prétextant plusieurs motifs de mécontentement dont le principal était précisément la question de l'uniformité des livres. Il avoua ne vouloir « plus tremper dans ces affaires qui ne rencontraient que la désapprobation de la majorité du public ouvrier, sans compter les autorités ecclésiastiques qui voulaient nous faire désavouer un tel Président, et pour causes. Je m'arrête ici, ne voulant pas faire intervenir le digne clergé de Saint-Sauveur, dans une affaire pour laquelle il préfère certainement l'oubli à la notoriété[68]. » Mercier était de ceux qui appuyaient le député Langlois, parce qu'il estimait lui aussi que l'uniformité des livres était « une entrave à la liberté religieuse, et un acheminement vers l'établissement des écoles neutres[69] ».

[63] Les religieux qui dirigeaient une école voyaient à ce que les manuels employés soient ceux publiés par leur propre communauté. Voir à ce propos notre article dans F. DUMONT *et al.* (édit.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, pp. 290 s.

[64] *Le Soleil*, 22 février 1911, p. 5.

[65] *L'Action sociale*, 4 mars 1911, p. 12.

[66] Brunet annula son abonnement à *l'Action sociale (le Soleil*, 22 mars 1911, p. 5).

[67] *Le Soleil*, 11 mars 1911, p. 10.

L'affaire n'aurait probablement pas eu d'autres conséquences si Mercier ne s'était avisé de vouloir fonder un nouveau conseil central. Il écrivit dans ce but au président de la Fédération canadienne, J. G. Tapp, auquel il présenta la situation à Québec sous un jour extrêmement sombre : « Le mouvement national à Québec est presque totalement désorganisé. » *(The National Movement, in Quebec, is now almost wholly disorganized)* ; il fit ensuite miroiter la possibilité que le nouveau conseil directement affilié à la Fédération attire 3 000 nouveaux membres[70]. Fort peu au fait de la situation à Québec, Tapp acquiesça à la demande de son secrétaire puisque, disait-il, « vous êtes sur place et savez mieux que moi ce qui est préférable ». *(You are on the ground and know better than I what is best*[71].*)* Mercier entreprit aussitôt les démarches auprès des associations ouvrières de Québec pour former un nouveau conseil. Par l'entremise du Conseil central, Tapp eut vent que le projet suscitait des remous et c'est pourquoi il voulut se rendre lui-même dans la Vieille Capitale. Devant sa demande de paiement pour les frais de son voyage, Mercier, secrétaire-trésorier, tergiversait, puis avoua que la Fédération n'avait pas les fonds suffisants[72]. Tapp parvint quand même à se rendre à Québec et, son enquête terminée, il convoqua l'exécutif de la Fédération qui força Mercier à remettre sa démission comme secrétaire. Il était accusé d'avoir tenté « de semer la discorde et la désunion dans les rangs des unions nationales constituées en corporation par la Fédération canadienne du travail et le Conseil central de Québec,

[68] J. A. MERCIER, *la Vie ouvrière d'un chef ouvrier; sa conduite dans le mouvement ouvrier; ses explications*, pp. 78 ss.

[69] *Idem*, p. 27.

[70] Lettre de J. A. Mercier à J. G. Tapp, 26 mars 1911, dans MERCIER, *la Vie ouvrière...*, p. 61.

[71] Lettre de J. G. Tapp à J. A. Mercier, mars 1911, *idem*, p. 63.

[72] Lettres de J. G. Tapp à J. A. Mercier, 12 avril 1911, 15 avril 1911; de J. A. Mercier à J. C. Tapp, 8 avril 1911, 10 avril 1911, 16 avril 1911, dans MERCIER, *la Vie ouvrière...*, pp. 83-87.

lequel était l'autorité locale de la Fédération[73]». Mercier continua néanmoins à organiser un nouveau conseil connu sous le nom de Conseil central national du district de Québec et de Lévis, auquel adhéraient quatre syndicats de Québec : l'Assemblée Papineau, la Fraternité nationale des journaliers-manœuvres, l'Union nationale et protectrice des cordonniers-monteurs et l'Union nationale des longshoremen de Québec[74]. Les travailleurs de Québec se retrouvaient maintenant divisés entre trois conseils centraux.

Le nouveau conseil semble avoir été animé d'une philosophie beaucoup plus proche de la doctrine sociale de l'Église. L'avant-propos de sa constitution s'inspirait nettement de ses principes[75] : «... nous attendons, de l'Église, la directive nécessaire pour nous guider dans nos justes réclamations ; car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la Religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace.» Et plus loin : «Avec le Souverain Pontife, nous avouons que l'erreur capitale, dans la présente question, c'est de croire que les deux classes sont ennemies nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres, pour qu'ils se combattent mutuellement.» Cet avant-propos était identique au préambule de la constitution des cordonniers-monteurs que Mgr Bégin lui-même, en 1902, avait prescrite aux trois syndicats de la chaussure de Québec en leur imposant même un chapelain pour assister à leurs réunions. Ayant quitté le Conseil central quelques années plus tôt, les syndicats de la chaussure ont probablement joué un rôle majeur dans la scission puisqu'ils furent parmi les premiers à joindre le Conseil de district[76].

Quant au clergé lui-même, il est possible que l'uniformité des livres mise de l'avant par le Conseil central l'ait incité à favoriser la création d'un nouvel organisme plus favorable aux directives de l'Église. Cependant, nous ne disposons d'aucune preuve formelle, si ce n'est l'allusion de Mercier dans une petite brochure où il avoue que les autorités ecclésiastiques voulaient «faire désavouer le président du Conseil central[77]». De toute façon, le clergé qui considérait cette question comme capitale voyait d'un très mauvais œil que le seul

[73] Lettre de J. G. Tapp au Conseil central de Québec, 27 mai 1911, dans *la Patrie*, 7 juin 1911, p. 5.
[74] *Le Soleil*, 7 juin 1911, p. 5; MERCIER, *la Vie ouvrière...*, p. 67.
[75] *Constitution et règlements du Conseil central national du travail*, Québec, L'Action sociale, 1915, p. 3.
[76] *Le Soleil*, 2 sept. 1911, p. 15.
[77] Voir précédemment la citation qui précède l'appel de note 68.

organisme représentatif des travailleurs de Québec soutienne l'uniformité des livres scolaires. De par les résolutions adoptées, le Conseil de district semble avoir été beaucoup plus proche de la pensée de l'Église[78]. À la différence des syndicats de la chaussure, cependant, il ne possédait pas de chapelain.

La question de l'uniformité des livres scolaires revint sur le tapis en 1912 lorsque le Conseil central présenta un candidat, Omer Brunet, contre le député sortant J. A. Langlois. Plusieurs accusèrent Brunet d'être un franc-maçon, un homme entaché d'idées socialistes et un partisan de l'école neutre[79]. Il eut du mal à réfuter ces allégations de sorte que Langlois remporta la victoire, non sans l'aide des libéraux qui s'étaient abstenus de présenter un candidat[80]. Le Conseil central n'était pas au bout de ses déboires.

En 1913, l'Assemblée Papineau (Chevaliers du travail) essaya plusieurs fois, mais en vain, de rapprocher les deux conseils[81]. Le Conseil central estimait avoir le droit de son côté tandis que le Conseil de district ne voulait pas avoir l'air de «demander en suppliant» la réunion des deux conseils[82]. Pour des raisons que nous connaissons mal, une bonne partie des syndicats passèrent graduellement au Conseil de district. De quatre qu'ils étaient en 1911, le Conseil de district rassemblait cinq ans plus tard 17 syndicats avec 6 000 membres[83]. Le Conseil central périclitait et n'avait plus en 1916 que quelques syndicats dans ses rangs.

La Fédération canadienne du travail, qui avait lié sa cause à celle du Conseil central, souffrait de voir lui échapper les syndicats de Québec ; cette scission lui fit perdre en 1911 plus d'un millier de membres[84]. Elle tenta bien de rapprocher les parties en 1912, mais en vain[85]. Survenant après la défection de la Fédération canadienne des cordonniers, cette division donna le dernier coup de grâce à la Fédération au Québec. En 1914, elle n'avait plus dans la province

[78] En 1916, par exemple, il demandait le rappel du Règlement XVII qui «privait les ouvriers d'Ontario du privilège de faire apprendre la langue française à leurs enfants» (*le Soleil*, 3 avril 1916, p. 12).
[79] *Le Soleil*, 6 juin 1912, p. 9.
[80] *Idem*, 9 mai 1912, p. 2; 17 mai 1912, p. 1.
[81] *Idem*, 19 février 1913, p. 7; 20 mars 1913, p. 9; 13 mai 1913, p. 8; 18 juin 1913, p. 10; 22 octobre 1913, p. 12.
[82] *Idem*, 18 juin 1913, p. 10.
[83] MERCIER, *op. cit.*, p. 68.
[84] *Proceedings of the CFL*, 1912, p. 11.
[85] *Idem*, 1913, p. 10.

qu'une dizaine d'associations affiliées[86]. Les syndicats qui avaient recouvré leur indépendance ne sentaient plus le besoin d'un congrès national; ils étaient, au témoignage du comité québécois de la Fédération, «parfaitement heureux» de leur sort[87].

Les forces de la Fédération se concentraient surtout au Canada anglais, mais là aussi, comme le démontre le tableau VII, elle perdait du terrain[88] :

TABLEAU VII
Effectifs et nombre de syndicats affiliés à la Fédération canadienne du travail, 1912-1926

Année	*Syndicats affiliés*		*Effectifs*
	Québec	*Canada*	*Canada*
1912	17	48	11 080
1913	20	65	
1914	10	57	7 252
1915	12	63	7 028
1916	15	53	7 069
1917	8	33	3 431
1918	2	8	1 400
1919	0	14	6 000
1920	8	29	8 576
1921	10	38	8 652
1922	9	37	6 517
1923	9	26	7 447
1924	9	27	6 896
1925	12	53	13 560
1926	12	50	13 500

La Provincial Workmen's Association se retira en 1917, la plupart de ses membres étant passés à la United Mine Workers[89]. Ce n'est

[86] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1914, p. 195. Les procès-verbaux de la Fédération indiquent, pour la même année, uniquement six syndicats affiliés au Québec (*Proceedings of the CFL*, 1914, p. 20).

[87] *Proceedings of the CFL*, 1914, p. 12.

[88] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1912-1926. Il faut ajouter au nombre total de syndicats rapportés par cette publication fédérale : à partir de 1920, la Fraternité canadienne des briqueteurs; à partir de 1922, la Canadian Electrical Trades Union et la Commercial Telegraphers' Union of Canada; à partir de 1925, l'Amalgamated Carpenters of Canada.

[89] *La Gazette du travail*, oct. 1917, p. 957.

qu'après la guerre que la Fédération connut un nouvel élan. Ce réveil ne se manifesta qu'au Canada anglais puisque le sentiment national au Québec était maintenant canalisé vers la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Avec l'affiliation en 1920 de la Brotherhood of Stationary Engineers et de la Fédération canadienne des briqueteurs, la FCT reprit un nouveau souffle qui persista grâce à l'apport, l'année suivante, de la Canadian Electrical Trades Union et de la Commercial Telegraphers' Union. En 1925, c'était au tour de l'Amalgamated Carpenters of Canada de se joindre à la Fédération. Ces syndicats recrutaient en majeure partie leurs membres en Ontario et dans l'Ouest. Seule fait exception la Fédération canadienne des briqueteurs à laquelle les pages qui suivent réservent quelques paragraphes. L'idéologie qui anime la Fédération après la guerre est toute différente de celle qu'elle proposait pour la période antérieure. Elle adopta une politique plus à gauche que celle des internationaux et invita même en 1922 ses syndicats à s'affilier au Canadian Labor Party[90]. Plusieurs des syndicats qui en faisaient partie avaient d'ailleurs quitté les fédérations internationales parce qu'ils les jugeaient trop conservatrices. En 1926, la FCT entreprit des pourparlers avec la Canadian Brotherhood of Railway Employees et quelques autres organisations nationales en vue de grouper dans une même fédération les syndicats qui n'étaient pas affiliés au CMTC. Ces réunions aboutirent en 1927 à la dissolution de la Fédération canadienne et à son remplacement par le Congrès pancanadien du travail[91]. La Fédération canadienne des briqueteurs était le seul syndicat vraiment québécois à participer à cette fusion, la CTCC ayant refusé l'invitation que lui avait faite le Congrès[92].

* * *

Les deux fédérations, le Congrès pancanadien et la CTCC, puisaient dans le même vieux fonds nationaliste qui avait donné naissance au Congrès national et à la Fédération canadienne du travail et toutes deux partageaient le même désir de se donner des structures syndicales proprement canadiennes. Mais là s'arrêtent leurs ressemblances. Le Congrès pancanadien radicalisa davantage certaines tendances qui s'étaient manifestées au sein du CNMTC-FCT tandis que

[90] *Proceedings of the CFL*, 1922, p. 11.

[91] *La Gazette du travail*, avril 1927, p. 443.

[92] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1927, pp. 30 s.

la CTCC en accentua l'aspect conservateur. Ces différences idéologiques étaient trop marquées pour que leur nationalisme commun les amenât à tenter un rapprochement.

B – Les fédérations nationales de métier

Dans cette section, nous brosserons un bref historique des principales fédérations de métier car leur objectif premier, la négociation d'excellents contrats de travail, diffère de ceux des congrès et des conseils centraux préoccupés de défendre les travailleurs auprès des corps publics. Comme dans le contexte nord-américain les problèmes de nature professionnelle représentent l'élément fondamental de l'action syndicale, il apparaissait intéressant de voir dans des cas précis comment les syndicats nationaux ont défendu les intérêts professionnels de leurs membres. En outre, certaines de ces fédérations ne se sont pas affiliées à la Fédération canadienne du travail de sorte que leur voix ne s'est pas fait entendre à travers cet organisme. Pour ces raisons, elles méritaient qu'on s'y attardât dans une section spéciale de ce chapitre.

1. La Fédération canadienne des cordonniers

La fondation de la Fédération canadienne des cordonniers (FCC) remonte au 3 novembre 1901 lorsque l'Union des monteurs, blessée par la décision de la Boot and Shoe Workers Union de donner sa marque syndicale à la compagnie Ames-Holden, choisit de lui faire la lutte en créant une vaste fédération des ouvriers de la chaussure. On se rappellera que ce geste avait entraîné en 1901 l'exclusion de l'Union des monteurs du Conseil fédéré et, l'année suivante, l'expulsion de la Fédération canadienne des cordonniers du CMTC. La Fédération avait alors joint le Congrès national et le Conseil central national de Montréal. Ses rapports avec les syndicats internationaux de la chaussure étaient extrêmement tendus à Montréal.

La FCC qui regroupait lors de sa fondation surtout des monteurs lança une vaste campagne d'organisation qui lui attira d'autres groupes d'ouvriers. Elle eut cependant de la difficulté à recruter des tailleurs de cuir dont la plupart faisaient partie de la BSWU. Les deux organisations convoquèrent de nombreuses assemblées de cordonniers destinées à vanter les mérites de leur syndicat respectif. À une de ces assemblées contradictoires, T. Beaupré, président de

la FCC, soutint que le but de la Fédération était d'obtenir un meilleur sort pour tous les travailleurs « dans la bonne harmonie entre le capital et le travail », mais sans craindre à l'occasion le recours à la grève ; il n'y avait pas, selon lui, « d'avantages réels, palpables », à joindre l'internationale, et il se faisait fort d'obtenir une augmentation immédiate de salaires[93]. Zotique Lespérance, organisateur de la Fédération internationale, répondit de la façon suivante[94] : « Toutes les sociétés sont bonnes, mais l'Internationale est supérieure parce que chez elle, il ne faut ni religion, ni frontières, ni différence de races. Il n'y a dans le monde, que deux classes dans la société telle qu'elle est constituée : les riches et les pauvres. Tout le reste n'est que de convention et ne doit pas exister. Toute société ouvrière qui se forme à Montréal recherche immédiatement l'affiliation à sa correspondante internationale parce que le nombre, c'est la force et que la force, c'est le droit. » En général, dans leurs assemblées, les internationaux faisaient ressortir leur force de pression économique alors que les nationaux en appelaient au patriotisme de leurs auditeurs.

La Fédération canadienne prit une expansion qui paralysa le développement de la Fédération internationale. En 1904, cette dernière organisation comptait toujours quatre syndicats affiliés à Montréal pendant que la FCC réclamait dix unités syndicales et 1 700 membres[95]. Elle parvint même à syndiquer des travailleurs de Saint-Hyacinthe et de Vankleek Hill en Ontario[96]. Détail important, elle n'exigeait de ses membres comme contribution hebdomadaire que dix cents contre vingt-cinq cents pour les internationaux[97].

Il est un autre élément qui peut expliquer son progrès : il s'agit de l'entente qu'elle avait conclue avec l'Association des manufacturiers de chaussure de Montréal. Suite à la formation à Québec, sous l'inspiration de Mgr Bégin, d'un tribunal d'arbitrage qui voyait à régler les conflits de travail dans le domaine de la chaussure, Mgr Bruchési voulut faire de même à Montréal. Il convoqua en juin 1901 des représentants de l'Association des manufacturiers et des syndicats nationaux et internationaux de la métropole[98]. Les internationaux ne voyaient pas d'objection à la formation d'un conseil de conciliation

[93] *La Patrie*, 1er avril 1903, p. 9.
[94] *Ibidem.*
[95] *La Presse*, 15 oct. 1903, p. 5; *The Labour Gazette*, mars 1904, p. 949.
[96] *La Presse*, 20 oct. 1902, p. 2.
[97] Lettre de la Fédération canadienne des cordonniers à sir W. Laurier, oct. 1903, APC, Correspondance de sir W. Laurier, MG 26, vol. 275, 75678.
[98] *La Presse*, 5 juin 1901, p. 10.

puisque ce mécanisme était prévu dans leur constitution. Ils tenaient toutefois à ce que les rapports entre employeurs et employés soient réglés d'après les statuts des syndicats[99]. Mais la version finale de l'entente leur déplut de sorte qu'ils rejetèrent le mode d'arbitrage proposé[100]. Les manufacturiers revinrent à la charge, l'année suivante, avec un nouveau projet d'arbitrage. Ils repoussèrent l'exigence posée par les représentants de la BSWU d'employer uniquement des syndiqués internationaux et conclurent, en novembre 1902, une entente avec la Fédération canadienne[101]. Cette entente prévoyait la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour régler les griefs; la Fédération acceptait de ne pas faire de grève lorsqu'un litige était soumis au tribunal tandis que l'Association s'engageait à favoriser les syndicats nationaux[102]. La bonne entente entre l'Association et la Fédération ne dura pas longtemps puisque, dès 1903, la Fédération soutenait deux grèves contre des membres de l'Association[103]. Trente syndiqués de la Fédération étaient également en grève en octobre 1905; ils accusèrent alors les internationaux «d'avoir manqué aux devoirs de la solidarité professionnelle» parce qu'ils n'avaient pas respecté les lignes de piquetage[104].

Les manufacturiers n'étaient pas tous enclins à favoriser la Fédération canadienne. Il semble que l'étiquette internationale apposée sur les chaussures ait eu davantage la faveur des consommateurs que la marque de la Fédération canadienne. L'Ontario et l'Ouest, où dominaient les syndicats internationaux, étaient les régions où s'effectuait pour une bonne part la vente des chaussures fabriquées au Québec. En 1904, l'organe de l'Association des manufacturiers du Canada rapportait que, parce qu'ils n'apposaient pas la marque internationale, les entrepreneurs québécois avaient énormément de difficultés à vendre leurs chaussures dans l'Ouest[105]. Aussi, certains manufacturiers préférèrent-ils faire passer leurs intérêts avant la crainte que leur inspiraient les syndicats internationaux. C'est ainsi qu'en

[99] *Idem*, 7 juin 1901, p. 5.
[100] *Idem*, 5 juillet 1901, p. 5.
[101] *Idem*, 7 nov. 1902, p. 8.
[102] Lettre de J. Hagar, président de l'Association des manufacturiers, à R. H. Coats, sous-ministre du travail, 9 déc. 1902. Archives du ministère du Travail, Dossier chaussure, 1902-1903; lettre de Y. Beaupré au *Journal*, 27 mars 1903, *la Presse*, 28 mars 1903, p. 12.
[103] *La Patrie*, 8 juillet 1903, p. 7; 28 mars 1903, p. 12.
[104] *Idem*, 20 oct. 1905, p. 3; 23 oct. 1905, p. 10.
[105] *Industrial Canada*, déc. 1904, p. 327.

1903 les maisons Maillot et Gagnon, et Slater signèrent une entente avec la BSWU. À ceux-ci se joignirent en 1905 la Compagnie J. et T. Bell et, en 1907, la manufacture Laniel et Cie[106].

Le cas de la maison Slater est intéressant puisque les ouvriers qui y travaillaient appartenaient à la FCC. Mis en demeure par le gérant de la manufacture de passer au syndicat international, ils s'y refusèrent et firent une grève qui dura deux mois[107]. Les internationaux se chargèrent de trouver des remplaçants dont environ 40 à 50 ouvriers amenés des États-Unis, violant ainsi de façon flagrante la loi canadienne des aubains. La FCC pria le gouvernement d'intervenir promptement pour refouler ces immigrants[108]. Mais le gouvernement ignora leur requête, parce qu'il n'avait jamais appliqué sérieusement cette loi. Le cas de la manufacture Bell représente un exemple significatif du changement d'attitude des manufacturiers de Montréal. Le président de cette compagnie, J. Hagar, était en même temps président de l'Association des manufacturiers, organisme qui avait conclu, en 1902, une entente avec la FCC; trois ans plus tard, il préférait négocier avec un syndicat international[109]. En 1907, il y avait six ou sept manufacturiers montréalais — ils se recrutaient parmi les plus importants — qui utilisaient la marque syndicale internationale[110].

Ce désistement des manufacturiers, allié à une période de difficultés économiques pour l'industrie manufacturière, amena les cordonniers des deux fédérations à tenter un rapprochement. Leur déplorable condition, soutenait l'un d'eux, était due à leur division[111]. Les syndiqués internationaux, minoritaires à Montréal, refusaient pourtant l'idée d'un référendum parmi les cordonniers[112]. L'unité se fit, mais de façon assez inusitée. Au début de 1911, la United Shoe Workers of America, une fédération internationale rivale de l'International Boot and Shoe Workers, envoya quelques organisateurs à Montréal qui persuadèrent les syndicats affiliés à la FCC de joindre

[106] *La Presse*, 24 juillet 1903, p. 9; *la Patrie*, 28 mars 1903, p. 12; 4 mai 1905, p. 3; 4 juillet 1907, p. 3.
[107] *La Presse*, 29 juillet 1903, p. 7; 8 août 1903, p. 16; *les Débats*, 26 juillet 1903, p. 2.
[108] Procès-verbal d'une assemblée des membres de la FCC, 10 oct. 1903, APC, Correspondance de sir W. Laurier, MG 26, vol. 275, 75678.
[109] *La Patrie*, 4 mai 1905, p. 3.
[110] *Idem*, 4 juillet 1907, p. 3; 11 juillet 1907, p. 8.
[111] *Idem*, 5 nov. 1909, p. 3.
[112] *Ibidem*.

cette organisation[113]. On connaît mal les motifs qui ont amené ces syndicats à faire ce choix et à quitter au même moment la Fédération canadienne du travail. Cette division dura peu de temps puisqu'à la fin de l'année les quatre syndicats que la United Shoe Workers regroupait à Montréal réintégrèrent les rangs de la BSWU[114]. Et Gompers de pouvoir annoncer avec joie aux délégués de la FAT que «l'International Boot and Shoe Workers avait un monopole complet à Montréal». *(International Boot and Shoe Workers is now in complete control in Montreal*[115]*.)*

Mais il resta toujours chez un certain nombre de cordonniers le désir de retourner à une forme nationale d'organisation. C'est ainsi qu'en 1913 ils mirent sur pied l'Alliance nationale des travailleurs du cuir du Canada, organisation sur laquelle nous avons peu de renseignements et qui n'a probablement pas connu une longue période d'activité[116]. Leur nationalisme se manifesta également après la guerre avec la fondation en 1918 de l'Union industrielle de la chaussure née avec l'aide de cordonniers de Québec[117]. Ce regroupement voulait rejoindre en particulier les femmes que les internationaux n'avaient pas encore syndiquées[118]. Réorganisé en 1919 sur une base nettement catholique, il prit le nom d'Union nationale et catholique des travailleurs en chaussures. Ce syndicat se développa rapidement puisque, peu après, il disait compter mille membres[119]. Sous l'instigation de David Giroux, organisateur de la Fédération canadienne du travail, il s'écarta en 1920 des principes catholiques pour redevenir non confessionnel[120]; pour peu de temps, toutefois, car la majorité des employés revinrent au syndicalisme catholique trois ans plus tard[121]. Selon Gérard Tremblay, la plupart des membres de l'exécutif étaient d'anciens chefs de la Fédération canadienne des cordonniers[122], ce

[113] *La Patrie*, 17 février 1911, p. 5; lettre de G. Mercure à J.-A. Mercier, 8 février 1910, dans MERCIER, *op. cit.*, pp. 78 s.
[114] *Le Soleil*, 28 déc. 1911, p. 7.
[115] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1912, p. 16.
[116] *Le Canada*, 22 mars 1913, p. 5.
[117] *Le Soleil*, 26 août 1918, p. 5.
[118] *La Presse*, 11 sept. 1918, p. 13.
[119] G. TREMBLAY, «Le Syndicalisme catholique à Montréal», dans *l'Organisation ouvrière catholique au Canada*, E.S.P., n° 105, p. 19.
[120] Lettre de G. Tremblay à M. Fortin, 2 nov. 1920, ACSN, dossier Correspondance de l'abbé M. Fortin.
[121] TREMBLAY, *op. cit.*, p. 19.
[122] CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONAUX DE MONTRÉAL, *Programme Souvenir de la Fête du Travail*, 1925, p. 3.

qui indique une filiation certaine entre la FCC et les syndicats catholiques. Les deux mouvements partageaient d'ailleurs la même méfiance à l'égard du syndicalisme international et le même désir de voir les Canadiens assumer eux-mêmes l'orientation de leurs syndicats.

2. La Fédération des ouvriers du textile du Canada

Comme celle de la chaussure, l'industrie du coton employait un nombre considérable de travailleurs québécois. Cette main-d'œuvre avait la particularité d'être répartie entre un nombre restreint d'établissements : en 1910, les 8 173 travailleurs de cette industrie œuvraient dans onze établissements différents[123], dont la filature de Valleyfield qui à elle seule employait alors 2 500 personnes. Depuis la fin du XIXe siècle, cette industrie tendait à se concentrer au Québec au détriment de l'Ontario et des Maritimes. En 1890, la valeur de la production de cotonnades au Québec ne représentait que 43 pour 100 de l'ensemble canadien; trente ans plus tard, ce pourcentage augmentait à 69[124]. De toutes les provinces, le Québec possédait donc le plus grand nombre de travailleurs du textile et les entreprises les plus considérables.

Le mouvement syndical eut du mal à pénétrer parmi ces travailleurs parce que les filatures employaient une forte proportion de femmes et d'enfants et que la majorité des employés n'étaient pas spécialisés. La vague d'organisation des Chevaliers du travail au cours des années 1880 et 1890 ne les toucha point; ce n'est qu'en 1900 qu'ils ont recruté un certain nombre de membres à Valleyfield et à Montmorency[125]. L'effort d'organisation des internationaux au tournant du siècle amena G. Warren à former à Valleyfield une Union ouvrière fédérale affiliée directement à la FAT[126]. Mêlé à une grève violente en 1900, ce syndicat reçut de Gompers 50 dollars pour l'aider à se défendre devant les tribunaux[127], mais il disparut en 1903 pour des raisons que nous ignorons[128]. Le même sort attendit cette année-là l'Union fédérale des fileurs n° 27 fondée une année plus tôt à Valleyfield[129].

[123] *Recensement du Canada*, 1911, vol. III, pp. 22-23.
[124] CANADA, FBS, *The Textile Industries of Canada*, Ottawa, Impr. du roi, 1949, p. 55.
[125] J. ROUILLARD, *les Travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, p. 83.
[126] *La Presse*, 19 janvier 1900, p. 2.
[127] Lettre de Gompers à L. Bertrand, 29 déc. 1900, SGL, vol. 39, 228.
[128] *La Gazette du travail*, janvier 1904, p. 702.
[129] *Idem*, mars 1902, p. 576.

Aussitôt après la fondation du Congrès national du travail, les organisateurs de ce mouvement s'intéressèrent aux travailleurs du textile. En juin 1903, ils fondèrent, parmi les employés d'une filature à Saint-Hyacinthe, un syndicat qui devait connaître une existence difficile jusqu'à son intégration en 1907 à la Fédération des ouvriers du textile du Canada[130]. Le président du CNMTC, J. E. Mee, organisa en 1905 les fileurs de l'usine d'Hochelaga. À peine une vingtaine d'entre eux avaient-ils adhéré au syndicat que la compagnie en congédiait le président et les membres de sa famille. Mee et le secrétaire Griffiths parlementèrent à ce propos avec le surintendant de l'usine, mais sans succès[131]. Devant cet échec, les fileurs perdirent confiance dans le syndicalisme national et passèrent armes et bagages sous la tutelle de l'International Spinners' Union.

Ils prirent cette décision après avoir entendu J. Ainey, G. Francq et J. A. Rodier vanter les mérites d'une affiliation à un syndicat dont les membres gagnaient aux États-Unis jusqu'à $28 par semaine alors qu'eux ne touchaient qu'un maigre huit dollars[132]. Et avant même de recevoir l'autorisation de leur exécutif (New Bedford, Mass.), les fileurs déclenchaient une grève au début d'avril 1906 pour obtenir une augmentation de salaires[133]. Comme la filature était toujours en opération, ils cherchèrent à intégrer au mouvement de grève l'ensemble des employés. Ils y réussirent si bien qu'aussitôt déclenchée la grève générale la compagnie concéda une augmentation d'environ 10 pour 100 à tous ses employés aux filatures de Hochelaga, de Sainte-Anne et de Saint-Henri[134]. Forts de ce succès, les employés en profitèrent pour jeter les bases de syndicats solides affiliés à la United Textile Workers of America, une fédération internationale fondée en 1901[135]. Encore une fois, ce sont les militants du mouvement international de la métropole qui leur suggérèrent de joindre cette fédération qui n'avait pas encore envoyé d'organisateurs au Canada. Six semaines après le début de la campagne d'organisation, les deux tiers des ouvriers du textile à Montréal faisaient partie de ce syndicat[136], qui devait peu après s'étendre à Magog où on fit valoir devant les ouvriers que « le meilleur système d'organisation est celui qui peut

[130] *Idem*, janvier 1904, p. 700; février 1908, p. 1074.
[131] ROUILLARD, *op. cit.*, p. 88.
[132] *La Patrie*, 3 avril 1906, p. 3.
[133] ROUILLARD, *op. cit.*, p. 89.
[134] *La Patrie*, 17 avril 1906, p. 3; 2 mai 1906, p. 13; 3 mai 1906, p. 1.
[135] ROUILLARD, *op. cit.*, p. 89.
[136] *Idem*, p. 90.

réunir le plus grand nombre d'individus dans un même syndicat, par conséquent, ce sont les unions internationales qui sont les meilleures parce qu'elles représentent justement ce caractère de force et de puissance[137] ».

La puissance de la United Textile Workers of America n'impressionna guère Wilfrid Paquette, le responsable de l'affiliation internationale, lorsqu'il fit, en 1906, un voyage à Fall River pour rencontrer les dirigeants de la Fédération. Il revint fort déçu de la faiblesse de cette Fédération qui regroupait à ce moment 14 000 membres, soit à peine 2 pour 100 des ouvriers du textile des États-Unis[138]. Ayant déjà syndiqué 3 000 membres au Québec, il crut posséder une organisation assez forte pour se passer d'une affiliation internationale. Il ne plaisait pas non plus à plusieurs chefs syndicaux que la constitution, les règlements et la correspondance échangée fussent rédigés uniquement en anglais[139].

Il y eut un motif plus déterminant encore dans la décision des employés de retirer leur affiliation. Les manufacturiers n'appréciaient pas tellement que leurs ouvriers appartiennent à une fédération « américaine » alors qu'ils luttaient contre l'importation de filés en provenance de ce pays. En demeurant membres d'un syndicat canadien, les syndiqués espéraient mieux attirer la sympathie de leurs employeurs[140]. Paquette estimait que l'affiliation à la Fédération internationale placerait les syndiqués canadiens en position de conflit d'intérêts lorsque viendrait le temps de soutenir les visées protectionnistes des manufacturiers. La FOTC s'associa à deux reprises à leurs démarches auprès du gouvernement fédéral pour augmenter les tarifs sur les cotonnades importées[141]. Ce motif et les autres indiqués précédemment firent que l'affiliation à la United Textile Workers ne dura en fait que trois mois[142].

Une fois regroupés sous le nom de Fédération des ouvriers du textile du Canada, les syndicats montréalais s'adjoignirent les travailleurs du textile de Valleyfield, Montmorency, Chambly, Pointe-Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Coaticook. En juillet 1907, la FOTC comptait 24 unités syndicales et 7 000 membres répartis à

[137] *La Patrie*, 16 juillet 1906, p. 3.
[138] ROUILLARD, *op. cit.*, p. 91.
[139] *Ibidem.*
[140] APC, *Royal Commission Respecting Industrial Disputes in the Cotton Factories of the Province of Quebec*, Minutes of Evidence, 1908, p. 31.
[141] *Idem*, p. 77; *le Fileur*, mars 1908, p. 8.
[142] APC, *Royal Commission...*, p. 84.

travers toute la province[143]. Elle aurait pu apporter un second souffle au Congrès national, mais elle s'y refusa. Paquette motiva cette décision en déclarant : « Nous avons assez de nos tracas sans nous occuper des problèmes de tous et de chacun. » *(We have enough trouble of our own at Montreal without being bothered with anybody else's troubles*[144].) La FOTC n'y voyait probablement que peu d'avantages puisque ses effectifs étaient supérieurs à ceux du CNMTC; peut-être aussi voulut-elle attendre d'être mieux établie avant de songer sérieusement à une affiliation. Quoi qu'il en soit elle demeura en marge du travail organisé.

La FOTC s'est révélée un syndicat militant à l'égard des deux grands employeurs de l'époque, la Dominion Textile et la Montreal Cotton. Bien qu'elle préférât, du moins en théorie, l'arbitrage à la grève, elle a soutenu, de 1906 à 1908, pas moins de 15 grèves dont la moitié se sont terminées par un compromis ou un règlement favorable aux grévistes[145]. Pendant cette même période, la FOTC a obtenu pour l'ensemble des travailleurs du coton une hausse substantielle de salaires de l'ordre de 25 pour 100[146]. Elle a également à son crédit la diminution, par le gouvernement provincial, de la semaine de travail de 60 à 58 heures et l'élévation de 13 à 14 ans de l'âge minimum des travailleurs[147]. En outre, sous sa direction, les conditions de travail se sont améliorées de façon notable particulièrement dans les rapports entre les contremaîtres et les employés[148]. Les compagnies, même si elles ne reconnaissaient pas officiellement les syndicats, ont reconnu tacitement aux travailleurs le droit de négocier collectivement leurs conditions de travail. À cette époque, il y avait peu d'industries où cette pratique fût courante dans les relations de travail.

Malheureusement, en très peu de temps, la Fédération se disloqua suite à la décision en 1908 des deux plus grandes compagnies de réduire de 10 pour 100 le salaire de leurs employés. Au départ, l'exécutif de l'association se divisa sur la nécessité de faire la grève ou d'accepter la réduction. Le travail cessa dans la plupart des filatures, mais, après un mois de grève, les travailleurs retournèrent peu à peu à leurs machines[149]. Les compagnies faisaient face à ce moment-là à

[143] *La Presse*, 4 juillet 1907, p. 14; ROUILLARD, *op. cit.*, p. 92.
[144] APC, *Royal Commission...*, p. 93.
[145] ROUILLARD, *op. cit.*, pp. 136 s.
[146] *Idem*, p. 95.
[147] *Idem*, pp. 96 et 98.
[148] *Idem*, p. 95.
[149] *Idem*, pp. 99 ss.

une diminution des ventes qui leur permettait de soutenir à peu de frais une longue grève. Elles cassèrent les reins de la FOTC, déjà passablement affaiblie, en refusant de réengager les principaux leaders syndicaux et en menaçant les syndiqués de mise à pied. Les syndicats affiliés disparurent un à un de sorte qu'en juin 1909, après trois ans d'existence, la Fédération avait pratiquement cessé d'exister[150].

Wilfrid Paquette tenta bien de réorganiser la Fédération en 1911, mais sans grand succès. Les deux seules unités syndicales encore existantes furent absorbées en 1919 par la United Textile Workers of America que l'organisateur de la FAT au Québec venait de relancer[151]. Les syndicats catholiques s'intéressaient eux aussi aux travailleurs du textile puisque, l'année suivante, ils fondaient un syndicat à Montréal[152]. Ici encore, ils prenaient la relève chez un groupe de travailleurs peu réceptifs à la propagande internationale, assez nombreux d'autre part au Québec pour constituer des syndicats autonomes viables.

3. La Fédération canadienne des briqueteurs

La Fédération canadienne des briqueteurs est l'un des rares syndicats dans les années 1920 à vouloir garder une allégeance nationale sans pour autant joindre les rangs des syndicats catholiques. Elle a donc dû lutter pour subsister à la fois contre les internationaux très bien établis dans le domaine de la construction et les partisans du syndicalisme confessionnel. En plus des briqueteurs, la Fédération recrutait aussi ses membres parmi les maçons et les plâtriers.

La ville de Québec fut le berceau de cette organisation. Un premier syndicat de briqueteurs apparut dans cette ville en 1885; il resta à l'écart du mouvement international même après que l'Union des briqueteurs de Montréal eut décidé de s'y affilier en 1896[153]. Après son expulsion du CMTC, l'Union nationale des briqueteurs, plâtriers et maçons de Québec rallia le Congrès national[154]. Elle demeura affiliée un certain temps, puis se retira lorsque le CNMTC connut des moments difficiles. Les internationaux organisèrent de nombreuses assemblées contradictoires pour tenter de convaincre les briqueteurs

[150] *Idem*, p. 103.
[151] *Ibidem*; *la Presse*, 12 février 1919, p. 14.
[152] *L'Organisation ouvrière catholique au Canada*, *op. cit.*, p. 23.
[153] J. HAMELIN (édit.), *les Travailleurs québécois 1851-1896*, p. 204.
[154] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, p. 6.

de Québec et de Beauport de passer à l'Union internationale[155]. Ce fut sans succès, semble-t-il, puisque l'Union des briqueteurs de Beauport payait sa cotisation à la Fédération canadienne du travail en 1914[156].

À Québec, un vieux chef ouvrier, Arthur Marois, président du Conseil central de 1898 à 1901, nourrissait le désir de former une vaste fédération nationale de syndicats de briqueteurs. Il avait soumis cette proposition en 1913 devant nul autre auditoire que celui de la Confédération provinciale de l'Union internationale des briqueteurs. « Commençons, disait-il, par la province de Québec et, avec de bons organisateurs, les provinces sœurs suivront, j'en suis convaincu, dans un avenir rapproché[157]. » Profitant du mécontentement de ses confrères contre l'Internationale, il mit son projet à exécution en juillet 1916. La nouvelle organisation portait le nom d'Union canadienne des briqueteurs, maçons et plâtriers. Dans une lettre à Alfred Charpentier, briqueteur de Montréal, Marois donne les raisons qui l'avaient amené à fonder ce syndicat : « Si j'ai combattu et combat l'international ça n'est pas que je ne les en admire pas moins chez elle au contraire ; car je leur reconnaît bien avant tout leur caractère national et surtout oui le grand intérêt qu'ils portent à leur pays, mais c'est au point de vue américanisant, dominatif et de plus et par dessus tout ce que je ne peut et ne veut admettre c'est de canalisé notre argent si nécessaire à nos industries et vie nationale, vers ce pays où l'or ruisselle[158]. » Au nationalisme qui l'animait se mêlait l'idée que les fédérations internationales s'enrichissaient aux dépens des Canadiens. La cotisation demandée par l'Union internationale des briqueteurs, assez élevée pour l'époque (90 cents), suscitait bien du mécontentement.

L'Union canadienne n'aurait probablement pas fait long feu si les briqueteurs de Montréal ne l'avaient jointe en 1919. En effet, les briqueteurs canadiens-français de Montréal avaient quitté l'année précédente l'Union internationale. Plusieurs causes sont à l'origine de leur décision : l'arrivée de briqueteurs anglophones dans le syndicat avait suscité un profond malaise parmi les membres francophones[159] ;

[155] *La Patrie*, 22 avril 1905, p. 6 ; 17 mai 1909, p. 3 ; 30 juin 1909, p. 3 ; *le Soleil*, 31 mai 1909, p. 5.
[156] *Proceedings of the CFL*, 1914, p. 20.
[157] A. CHARPENTIER, *Ma Conversion au syndicalisme catholique*, p. 107.
[158] Lettre de A. Marois à A. Charpentier, avril 1917, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.
[159] CHARPENTIER, « Malheureuse aventure d'une Ex-Union Canadienne », dans *Programme Souvenir de la Fête du Travail*, Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Montréal, 1930, p. 10.

en outre, le bureau exécutif de l'Union internationale réclamait aux briqueteurs montréalais une somme de $4 000 que ceux-ci soutenaient ne pas devoir[160]. Depuis longtemps d'ailleurs, ils avaient accumulé plusieurs griefs contre l'exécutif international qui à leurs yeux était devenu « trop centralisateur, autocratique et américanisant ». Las de ces démêlés, le 10 juin 1918 ils consommaient la rupture en renvoyant leur charte au siège social de l'Union internationale[161].

Après des pourparlers avec l'Union canadienne, les deux syndicats songèrent à s'unir dans une vaste fédération nationale qui réunirait des briqueteurs de tous les coins de la province et du Canada[162]. L'assemblée de fondation de la Fédération canadienne des briqueteurs, maçons et plâtriers eut lieu à Trois-Rivières le 24 novembre 1918. Y assistaient des délégués venus de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan et d'autres centres, qui élirent David Giroux président et Arthur Marois secrétaire-trésorier. La Fédération disait compter 700 membres lors de sa fondation ; elle accrut ce nombre lorsque Giroux, l'année suivante, fit une tournée en Ontario et fonda trois syndicats (à Sudbury, à North Bay et à Ottawa)[163]. Mais les syndiqués ontariens demeurèrent peu de temps dans la Fédération qui, de 1918 à 1927, compta habituellement six syndicats affiliés, tous du Québec.

D'après ses promoteurs, la Fédération avait pour but de « secouer le joug américain et reprendre son autonomie dans un but uniquement national[164] ». Elle se situait dans le courant idéologique qui avait animé la Fédération canadienne du travail à laquelle elle s'est d'ailleurs affiliée en 1920. Elle a joué en son sein un rôle actif puisque David Giroux et Arthur Marois ont assumé pendant plusieurs années la charge de président et de secrétaire de la FCT. Figure bien connue des milieux ouvriers montréalais, Giroux avait été président du Conseil du travail de Montréal (international) et plusieurs fois candidat ouvrier dans la circonscription de Dorion.

Devenu organisateur de la Fédération, Giroux eut fort à faire pour contrer la tendance des syndicats nationaux à devenir confessionnels. Pour les nationaux, le domaine des relations industrielles était une question strictement économique et ils comprenaient mal que le clergé

[160] *La Presse*, 11 oct. 1929.
[161] *Idem*, 4 sept. 1918, p. 11 ; 13 août 1918, p. 10.
[162] *Le Soleil*, 14 sept. 1918, p. 12.
[163] *Idem*, 10 oct. 1919, p. 2.
[164] CANADA, MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Rapport sur l'organisation ouvrière au Canada*, 1926, p. 40.

s'en mêlât activement. Comme les internationaux, ils disaient ne faire aucune distinction de race ou de religion dans l'admission de leurs membres et interdisaient au sein de leurs assemblées toute discussion de ces questions[165]. La partie fut dure en particulier à Montréal, où la Fédération disputait aux internationaux et aux catholiques l'adhésion des briqueteurs. Majoritaire dans la métropole jusqu'en 1925, elle devait d'autant plus cruellement peu après ressentir le poids de son isolement.

Elle refusa à deux reprises, en 1924 et en 1925, de se laisser absorber par le mouvement catholique; prête à tolérer un aumônier, elle désirait toutefois conserver son affiliation à la Fédération canadienne du travail[166]. Elle résista également à trois tentatives de réabsorption (1925-1927) par l'Union internationale, mais avec une volonté amoindrie chaque fois[167]. Participant en 1927 à la création du Congrès pancanadien du travail, elle n'y resta affiliée qu'une seule année parce qu'elle en jugeait les tendances trop radicales[168]. En outre, plusieurs de ses adhérents avaient du mal à trouver du travail dans nombre de chantiers contrôlés par les internationaux ou les catholiques. Les membres de la Fédération acceptèrent donc par référendum en 1929 l'offre de l'Union internationale de les réadmettre en bloc avec tous les droits de membres ininterrompus de l'Union[169]. On faisait valoir que leur unité entraînerait un relèvement général de leur salaire[170]. Le référendum organisé au sein de la Fédération se révéla toutefois assez partagé (207 contre 160), surtout si on songe que 169 membres s'étaient abstenus de voter[171]. C'est ainsi que disparut la dernière fédération nationale non confessionnelle, victime non pas tellement des rivalités intersyndicales que de son isolement.

4. Autres organisations nationales

L'analyse qui précède n'a fait la lumière que sur un nombre relativement restreint de syndicats nationaux. Plusieurs n'ont jamais appartenu au CNMTC ni à la FCT, préférant garder leur indépendance plutôt que de se lier à un congrès national. C'est le cas de la Fédération canadienne des travailleurs de Thetford Mines (1909-1911), de la Canadian Granite Cutters and Quarry Workers' Union (1907-1912), de la Fédération canadienne des employés civiques (Montréal) et, avant de devenir des syndicats catholiques, celui de l'Association ouvrière de Hull (1912-1915) et de l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud (1916-1917). Il y avait également nombre d'autres syndicats indépendants qui limitaient leurs activités à une seule ville et à un groupe restreint de travailleurs.

Le tableau VIII compare le nombre de syndicats nationaux à celui d'autres organisations syndicales, de 1901 à 1931[172].

TABLEAU VIII
Répartition des unités syndicales par allégeance au Québec, 1901-1931

Année	*Internationaux*	*Nationaux*	*Catholiques*	*Total*
1901	74	62		136
1906	155	81		236
1911	190			
1916	236	70	23	329
1921	334	38	120	492
1926	314	33	103	450
1931	286	84	121	491

La catégorie des «nationaux» comprend aussi bien les syndicats affiliés au CNMTC-FCT que ceux qui sont demeurés réfractaires à toute affiliation à un congrès national. Les syndicats affiliés au

[165] *Le Soleil*, 15 oct. 1919, p. 2.
[166] *La Vie syndicale*, mai 1926, pp. 14 s.
[167] CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 11.
[168] *Ibidem.*
[169] *Idem*, p. 13.
[170] *Idem*, p. 11.
[171] *Idem*, p. 13.

[172] *La Gazette du travail*, «Indicateur des unions ouvrières», sept. 1901 à mai 1902; mars 1907, pp. 1131 à 1136; CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Organization in Canada*, 1911, pp. 92, 104; 1916, pp. 174, 189; 1921, pp. 249, 268, 272; 1926, pp. 230, 248; 1931, pp. 220, 243. Nous avons inclus les Chevaliers du travail parmi les syndicats nationaux de même que quelques syndicats canadiens affiliés au CMTC, mais non à une fédération internationale. Aux chiffres donnés par le ministère du Travail, il faut ajouter les syndicats affiliés au CTCC qui ne sont pas comptés dans les totaux pour le Québec avant 1927. — Au total, ces syndicats regroupaient environ 72 700 travailleurs en 1921 et 72 100 en 1931. Pour ces années, les syndiqués représentent respectivement 14,1 p. 100 et 9,7 p. 100 de la population active non agricole. (Pour une description de la méthode utilisée pour parvenir à ces résultats, voir les notes 107 et 108, p. 233. W. LARKIN et P. ALLEN, *Tendances occupationnelles au Canada*, p. 51).

CNMTC-FCT ne représentent qu'une faible proportion d'entre eux, peut-être la moitié en 1906, 15 pour 100 en 1916 et 1,5 pour 100 en 1921. Leur nombre décroît dans les années 1920 car ils sont absorbés par la CTCC.

Comme au XIXe siècle, le nombre de syndicats non internationaux a été plus élevé au Québec qu'en Ontario[173].

TABLEAU IX
Pourcentage de syndicats non internationaux au Québec et en Ontario, 1906-1931

Année	*Québec*	*Ontario*
1906	81 (34%)	49 (7%)
1916	93 (28%)	63 (9%)
1921	158 (32%)	119 (11%)
1926	136 (30%)	139 (14%$
1931	205 (42%)	266 (26%)

D'une façon à peu près constante, le tiers des syndicats québécois ont refusé pour un motif ou un autre l'affiliation à une fédération internationale. Assez curieusement ce pourcentage, à peu près identique à celui que nous avons relevé en 1890 et 1897, confirme l'hypothèse déjà formulée que les syndicats catholiques se sont développés au Québec parce qu'ils ont trouvé appui sur un vieux fonds nationaliste qui existait bien avant que le clergé ne se penchât sur le sort des travailleurs.

* * *

Ce nationalisme s'explique surtout par les différences culturelles qui distinguent le Québec du reste du Canada. La barrière culturelle a entravé le travail d'organisation des internationaux tout comme elle a accentué aux yeux des Canadiens français le caractère «étranger» des fédérations internationales. Un travailleur ontarien avait du mal à distinguer si l'organisateur qui lui adressait la parole habitait Chicago ou quelque ville de sa province; à un travailleur de la ville de Québec, il suffisait de classer parmi les «étrangers» tout organisateur qui ne parlait pas français. L'isolement culturel intégrait beaucoup plus intimement le mouvement syndical québécois au milieu social dans lequel il se développait. Ce caractère du mouvement ouvrier québécois se retrouve particulièrement dans la conception de l'action syndicale que véhiculaient les nationaux.

[173] *La Gazette du travail*, mars 1907, pp. 1131 à 1136; avril 1907, pp. 1262 à 1270; mai 1907, pp. 1424 à 1430; CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1916-1931.

C — LE DISCOURS IDÉOLOGIQUE DES NATIONAUX

Ayant traité jusqu'ici d'événements plutôt que d'idées, il est donc tout indiqué que nous considérions d'un peu plus près l'idéologie qui animait les syndicats nationaux. S'ils ne partageaient pas tous un point de vue toujours identique, pour l'essentiel ils poursuivaient des objectifs convergents et leurs raisons d'être étaient communes. Pour les besoins de l'analyse, distinguons leur nationalisme de la conception de l'activité syndicale qu'ils proposaient à leurs membres. Le nationalisme, qui représente un attachement profond à une communauté d'appartenance, se situe au niveau de l'émotion; l'idéologie, au contraire, relève de la raison: elle est une définition explicite de l'organisation sociale en vue d'une action à poursuivre[174]. Ces deux réalités sont dans les faits étroitement imbriquées et elles se renforcent d'ordinaire mutuellement. Mais nous croyons essentiel de distinguer ces deux notions au niveau de l'analyse.

1. Le nationalisme

La création du CNMTC et l'expansion du syndicalisme national coïncident avec l'éveil d'autres groupes nationalistes au Québec. Le développement d'un sentiment impérialiste au Canada anglais au tournant du siècle eut pour effet de stimuler le nationalisme parmi les Canadiens français. L'affirmation de cette tendance provoqua la formation de la Ligue nationaliste en 1903, de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française l'année suivante, du *Nationaliste* en 1904 et du *Devoir* en 1910. La Grande-Bretagne était la principale cible des nationalistes, mais leur désir d'autonomie visait à affranchir le Canada également des États-Unis. Henri Bourassa craignait singulièrement l'américanisation de la société canadienne, c'est-à-dire l'influence «pernicieuse» du matérialisme étatsunien[175]. Il s'inquié-

[174] F. DUMONT, «Structure d'une idéologie religieuse», *Recherches sociographiques*, vol. I, n° 2 (avril-juin 1960), pp. 168 s.

[175] J. LEVITT, «Henri Bourassa: The Catholic Social Order and Canada's Mission», dans DUMONT *et al.*, *Idéologies au Canada français 1900-1929*, Québec, PUL, 1974, p. 212.

tait en particulier des progrès du syndicalisme international au Canada qui, selon ses propres termes, représentait « l'une des manifestations les plus complètes et les plus prenantes de la conquête morale et économique du Canada par les États-Unis[176] ».

Le groupe nationaliste n'a pas eu d'influence directe sur l'apparition des syndicats nationaux, du moins pas avant la Première guerre. C'est plutôt de l'indifférence qu'il a manifestée à leur égard allant même, en 1906-1907, jusqu'à montrer une certaine sympathie envers le mouvement international[177]. Son influence fut plutôt indirecte, en ce sens qu'en favorisant le développement d'un sentiment national dans la société canadienne-française il a du même coup fait sentir aux travailleurs le poids de la domination étatsunienne. Il faut toutefois se souvenir que la résistance au syndicalisme international s'était déjà fait sentir parmi les travailleurs à la fin du XIXe siècle.

Au niveau du sentiment national, l'argumentation utilisée par les deux groupes rejoint des préoccupations identiques. Les syndiqués nationaux ont conscience que, le Canada formant une entité politique distincte des États-Unis, les Canadiens doivent pouvoir assumer eux-mêmes l'orientation du mouvement syndical de leur propre pays. Le syndicalisme international, faisaient-ils valoir, subordonne les intérêts des travailleurs canadiens à ceux des États-Unis; il fait dépendre leur destinée de personnes étrangères à leurs préoccupations. Ils exploitaient l'idée que les Canadiens, à cause de leur situation de minoritaires, feraient toujours les frais de l'internationalisme. Griffiths, secrétaire du CNMTC, l'affirmait avec force en 1904 : « J'aimerais vous demander s'il existe un homme ou une femme qui n'a pas un amour inné pour le pays qu'il habite. Personne ne peut s'occuper aussi bien de vos affaires que vous-mêmes. Les Américains vont faire passer leurs intérêts avant les vôtres. Nous ne sommes peut-être que cinq millions, mais parmi ces cinq millions il y a des personnes qui sont aussi intelligentes que vous pourrez en trouver aux États-Unis. » *(I would like to ask where there is a man or a woman who has not a natural love for the country in which is his home. No man will attend to your home as you can attend to it yourself. The men of the United States will take more care of their own homes than they will of yours. We may be only five million people, but among those five*

[176] H. BOURASSA, *Syndicats nationaux ou internationaux*, Montréal, Le Devoir, 1919, p. 3.

[177] ROUILLARD, « L'action politique ouvrière 1899-1915 », dans F. DUMONT *et al.*, *Idéologies au Canada français*, *op. cit.*, p. 282.

million are men whose brains are as bright as any you will find in the United States[178].) Les nationaux faisaient souvent appel à la fierté des Canadiens, à leur orgueil légitime de pouvoir orienter eux-mêmes leur destin.

Cet appel, comme on l'a vu, fut mieux ressenti au Québec que dans le reste du Canada. Le nationalisme en vigueur chez les travailleurs québécois était, comme celui de Bourassa, essentiellement pancanadien. Toutes les fédérations nationales que nous avons étudiées avaient l'ambition de s'étendre au-delà des frontières du Québec. Elles comprenaient mal le peu d'intérêt rencontré en milieu anglophone. Pour leur part, les Canadiens anglais semblent avoir assimilé le CNMTC à une organisation purement francophone où ils n'étaient pas particulièrement les bienvenus. Ce n'est qu'après la guerre qu'ils s'y sont intéressés, soit au moment où l'Église attirait dans son giron le mouvement syndical national.

Parmi les raisons utiles à leur recrutement, les nationaux invoquaient souvent l'idée que les fédérations internationales drainaient vers les États-Unis des sommes d'argent énormes qui contribuaient à enrichir un pays déjà riche. C'était le principal argument retenu par Arthur Marois pour combattre « l'Internationale » et celui qui avait poussé les typographes d'Ottawa à rompre leur affiliation; selon ces derniers, les syndicats canadiens avaient fait parvenir à l'Union typographique internationale $58 000 de cotisations pendant l'année 1906 et n'en avaient retiré que $12 000[179]. Les internationaux soutenaient au contraire que les fédérations dépensaient plus au Canada qu'elles n'en recevaient[180]. L'historien Robert Babcock a calculé que la FAT avait en sa faveur un solde net de $11 217 pour la période de 1897 à 1913[181], mais ces calculs ne s'appliquent qu'à la FAT et excluent donc les revenus et dépenses beaucoup plus importants des fédérations internationales.

De la bouche des chefs syndicaux nationaux, on entendait l'argument parfois invoqué que les organisateurs internationaux avaient pour mission de ruiner les industries canadiennes au profit des manufacturiers « américains ». Ce sentiment était particulièrement manifeste chez les travailleurs de la chaussure et du textile, secteur manufacturier aux prises avec une forte concurrence de la part de nos

[178] *The Citizen*, 28 sept. 1904, p. 3.

[179] *La Patrie*, 9 mars 1907, p. 7.

[180] *Ibidem*, 20 mai 1905, p. 6; 24 sept. 1906, p. 3.

[181] R. H. BABCOCK, *Gompers in Canada : a Study in American Continentalism before the First World War*, p. 441.

voisins du Sud. Les manufacturiers ne se gênaient pas non plus pour favoriser cette idée. C'est une des raisons importantes qui provoqua la formation de la FCC et de la FOTC. On croyait pouvoir mieux s'entendre avec les manufacturiers en faisant partie d'organisations purement canadiennes.

Un appel constant au patriotisme, l'incitation des travailleurs à garder au Canada leurs cotisations et à protéger les industries nationales, tels étaient les éléments d'ordre nationaliste qui revenaient le plus souvent dans les assemblées de syndiqués nationaux. Le vif sentiment d'appartenance à une communauté différente qui sous-tendait ces éléments constituait la différence fondamentale entre les nationaux et leur principal adversaire. Mais il y en avait d'autres. Le syndicalisme international a implanté au Canada une philosophie de l'action syndicale qui, dans son ensemble, ne correspondait pas aux désirs profonds de nombreux Canadiens. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ces derniers ont voulu se donner des structures distinctes où ils pourraient manifester leurs propres aspirations.

2. La conception de l'activité syndicale selon les nationaux

La première différence significative entre les nationaux et les internationaux consiste en l'importance attachée par ceux-là à l'augmentation de la protection tarifaire. En 1903, le CNMTC demandait au gouvernement d'augmenter de 10 pour 100 le tarif à l'importation des chaussures en provenance des États-Unis; les années suivantes, le Congrès portait cette demande à 35, puis à 50 pour 100[182]. Les résolutions adoptées contiennent aussi des augmentations de tarifs pour les tissus et les barils importés des États-Unis[183]. Devant la commission d'enquête Fielding, le Congrès fit valoir la nécessité non seulement de protéger les industries existantes, mais encore d'accroître la protection tarifaire pour créer de nouveaux emplois[184]. À deux reprises, des représentants de la FOTC accompagnèrent des manufacturiers du textile à Ottawa dans le but de convaincre le gouvernement fédéral d'augmenter le tarif sur les cotonnades importées[185]. Le CMTC ne l'entendait pas de même, car selon une résolution adoptée en 1905 il se prononçait contre l'élévation des tarifs douaniers parce que cela entraînerait une augmentation des prix à la consommation[186].

[182] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, p. 19; *Proceedings of the NTLCC*, 1904, p. 22; 1905, p. 16.
[183] *Ibidem*, 1904, pp. 15 et 27.
[184] *Le Soleil*, 31 oct. 1905, p. 11.
[185] Voir réf. 141, p. 113.

Les syndicats nationaux regroupant des travailleurs de secteurs industriels fortement protégés, il était normal qu'ils se soucient de défendre leur gagne-pain. Ce n'est peut-être pas un hasard si les syndicats nationaux ont surtout recruté leurs membres dans des secteurs industriels en butte à la concurrence des États-Unis. Il se peut que ce soit là une autre des raisons qui aient provoqué la naissance de syndicats nationaux au Québec, province qui, comme on le sait, axait son développement sur la production de biens de consommation comme le textile, le vêtement, la chaussure et l'alimentation. Ces industries commandaient pour survivre un tarif élevé que les syndicats nationaux ont voulu défendre contre la concurrence étrangère, en particulier contre celle des États-Unis.

À la différence des internationaux qui se sont montrés plutôt méfiants à l'égard de l'État, les organisations nationales au contraire ont cherché son aide. Ce comportement du CNMTC-FCT n'était pas neuf puisqu'il avait caractérisé plusieurs des résolutions adoptées par le CMTC avant la scission de Berlin. À mesure que l'influence de la FAT se faisait sentir sur le CMTC, celui-ci se montrait plus distant envers l'État, surtout dans le domaine des relations industrielles. Selon la conception « gompérienne » du syndicalisme, il revenait aux travailleurs eux-mêmes d'améliorer leur sort par le truchement de la convention collective. Les travailleurs, soutenait Gompers, mettaient en danger leur liberté s'ils dépendaient du gouvernement pour accroître leur bien-être[187]. Cette attitude se reflétait dans une certaine mesure chez les syndiqués canadiens affiliés aux fédérations internationales.

Les nationaux, qui ne partageaient pas ce sentiment, réclamaient du gouvernement fédéral un renforcement des lois de conciliation et d'arbitrage et encourageaient les syndicats à se constituer en sociétés. Le Congrès national félicitait en 1903 le ministre du Travail pour sa loi de conciliation et d'arbitrage; il approuva vivement la loi Lemieux

[186] *La Patrie*, 9 oct. 1905, p. 3; 9 nov. 1903, p. 3.
[187] Gompers disait en 1911 : « Il n'y a jamais eu un gouvernement dans l'histoire du monde et il n'y en a pas un aujourd'hui qui dans les moments critiques, ne se soit montré tyrannique à l'égard du peule. » *(There never was a government in the history of the world and there is not one today that when a critical moment came, did not exercise tyranny over the people.) (Proceedings of the AFofL*, 1911, p. 501, cité par M. KARSON, *American Labor Unions and Politics 1900-1918*, p. 129).

de 1907 demandant même qu'elle soit étendue à tous les litiges ouvriers sans exception[188]. Le CMTC montra moins d'enthousiasme à l'appui de la loi (Gompers s'y opposait fermement) et présenta dès 1909 plusieurs modifications à celle-ci[189]. Il la condamna globalement en 1916 au moment où la Fédération canadienne ne réclamait que des changements mineurs et désirait toujours voir étendre son champ d'application[190]. Le CNMTC-FCT ne s'opposait pas non plus à la constitution juridique des syndicats, allant même jusqu'à solliciter du gouvernement une loi qui la favoriserait[191]. Les internationaux l'ont toujours refusée farouchement parce qu'en plaçant leur organisme sous la juridiction du gouvernement et des tribunaux, la constitution rendait le syndicat responsable des actes de chacun de ses membres[192].

Ils avaient développé à l'égard de l'État et des autres groupes sociaux une conscience d'opposition plus forte que les nationaux. Ces derniers perpétuaient d'une certaine façon l'influence qu'avaient exercée les Chevaliers du travail sur le mouvement syndical canadien. On se rappellera que le projet de réforme sociétal des Chevaliers reposait non sur l'opposition aux autres groupes sociaux, mais sur leur collaboration. Comme eux, les nationaux croyaient à la bonne volonté de chacun pour faire disparaître les injustices dont étaient victimes les travailleurs. C'est pourquoi, ils ne se sont pas opposés à ce que l'État intervienne de façon active dans le domaine des relations du travail.

L'influence des Chevaliers du travail auprès des syndicats nationaux s'est également manifestée par l'intérêt marqué des nationaux à l'action politique. L'objectif ultime des Chevaliers du travail était plus politique qu'économique, en ce sens qu'ils aspiraient à une réforme globale de la société industrielle, contrairement aux internationaux qui avaient une conception assez floue de la société future et qui concentraient leurs énergies sur un objectif plus immédiat, soit

[188] Procès-verbaux du CNMTC, 1903, p. 22; *Proceedings of the NTLCC*, 1908, p. 8; *The Halifax Herald*, 13 sept. 1907, p. 1; *le Soleil*, 3 nov. 1909, p. 8.

[189] BABCOCK, *op. cit.*, p. 407. Gompers a surveillé de très près l'application de cette loi au Canada.

[190] *Ibid.*, p. 415.

[191] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1904, p. 23; *Proceedings of the CFL*, 1910, p. 15.

[192] *Canadian Congress Journal*, mai 1922, pp. 271 s.; *la Presse*, 7 janvier 1896, p. 1.

l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs syndiqués. Les nationaux avaient renoncé au modèle de société proposé par les Chevaliers du travail, mais ils avaient gardé un attrait particulier pour l'action politique partisane.

On l'a rappelé antérieurement, la ville de Québec avait connu la formation d'un club de réforme municipal et l'élection d'un échevin pro-ouvrier en 1906 et 1909; elle se dota également, en 1909, d'un député ouvrier au Parlement provincial[193]. Cet intérêt pour la politique se perpétua même après l'avènement des syndicats catholiques puisqu'en 1922 le Conseil central de la ville appuyait la candidature d'un échevin. « Les autres classes de la société, disait le président du Conseil, sont toutes représentées à l'hôtel de ville. Seuls les ouvriers n'y ont personne pour parler en leur nom[194]. »

Dans la métropole, les nationaux ont plutôt fait alliance avec les libéraux contre le Parti ouvrier dominé par des syndiqués internationaux. Cette situation paradoxale s'explique en partie par les fortes rivalités entre les deux mouvements. À mesure que l'influence des syndicats internationaux s'affirmait à Montréal, l'intérêt pour la politique active diminua graduellement chez les travailleurs syndiqués. Ils s'alignèrent de plus en plus sur le modèle « gompérien » d'action politique, soit le lobbying et le support occasionnel d'un parti ou d'un candidat. Après la guerre, le CMTC et le CMTM ne s'intéressèrent guère au Parti ouvrier qui passa sous la tutelle de groupes plus à gauche[195].

La Fédération canadienne du travail au contraire s'intéressa de plus en plus à l'action politique partisane après la guerre. Dès 1916, elle approuva l'idée de former un parti ouvrier national et appuya l'année suivante les candidats du Parti ouvrier indépendant d'Ontario. En 1920, elle s'affiliait et donnait son appui financier au Parti ouvrier canadien[196]. On pouvait lire au procès-verbal du congrès de 1922 la résolution suivante : « Nous croyons qu'il est essentiel pour la classe ouvrière de posséder un vigoureux mouvement politique; nous re-

[193] Voir p. 92.

[194] *Le Travailleur*, 6 avril 1922, p. 4. Ce candidat fut défait.

[195] Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de travailleurs appartenant à des syndicats internationaux qui aient favorisé l'action politique partisane. Mais on se doit de tenir compte du fait que, pendant que les effectifs internationaux augmentaient considérablement, les mouvements politiques ouvriers devenaient de plus en plus marginaux.

[196] *Le Soleil*, 22 déc. 1916, p. 9; *Proceedings of the CFL*, 1917, p. 13; *la Gazette du travail*, sept. 1920, p. 1307.

commandons donc par conséquent à nos syndicats affiliés qu'ils prêtent leur concours au développement de tous les partis ouvriers provinciaux, et nous invitons de plus nos syndicats affiliés, si leur constitution leur permet, de s'affilier au Canadian Labour Party.» *(We believe it is essential to the working class to have a virile Political movement; therefore we hereby recommend to our affiliated unions that they assist in development of all provincial labor parties, and further, we recommend that all affiliated unions, if their constitution does not debar, affiliate with the Canadian Labour Party*[197].) Cette résolution était même suivie d'un alinéa invitant les syndicats à appuyer le «Workers Educational Movement of Ontario» afin de connaître «les principes fondamentaux qui guident la société». *(The principles underlying society*[198].) Quand on sait que ce mouvement était d'obédience communiste, on imagine le chemin parcouru par la Fédération canadienne. Nous n'insistons pas sur cette période de l'histoire de la FCT puisqu'elle recrutait alors ses membres surtout en Ontario et s'inspirait d'un courant idéologique différent de celui qui l'avait animée avant la guerre. Néanmoins, sous cet aspect particulier, la Fédération perpétuait une préoccupation dont les origines remontaient aux années 1880. Les nationaux avaient donc un intérêt plus prononcé à l'égard de l'action politique partisane alors que les internationaux étaient davantage soucieux des intérêts professionnels de leurs membres.

Dans le domaine des relations industrielles, les nationaux ont eu tendance à rechercher la bonne entente avec les employeurs plutôt que d'insister sur la divergence de leurs intérêts. Comme les internationaux, leur objectif premier était d'améliorer la conditon matérielle des travailleurs par la négociation de conventions collectives avantageuses. Pourquoi se syndiquer? demandait Griffiths en 1904: «C'est, disons-nous, pour avoir plus d'argent, moins d'heures de travail et une plus large part de la richesse que nous contribuons à créer. Tout ce dont nous pouvons profiter, c'est ce que, en définitive, tous les travailleurs sont capables d'apprécier; en demandant la diminution de nos heures de travail et l'augmentation de nos salaires, nous avons trouvé là la façon de profiter d'une juste part des avantages de la richesse que nous créons.» *(We say for more money, shorter hours, a larger share of the wealth we help to create. All we are able to enjoy is all that workingmen ultimately can enjoy: shorter hours,*

[197] *Proceedings of the CFL*, 1922, p. 11.
[198] *Loco cit.*

larger pay are merely the terms in which we ask of a right share of those privileges of the wealth we make[199].) Gompers aurait répondu dans les mêmes termes. Les nationaux avaient donc abandonné le réformisme utopique des Chevaliers du travail pour rechercher, grâce au contrôle de l'offre de travailleurs, des avantages économiques immédiats pour leurs membres.

Cependant, leurs moyens d'atteindre cet objectif misaient moins sur la contrainte et plus sur la bonne volonté des employeurs. Beaupré avouait à un auditoire de travailleurs de la chaussure que l'amélioration de la condition des ouvriers reposait sur «l'entente et la bonne harmonie entre le capital et le travail[200]». Le président du CNMTC faisait savoir aux délégués en 1904 : «Je suis satisfait de l'attitude que nous avons eue envers nos employeurs. La recherche de l'entente mutuelle et l'arbitrage quand les difficultés surviennent, sont beaucoup plus à l'avantage des travailleurs que de dénoncer continuellement les employeurs et de leur créer toutes sortes de difficultés.» *(I am satisfied that an attitude toward our employers seeking for mutual understanding and the principle of arbitration where difficulties may arise is far more in the interests of labour than constantly denouncing our employers and throwing difficulties in their way*[201].) Les nationaux voulaient se distinguer en cette matière des internationaux qui, surtout au début du siècle, furent mêlés à plusieurs conflits d'envergure qui ont ému l'opinion publique. Il va sans dire que leur capacité de soutenir une grève était plus limitée que celle de leur vis-à-vis international.

Leur collaboration privilégiée avec le patronat ne signifie toutefois pas qu'ils aient toujours agi complaisamment à son égard. Les trois fédérations de métier analysées que nous avons traitées antérieurement ont agi en certaines occasions avec un rare militantisme. Nombreuses sont les grèves auxquelles les nationaux ont été mêlés directement, surtout après qu'ils eurent constaté l'échec de leur politique de conciliation[202]. Cette nuance apportée, il reste qu'en général ils voulaient se différencier des internationaux en cultivant la bonne entente et l'esprit de conciliation.

Leur attitude à l'égard du clergé correspondait à celle de leur rival international : la structure de leur organisation était non confession-

[199] *The Citizen*, 28 sept. 1904, p. 3.
[200] *La Patrie*, 1er avril 1903, p. 9.
[201] *Proceedings of the NTLCC*, 1904, p. 9.
[202] Pour la période 1901-1915, nous avons relevé 27 grèves soutenues par les nationaux sur un total de 312 survenues au Québec (*la Gazette du travail*, 1901-1915).

nelle, donc ouverte aux membres de toute confession religieuse. Les règlements de certains syndicats spécifiaient même que nul sujet de discussion de nature religieuse ne pouvait être toléré dans les assemblées, sous peine d'une amende[203]. La mesure controversée de l'instruction gratuite et obligatoire, le CNMTC et la FCT l'avaient inscrite en tête de leur déclaration de principes. Ils se rangeaient aussi dans le camp des partisans de l'uniformité des manuels scolaires à l'école primaire. Plusieurs résolutions adoptées par les congrès ne laissaient aucun doute à ce propos[204]. Le Conseil central national de Montréal alla même jusqu'à voter une résolution particulièrement dure à l'adresse du programme d'Henri Bourassa sur ce sujet[205] : « Que ce programme est rétrograde et contraire aux intérêts populaires. Que l'attitude de M. Bourassa sur l'instruction publique est contraire à toute idée de progrès et de réforme, et qu'elle vise à maintenir plus longtemps les classes pauvres dans l'ignorance... Que les ouvriers ont déjà condamné M. Bourassa dans l'élection de la division Ste-Marie et qu'ils le condamnent encore aujourd'hui parce qu'il est un démagogue et un agitateur. » Les deux groupes pouvaient se targuer d'être nationalistes, mais ils puisaient, par ailleurs, leur conception de la société à des sources idéologiques différentes.

On trouve également chez les nationaux une méfiance instinctive à l'égard de l'intervention du clergé dans les questions ouvrières. La fondation de syndicats catholiques augmenta l'appréhension de plusieurs d'entre eux. Les réserves d'Alfred Charpentier à un certain moment de son évolution et les craintes d'Arthur Marois sont révélatrices de cet état d'esprit[206]. Marois croyait à la connivence du clergé avec la bourgeoisie contre les travailleurs; cette complicité, disait-il, avait sa source dans « la grande familiarité qui existait entre le clergé et la haute bourgeoisie » envers laquelle « en toutes circonstances bien visiblement se manifeste [sa] préférence[207] ». Quant aux syndicats eux-mêmes, ils voyaient mal comment la confessionnalité pouvait aider les travailleurs à résoudre les problèmes concrets auxquels

[203] *Règlement des Unions locales*, p. 25, cité par J.-P. ARCHAMBAULT, *la Question sociale et nos devoirs de catholiques*, E.S.P., n° 66, Montréal, 1917, p. 29.

[204] *Proceedings of CTLC*, 1906, p. 21; *Proceedings of the CFL*, 1909, pp. 18 et 21.

[205] *Le Soleil*, 21 sept. 1907, p. 4.

[206] CHARPENTIER, *Ma conversion au syndicalisme catholique*, pp. 68 s. et 76.

[207] Lettre de A. Marois et A. Charpentier, avril 1917, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.

ils faisaient face. Marois reflétait leur pensée lorsqu'il écrivait[208] : « La question ouvrière, causée par les salaires de famine, ne saurait être résolue par le seul fait d'unions confessionnelles. Quand même toutes les unions seraient confessionnelles, il restera toujours à lutter contre les employeurs, les trusts, toutes les compagnies qui n'ont pas d'âme et dont le seul et unique but est le dieu argent. Alors pas de solution possible et durable entre l'employeur et l'employé. Quoi qu'on pense, dise ou fasse, la seule solution réside dans les compromis, la conciliation et l'arbitrage. » Cette conception de l'action syndicale était taxée de matérialisme par les syndiqués catholiques.

Les nationaux ne croyaient pas détenir de solution définitive au problème ouvrier, mais ils estimaient que les rapports avec le patronat reposaient sur un équilibre de forces où la solution des conflits résidait dans le compromis, la conciliation et l'arbitrage. Ils croyaient que les relations industrielles appartenaient au domaine économique et que la religion et le clergé n'y avaient pas leur place. Ce courant de pensée était largement répandu et le clergé eut fort à faire pour combattre la méfiance des travailleurs.

* * *

Comme nous le verrons postérieurement, le nationalisme rapprochait les nationaux des syndicats catholiques; il paraissait fondamental aux deux groupes que les Canadiens puissent déterminer eux-mêmes l'orientation de leur propre mouvement syndical. Au niveau de la conception de l'action syndicale cependant, les nationaux ressemblaient davantage aux internationaux, sous réserve des quelques nuances déjà apportées. Coincés entre ces deux mouvements, dont l'un jouissait de l'appui de milliers de syndiqués « américains » et l'autre du soutien du clergé, les nationaux n'ont pas su résister à la conjonction de ces deux forces.

D. – LES CAUSES DE LEUR ÉCHEC

Les efforts de regroupement des syndicats nationaux se présentent sous un jour assez décevant. Les fédérations nationales de métier au Québec ont connu des périodes d'activité plutôt courtes : la Fédération canadienne des cordonniers, neuf ans; la Fédération des ou-

[208] Lettre de A. Marois à A. Charpentier, 1917, dans A. CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 100.

vriers du textile du Canada, trois ans; la Fédération canadienne des briqueteurs, dix ans; la Fédération canadienne des travailleurs de Thetford, trois ans. Le Congrès national et la Fédération canadienne n'ont possédé des effectifs vraiment significatifs au Québec que durant la période de 1902 à 1911. Après cette date, le syndicalisme national végète dans la province; le nombre d'unités syndicales nationales indépendantes diminue considérablement dans les années 1920. Pourquoi les regroupements mis sur pied par les nationaux, que ce soient les congrès ou les fédérations de métier, ont-ils eu autant de mal à subsister? À partir de la guerre, les syndicats nationaux ne voyaient plus la nécessité de se regrouper; ils étaient, comme le rapportait le comité exécutif du Québec de la Fédération canadienne en 1914, «parfaitement heureux» de leur indépendance[209]. Pourquoi?

1. Faiblesse du sentiment national

Le peu de succès, sinon l'échec, des fédérations nationales réside dans la faiblesse du sentiment national chez les Canadiens. Il n'était possible de mettre sur pied des organisations viables que si l'ensemble des travailleurs du Canada y collaborait. Limitée à la seule province de Québec, la Fédération canadienne des briqueteurs, par exemple, n'avait pas les effectifs ni les ressources suffisantes pour assurer à ses membres des avantages comparables à ceux qu'offrait l'Union internationale des briqueteurs. Si, par hypothèse, elle avait pu intégrer la plupart des syndicats de briqueteurs à travers le Canada, il est probable que son succès eût été assuré. Le même raisonnement peut s'appliquer aux typographes ou aux travailleurs du vêtement. Mais, avant qu'on ait établi des contacts entre gens de même métier de villes différentes, les organisateurs internationaux les avaient persuadés de l'identité de leurs intérêts avec les travailleurs étatsuniens. On l'a répété maintes fois, le Canada est un vaste pays où les liens Nord-Sud l'emportent souvent sur ceux qui unissent l'Est à l'Ouest. Lorsque les rapports entre ouvriers canadiens de provinces différentes sont devenus plus étroits, leur nationalisme n'était pas assez fort pour briser leurs liens avec les fédérations internationales. La majorité des travailleurs était alors convaincue de la supériorité des organisations internationales dans leur lutte contre le capital.

Si un nationalisme comparable à celui qui animait le Canada français avait fleuri chez les Canadiens de langue anglaise, on peut

[209] *Proceedings of the CFL*, 1914, p. 12.

raisonnablement penser, sinon au succès, du moins à la viabilité du mouvement national. Le «britannisme» que manifestaient les milieux anglophones à cette période aurait pu susciter un désir d'affirmation chez les travailleurs. Mais il semble que l'influence de ce mouvement ait atteint beaucoup plus les intellectuels et les milieux bourgeois que les travailleurs. C'est ce qui étonnait Ramsay Macdonald, chef du Parti travailliste anglais, à son retour d'une tournée au Canada en 1906 : «Il y a un commentaire surprenant à faire à propos de la ferveur impérialiste. Dans la province où on dit que l'impérialisme est à son plus bas niveau, le Québec, le mouvement syndical est organisé sur une base nationale, et la méfiance à l'égard des États-Unis se manifeste par l'existence de syndicats indépendants canadiens; mais, dans les provinces supposément les plus britanniques, les travailleurs syndiqués paient leurs cotisations aux quartiers généraux des États-Unis.» *(It is grim comment on what passes as imperialist sentiment that in the province where imperialism is said to be at its lowest ebb, Quebec, the trade union movement is organized nationally, and suspicion of the United States finds expression in independant Canadian labor organizations, whilst in those provinces supposed to be most British organized labor pays fees to United States headquarters*[210].) Pendant que l'élite s'évertuait à resserrer les liens avec la Grande-Bretagne, la masse ouvrière passait sous l'influence «américaine». Les travailleurs développaient ainsi un sentiment d'infériorité à l'égard des institutions syndicales d'outre frontières et un manque général de confiance en leur propre capacité[211]. Cette observation s'applique aussi en partie au Québec où, ne l'oublions pas, les internationaux ont toujours été majoritaires. C'est toutefois la province où les nationaux ont trouvé les adeptes les plus fervents.

2. Faiblesse des moyens

Limités en fait à une seule région du pays, les syndicats nationaux n'avaient pas le réservoir de travailleurs suffisant pour concurrencer efficacement les puissantes fédérations internationales. Leur cotisation élevée (la plupart du temps, le double de celle des syndicats

[210] Discours de R. Macdonald, rapporté par M. Landers dans *Report of the Proceedings of the AFofL*, 1906, p. 126.

[211] L'idée est développée par S. JAMIESON, *Industrial Relations in Canada*, p. 10, et par I. ABELLA, *Nationalism, Communism and Canadian Labour...*, p. 218.

nationaux) garantissait aux travailleurs une organisation solide, de nombreux permanents syndicaux, un fonds de grève et d'alléchants avantages contre les maladies. Aucune des fédérations nationales analysées dans ce chapitre, ni même le CNMTC, n'ont eu d'organisateur à temps complet. Le président du Congrès national avouait candidement en 1906 que le manque de fonds l'avait obligé à effectuer ce travail par correspondance[212]. Sauf la Fédération canadienne des cordonniers, elles n'avaient pas non plus de fonds de grève. Le CNMTC chercha bien, en 1904, à en doter les syndicats affiliés, mais en vain, les gros syndicats refusant d'assumer leur quote-part[213].

La faiblesse des syndicats nationaux se manifestait davantage en période de difficultés économiques. Pendant ces moments, les internationaux, de par la force du nombre, pouvaient se permettre d'accepter une réduction de salaire, de perdre quelques grèves ou de voir disparaître plusieurs syndicats affiliés sans que la structure de leur mouvement ne soit affectée sérieusement. Pour les nationaux, c'était la catastrophe. Pour la plupart, ils sont nés en une période de forte expansion économique au tournant du siècle; ils sont disparus après la crise de 1908, incapables de faire face aux difficultés économiques d'avant-guerre. Cette crise a porté un coup fatal à la FOTC alors que la même crise subie aux États-Unis, bien qu'elle ait engendré la disparition de nombreux syndicats affiliés, n'a pas ébranlé sérieusement la United Textile Workers of America. En ce début du siècle, tout comme au XIXe d'ailleurs, le mouvement syndical ressentait fortement les effets de la conjoncture économique; les périodes de dépression étaient funestes pour les syndicats fragiles comme l'étaient les syndicats nationaux. Il aurait pu en être autrement s'ils avaient recruté des membres à travers tout le pays, mais, confinés par la force des choses au Québec, ils ne pouvaient y trouver un bassin de travailleurs suffisant pour progresser[214].

3. Les syndicats catholiques

Le Canada anglophone n'a vraiment résisté au syndicalisme international qu'après la guerre, lorsqu'une partie des syndiqués ont

[212] *Proceedings of the NTLCC*, 1906, p. 12.
[213] *The Citizen*, 1er oct. 1904, p. 1.
[214] Ainsi la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer née en 1908 à Moncton fut un succès parce qu'elle a recruté ses membres à travers tout le pays parmi un groupe de travailleurs délaissés par les quatre grands syndicats internationaux de cheminots (Voir W.E. GREENING et M. MACLEAN, *It was never easy, 1908-1958*, 414 p.).

jugé trop conservatrices les tendances des fédérations internationales. Il était cependant trop tard pour qu'il puisse établir des liens avec les syndicats nationaux du Québec car le clergé s'était chargé de les placer sous sa tutelle. Les syndicats catholiques ont drainé vers eux, en effet, le groupe de travailleurs qui avaient milité à l'intérieur des syndicats nationaux. Ils ont orienté leur nationalisme vers la poursuite d'objectifs inspirés par la doctrine sociale de l'Église.

Après les difficultés d'avant-guerre, les années 1916-1919 se sont révélées une période extrêmement féconde au plan de l'organisation syndicale. Pendant ces quatre années, le nombre de syndiqués au Canada augmenta de 133 pour 100, passant de 160 000 à 378 000[215]. La Fédération canadienne du travail ne profita absolument pas de cette progression; par contre, ces années virent le développement prodigieux du syndicalisme catholique. Groupant à peine 23 syndicats en 1916, ils étaient 120 cinq ans plus tard à donner naissance à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada[216]. Pendant cette même période, le nombre des syndicats nationaux indépendants diminuait de moitié au Québec[217]. Les syndicats catholiques ont recruté leurs membres pour une bonne part dans la ville de Québec, château fort du syndicalisme national, et chez des travailleurs de secteurs industriels traditionnellement acquis au syndicalisme national : chaussure, textiles, fonction publique, services. Ils sont les véritables continuateurs de l'expérience amorcée par les syndicats nationaux. En ce sens, leur échec n'est que partiel puisqu'ils se sont perpétués sous une formule confessionnelle. Si leur nationalisme est demeuré, leur conception de l'action syndicale a par ailleurs changé radicalement.

* * *

L'histoire des syndicats nationaux, c'est celle d'un groupe d'organisations syndicales québécoises indépendantes qui ont cru, après le Congrès de Berlin, être assez fortes pour constituer des fédérations canadiennes de métier chapeautées par un organisme dévoué entièrement au syndicalisme national. Depuis 1890 environ, le tiers des syndicats québécois refusait l'allégeance à une fédération internationale. Certains d'entre eux s'orientaient à la fin du siècle vers la

[215] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1931, p. 7.
[216] Voir tableau VIII, p. 119.
[217] *Loco cit.*

formation de fédérations nationales. Après la décision du Congrès de Berlin, en 1902, ces syndicats nationaux fondèrent un nouveau congrès appelé selon leurs vœux à remplacer le CMTC. En 1903, ils se dotèrent de structures à la mesure de l'envergure nationale qu'ils voulaient donner à leur mouvement. C'est ainsi qu'en plus de la Fédération canadienne des cordonniers ils avaient créé en 1903, à partir d'un syndicat de Saint-Hyacinthe, une Fédération nationale d'ouvriers du textile et, avec une unité syndicale montréalaise, une Fédération de tonneliers du Canada[218]. Leur ambition était de regrouper les travailleurs de ces métiers à travers tout le Canada.

Malheureusement, leur projet se révéla trop ambitieux; très peu de syndicats internationaux abandonnèrent leur allégeance internationale et le Canada anglais se montra sourd à l'appel nationaliste. Réduit à assurer lui-même la formation de syndicats affiliés, le Congrès national, avec les faibles moyens dont il disposait, vit ses syndicats l'abandonner un à un. Le même sort frappa les fédérations nationales de métier qui ne parvenaient pas à s'assurer un nombre de travailleurs syndiqués suffisant pour rivaliser avec les fédérations internationales. Estimant de moins en moins profitables les avantages d'une affiliation nationale, ces syndicats inclinèrent vers les fédérations internationales ou encore préférèrent recouvrer leur statut de syndicat indépendant. Cette solution fut celle de la plupart des syndicats de la ville de Québec, chef-lieu du syndicalisme national. En 1916, il y avait 38 syndicats dans la Vieille Capitale dont la plupart n'avaient aucune affiliation, ni nationale ni internationale[219]. C'est parmi eux que, lorsqu'il décida de s'atteler à la tâche de former des syndicats catholiques, le clergé trouva ses éléments les plus dynamiques. Leur nationalisme les rendait réfractaires au syndicalisme international; restait au clergé de les convaincre d'associer à ce nationalisme la doctrine sociale de l'Église.

[218] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, pp. 6 s.

[219] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1916, p. 189.

CHAPITRE IV

LE PATRONAT, LE GOUVERNEMENT ET LES SYNDICATS NATIONAUX

LE PATRONAT. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

IL CONVENAIT de réserver un chapitre à l'attitude qu'ont eue d'autres groupes sociaux à l'égard du syndicalisme national. Nous avons choisi de privilégier en premier lieu le monde patronal à cause du poids énorme, souvent décisif, qu'il possédait dans le choix d'une affiliation syndicale. Avant d'aborder cette étude, nous avions posé l'hypothèse d'un appui généreux des employeurs aux syndicats nationaux, perçus comme moins militants que leur rival international. Comme nous l'avons déjà noté en certaines occasions au chapitre précédent, cette assertion mérite d'être nuancée. Comme celle également qui veut que les deux niveaux de gouvernement aient donné leur appui à la cause nationale. Là encore, les principes ont dû faire bon ménage avec les intérêts et la force des groupes en présence[1].

[1] On ne s'étonnera pas que nous ayons négligé dans ce chapitre l'étude des rapports entre les syndicats nationaux et le gouvernement provincial puisque c'est surtout avec Ottawa que le CNMTC-FCT a entretenu des relations. Rien de spécial qui mérite une analyse particulière n'est survenu entre les congrès nationaux et le gouvernement provincial. N. J. Ware mentionne une résolution adoptée par le Parlement québécois, en 1905, qui aurait favorisé une organisation nationale au détriment d'un syndicat international. Ware ne cite malheureusement pas sa source. Après un dépouillement systématique des journaux de Québec et de Montréal, nous n'avons rien relevé à ce propos. Si cette résolution avait été adoptée et eu quelque importance, le chroniqueur ouvrier de *la Patrie* y eût sûrement fait écho. J. Crispo a repris cet exemple pour conclure à propos du gouvernement québécois: « strong preference for national unions ». (N. J. WARE, H. A. LOGAN, H. A. INNIS, *Labour in Canadian-American Relations*, Toronto, Ryerson Press, 1937, p. 29; J. CRISPO, *International Unionism : A Study in Canadian-American Relations*, p. 298.)

A – Le patronat

On se rappellera que les internationaux ont augmenté leurs effectifs de façon considérable au tournant du siècle. De 1897 à 1906, le nombre de syndicats affiliés tripla au Québec pendant qu'il s'accrut encore de façon plus considérable en Ontario. Cette vague d'organisation survint à un moment de prospérité économique sans précécent pour le Canada. La hausse des prix incita les travailleurs à se syndiquer pour réclamer une augmentation correspondante de leur salaire. Les internationaux profitèrent de ces circonstances favorables pour se lancer à l'assaut du Canada. Parallèlement, la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs et l'augmentation du taux de syndicalisation provoquèrent une recrudescence du nombre de grèves.

De 1901 à 1906, il y eut 559 conflits ouvriers au Canada dont 131 dans la seule province de Québec. L'année 1903 fut au Québec une année record en ce domaine puisqu'elle est celle où s'est perdu le plus grand nombre de jours ouvrables avant la guerre (235 076)[2]. La plupart de ces grèves ont impliqué des membres de syndicats internationaux, suscitant chez les autres groupes sociaux un vaste mouvement de réprobation à l'égard du syndicalisme international. C'est dans ce contexte qu'il faut analyser l'attitude du patronat à l'égard du syndicalisme national. Étant donné le caractère largement majoritaire des internationaux, on ne peut faire abstraction de leur présence toujours fortement sentie dans les relations entre employeurs et nationaux.

Au début du siècle, le patronat avait tendance à croire la société canadienne mieux équilibrée que celle de sa voisine du Sud. Estimant les différences entre les classes sociales moins marquées, il croyait le Canada à l'abri des conflits qui secouaient les États-Unis et les pays d'Europe. Comme il n'y avait pas au Canada de puissances financières comparables à celles que pouvaient détenir les Rockefeller, Morgan, Vanderbilt et Gould, les travailleurs canadiens n'avaient pas à souffrir d'injustices comparables à celles qui pesaient sur les travailleurs étatsuniens. Il était naturel à leurs yeux que les travailleurs du Sud joignent de puissants syndicats et étaient tout aussi légitimes les grèves qu'ils soutenaient. Quant à eux, les travailleurs canadiens pouvaient compter sur des employeurs compréhensifs et attentifs à leurs réclamations[3]. Les grèves n'avaient pas leur raison d'être au Canada, écrivait l'éditorialiste de *la Patrie* : « Avec de la bonne volonté, ajoutait-il, nous pouvons éviter les différends qui mettent si souvent face à face le travail et le capital dans la république voisine[4]. »

[2] *La Gazette du travail*, févr. 1916, p. 971; janv. 1912, p. 725.

Aussi quelle ne fut pas la surprise générale lorsqu'au sein du monde ouvrier canadien, au tournant du siècle, augmentèrent en nombre et en importance les conflits ouvriers. La plupart de ces conflits étaient évidemment menés par des organisations syndicales internationales. Aussi la réaction immédiate du patronat fut-elle d'accuser les chefs syndicaux d'être des agitateurs et des démagogues à la solde des manufacturiers étatsuniens. Ils mirent de l'avant l'idée qu'en fait les syndicats internationaux avaient pour objet de mettre en péril la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne. L'opposition des organisations patronales se cristallisa en 1903 alors que les internationaux soutinrent plusieurs grèves importantes. Il y eut d'abord celles des mineurs de Colombie et des travailleurs de la construction de Toronto, puis, plus significatives pour l'objet de notre recherche, celles des conducteurs de tramways et des débardeurs de Montréal.

1. Les employeurs montréalais

Comme toute grève dans le secteur public, celle des conducteurs frappa l'opinion d'autant plus fortement qu'elle donna lieu à quelques incidents violents et immobilisa le transport en commun de la métropole à deux reprises, en février et en mai 1903. À peu près en même temps, les débardeurs, membres eux aussi d'un syndicat international, menaient une grève de cinq semaines contre les armateurs (31 mars-11 mai). Ils paralysèrent complètement les activités du port, affectant ainsi particulièrement les industriels et les marchands de la métropole. La présence de contre-grévistes engendra là aussi de la violence, ce qui incita la municipalité à faire appel à la milice.

Le Board of Trade condamnait dans un communiqué la grève déclenchée par des « agitateurs de professions étrangères, dans le but de nuire à notre ville et à notre pays[5] ». La section montréalaise

[3] Impression tirée de la thèse de J. W. M. Bliss, « A Living Profit : Studies in the Social History of Canadian Business, 1883-1911 », fol. 141 ss et 162 ss.

[4] *La Patrie*, 11 févr. 1903, p. 4.

[5] *La Presse*, 30 avril 1903, p. 1.

de l'Association des manufacturiers canadiens adoptait une résolution à peu près identique, trouvant la cause du conflit dans « l'intervention d'agitateurs de professions étrangères dont les intérêts et le but sont opposés aux intérêts du port de Montréal et, par conséquent, aux intérêts du Canada[6] ». Les journaux de la métropole, sauf *la Presse,* reprirent à qui mieux mieux le même refrain. L'éditorialiste de la *Gazette* estimait les intérêts du port de Montréal trop nécessaires à la prospérité du Canada pour les placer entre les mains « d'irresponsables syndicats étrangers[7] ». *Le Journal,* organe conservateur de la métropole, qui ne le cédait à personne dans la violence de ses attaques contre les syndiqués, raisonnait ainsi[8] : « Le port de Montréal fait une concurrence sérieuse aux ports américains. La situation géographique le met en état de recevoir tous les produits de l'ouest et des grands lacs... Les Américains ont donc tout intérêt à le déprécier et à en détourner le trafic... Nos intérêts sont diamétralement opposés à ceux de nos voisins; nous sommes contre eux en lutte constante sur le terrain économique. Comment se fait-il que nos ouvriers ne comprennent pas ces vérités essentielles... L'Internationale est la négation absolue de l'idée de patrie, et le plus grand ennemi de notre indépendance économique. Les Américains ont intérêt à nous épuiser, à nous anéantir... » Même l'archevêque de Montréal se sentit obligé, dans une lettre pastorale lue dans chaque église de la ville, de défendre la liberté de travail et de dire son « inquiétude » de voir les associations ouvrières de la métropole s'affilier à des « sociétés étrangères[9] ». Devant tant d'opposition, le syndicat accepta un compromis assez avantageux pour ses membres, bien qu'il n'ait pas obtenu la reconnaissance officielle qu'il réclamait[10].

Les armateurs, les associations patronales et la presse montréalaise prenaient bien soin de préciser qu'ils ne s'opposaient pas à la syndicalisation en soi, mais à l'affiliation internationale. Le sénateur Forget, président de la Montreal Heat and Light and Power Company, se disait prêt à reconnaître parmi ses employés une organisation nationale, mais refusait catégoriquement de négocier avec l'Union internationale[11]. Pour Hugh Allen, le principal armateur de Montréal, les chefs ouvriers locaux « devraient être capables de protéger leurs intérêts[12] ». On trouve la même attitude chez les manufacturiers de la chaussure; l'un d'eux écrivait au journal *la Presse* à ce propos[13] : « J'ai été un des premiers à favoriser le mouvement parmi les cordonniers pour s'organiser en société nationale... J'aimerais que les cordonniers soient unis et se groupent en organisation; mais je veux transiger avec eux en autant qu'ils choisissent leurs chefs parmi eux. C'est le meilleur moyen de favoriser les bonnes relations entre le capital et le travail, car on s'entend toujours mieux avec un compatriote qu'avec un étranger. » C'était également l'opinion des organes locaux de la petite bourgeoisie d'affaires canadienne-française, *le Moniteur du commerce,* représentant les intérêts de la Chambre de commerce, et *le Prix courant*, ceux de l'Association des épiciers de Montréal[14]. *Le Moniteur* suggérait que, « s'il fallait absolument qu'il y ait des unions ouvrières pour aider aux revendications légitimes des ouvriers », eh bien, que ces syndicats soient des « unions interprovinciales canadiennes[15] ». Les journaux locaux, sauf *la Presse,* bien sûr, se faisaient l'écho de ce sentiment. On pouvait lire dans le *Star* : « L'homme d'affaires en général ne s'oppose pas à ce que ses employés appartiennent à un syndicat et, qu'ils soient syndiqués ou non, il est généralement prêt à discuter avec eux de relations mutuelles. L'intervention de gens de l'extérieur qui peuvent être, et généralement sont identifiés à des compétiteurs en affaires, et dont les intérêts ne sont pas similaires à ceux des employés directement intéressés, peut avoir un effet extrêmement nuisible. » *(The average business man does not object to his employees belonging to a union and whether they are unionized or not, he is generally prepared to discuss with them their mutual relations. The intervention of outsiders who may be, and generally are, identified with business competitors, and whose interests are not those of the employees directly concerned, is apt to have an effect which is wholly and entirely mischievous*[16].*)*

[6] *Ibidem*, 8 mai 1903, p. 1.
[7] *The Gazette*, 2 mai 1903, p. 8. On trouve les mêmes arguments dans *la Patrie* et *le Canada.*
[8] *Le Journal*, 30 avril 1903, p. 4.
[9] Lettre pastorale de Mgr Paul Bruchési sur la question ouvrière, 23 avril 1903, DIOCÈSE DE MONTRÉAL, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents*, vol. XIII, p. 532. Voir pp. 286 ss.
[10] *La Presse*, 11 mai 1903, p. 10.

[11] *Idem*, 23 mai 1903, p. 24.
[12] *Le Journal*, 30 avril 1903, p. 8.
[13] *La Presse*, 31 mai 1903, p. 2.
[14] *Le Moniteur du commerce*, 15 mai 1903, p. 614; *le Prix courant*, 15 mai 1903, p. 7.
[15] *Le Moniteur du commerce*, 15 mai 1903, p. 614.
[16] *The Montreal Daily Star*, 28 mai 1903, p. 4.

Cette levée de boucliers de la part des élites contre le syndicalisme international et l'appui qu'elles disaient vouloir apporter au syndicalisme national incitèrent certains syndicats à préférer l'allégeance nationale à l'affiliation internationale. Ils pensaient rencontrer de la sorte moins d'hostilité des employeurs à la formation d'un syndicat. C'est le choix que firent les conducteurs de tramways de la métropole en abandonnant en 1903 l'Association amalgamée des employés de chemins de fer urbains[17]. Il n'est pas douteux non plus que de nombreux travailleurs de la chaussure aient donné leur appui à la Fédération canadienne des cordonniers dans l'espoir de plaire aux manufacturiers. Nous savons également que cet élément pesa lourd dans la décision des ouvriers du textile d'abandonner la United Textile Workers et d'organiser la FOTC[18]. Encore en 1919, le gérant de la Dominion Textile déclarait à ses ouvriers en grève[19] : « Nous ne reconnaîtrons aucune union organisée en dehors de ce pays (Canada), ni aucune union qui y serait affiliée, pour cette raison qu'à un moment donné, les employés et cette Compagnie pourraient se trouver à la fois assujettis à la volonté d'autrui, et exposés à des pertes de temps et de travail, à l'appui de prétentions étrangères aux intérêts de cette Compagnie ou de ses employés. »

Chaque fois que survenait une grève importante impliquant des syndicats internationaux, le patronat ne manquait pas d'avouer sa préférence pour le syndicalisme national. Il en fut ainsi en 1908 lors de la grève du Pacifique canadien et en 1909 quand les United Mine Workers disputaient à la Provincial Workmen's Association l'adhésion des mineurs de la Nouvelle-Écosse[20]. Engagé depuis quelques années déjà dans une offensive concertée contre les syndicats internationaux de la construction de Montréal, le secrétaire du Builder's Exchange (Montréal) se disait favorable en 1910 à l'existence de syndicats canadiens, déterminé qu'il était « à prendre position ferme pour le contrôle canadien des industries canadiennes et à ne pas les laisser contrôler par des agitateurs ouvriers étrangers venant des États-Unis. Leurs intérêts ne coïncident pas du tout avec le progrès du Canada ». *(To make a strong stand for Canadian control of Canadian industries and not allow them to be dominated by foreign labor agitators from*

[17] Voir p. 94.
[18] Voir p. 113,
[19] Lettre de F. G. Daniels à l'Union locale n° 2003 des tisserands, Québec, *Rapport général du Commissaire des travaux publics*, 1919-1920, p. 149.
[20] *Le Moniteur du commerce*, 21 août 1908, p. 14; *Industrial Canada*, oct. 1908, p. 181; sept. 1909, p. 116.

the U.S. whose interests are by no means identified with Canadian progress[21].) Aux prises avec une grève des briqueteurs, il entamait des négociations avec la Fédération canadienne du travail pour l'établissement à Montréal d'unités syndicales nationales parmi ces travailleurs[22]. La Fédération fonda effectivement un syndicat parmi les briqueteurs, mais celui-ci n'a fort probablement pas vécu très longtemps[23].

Comme on peut le soupçonner, l'adhésion du patronat montréalais au syndicalisme national était toute théorique; elle n'était qu'un élément de leur vaste offensive contre le syndicalisme international. Les employeurs, qu'ils soient francophones ou anglophones, n'ont appuyé véritablement les nationaux que dans la mesure où cela pouvait permettre d'affaiblir le syndicat international concurrent[24]. Souvent le type de syndicat national qu'ils souhaitaient voir s'établir s'apparentait davantage à une société de secours mutuel qu'à un véritable syndicat. Lorsque les nationaux se sont mis à revendiquer l'amélioration de leurs salaires et conditions de travail, ils ont vu se raidir ceux qui hier se disaient prêts à les épauler. La Dominion Textile et la Montreal Cotton n'ont pas hésité en 1908 à user de toutes leurs ressources pour éliminer la FOTC. Les nationaux n'ont pas été dupes du rôle peu honorable qu'on a voulu leur faire jouer. Ils ont bien, pendant un moment, consenti à croire à la bonne volonté de leurs employeurs, mais il est vite apparu que leurs intérêts divergeaient sur de nombreux points. Aussi n'ont-ils pas eu peur de recourir à la grève lorsque la situation l'exigeait.

2. Les employeurs québécois

Il n'est pas de meilleure façon de connaître les véritables intentions du patronat à l'égard du syndicalisme national que d'analyser leur comportement dans la ville de Québec. Voici, en effet, une ville où se développait le type de syndicalisme recherché par les employeurs. Nous nous attarderons aux syndicats de la chaussure qui

[21] *The Gazette*, 13 juillet 1910.
[22] *La Patrie*, 5 août 1910, p. 12.
[23] *Idem*, 18 août 1910, p. 5; 23 août 1910, p. 5.
[24] Il y a une exception à cette règle, celle de certains manufacturiers de chaussures de Montréal qui ont supporté la BSWU dans le but de profiter de la marque syndicale internationale et, ainsi, écouler plus facilement leurs produits dans l'Ouest.

assumaient une sorte de leadership du mouvement syndical dans cette ville.

On se rappellera que deux des trois syndicats de cordonniers de Québec avaient fait partie de fédérations nationales regroupant également des travailleurs de Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières. En 1900, les manufacturiers s'étaient ligués en une association patronale pour liquider les trois syndicats locaux devenus trop militants à leur gré. L'association avait pris l'initiative en octobre 1901 de la fermeture complète des fabriques jusqu'à ce que chaque travailleur signe un engagement écrit au terme duquel il renonçait à faire partie d'une association ouvrière. Les travailleurs demeurant étonnamment solidaires, le lock-out persista pendant presque deux mois. Les manufacturiers acceptèrent de réouvrir les portes de leur usine sur les instances de Mgr Bégin qui en avait fait une condition préalable à sa médiation[25]. La décision du prélat qui leur parvint quelques mois plus tard reconnaissait aux travailleurs le droit de s'associer, mais exigeait des modifications à la constitution de leur syndicat. Ayant d'avance accepté les conclusions du médiateur, les manufacturiers durent renoncer à leur intention initiale de faire disparaître les syndicats de cordonniers. Selon le désir de Mgr Bégin, ils acceptèrent de participer à la formation d'un comité de conciliation et d'un tribunal d'arbitrage dont les décisions étaient finales et exécutoires pour les employeurs comme pour les employés[26]. Les manufacturiers consentaient ainsi, bien à contrecœur, à traiter avec leurs employés par l'intermédiaire de leur syndicat respectif.

Même avec une constitution révisée par l'archevêché et la présence à leur réunion d'un chapelain, les syndicats de la chaussure continuèrent à se montrer très militants dans la défense de leurs intérêts. De 1901 à 1903, ils ont fomenté pas moins de cinq arrêts de travail et ce, malgré l'existence du tribunal d'arbitrage. Prévoyant devoir faire face à une grève coûteuse à l'été de 1904 sur la question d'un relèvement général des salaires, les manufacturiers décrétèrent encore une fois un lockout général à l'hiver de 1903[27]. « Il faut que ça passe ou que ça casse », déclarait un manufacturier, qui ajoutait[28] : « Nous préférons exercer notre industrie ailleurs ou changer de commerce plutôt que de vivre sous la férule des ouvriers qui chaque fois

[25] *L'Événement*, 29 nov. 1900, p. 3.
[26] *Idem*, 7 déc. 1900, p. 4.
[27] *La Presse*, 16 nov. 1903, p. 12.
[28] *Idem*, 20 nov. 1903, p. 12.

que l'ouvrage presse dans les boutiques, nous obligent à les payer plus cher en nous menaçant de la grève, alors que nous ne pouvons nous passer d'eux. » Après un mois d'arrêt de travail, les deux parties s'entendirent pour soumettre leur griefs au tribunal d'arbitrage[29]. Mais il répugnait toujours aux manufacturiers de devoir négocier avec un syndicat, fût-il national et pondéré par la présence d'un aumônier.

En 1913, l'Association des manufacturiers retirait ses représentants du tribunal d'arbitrage et avisait les syndicats qu'à l'avenir les manufacturiers régleraient « toutes difficultés qui pourraient survenir avec les ouvriers individuellement[30] ». L'un d'eux avouait à un journaliste du *Soleil* que les fabricants n'étaient « plus maîtres chez eux », qu'il leur fallait « plier et se rendre à toutes les exigences de l'Union » et qu'enfin « il n'y avait qu'à Québec où existait un tel état de choses[31] ». Le lockout qui suivit la décision des manufacturiers impliqua 3 000 ouvriers et dura sept semaines au terme desquelles les syndicats acceptèrent un compromis peu avantageux.

Les manufacturiers de Québec n'avaient pas la partie facile avec les syndicats de la chaussure qui figuraient sûrement parmi les syndicats les plus militants de la province. Ils pouvaient compter de la part des travailleurs de la chaussure sur un esprit de corps remarquable ; il était fort rare pour le temps qu'un syndicat puisse soutenir une grève d'un mois sans défection nombreuse parmi ses membres. Les manufacturiers vivaient donc dans la nostalgie de l'époque où ils négociaient individuellement avec chaque travailleur. Leur attitude n'était pas à ce niveau tellement différente de celle de leurs confrères de Montréal ; ils affichaient une égale crainte du syndicalisme militant[32].

* * *

Alors qu'au XIXe siècle le patronat refusait aux travailleurs le droit de se syndiquer au nom de la liberté du commerce, on peut noter, au début du XXe, une évolution vers une reconnaissance plus large de ce droit. Même s'il permettait aux employés de faire partie d'un syndicat, il lui refusait toutefois le droit de les représenter et de négocier en

[29] *Le Soleil*, 17 déc. 1903, p. 8.
[30] Procès-verbal de l'Union des monteurs, 24 oct. 1913, dans J. MATHIEU, « La condition ouvrière dans l'industrie du cuir à Québec de 1900 à 1930 », Maîtrise en histoire, Université Laval, 1969, fol. 105.
[31] *Le Soleil*, 2 juillet 1912, p. 10.
[32] *Idem*, 14 févr. 1914, p. 16; 16 févr. 1914, p. 1.

leur nom. Ce n'était que placés au pied du mur par un syndicat fort que les entrepreneurs s'inclinaient. Faites partie d'un syndicat si cela vous chante, disaient-ils à leurs employés, mais n'essayez pas de limiter le droit de gérer nos entreprises comme bon nous semble. L'organisation syndicale devait alors jouer un rôle plus ou moins similaire à celui d'une société de secours mutuel. Ils voulaient assigner cette fonction aux syndicats nationaux, sachant bien que les organisations syndicales internationales avaient un tout autre objectif. Le nationalisme que le patronat invoquait contre elle servait en fait de paravent à sa lutte contre le principe même de la négociation collective. Quand les manufacturiers se sont aperçus que les syndicats nationaux avaient à peu près la même conception de l'action syndicale, leur appui est devenu plus verbal qu'effectif. Et pour tout dire, dans leur échelle de valeurs, leurs intérêts l'emportaient sur le sentiment national.

B – Le gouvernement fédéral

Dès la première assemblée du Congrès national de 1903, les délégués adressaient une requête au gouvernement fédéral afin qu'il reconnaisse leur centrale comme l'unique porte-parole des travailleurs canadiens[33]. Le CMTC, soulignait-on, ne pouvait plus aspirer à jouer ce rôle puisque ses véritables chefs étaient des citoyens étrangers[34]. Le nouveau congrès qui, dans les années précédant sa fondation, avait senti de la part du gouvernement Laurier une certaine sympathie pour les organisations nationales, misait beaucoup sur son appui. Quelle allait être la réponse du gouvernement fédéral? Se contenterait-il, comme le patronat, d'un encouragement verbal?

1. Ralph Smith et le Parti libéral

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que le gouvernement fédéral vit, au tournant du siècle, accroître de façon considérable la proportion de syndiqués internationaux. Il préférait, bien sûr, que le mouvement syndical canadien soit sous le contrôle des seuls travailleurs du pays. C'était l'avis de sir William Mulock, ministre du

[33] *Procès-verbaux du CNMTC*, 1903, p. 22.

[34] Résolution du CNMTC présentée à W. Laurier, APC, Correspondance de sir W. Laurier, MG 26, vol. 282, 27089.

Travail, et de sir Wilfrid Laurier. Ce dernier l'exprima clairement dans une lettre adressée à son ministre du Travail en 1902: « Si nous devons avoir des syndicats dans ce pays — et je pense qu'ils apportent beaucoup de bien, à certains points de vue — nous devons tenter de les organiser sur une base nationale. » (*If we must have labour associations in this country — and I think they are productive of some good, in some respects — we must endeavour to organize them on national lines*[35].) Mulock faisait parvenir au premier ministre une lettre d'un contenu à peu près similaire, l'année suivante: « Tout le monde peut facilement comprendre quel désastre c'est pour un employeur canadien de se faire commander par des représentants d'une organisation étrangère; je ne m'attends pas à retrouver des rapports harmonieux jusqu'à ce que de telles interférences prennent fin. Néanmoins, il n'y a rien qui empêche les travailleurs de suivre leurs conseils. D'après moi, la seule façon de traiter de cette question est de les persuader que l'ingérence d'étrangers dans leurs affaires leur est préjudiciable. Une fois les travailleurs canadiens laissés à eux-mêmes, je pense qu'il y a tout lieu de croire que les employeurs et les employés canadiens tendent à se rapprocher les uns des autres. » (*One can readily understand how distasteful it must be to any employer in Canada to be dictated to by representatives of a foreign organization, and I do not look for the restoration of harmony until such interference comes to an end. Nevertheless, it is quite optional with the workingmen to accept such advice, and the only method so far as I can see for dealing with the matter is to satisfy the men that the outside interference in question is to their injury. Once the Canadian workingmen are left to themselves I think there would be a reasonable prospect of Canadian employers and employees coming closer together*[36].) La presse libérale, et d'une façon beaucoup plus soutenue après 1903, se faisait l'interprète de ce sentiment auprès de la population.

Celui qui s'était révélé le plus ardent défenseur de l'idée de transformer le CMTC en une véritable fédération canadienne, Ralph Smith, avait des affinités étroites avec le Parti libéral. C'était comme libéral-

[35] Lettre de sir W. Laurier à W. Mulock, 5 février 1902. Nous n'avons pu retrouver cette lettre dans la correspondance de Laurier, mais elle est citée par les historiens Babcock et Atkinson (Babcock, *op. cit.*, p. 174; Atkinson, « Organized Labour and the Laurier Administration: The Fortunes of a Pressure Group », p. 174).

[36] Lettre de W. Mulock à Laurier, 4 avril 1903, APC, Correspondance de sir W. Laurier, MG 26, vol. 259, 71788.

ouvrier *(lib-lab)* qu'il avait remporté en 1898 un siège à la législature provinciale de Colombie britannique[37]. Élu député fédéral d'une circonscription colombienne, il adopta en Chambre une attitude trop proche du Parti libéral, au gré de plusieurs, ce qui lui attira de nombreuses critiques parmi les travailleurs[38]. Il se vit même retirer la confiance de son propre syndicat et accusé par le Conseil du travail de Phoenix d'être « le supporteur d'un parti capitaliste corrompu par les dons qu'il reçoit des compagnies et qui essaie de faire correspondre les intérêts du capital et du travail[39] ». Lorgnant du côté du poste de ministre du Travail, il confessait à Laurier en 1904 « qu'il donnerait pleine satisfaction en Chambre non seulement aux ministres, mais au Parti aussi » ; il continuait en affirmant être prêt à tout moment « à se montrer raisonnable et même à abandonner toute proposition que Laurier jugerait déplaisante ou extrémiste » ; il terminait en s'avouant « un fervent partisan de Laurier, personnellement, et aussi du gouvernement et du Parti[40] ». Comme cette lettre nous permet de nous en rendre compte, Smith était très proche du Parti libéral.

Le projet qu'il avait conçu avec Draper en 1900 et 1901 de faire évoluer le CMTC vers une plus grande autonomie plaisait sans doute aux milieux politiques libéraux. D'ailleurs, les plus fervents partisans du syndicalisme national au Québec avaient trouvé bonne grâce auprès du gouvernement qui, lors de la création du ministère du Travail en 1900, leur confia la tâche de correspondants de la *Gazette du travail*. C'est ainsi qu'on préféra, aux chefs syndicaux internationaux, les Fitzpatrick, Dubreuil, Jobin et Griffiths. J.-A. Rodier, chroniqueur ouvrier à *la Presse*, y voyait la récompense publique de leur dévouement au Parti libéral[41]. Ces mêmes personnes, à la tête du groupe qui fonda le Congrès national, espéraient l'appui du gouvernement libéral.

Leur espoir a certainement contribué à dissiper certains doutes quant à l'avenir du nouveau congrès. Il serait cependant erroné d'y voir une création du Parti libéral ; comme nous l'avons démontré, sa

[37] Martin ROBIN, *Radical Politics and Canadian Labour : 1880-1930*, p. 42.
[38] « M. Smith, écrivait J.-A. Rodier, vous n'êtes pas de l'étoffe de M. Puttee (député ouvrier de Winnipeg). »
[39] *The Globe*, 18 sept. 1902, p. 8. Un comité spécial du CMTC blanchit en 1902 le président de ces accusations (ROBIN, *op. cit.*, p. 76).
[40] Lettre de R. Smith à Laurier, 13 juillet 1904, APC, Correspondance de Laurier, MG 26, vol. 328, 87984. Le mois suivant, sa femme sollicitait pour lui le poste de ministre (*ibid.*, 9 août 1904, vol. 332, 8855).
[41] *La Presse*, 28 nov. 1900, p. 9.

naissance est due davantage aux conflits internes du mouvement syndical lui-même. Le concours que le CNMTC attendait du gouvernement ne lui est pas venu, si ce n'est d'une manière fort indirecte.

2. Le Sénat

L'augmentation du nombre de grèves en 1903 ébranla le gouvernement tout autant que le monde patronal. Suite à une longue grève des mineurs en Colombie, il institua une commission royale d'enquête qui conclut en 1903 à la nécessité d'une loi défendant aux agitateurs étrangers de fomenter des grèves. Le rapport rappelait qu'on ne pouvait tolérer plus longtemps que l'industrie canadienne demeurât sous « la dictée d'étrangers sans foi ni loi[42] ». Aussitôt connu le rapport de la Commission, le sénateur Lougheed (Calgary) déposa un projet de loi qui rendait coupable d'un acte criminel tout individu qui, n'étant pas sujet britannique, « conseillait, encourageait ou provoquait au Canada une grève ou un lock-out[43] ». Le projet suscita un long débat où les sénateurs dénoncèrent à qui mieux mieux ces chefs étrangers venus au Canada pour paralyser l'industrie nationale. L'un d'eux estimait le Canada un pays « assez développé et assez puissant pour avoir des unions ouvrières exclusivement canadiennes et nationales[44] ». Mis au voix, le projet de loi fut adopté en juillet 1903 à une majorité de 25 voix[45]. L'Association canadienne des manufacturiers avait appuyé activement le projet de loi ; le secrétaire, pouvait-on lire dans l'*Industrial Canada*, avait été « en relation étroite avec plusieurs sénateurs de Montréal à ce sujet » *(closely in touch with several of the Montreal Senators upon the matter*[46]*.)*

Pour devenir loi, la mesure devait recevoir l'appui de la Chambre basse. Elle ne fut jamais présentée devant les députés parce que le gouvernement l'estimait trop radicale. Le mouvement syndical international était devenu une puissance trop forte pour que pût en limiter l'action une mesure législative. La stratégie du gouvernement visait plutôt, en agitant la possibilité d'une loi, à le discréditer aux yeux des travailleurs canadiens. D'ailleurs, c'était l'objectif qu'avait assigné Mulock à la Commission royale d'enquête sur les grèves en Colom-

[42] *Report of the Royal Commission on Industrial Disputes in the Province of British Columbia*, Ottawa, Gv. Printing Bureau, 1903, p. 76.
[43] *Débats du Sénat*, 22 juillet 1903, vol. I, p. 759.
[44] *Idem*, 29 avril 1903, vol. I, p. 758.
[45] *Idem*, p. 766.
[46] *Industrial Canada*, juillet 1903, p. 522.

bie : « Les travailleurs du Canada sont, pour une large part, passés sous le contrôle de la Fédération américaine du travail qu'ils semblent considérer en toute amitié. Peut-être perdront-ils cette illusion si une commission sérieuse, en laquelle les travailleurs ont confiance, souligne les torts qu'ils ont subis à cause de l'ingérence du syndicat américain. De telles conclusions auraient un effet instructif. » *(The working people of Canada have to a large extent come under the domination of the American Federation of Labor whom they appear to regard as their friends. Perhaps it would assist to disillusion them if an intelligent commission, one in which the working people had confidence, were to point out the injuries that have come to them because of the interference of the American Union. Such pronouncement would have an educational effect*[47].) Il est fort probable que la décision de Laurier de laisser le Sénat adopter le projet de loi Lougheed faisait partie de cette même stratégie. Mackenzie King, sous-ministre du Travail, rassura privément Gompers qui faisait une tournée au Canada en mai 1903[48]. John Flett était lui aussi convaincu que le projet de loi n'aboutirait jamais devant la Chambre[49].

D'autres membres de la Chambre haute présentèrent des projets de loi à peu près similaires en 1907, 1909 et 1910[50]. Ils faisaient suite chaque fois à une grève importante menée par des syndicats internationaux. Contrairement au projet Lougheed, les sénateurs rejetèrent en majorité chacune de ces mesures. Là encore, il est permis de croire que le gouvernement cherchait à rassurer les manufacturiers et à montrer le bout du bâton aux internationaux. Un député de l'opposition faisait remarquer que le sénateur McMullen, initiateur des projets de loi de 1907 et 1909, était un fidèle partisan libéral qui n'aurait pas présenté « à la Chambre Haute un bill que le Gouvernement n'eût pas inspiré[51] ». Le ministre du Travail d'alors, Rodolphe Lemieux, s'empressa de nier que le bill fût un projet de loi gouvernemental et donna son assurance qu'il s'opposerait à son adoption[52].

[47] Lettre de W. Mulock à Laurier, 4 avril 1903, APC, Correspondance de Laurier, MG 26, vol. 259, 71788.
[48] *Report of the Proceedings of the AFofL*, 1903, p. 22, dans BABCOCK, *op. cit.*, pp. 252 et 253.
[49] Lettre de J. Flett à Gompers, 24 juillet 1903; lettre de Gompers à Flett, 28 juillet 1903, SGL, vol. 75, 556.
[50] Projets de loi McMullen en février 1907 et mars 1909; amendement Belcourt en avril 1910.
[51] *Débats des Communes*, 6 février 1907, Session 1906-1907, vol. II, 2705.
[52] *Ibidem.*

Chaque fois qu'un projet de loi de cette nature revenait au Sénat, la presse libérale et les hommes politiques libéraux alléguaient leur préférence pour le syndicalisme de type national. Mais, comme le fit le patronat, l'appui du gouvernement fédéral fut plutôt verbal et il n'entreprit rien de concret pour favoriser son développement. Chaque année voyait croître les effectifs des syndicats internationaux, ce qui en faisait évidemment un groupe de plus en plus difficile à manœuvrer. Pour cette raison, il semble bien que le gouvernement ait adopté comme politique de laisser les travailleurs choisir eux-mêmes leur allégeance syndicale. Il aurait pu en être autrement si les syndicats nationaux avaient connu plus de succès, mais comme ils devenaient un groupe de plus en plus marginal, ils représentaient de moins en moins une solution convenable de rechange. Le gouvernement fédéral ne favorisait pas pour autant les internationaux; tout au plus tolérait-il leur présence puisque c'était le type de syndicalisme que s'était donné la grande majorité des travailleurs canadiens.

3. « The Legitimate Labour Movement »

L'attitude du gouvernement à l'égard des internationaux changea radicalement lorsqu'il lui fallut l'appui des organisations ouvrières à l'effort de guerre. L'élection du Parti conservateur en 1911 n'avait pas tellement changé la politique du gouvernement à l'égard des syndicats nationaux et internationaux. La seule différence notable consistait en un certain durcissement du CMTC à l'endroit du ministre du Travail, T. W. Crothers; on l'accusait d'avoir renouvelé le personnel de son ministère en usant de patronage, de ne pas avoir appliqué la loi du salaire raisonnable et d'avoir refusé de nommer un conseil d'arbitrage lors de grèves à Nanaimo (1913) et à Thetford (1916)[53]. L'entrée du Canada en guerre n'a pas réjoui non plus le Congrès, mais, après un long débat, les délégués appuyèrent la participation du Canada « à la défense de la liberté et de la démocratie[54] ». On restait néanmoins fermement opposé à toute mesure de conscription[55]. La Fédération canadienne du travail réprouvait elle aussi le recours à une semblable mesure[56].

[53] *The Daily Telegraph* (St. John, N.-B.), 23 sept. 1914, p. 8; *The Globe*, 27 sept. 1916, p. 9.
[54] *Proceedings of TLC*, 1915, p. 14. Voir à ce sujet l'article de M. ROBIN, « Registration, Conscription and Independent Labour Politics », *Canadian Historical Review*, vol. XLVII, n° 2 (juin 1966), pp. 101-118.
[55] *Proceedings of TLC*, 1915, p. 15; 1916, pp. 21 s.
[56] *Proceedings of the CFL*, 1916, p. 5.

En août 1916, le gouvernement franchit un pas en ce sens lorsqu'il autorisa la formation du National Service Board, organisme chargé de dresser l'inventaire de la main-d'œuvre au Canada. Le geste déplut aux organisations syndicales qui n'avaient même pas été consultées lors de la formation de cette commission[57]. Le gouvernement comprit alors qu'il lui fallait leur appui pour mener à bon terme son inventaire. De plus, il se rendit compte que, dans l'éventualité de la conscription, il était indispensable d'y associer le mouvement syndical. C'est pourquoi, à partir du début de 1917, le gouvernement modifia du tout au tout son attitude envers le travail organisé. Il adopta une série de mesures propres à amadouer le monde syndical.

Le gouvernement Borden commença d'abord par nommer un représentant des travailleurs au Sénat, Gideon Robertson, alors vice-président de l'Ordre des télégraphistes de chemins de fer d'Amérique du Nord[58]. Quand, en mai 1917, Borden s'avisa de recourir à la conscription, il invita Robertson à joindre le Cabinet à titre de ministre sans portefeuille. Robertson appuyait sans réserve la politique du gouvernement; il écrivait à l'époque à Borden: « Votre politique à l'égard de la guerre a mon entière approbation; elle a reçu et continuera à recevoir mon appui loyal. Avec mes deux fils et d'autres proches parents impliqués dans cette guerre, mon sentiment personnel ne peut être différent. » *(Your war policy has my hearty approval and has received and will continue to receive my loyal support. With two sons and other near relatives engaged in it, my personal sympathies could not be otherwise*[59]*.)* Robertson s'employa à vaincre la résistance des organisations ouvrières dont l'opposition à la conscription menaçait de dégénérer en grève générale. Le président du CMTC avait déclaré, en juillet 1917, devant un auditoire de Canadiens français à Hull que si le service militaire devenait obligatoire, les travailleurs syndiqués « déposeraient leurs outils et refuseraient de travailler[60] ».

Le premier souci de Robertson fut d'organiser une conférence ouvrière nationale qui réunirait des représentants des syndicats et du gouvernement. À la veille d'entreprendre une deuxième campagne pour augmenter le nombre de conscrits, ce dernier avait particulièrement besoin de l'appui du mouvement syndical[61]. Au cours de deux réunions tenues en janvier 1918 auxquelles participaient une cinquantaine de syndiqués internationaux, le gouvernement obtint leur approbation à sa campagne d'enregistrement en échange, entre autres choses, de leur participation à certaines commissions gouvernementales formées durant la guerre et la période de reconstruction qui suivrait[62]. On pouvait lire dans le rapport de la conférence : « Le gouvernement de ce pays s'est rendu compte qu'aucune mesure ne peut réussir sans l'appui des travailleurs. Pour obtenir leur vraie collaboration, nous devons reconnaître les organisations de travailleurs comme leur seul véritable porte-parole. » *(The Government of this Country having realized that no measures can be successful without the cooperation of the workers, and also that to obtain that expression of true cooperation it must recognize the organizations of the workers as the only tangible means of expression*[63]*.)* Pour la première fois de son histoire, le gouvernement fédéral reconnaissait officieusement les organisations ouvrières comme porte-parole des travailleurs et les associait à des commissions gouvernementales.

Il n'avait pas le choix de refuser la collaboration de ces syndicats même s'ils appartenaient à des fédérations internationales. La Fédération canadienne du travail comprenait en 1918 à peine huit syndicats et environ 1 400 membres[64]. C'est donc au CMTC qu'échut l'honneur de représenter les travailleurs canadiens; le gouvernement nomma en 1918 une dizaine de ses membres à des commissions fédérales[65].

Plus significative à plusieurs égards du revirement de la politique fédérale fut l'invitation du gouvernement à Gompers de venir s'adresser aux députés et sénateurs réunis en séance spéciale. C'est Robertson qui eut cette idée destinée à vaincre les réticences des organisations syndicales internationales à l'effort de guerre[66]. Quoi de plus habile que de faire venir leur chef qui s'était fait aux États-Unis le champion de la conscription. On accueillait dans l'enceinte même du Parlement le président de ceux qui, quinze ans plus tôt, étaient accusés de vouloir ruiner l'économie canadienne.

[57] ROBIN, *loco cit.*, p. 103.
[58] Pour un historique de la carrière de Robertson, voir J. FOY, « Gideon Robertson ».
[59] Lettre de G. Robertson à R. Borden, 23 août 1917, APC, Correspondance de R. Borden, MG 26H, 71833.
[60] *Canadian Annual Review*, 1917, p. 420.

[61] FOY, *op. cit.*, fol. 46.
[62] *Idem*, fol. 49 s; Memorandum of Conferences between Representatives of Labour and the War Committee, janv. 1918, APC, Correspondance de Borden, MG 26H, 54066.
[63] Memorandum of Conferences...
[64] Voir p. 104.
[65] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Organization in Canada*, 1918, p. 27.
[66] APC, Correspondance de R. Borden, MG 26H, 54176.

L'avènement en 1918 de la One Big Union dans l'Ouest, une centrale syndicale plus à gauche que le CMTC, et la grève de Winnipeg surtout (1919) rapprochèrent encore davantage le gouvernement des syndicats internationaux. Les deux groupes s'entendaient pour voir dans l'émergence de ce type de syndicalisme une menace à leur autorité respective[67]. Au plus fort de la grève, Robertson, lui-même dirigeant d'une fédération internationale, alla jusqu'à faire appel à Gompers et aux présidents de fédérations internationales afin qu'ils incitent les syndiqués internationaux en grève à retourner au travail[68]. Sous la conduite de Robertson, le ministère du Travail favorisa à quelques reprises les internationaux au détriment d'une formation syndicale canadienne, la One Big Union, jugée trop radicale[69]. Dans un pamphlet dirigé contre ce groupe et inclus dans la livraison régulière de la *Gazette du travail*, les internationaux se voyaient caractériser de « legitimate labour movement[70] ». Mieux encore, dans un mouvement de sollicitude inédite, le gouvernement accordait un don de 1 000 dollars en 1917 et 1919 pour l'organisation de la réunion annuelle du CMTC. L'arrêté ministériel qui justifiait la contribution de 1919 se lisait ainsi : « Attendu que les relations industrielles sont cette année-ci assez tendues, et à cause des efforts inhabituels faits par l'exécutif du Congrès pour les stabiliser... » *(Inasmuch as the industrial conditions are during the present year quite abnormal, and because of the unusual efforts being made by the executive of the Congress to stabilize industrial conditions*[71]*...)* Le gouvernement remerciait à sa façon le CMTC du rôle qu'il avait joué lors de la grève de Winnipeg. Enfin, autre geste révélateur de la nouvelle philosophie du gouvernement fédéral envers les syndicats internationaux : les modifications à la loi de l'immigration susceptibles de favoriser la venue « d'agitateurs étrangers ». En effet, un amendement voté en 1921 exemptait des procédures normales d'immigration les organisateurs des syndicats internationaux envoyés en sol canadien[72]. Si, au début du siècle,

[67] FOY, *op. cit.*, fol. 102.
[68] *The Citizen*, 31 mai 1919; Lettre de G. Robertson à Gompers, 29 mai 1919, dans *Débats des Communes*, 2 juin 1926, Session 1926, vol. IV, 4054.
[69] FOY, *op. cit.*, fol. 111 ss.
[70] *The Labour Gazette*, août 1920, dans FOY, *op. cit.*, fol. 110.
[71] Memorandum au ministère du Travail, 13 avril 1926, APC, Department of Labour, Dossier Lacelle, RG 27, vol. 115, 60002.
[72] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Legislation in Canada*, 1921, p. 10, dans FOY, *op. cit.*, fol. 145.

le gouvernement n'avait pas favorisé d'une façon précise les syndicats nationaux, au contraire il avait trouvé après la guerre le moyen de faciliter le travail des fédérations internationales.

Lorsqu'il fallut déléguer à l'étranger des représentants de travailleurs canadiens, le gouvernement se tourna encore une fois vers les internationaux. À la réunion interalliée des représentants du travail en février 1918, c'est le secrétaire du CMTC qui eut l'honneur d'assister aux délibérations du groupe. Ce sont également des membres de l'exécutif du Congrès qui participèrent en 1918 et 1919 aux premières réunions qui donnèrent naissance à l'Organisation internationale du travail. Quoique la Fédération canadienne du travail ait voté plusieurs résolutions réclamant sa participation à ces conférences, rien n'y fit : le gouvernement se limita à déléguer des membres du CMTC[73]. Le président David Giroux s'en plaignit amèrement dans une lettre adressée au *Soleil* et à *la Presse* en 1924; le choix du délégué ouvrier était, selon lui, illégal puisqu'il représentait un syndicat « américain » et non une union proprement canadienne[74]. Nous verrons plus loin que la CTCC ne ménagea pas non plus ses critiques à l'égard du système de représentation mis au point par le gouvernement fédéral. À l'intérieur d'un laps de temps assez court, le revirement du gouvernement avait quelque chose d'assez spectaculaire.

À l'instar de l'attitude du patronat, l'appui que le gouvernement fédéral a manifesté envers les syndicats nationaux n'a jamais dépassé le stade verbal. Tout au plus a-t-il menacé les internationaux de limiter leur possibilité d'accès au Canada. Et encore cette menace ne s'est-elle vraiment fait sentir que vers 1903 lorsque, alarmé par une recrudescence du nombre des grèves, le patronat incita le gouvernement à l'action. Sauf à ce moment bien précis, le gouvernement regarda passivement croître l'emprise des internationaux sur le mouvement syndical canadien. Déjà vers 1900, cette emprise était si importante qu'elle pouvait difficilement être enrayée par une action législative. Il a donc choisi de laisser aux travailleurs le soin de déterminer eux-mêmes leur allégeance syndicale.

Comme en plusieurs pays occidentaux, la guerre de 1914-1918 força le gouvernement à porter une attention spéciale aux organisations syndicales. Le CMTC ayant acquis une prépondérance indiscutable

[73] *Le Soleil*, 22 déc. 1916, p. 9; *Proceedings of the CFL*, 1917, p. 13; Lettre de C. E. Clay à R. Borden, 11 sept. 1919, APC, Correspondance de R. Borden, MG 26H, 60685.
[74] *La Presse*, 21 janvier 1924; *Canadian Congress Journal*, févr. 1924, p. 49.

dans le mouvement syndical du Canada, le gouvernement se vit dans l'obligation de le reconnaître comme porte-parole des travailleurs canadiens. La grève de Winnipeg transforma la politique de collaboration que le gouvernement avait instituée durant la guerre en un soutien effectif envers les internationaux. Assez paradoxalement, ce changement d'orientation du gouvernement visait précisément à enrayer l'expansion d'un syndicat national, la One Big Union.

* * *

Comme le nationalisme du patronat, celui que prêche le gouvernement se subordonne à d'autres valeurs jugées plus importantes. La One Big Union, croyait-on à l'époque, mettait en danger un certain rapport de forces entre les groupes sociaux qui composaient la société canadienne. Après avoir partagé les mêmes réactions, au début du siècle, lorsque les internationaux avaient augmenté leurs effectifs canadiens et soutenu plusieurs grèves importantes, le patronat et le gouvernement préférèrent composer avec les syndicats nationaux dont les objectifs et les moyens d'action leur paraissaient moins susceptibles de perturber l'ordre social. Mais devant le peu de succès des nationaux à regrouper les travailleurs, le gouvernement se désintéressa d'eux tout en montrant une certaine tolérance à l'égard des internationaux. Pendant ce temps, le patronat n'abandonnait pas sa lutte contre le syndicalisme, au nom de la pleine liberté des employeurs de gérer leur entreprise à leur gré. Le syndicalisme national qu'il encourageait en était donc un de complaisance envers les employeurs, et un syndicat qui assurait pleinement les intérêts des travailleurs se voyait aussitôt soumis, de la part des patrons, aux mêmes brimades que les internationaux.

La naissance et l'affirmation d'un syndicalisme militant après la guerre ne modifièrent pas tellement les attitudes envers le travail organisé, si ce n'est qu'il semblait préférable de négocier avec les représentants d'une fédération internationale plutôt qu'avec ceux qui dirigeaient la OBU. Ce dernier mouvement eut toutefois peu d'emprise dans l'Est du Canada de sorte qu'il ne modifia pas substantiellement la perception des employeurs. Le gouvernement quant à lui sortit de l'expérience en appuyant sans équivoque le développement du syndicalisme international en sol canadien. Passant outre au caractère « étranger » de son organisation, il jugeait ce mouvement plus compatible avec les « meilleurs intérêts » du pays.

CHAPITRE V

LE CLERGÉ ET LE SYNDICALISME, 1900-1918

LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DU CLERGÉ, 1900-1910
MÉMOIRE AUX ÉVÊQUES, 1910
LES PREMIERS SYNDICATS CATHOLIQUES, 1907-1918

C'ÉTAIT EN 1913. Narcisse Arcand, organisateur provincial de la Fraternité internationale des charpentiers et menuisiers, avait organisé à Jonquière une assemblée publique et invité Mgr Lapointe, aumônier fondateur des syndicats catholiques locaux, à y adresser la parole. Trois cents ouvriers environ eurent alors l'occasion d'assister, durant deux heures, à une joute oratoire mémorable[1] au cours de laquelle une question d'Arcand devait profondément remuer Mgr Lapointe. Vingt-cinq ans plus tard, ce dernier la rappelait dans une lettre au père Archambault : « Nous mourions de faim, opprimés par les puissances d'argent. La Fédération américaine du travail nous a ouvert ses portes, nous nous y sommes jetés. Et vous, durant ce temps, que faisiez-vous[2] ? »

Arcand visait juste : qu'avait fait le clergé pour soulager la misère des travailleurs ? On ne connaît pas au texte la réponse de Mgr Lapointe. Il a sans doute dû faire valoir les nombreuses œuvres d'assistance sociale que l'Église animait depuis longtemps. Mais, ce à quoi Arcand s'en prenait, c'était l'incapacité de l'Église de trouver des solutions neuves aux maux engendrés par la révolution industrielle et son hostilité aux organisations que s'étaient données les travailleurs.

[1] *Le Progrès du Saguenay*, 5 juin 1913, pp. 1 et 3.
[2] Lettre de Mgr Lapointe au R. P. Archambault, 28 avril 1938, Archives de l'École sociale populaire, Correspondance.

A – Les premières interventions du clergé

1. Le clergé et le mouvement syndical au XIXe siècle

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le clergé catholique combattait les mouvements syndicaux naissants au nom d'une conception hiérarchique et statique de l'organisation sociale. Dans son optique, l'inégalité des aptitudes individuelles entraînait inévitablement une inégalité des conditions sociales, phénomène, soutenait-on, tout à fait naturel, inéluctable. Dans la hiérarchie qu'engendrait cette vision de la société, dont les travailleurs occupaient les strates inférieures, la loi fondamentale du respect de l'autorité devait régler tous les rapports entre les différents groupes qui formaient la pyramide sociale[3]. Tel un fils envers son père, le travailleur avait alors le devoir de se plier à l'autorité de ceux qui assuraient le progrès matériel de la communauté. S'unir contre le patronat, contester sa conduite, c'était manquer à ses devoirs, récuser un ordre social conforme aux lois de la nature.

Imbus de ces principes, les évêques québécois de cette époque ont donc manifesté la plus grande opposition, sinon même de l'hostilité envers les organisations syndicales. Mgr Bourget, Mgr Baillargeon et surtout Mgr Taschereau ont usé de leur autorité pour dissuader les catholiques d'en faire partie[4]. L'évêque de Québec crut même nécessaire en 1884 de recommander à ses prêtres de refuser l'absolution aux membres des Chevaliers du travail[5]. Cet interdit fut cependant levé trois ans plus tard sous la pression d'évêques américains auprès de Rome[6]. La préférence des évêques allait aux sociétés de secours mutuels jouissant d'un développement exceptionnel dans les milieux francophones au Canada et au nord des États-Unis.

[3] N. Bélanger et J.-G. Lalande, «Les réactions devant la montée ouvrière», dans *les Travailleurs québécois 1851-1896*, Montréal, PUQ, 1973, p. 152.

[4] *Idem*, pp. 159 à 161; E. Forsey, «History of Canadian Trade Unionism 1812-1902», chap. III, fol. 36 s.

[5] Mgr Taschereau, *Mandements, lettres pastorales...*, vol. X, pp. 454 s., dans F. Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal express, 1973, p. 57.

[6] Mgr Fabre, archevêque de Montréal, n'était pas du tout d'accord avec son collègue de Québec. Il vint bien près d'envoyer à Rome un mémoire à ce propos notant que «ce sont les évêques qui n'ont pas les Chevaliers du travail chez eux qui déploient le plus de zèle à les combattre» (F. Harvey, *op. cit.*, p. 61).

C'est donc d'une façon assez traditionnelle que le clergé entrevoyait la solution du problème ouvrier. Il misait sur l'esprit de justice et de charité des «classes supérieures» et, pour les moins favorisés, sur la fondation d'œuvres à caractère social comme la Saint-Vincent-de-Paul et les sociétés de secours mutuels[7].

Il est assez étonnant que la parution de l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891 n'ait pas eu plus d'influence sur le clergé québécois. La plupart des journaux de cette époque ont enregistré sa publication comme un fait divers; certains en ont donné le texte, mais très peu y ont ajouté quelque commentaire[8]. Trois brochures expliquant son contenu sont parues peu après, celles de l'abbé Gosselin et des pères Alexis et Gohiet[9]. À Montréal, Mgr Fabre souligna la «gravité» du document en faisant parvenir le texte à ses prêtres, mais son geste ne fut suivi d'aucune action spéciale[10]. La fin du siècle dernier étant une période plutôt calme dans le domaine social, le clergé ne sentit donc pas l'utilité d'insister outre mesure sur la pertinence de la lettre encyclique.

Les chefs syndicaux conservèrent un très mauvais souvenir de l'opposition de l'épiscopat à leur association. Au début du XXe siècle, lorsque le clergé s'intéressa davantage au mouvement syndical, il eut à surmonter un sentiment de méfiance profond et assez compréhensible de la part des travailleurs. Ainsi, le Conseil central de Québec refusa, après y avoir été invité, de prendre part aux démonstrations qui eurent lieu à l'occasion de la mort du cardinal Taschereau[11]. Alphonse Verville, député ouvrier de Maisonneuve, rappelait en 1911

[7] Probablement assez proche des sociétés de secours mutuels, l'évêque de Montréal a patronné en 1866 la formation d'une société confessionnelle de commis-marchands; Mgr Taschereau faisait de même en 1883 en fondant l'Institut commercial Saint-Louis, société mixte de commis et de patrons (*l'Union nationale*, 8 août 1866, dans D. Julien, «Médéric Lanctôt, le mouvement ouvrier québécois et les influences américaines et européennes», Maîtrise en science politique, Université de Montréal, 1973, fol. 127; *la Vérité*, 31 mars 1883, dans P. Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis 1851-1905*, p. 257).

[8] N. Bélanger et J.-G. Lalande, *op. cit.*, pp. 189 s.

[9] Alexis de Barbezieux, *Cinq conférences sur l'encyclique de Léon XIII*, 1892; Père Gohiet, *Conférences sur la question ouvrière données à l'église Saint-Sauveur de Québec*, Québec, Leclerc et Roy, 1892, 190 p.; Abbé D. Gosselin, *Cathéchisme populaire de la lettre encyclique de Notre Saint Père Léon XIII*, Québec, Côté, 1891, 31 p.

[10] Mgr Fabre, *Mandements, lettres pastorales... de Montréal*, vol. X, p. 747.

[11] *La Presse*, 14 mai 1898, p. 12.

à un auditoire de travailleurs que le clergé reprendrait la confiance des ouvriers dans la mesure où il ne se mêlerait pas de politique et de questions ouvrières[12]. Et Alfred Charpentier a cru pendant longtemps que cette méfiance rendait impossible l'établissement de syndicats catholiques à Montréal[13]. Il faudra, de la part des premiers aumôniers, un long travail de persuasion auprès des travailleurs pour que le clergé puisse regagner la confiance d'un certain nombre d'entre eux.

Le domaine social n'avait donc pas encore trouvé d'écho particulier auprès de l'épiscopat québécois qui rattachait ce problème à l'obligation de charité et condamnait les organismes syndicaux. Alors qu'en Europe, depuis 1880 environ, les catholiques sociaux s'affirmaient à l'intérieur de l'Église, le clergé québécois restait à l'écart de ce mouvement[14].

2. Mgr Bégin et les travailleurs de la chaussure

C'est tout à fait par hasard qu'en 1900 l'archevêque de Québec, Mgr Bégin, est intervenu dans un conflit de la chaussure et que son geste a conduit le clergé à porter une attention tout à fait spéciale au mouvement syndical. Parce qu'ils estimaient exagérées les exigences des trois syndicats de la chaussure de Québec, les manufacturiers de la ville s'étaient regroupés en association et avaient décrété, le 25 octobre, un lock-out général jusqu'à ce que chaque travailleur signe devant notaire un contrat qui l'engageait à n'appartenir à aucune association ouvrière[15]. Près de 4 000 ouvriers se retrouvèrent ainsi sans travail, bien décidés à résister au chantage de leurs employeurs. Comme le conflit s'éternisait, l'éditorialiste du journal *l'Événement* suggéra, le 21 novembre, de soumettre le conflit à Mgr Bégin, « arbitre d'une grande sagesse » dont « le jugement ne manquerait pas de donner la plus entière satisfaction[16] ». Les deux parties s'étant rendues à la suggestion du journaliste, Mgr Bégin accéda à leur

[12] *Le Devoir*, 7 mars 1911, p. 3.

[13] Voir à ce sujet A. CHARPENTIER, *Ma conversion au syndicalisme catholique*.

[14] Nous tenons quand même à signaler un précurseur, disciple de Le Play, l'abbé Lortie de Québec: Il existait à Montréal depuis 1888 une Société d'économie sociale placée sous l'égide de la société parisienne du même nom et qui regroupait des membres de profession libérale intéressés aux problèmes sociaux (*la Presse*, 11 juin 1903, p. 1).

[15] *La Presse*, 15 nov. 1900, p. 10.

[16] *L'Événement*, 21 nov. 1900, p. 2.

demande[17]. En guise de condition préliminaire à son arbitrage, il exigea des manufacturiers la réouverture de leurs fabriques sans discrimination pour les employés, et demanda aux syndiqués la suspension de leurs réunions pendant une quinzaine de jours. Les deux parties acceptèrent également de se conformer à la décision arbitrale, quelle qu'en soit la teneur[18].

La sentence qui leur parvint six semaines plus tard s'inspirait des principes de l'encyclique *Rerum Novarum*. Changement important par rapport aux décisions de ses prédécesseurs, l'archevêque reconnaissait aux travailleurs le droit d'association, un « droit naturel » qui « a toujours existé et existera toujours[19] ». Il réprouvait ainsi un des principaux objectifs de l'Association des manufacturiers à l'origine du lock-out patronal. Cependant, l'archevêque assortissait le droit d'association reconnu aux travailleurs d'une limite importante. N'étaient reconnus comme légitimes que les syndicats qui se proposaient « d'atteindre une fin honnête et juste » et qui n'employaient pour y arriver « que des moyens conformes à la morale, à l'honnêteté et à la justice[20] ». Estimant avoir décelé dans la constitution des syndicats en cause des articles qui portaient « de fortes atteintes à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice », il insistait pour qu'elle subisse un certain nombre de modifications[21]. D'autre part, il proposait l'institution d'un comité de réclamations et de conciliation et un tribunal d'arbitrage pour régler non seulement le conflit présent, mais tous les autres différends qui pourraient se présenter à l'avenir.

Selon la proposition de l'archevêque, les comités de réclamations et de conciliation respectivement composés de trois ouvriers et de trois manufacturiers verraient à résoudre ensemble à l'amiable les plaintes des ouvriers envers leur patron. Si ces deux comités ne parvenaient pas à s'entendre, le litige serait déféré à un tribunal d'arbi-

[17] *Idem*, 29 nov. 1900, p. 3. Contrairement à ce qu'on peut lire parfois, celui-ci ne s'est pas imposé aux parties en cause. De plus, l'arbitrage d'un évêque dans un conflit ouvrier n'était pas nouveau puisque celui de Mgr Manning, archevêque de Londres, avait mis fin en 1889 à une grève des débardeurs (DANIEL-ROPS, *Un combat pour Dieu*, Paris, Fayard, 1962, p. 217).

[18] *L'Événement*, 5 déc. 1900, p. 4; 7 déc. 1900, p. 4.

[19] « Sentence arbitrale de Monseigneur l'Archevêque de Québec, 10 janvier 1901 », dans *la Semaine religieuse de Québec*, 26 janv. 1901, p. 356.

[20] *Ibidem*.

[21] *Idem*, p. 357.

trage composé d'un représentant des travailleurs, d'un représentant patronal et d'un troisième membre choisi par les deux parties. En cas de mésentente sur le choix du troisième arbitre, on prévoyait qu'il appartiendrait à un juge de la Cour supérieure ou à l'archevêque de le désigner[22]. Il était entendu que, pendant le temps où durerait l'arbitrage, les ouvriers ne pourraient faire la grève ni les patrons fermer leurs ateliers[23]. « Avec cette manière de procéder, estimait l'archevêque en conclusion, les droits de chacun seront respectés et les relations entre patrons et ouvriers ne cesseront jamais d'être amicales[24]. »

La formule d'arbitrage mise au point par l'archevêque n'avait rien de tellement original ; la loi de conciliation du gouvernement fédéral votée l'année précédente établissait un tribunal d'arbitrage à peu près similaire. Quoi qu'on puisse en croire, n'était pas tellement neuve non plus l'intervention du clergé pour modifier les statuts d'un syndicat. Mgr Bourget avait demandé en 1873 à l'Union typographique Jacques-Cartier de supprimer certains passages de sa constitution[25]. L'analyse des statuts des Chevaliers de Saint-Crépin en 1869 par Mgr Bourget puis de ceux des Chevaliers du travail par Mgr Taschereau en 1884 les avait conduits à réprouver l'adhésion des catholiques[26]. En fait, ce qui était plus singulier dans la décision de Mgr Bégin, c'était son appui non équivoque au droit des travailleurs de se former en association. Il l'assortissait de certaines conditions, certes, mais le principe était néanmoins posé sans ambiguïté ; il reconnaissait aux travailleurs le droit naturel de défendre leurs intérêts par le truchement d'un syndicat. À partir de cette date, le clergé de Québec défendit ce droit contre la prétention des manufacturiers à vouloir négocier individuellement avec les travailleurs.

Quelques jours après la publication de la sentence, un conflit éclatait dans une fabrique de chaussure de la capitale. Les manufacturiers acceptèrent alors de se conformer à la décision de Mgr Bégin en nommant leurs délégués au comité de conciliation et au tribunal d'arbitrage. Les travailleurs tardèrent à accepter puisque les modifications demandées à leur constitution exigeaient, du moins dans le cas de la Fraternité des cordonniers unis, l'approbation du bureau central

[22] *Idem*, p. 358.
[23] *Idem*, p. 359.
[24] *Ibidem*.
[25] FORSEY, *op. cit.*, chap. III, fol. 36 s.
[26] BÉLANGER et LALANDE, *op. cit.*, pp. 159 et 162.

de la Fraternité (Saint-Hyacinthe)[27]. Il n'est pas impossible non plus qu'ils aient craint la révision de leur constitution, car l'archevêque n'avait pas encore précisé les passages qu'il voulait voir modifier. Néanmoins, en février, les trois syndicats avaient choisi leurs représentants au comité de réclamations et au tribunal d'arbitrage.

Après avoir permis le règlement de quelques conflits d'ordre mineur, le système d'arbitrage mis au point par Mgr Bégin fut soumis à rude épreuve dès juin de la même année. En effet, l'unité syndicale locale de la Fraternité des cordonniers unis ordonna à ses membres de cesser le travail dans deux manufactures où étaient employés des machinistes non membres du syndicat. Les patrons portèrent aussitôt leur cause devant le comité de conciliation (patrons) qui exigea, avant de procéder, que les ouvriers retournent au travail ainsi que le prévoyait la sentence arbitrale[28]. La Fraternité s'y refusa, estimant que la présence de non-unionistes dans les ateliers mettait son existence en danger. Les manufacturiers se plaignirent alors de l'attitude du syndicat auprès de l'archevêque qui, sans attendre de connaître la version des ouvriers, les convoqua à l'église Saint-Roch.

Là, le curé de la paroisse lut un document signé par Mgr Bégin. Il contestait aux travailleurs le droit d'abandonner le travail et sommait les trois syndicats de la chaussure de soumettre immédiatement leur constitution aux autorités religieuses[29]. Le curé précisa même que, si les chefs ouvriers ne consentaient pas à faire disparaître ce qu'il y avait de répréhensible dans leur constitution, l'archevêque lui-même « les inviterait à former une union séparée qui saurait protéger les vrais intérêts de l'ouvrier et du patron[30] ». À la fin de son intervention, il demanda qu'une « motion de grande importance » soit adoptée par l'assemblée, séance tenante. Des ouvriers s'opposèrent, faisant observer qu'une proposition concernant les seuls cordonniers ne pouvait être mise au vote devant une assemblée composée en partie de gens étrangers au conflit et que, d'autre part, les syndicats de cordonniers ne pouvaient raisonnablement prendre une décision sans avoir eu le loisir d'étudier le document[31]. Sur ce, la motion ne fut pas mise au voix et l'assemblée ajourna sans qu'une décision soit prise.

[27] *La Presse*, 7 févr. 1901, p. 9 ; 9 févr. 1901, p. 1.
[28] *L'Événement*, 28 juin 1901, p. 4 ; 29 juin 1901, p. 5.
[29] *Idem*, 29 juin 1901, p. 7.
[30] *Ibidem*.
[31] Arthur MAROIS, « Récit succinct d'un conflit », 29 nov. 1901, fol. 3 s., AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.

Le mois suivant, sous le poids de fortes pressions, l'Union des monteurs et la Fraternité des tailleurs de cuir soumirent comme on le leur demandait leur constitution à l'examen de l'archevêque[32]. Dans le cas de la Fraternité des cordonniers unis (machinistes), la résistance fut plus âpre. Elle niait à l'autorité ecclésiastique le pouvoir d'intervenir aussi activement dans un domaine purement profane. Ayant accepté la médiation de l'archevêque pour un conflit bien particulier, les machinistes toléraient mal que celui-ci en profitât pour leur imposer un système d'arbitrage obligatoire et la révision de leur constitution[33]. Devant leur refus, Mgr Bégin, dans une lettre datée du 5 octobre, releva les manufacturiers de leur engagement à l'endroit de la fraternité. Sans plus attendre, les manufacturiers avisèrent les machinistes que, s'ils n'avaient pas fait réviser leur constitution avant le samedi suivant, ils se verraient privés de travail[34]. Acculés au pied du mur, ils cédèrent, « la rage dans l'âme », nous dit un de leurs chefs[35]. C'est ainsi que fut dissoute l'union locale des machinistes de la fraternité et sa constitution remplacée par une autre plus conforme aux exigences de l'archevêque[36]. Le lundi suivant, les machinistes retournèrent au travail non sans avoir dû, auparavant, signer individuellement devant notaire un affidavit où ils s'engageaient à ne plus appartenir à aucune organisation ouvrière non approuvée par l'archevêque[37].

Mais l'affaire n'en resta pas là. Le président du Conseil central de Québec, Arthur Marois, le même qui fondera plus tard la Fédération canadienne des briqueteurs, fit parvenir au ministère du Travail à Ottawa un volumineux document sur cette question. Il racontait en détail les événements qui avaient entouré l'intervention de Mgr Bégin dans le conflit. Dénonçant la « coalition manifeste du pouvoir clérical et de la puissance du capital pour asservir de pauvres ouvriers[38] », il estimait que la cause des machinistes de Québec était celle de tout le pays : « Elle devrait aussi intéresser sans distinction de classes tous les Canadiens soucieux de la conservation de nos libertés civiques. La question est de savoir s'il va falloir désormais tout soumettre à la juridiction ecclésiastique : finance, commerce, industrie, agriculture, travail, contrats, nos diverses transactions journalières. Le devoir qui m'incombe aujourd'hui est bien pénible pour un bon catholique. Mais je sais que ma religion, loin de prescrire la soumission à des actes injustes, nous fait au contraire un devoir de revendiquer hautement les droits de la justice. C'est réellement prendre la défense de l'Église que de s'opposer aux abus que l'on prétend parfois nous imposer en son nom[39]. » Dans la même lettre, il demandait l'opinion du ministère du Travail sur ce sujet : « Est-ce que les lois du Canada donnent aux évêques le pouvoir de ramener les horreurs de l'inquisition dans leurs diocèses respectifs dès que pour l'exécution de leurs arrêts, ils pourront trouver des laïcs intéressés à s'en faire le bras séculier[40]. » Le sous-ministre du Travail répondit prudemment qu'à son opinion, étant donné que les parties s'étaient entendues au départ pour respecter la décision de l'archevêque, le syndicat devait se conformer à la sentence et que le ministère du Travail ne pouvait en définitive intervenir dans ce conflit[41].

Insatisfait de la réponse du sous-ministre, le successeur de Marois à la présidence du Conseil central, Edmond Barry, revint à la charge en février 1902, mais auprès du premier ministre Laurier cette fois. Ce dernier retransmit la lettre à son ministre du Travail, W. Mulock, qui en accusa réception[42]. Quelques jours plus tard, Barry insista de nouveau dans une seconde lettre à Mulock pour que le ministère du Travail intervienne. Les ouvriers, d'après lui, n'avaient accepté la médiation de l'archevêque que pour le conflit de 1900 seulement; le prélat outrepassait son mandat lorsqu'il voulait imposer une formule d'arbitrage permanente et modifier les constitutions des syndicats. Barry désirait rien de moins du gouvernement fédéral qu'il « fasse établir certaine limite que le pouvoir clérical, dans ses rapports avec les citoyens, ne peut dépasser sans empiéter sur leurs droits et sans commettre une usurpation... ; ... fasse restreindre la signification à donner aux sentences arbitrales, et cela afin de faire échec aux patrons et autres qui, à Québec, prétendent s'appuyer sur une telle sentence pour attribuer une juridiction indue à l'autorité diocésaine[43]. » Bien que Mulock eût fait part à Laurier de l'attitude très regrettable de l'archevêque dans le conflit, Mackenzie King, alors sous-ministre du

[32] *Idem*, fol. 9, 13 s.
[33] *Idem*, fol. 7.
[34] *Idem*, fol. 11; l'*Événement*, 10 oct. 1901, p. 4.
[35] MAROIS, *op. cit.*, fol. 18.
[36] *Idem*, fol. 20.
[37] *Idem*, fol. 11 s.
[38] *Idem*, fol. 20-22.

[39] *Idem*, pp. 20-22.
[40] *L'Événement*, 1er mai 1902, p. 2.
[41] Lettre de M. Harper à A. Marois, 5 déc. 1901, APC, Correspondance de Laurier, vol. 222, 62293.
[42] Lettre de E. Barry à W. Laurier, 3 févr. 1902, *idem*, 62287.
[43] Lettre de E. Barry à W. Mulock, 13 févr. 1902, *idem*, vol. 225, 63223.

Travail et chargé de répondre au président du Conseil central, reprit la même argumentation que son prédécesseur : « Il n'appert pas que Sa Grandeur l'Archevêque de Québec ait exercé d'autre autorité que celle dont les patrons et les employés l'ont revêtu quand ils l'ont choisi comme arbitre entre eux, qu'il n'y a pas eu de tentative pour assumer aucune juridiction civile et que Sa Grandeur a agi pour diriger les ouvriers catholiques romains, ce qui constitue une question de discipline ecclésiastique qui n'est pas du ressort du département du Travail[44]. »

Constatant que le gouvernement se défilait, le Conseil central de Québec entreprit une ultime démarche auprès de députés afin qu'ils interpellent le gouvernement à ce sujet. Comme plusieurs députés canadiens-français contactés à ce propos refusaient de se mêler de cette délicate question, on dut se résoudre à confier cette tâche à un député ontarien. Suite à la demande de ce député, le gouvernement déposa en Chambre la correspondance échangée entre le Conseil central et le ministère du Travail, mais il refusa de se prononcer davantage sur le fond de la question[45]. On craignait qu'un geste de cette nature ne fût interprété comme un désaveu de la décision des autorités religieuses. Mieux valait, estimait-on, être très prudent en cette matière. L'affaire fit son tour de presse, mais n'évita pas aux trois syndicats la révision de leur constitution.

Mgr Bégin avait chargé une commission ecclésiastique de réviser les constitutions des syndicats. Nous savons que l'abbé P.-E. Roy, futur évêque de Québec, l'abbé Nunesvais et peut-être aussi l'abbé S. Lortie faisaient partie de cette commission. Les constitutions des syndicats de la chaussure de Québec s'inspiraient probablement de celles qui avaient alors cours parmi les syndiqués aux États-Unis. On pouvait lire dans le préambule de la constitution de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs : « Le but de cette organisation est de protéger ses membres contre une injurieuse concurrence; nous prétendons que le travail est le capital et le seul capital qui puisse produire, ou en d'autres mots qui puisse créer le capital. Nous affirmons que les intérêts du travail sont la base de tous les autres intérêts, et par conséquent, ont droit et devraient recevoir de la société et du gouvernement protection et encouragement. Nous avons foi

[44] Lettre de W. Mulock à Laurier, 25 févr. 1902, *idem*, 63220; *l'Événement*, 1er mai 1902, p. 2.

[45] Lettre de A. Marois à A. Charpentier, avril 1917, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.

dans l'association et nous croyons qu'elle est le moyen le plus efficace de remédier aux maux causés par l'inique système de salaires d'aujourd'hui qui ne donne au travailleur qu'une faible partie de sa protection lui donnant juste assez pour vivre, et laissant l'éducation et la position sociale loin de sa portée[46]. » La commission, d'abord très surprise par le ton aigre-doux de ces règlements, en conclut à l'inspiration socialiste et maçonnique[47].

Conformément à l'encyclique *Rerum Novarum*, elle substitua à l'esprit revendicateur des constitutions des syndicats un ton fort différent où l'accent cette fois était mis sur l'inégalité naturelle des conditions et l'entente réciproque qui devait régner entre patrons et ouvriers. C'est ainsi que le préambule cité auparavant fut remplacé par un avant-propos plus modéré : « Nous savons par l'enseignement de l'Église « que l'homne doit prendre en patience sa condition; il est impossible que dans la société civile tout le monde soit élevé au même niveau... Avec le Souverain Pontife, nous reconnaissons que « l'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre pour se combattre mutuellement »... Avec nos frères dans le travail, nous ne demandons qu'un salaire conforme à la justice et à l'équité, qui suffise à l'ouvrier sobre et honnête pour « se procurer ce qui est requis pour les diverses nécessité de la vie »... Enfin, nous déclarons hautement qu'avant tout, nous voulons agir en chrétiens soumis à l'Église[48]... » De ces principes découlaient des moyens d'action appropriés à cette conception des relations patronales-ouvrières.

Alors que la constitution antérieure fixait comme objectif à l'association « l'élévation du prix du travail », la constitution révisée ne parlait plus que de « juste prix » du travail. Les membres n'étaient plus tenus également à « forcer » les monteurs à joindre les rangs du syndicat, la nouvelle constitution ayant remplacé le mot « forcer » par

[46] *Constitution et Règlements de l'Union protectrice des Cordonniers-Monteurs de la Puissance du Canada* (1896), cité par Michel TÊTU, « Les premiers syndicats catholiques canadiens », fol. 70.

[47] *Idem*, fol. 63. Les membres de la commission adoptèrent dans leurs commentaires une attitude extrêmement condescendante. On trouve sous la plume de l'abbé Roy des mots comme : grande ignorance, hâblerie puérile, parler pour ne rien dire, niaiserie, et comme remarque générale : « amas indigeste d'articles entassés ou enchevêtrés au hasard et rédigés dans un style à faire rougir les Iroquois » (*idem*, fol. 66-68).

[48] *Constitution et Statuts de l'Union protectrice des Cordonniers-monteurs de la ville de Québec*, Québec, P. Larose, 1902, pp. 2 s. Les phrases entre guillemets sont tirées de l'encyclique *Rerum Novarum*.

« encourager ». Enfin, la nouvelle rédaction des règlements ne supprimait pas clairement le droit de grève, mais invitait les travailleurs à « éviter la grève à tout prix » en ayant recours aux tribunaux créés par la sentence arbitrale[49].

Il n'était pas question, dans l'esprit des membres de la commission, de transformer ces organisations ouvrières en syndicats confessionnels. On conserva par exemple un article qui défendait sous peine d'amende aux syndiqués de discuter de questions religieuses pendant leurs réunions[50]. Le fait d'être non catholique n'était pas non plus un obstacle qui empêchait un travailleur de la chaussure d'adhérer au syndicat[51]. La commission toutefois, craignant que les constitutions puissent être modifiées unilatéralement par les travailleurs, leur adjoignit des chapelains qui pouvaient, s'ils le voulaient, différer une modification des constitutions jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique l'endosse ou la désavoue. Il était également prévu qu'aux réunions du syndicat le chapelain pourrait prendre la parole quand cela lui paraîtrait nécessaire. Une fois le travail de révision des constitutions terminé, l'archevêque assigna aux fonctions de chapelain les trois curés des paroisses Saint-Roch, Saint-Sauveur et Jacques-Cartier[52].

On se rappellera que l'Union des monteurs et la Fraternité des tailleurs consentirent plus facilement que les machinistes à soumettre leur constitution à une révision. Une fois connues les modifications, ils exigèrent de l'archevêque en échange de leur approbation que le patronat ne reconnaisse ni plus ni moins que l'atelier syndical fermé. En effet, ils posaient comme condition de leur adhésion que les manufacturiers emploient de préférence des membres du syndicat et que les nouveaux employés soient immédiatement tenus de faire partie du syndicat[53]. L'archevêque et l'Association des manufacturiers acquiescèrent à ces demandes[54]. Il s'agissait, pour les manufacturiers, d'un revirement assez inattendu puisqu'ils s'étaient fixé quelques mois plus tôt l'objectif de ne plus négocier collectivement avec leurs employés. Ils comptaient sans doute sur l'appui du clergé pour réduire le militantisme des syndicats.

[49] TÊTU, *op. cit.*, fol. 73-76. Quatre éléments déterminent, selon nous, la confessionnalité d'un syndicat : le mot « catholique » dans son appellation, l'admission des seuls catholiques, la présence d'un aumônier et l'adhésion à la doctrine sociale de l'Église. Les syndicats de la chaussure ne possédaient que les deux derniers de ces éléments.

[50] *Idem*, fol. 73.

[51] *Idem*, fol. 76.

[52] *Ibidem*. En 1899, donc avant l'intervention de Mgr Bégin dans le conflit de la chaussure, trois syndicats de Québec, l'Union des tailleurs de cuir, l'Union des journaliers et l'Union secourable et protectrice des ouvriers possédaient déjà un aumônier (*la Presse*, 7 juin 1899, p. 5; 2 sept. 1899, p. 1; 16 sept. 1899, p. 5).

[53] Lettre de H. Picard au *Bulletin du travail*, 26 avril 1902, cité dans *l'Événement*, 1er mai 1902, p. 2.

Mal leur en prit puisque les travailleurs entendaient continuer à défendre leurs intérêts avec la même vigueur. En mars 1902, une vingtaine de machinistes débrayèrent, refusant de travailler avec deux ouvriers non syndiqués[55]. Déçu du manque de collaboration des machinistes, le comité de conciliation (formé de manufacturiers) décidait en juillet de ne plus accorder de préférence aux membres de l'Union des machinistes (Fraternité des cordonniers unis), décision qu'endossait, deux jours plus tard, l'Association des manufacturiers[56]. « Les ouvriers unionistes paraissent abuser de notre patience », écrivait le vicaire général de Québec à Mgr Bégin alors en tournée pastorale[57]. C'est à la suite de ces événements que Mgr Bégin décida de remplacer les trois chapelains des syndicats par le père Alexis; la lourde charge paroissiale des trois curés ne leur permettait pas d'assister régulièrement aux assemblées des syndicats[58].

Le patronat et le clergé n'étaient pas au bout de leur peine. Plus encore qu'en 1902, les syndicats de la chaussure mirent à rude épreuve, l'année suivante, le système d'arbitrage mis au point par Mgr Bégin. Ce fut d'abord l'Union des machinistes à soutenir une cinquantaine de ses membres en grève pendant deux semaines[59]. Un peu plus tard, deux décisions du tribunal d'arbitrage mécontentèrent vivement l'Union des monteurs et la Fraternité des tailleurs de cuir qui jusque-là avaient montré un bon esprit de collaboration. Comme les cordonniers n'avaient pas reçu d'augmentation de salaire depuis 1901, ces deux syndicats s'adressèrent au tribunal d'arbitrage pour obtenir, tel que le recommandait Léon XIII, un salaire suffisant pour faire vivre leur famille. Les tailleurs exigeaient 8,91 dollars par semaine alors que leur salaire moyen n'était que de 7,73 dollars[60].

[54] Lettre de J.-O. Cloutier, secr. de l'Association des manufacturiers, à Jos. Tanguay, vice-président de l'Union des monteurs, 4 oct. 1901, dans TÊTU, *op. cit.*, fol. 71.

[55] *L'Événement*, 2 avril 1902, p. 4.

[56] *Idem*, 17 juillet 1902, p. 4. Les machinistes avaient changé le nom de leur syndicat.

[57] Archives de l'Archevêché de Québec, dans Têtu, *op. cit.*, fol. 78.

[58] *Idem*, fol. 79-81.

[59] *La Presse*, 5 mars 1903, p. 1; 6 mars 1903, p. 2; 14 mars 1903, p. 9.

[60] *Le Soleil*, 10 oct. 1903, p. 12; 20 nov. 1903, p. 7.

Après étude, le tribunal repoussa leur demande et les deux syndicats en furent quittes pour payer les frais de la sentence (100 et 300 dollars)[61]. La Fraternité des tailleurs dénonça le tribunal « composé d'hommes qui depuis le début de ce litige s'étaient montrés hostiles à [leur] cause et apparemment décidés d'avance à ne pas [leur] rendre justice[62] ».

Le conflit atteignit son paroxysme en novembre lorsque l'Association des manufacturiers décréta un lock-out général des fabriques jusqu'à ce que les machinistes signent un document selon lequel ils s'engageaient à conserver pendant six mois le même salaire et les mêmes conditions de travail[63]. « Il faut que ça passe ou que ça casse », déclarait un manufacturier[64]. Sentant la menace d'une grève prochaine, le patronat préférait un arrêt de travail immédiat à une suspension de la production pendant l'hiver alors que les commandes affluaient[65]. Après un arrêt de travail complet d'un mois (14 novembre au 16 décembre), la production reprit à la seule condition que le litige fût soumis au tribunal d'arbitrage[66].

Bien que nous ayons eu du mal à suivre leur histoire, les comités de conciliation et de réclamations et le tribunal d'arbitrage semblent avoir continué à fonctionner jusqu'en 1913. Pendant ces dix années, il n'y eut à Québec que trois grèves mineures[67]. Il se peut que ce soit là le résultat du système d'arbitrage quoique, pendant la même période, les grèves ne furent pas plus nombreuses à Montréal dans le secteur de la chaussure. Même si le père Alexis a participé aux assemblées des syndicats, le clergé, pendant cette période, n'intervint plus auprès des syndiqués d'une façon aussi directe qu'il l'avait fait de 1900 à 1903. Le tribunal d'arbitrage fonctionna avec des laïcs sans qu'il fût nécessaire de faire appel aux membres du clergé. Et comme la ville de Québec demeurait à l'écart du mouvement syndical international, l'archevêque ne sentit pas le besoin de renforcer sa tutelle sur les organisations syndicales.

[61] *La Presse*, 18 nov. 1903, p. 12.
[62] *Le Soleil*, 20 nov. 1903, p. 7.
[63] *Idem*, 14 nov. 1903, p. 2; 16 nov. 1903, p. 8.
[64] *La Presse*, 20 nov. 1903, p. 12.
[65] *Idem*, 16 nov. 1903, p. 12.
[66] *Le Soleil*, 17 déc. 1903, p. 8.
[67] *La Gazette du travail*, 1903-1913.

3. Mgr Bruchési et les syndicats internationaux

L'intervention de Mgr Bégin n'avait pas provoqué de changement majeur dans le comportement de Mgr Bruchési à l'égard des associations ouvrières de Montréal. Il avait bien tenté en juin 1901 de convaincre les manufacturiers et les syndicats de la chaussure d'accepter un mode d'arbitrage semblable à celui que Mgr Bégin avait mis au point à Québec[68], mais il resta à l'écart de l'entente conclue l'année suivante entre la Fédération canadienne des cordonniers et l'Association des manufacturiers[69]. Malgré la croissance spectaculaire des effectifs syndicaux dans la métropole, l'archevêque fut lent à réagir aux problèmes sociaux. Le meilleur exemple à ce propos nous est fourni par les sujets de sermon que l'archevêque proposait chaque année à l'attention de ses curés. Ainsi, pour l'année 1901, leur demandait-il d'aborder la question du travail sous l'angle des devoirs des maîtres envers leurs serviteurs (justice, charité, piété) et du devoir des serviteurs envers leurs maîtres (respect, obéissance, fidélité[70]). Dans une ville fortement industrialisée comme Montréal, l'anachronisme est flagrant. Trois ans plus tard toutefois, on notait parmi les sujets de sermon proposés des thèmes comme la question ouvrière et les devoirs des ouvriers (travail consciencieux, respect de la liberté de travail, association chrétienne[71]). Entre 1901 et 1904, il s'était passé des événements qui avaient conduit l'archevêque à réviser ses notions dans le domaine social.

La vague de grèves qu'avait subies la métropole pendant l'année 1903 avait réveillé le clergé. La venue de Gompers à Montréal n'était pas non plus étrangère à ce revirement. À peine quelques jours avant que ce dernier n'arrive à Montréal, Mgr Bruchési rendait publique une lettre pastorale où il mettait les catholiques en garde contre les syndicats internationaux qui « n'ont rien de commun avec nos dispositions de tempérament, avec nos mœurs et nos croyances[72] ». Le contenu de la lettre rejoignait à peu près les thèmes que Mgr Bégin avait formulés quelques années plus tôt : l'inégalité des conditions est chose naturelle, l'Église cherche l'équilibre harmonieux entre les

[68] *La Presse*, 5 juin 1901, p. 10; 7 juin 1901, p. 5.
[69] Voir p. 108.
[70] DIOCÈSE DE MONTRÉAL, *Mandements, lettres pastorales...*, vol. 13, p. 329.
[71] *Idem*, p. 595.
[72] Mgr BRUCHÉSI, « Sur la question ouvrière », 15 août 1904, dans *Mandements, lettres pastorales...*, vol. 13, p. 532.

droits et les devoirs des travailleurs et des patrons, salaire équitable, liberté de travail, etc. La lettre ne récusait pas aux travailleurs leur droit « naturel » de se former en association, mais indiquait une préférence pour des syndicats nationaux. Le recours à la grève n'était pas formellement défendu quoiqu'il réprouvât « avec énergie les grèves tumultueuses et violentes[73] ». Il apparaissait en fin de compte à l'archevêque que la solution du problème social se trouvait « dans la restauration, à tous les degrés de la société, des mœurs chrétiennes et de la divine charité[74] ». Par rapport aux lettres antérieures émanant de l'archevêché de Montréal, il y avait du progrès dans l'analyse de la question ouvrière mais, au niveau des solutions, on en était encore au binôme justice et charité.

La condamnation à peine voilée du prélat à l'endroit des syndicats internationaux causa un remous parmi les chefs syndicaux. Gompers alors en visite à Toronto s'appliqua à rassurer l'archevêque : « Je n'en veux pas à l'archevêque, parce qu'il se montre l'ennemi de notre grand mouvement, il peut d'ailleurs être assuré que quant à ce qui regarde la province de Québec, il ne sera employé que des organisateurs canadiens et des officiers de la Fédération pour organiser les ouvriers et régler les conflits de travail. Mon ambition a toujours été depuis que je suis président de la Fédération d'encourager l'organisation des ouvriers au Canada, afin d'en faire de meilleurs citoyens et une classe aussi heureuse que possible[75]. » De passage à Montréal, quelques jours plus tard, il continua à insister sur les intentions pacifiques du mouvement syndical international. À la veille de son départ, le président de la FAT ne manqua pas toutefois de décocher une flèche : « Je dis à ceux que ceci peut concerner, que le mouvement unioniste tient au cœur de l'ouvrier par des liens qu'aucune puissance ne peut arracher, et qu'il n'en partira pas, quoi qu'on dise et qu'on fasse[76]. »

Conscient plus que jamais de l'emprise des internationaux et désireux de raffermir son influence auprès de ses fidèles, l'archevêque invita les travailleurs l'année suivante à donner à la Fête du travail

[73] *Idem*, p. 535.
[74] *Idem*, p. 536.
[75] *La Presse*, 28 avril 1903, p. 11. Louis Maheu raconte (sans référence) que les ouvriers se sont rendus à cette occasion devant le palais épiscopal pour protester contre l'intervention de leur archevêque (« Développement industriel, problème social et système d'action à la naissance du syndicalisme catholique », fol. 130).
[76] *La Presse*, 2 mai 1903, p. 1.

PLUS FORT QUOTIDIEN DU CANADA

LA PRESSE

CIRC. DE LA QUOTIDIENNE 1907 — 467,946

DIXIEME ANNEE—N° 151 MONTREAL SAMEDI 2 MAI 1903 VINGT-QUATRE PAGES UN CENTIN

L'HOTE DES OUVRIERS DE LA VILLE DE MONTREAL

Président Gompers, ancien cigarier, est l'hote de l'Union locale des cigariers.—Il prononce un brillant discours à la salle Poiré, hier soir.

Le comité de réception lui offre un banquet à l'hotel Péloquin, hier après-midi.—Promenade à travers les rues de Montréal.

UNIS DANS LA VIE, UNIS DANS LA MORT

UNIVERSITE LAVAL

LA BANQUE D'OTTAWA

(Source : *la Presse*, 2 mai 1903, p. 1.)

(Source : *le Monde ouvrier*, 17 mars 1917, p. 3.)

(premier lundi de septembre) un caractère religieux par la célébration d'une messe à l'église Notre-Dame[77]. On avait déjà dans le passé, à Montréal comme à Québec, célébré une messe basse le matin de la Fête du travail avant que le défilé ne s'ébranle. Mais cette messe n'avait aucun caractère officiel et n'y assistaient que les travailleurs qui le désiraient. Lorsque Mgr Bruchési s'adressa en 1904 au Conseil central des métiers et du travail pour organiser cette manifestation, on lui répondit que la Fête du travail n'avait pas en soi de « fonction religieuse » et que les travailleurs de toutes les dénominations religieuses participaient au défilé. Le Conseil proposa comme formule de rechange que la dite messe soit célébrée la veille, le dimanche soir[78]. L'archevêque accepta ce changement qui est révélateur d'une certaine tension entre le clergé et le mouvement syndical. On n'avait pas du tout apprécié la mise en garde du prélat envers les syndicats internationaux.

Les chefs syndicaux ont manifesté la même réticence lorsque Mgr Bruchési voulut intervenir comme arbitre dans certaines grèves. En effet, l'archevêque essaya à quelques reprises de jouer à Montréal un rôle semblable à celui de Mgr Bégin. Nous avons déjà mentionné qu'il avait soumis en 1901 une formule d'arbitrage lors d'une grève de la chaussure[79]. Il offrit de nouveau ses services en 1905 dans un conflit de la construction qui menaçait de s'éterniser. Malgré des réticences, les travailleurs acceptèrent que soit constitué un tribunal d'arbitrage où siégeraient, en plus de l'archevêque, un membre du clergé protestant et un juge[80]. Mais l'offre de conciliation n'eut pas de suite parce que le Builder's Exchange refusait de reconnaître les syndicats à moins qu'ils ne se constituent légalement en sociétés[81]. L'année suivante, dans un conflit qui impliquait les tailleurs de cuir d'une fabrique de Montréal (internationaux), ce sont les ouvriers eux-mêmes cette fois qui sollicitèrent l'arbitrage de l'archevêque. Nous ignorons si le jugement rendu donna satisfaction aux travailleurs[82]. Dans un autre conflit survenu quatre mois plus tard, Joseph

[77] Mgr BRUCHÉSI, « Lettre de Mgr l'Archevêque de Montréal aux ouvriers », 15 août 1904, dans *Mandements, lettres pastorales...*, vol. 13, p. 678. Contrairement à ce que plusieurs rapportent, l'archevêque donna un caractère religieux à cette fête en 1904 et non en 1900.

[78] *La Presse*, 30 août 1904, p. 4.

[79] Voir p. 107.

[80] *La Patrie*, 18 août 1905, p. 1.

[81] *La Presse*, 21 août 1905, p. 7.

[82] *La Patrie*, 3 févr. 1906, p. 6; 10 févr. 1906, p. 6; 12 mars 1906, pp. 8-12.

Ainey, de la Fraternité des charpentiers et menuisiers, refusait de participer à la formation d'un tribunal d'arbitrage parce qu'il aurait compté un membre du clergé[83]. Suite à une grève des débardeurs, Ainey siéga pourtant en 1907 à un tribunal où Mgr Bruchési agissait également à titre d'arbitre. La solution de compromis trouvée par ce tribunal déplut cependant aux débardeurs[84]. Ce fut la dernière fois que l'archevêque se mêla activement d'un conflit ouvrier. Il avait certes appris que la solution des conflits industriels n'était pas toujours aussi simple qu'il le pensait. Et à mesure que le clergé manifestait sa sympathie pour les syndicats nationaux, il voyait croître l'hostilité des syndicats internationaux devenus largement majoritaires à Montréal.

Dans les milieux cléricaux, on s'inquiétait de cette influence grandissante; les déclarations officielles mettant en garde les catholiques contre les internationaux se multipliaient. En 1906, dans un sermon prononcé à l'église Notre-Dame à l'occasion de la Fête du travail, Mgr Émard, évêque de Valleyfield, exprimait le souhait devant une assemblée composée à majorité d'internationaux que les ouvriers forment des syndicats canadiens plutôt que d'appartenir à des organisations internationales[85]. Deux ans plus tard, dans la même enceinte, Mgr Bruchési renouvelait les craintes qu'il avait exprimées dans sa lettre pastorale de 1903 : « Puis à côté de ces sociétés condamnables, il y en a d'autres qui sont des sociétés neutres. Elle ne s'occupent pas de religion; ce sont des sociétés d'affaires, qui n'ont pas d'idéal. Gardez-vous aussi de celles-là, car pour être moins mauvaises que les autres, elles n'en sont pas moins nuisibles. Quelques-unes sont peut-être l'anti-chambre des autres. En ne vous parlant que d'affaires, on s'abstient de vous parler de religion et de morale, ces deux sujets indissolublement liés[86]. » Pour la première fois, l'archevêque affirmait d'une façon claire l'un des postulats sur lequel reposera le syndicalisme catholique : l'action syndicale n'est pas uniquement une question d'affaires, elle concerne également la morale et la religion.

Quelques jours plus tard, alors qu'un concile plénier regroupait à Québec en 1909 des évêques de la province, Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, chargé du sermon de circonstance, le consacra entièrement à l'encyclique *Rerum Novarum*. Il est fort probable que, lors

[83] *Idem*, 23 juillet 1906, p. 3.
[84] *Idem*, 6 juin 1907, p. 12; 26 juin 1907, p. 12.
[85] *Idem*, 8 sept. 1906, p. 10; *le Soleil*, 5 sept. 1906, p. 4.
[86] *La Patrie*, 7 sept. 1909, p. 11.

des réunions à huis-clos qui accompagnaient cette manifestation, les évêques se sont entretenus de l'évolution du mouvement syndical au Québec. La lettre pastorale qui suivit leur rencontre faisait d'ailleurs état des dangers qu'encouraient les catholiques qui étaient membres de sociétés neutres : « À côté de ces sociétés formellement condamnées par l'Église, il en existe d'autres sur qui ne pèse pas une pareille condamnation, mais qui doivent être tenues pour suspectes par des catholiques, ce sont toutes les sociétés d'ordre économique ou moral qui font profession de neutralité religieuse, ouvrent leurs rangs aux hommes de toute croyance, mettent toutes les religions sur un pied de complète égalité, et que, pour ces motifs, on appelle sociétés neutres... Les sociétés neutres sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui s'y enrôlent. Le principe de neutralité, qu'on y met en pratique, est un principe faux et extrêmement dangereux[87]. » Les premiers visés par cette mise en garde étaient certes les syndicats internationaux.

* * *

Depuis 1903, les évêques du Québec, la presse en général, le gouvernement et le patronat s'évertuaient à dire aux travailleurs leur préférence pour des syndicats proprement canadiens. Pourtant les travailleurs s'entêtaient à joindre massivement les syndicats internationaux. Mieux que tout autre, le clergé comprit que la persuasion n'aboutirait à rien de très concret; aussi décida-t-il de mettre lui-même la main à la pâte et d'organiser des syndicats purement canadiens.

B – Mémoire aux évêques (1910)

Le premier pas vers l'organisation de syndicats nationaux par le clergé fut fait en novembre 1910 lorsque l'exécutif de la Fédération des ligues du Sacré-Cœur fit parvenir à tous les évêques de la province un mémoire confidentiel sur la situation du mouvement syndical au Québec[88]. On y indiquait que les syndicats internationaux, de loin

[87] Lettre pastorale des Pères du premier concile plénier (1909), dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires des évêques de Chicoutimi*, vol. III, p. 37.
[88] « Mémoire à nos Seigneurs les Évêques sur l'organisation professionnelle des ouvriers catholiques au Canada », 3 nov. 1910, 7 p., Archives de l'ESP, dossier Syndicalisme. Le directeur de la fédération était le père Léonidas Hudon et le secrétaire, Arthur Saint-Pierre. Certains auteurs situent à tort, nous semble-t-il, ce congrès en 1908.

les plus importants, versaient de plus en plus dans le socialisme et l'anticléricalisme. Socialistes, ils l'étaient parce que le CMTC avait inclus dans sa déclaration de principes des demandes comme l'instruction gratuite et obligatoire et la nationalisation des entreprises de services publics. Les internationaux, soulignait-on, avaient en outre fondé à Montréal un Parti ouvrier dirigé par des « socialistes » dont le programme comportait des mesures comme « l'assurance d'État contre la maladie et la vieillesse, la suppression des banques privées et leur remplacement par une banque d'État, la création d'un ministère provincial de l'instruction publique, l'instruction obligatoire, l'établissement de bibliothèques publiques municipales et l'étatisation des services d'utilité publique[89] ». Ils tendaient également à devenir de plus en plus anticléricaux parce qu'ils critiquaient le rôle du clergé dans le domaine de l'éducation. On était en train, soulignait le document, de convaincre les ouvriers que « le clergé se range toujours du côté du riche, du capitaliste comme ils disent, contre le pauvre, et l'on devine où cette conviction soigneusement entretenue et propagée dans notre classe ouvrière, pourra la conduire[90] ».

Quant à l'esprit de la Fédération canadienne du travail, le document ne le trouvait pas non plus « irréprochable ». La FCT présentait pour les catholiques de graves dangers puisqu'elle s'était prononcée pour l'uniformité des livres scolaires et qu'on avait tenté à sa dernière réunion de faire voter une résolution déplorant que « les ordres religieux accaparent tout le domaine de l'enseignement au Québec[91] ».

Le document concluait que « la situation était grave » et qu'une « action prompte et énergique » s'imposait. Il ne proposait rien de moins que « d'arracher nos ouvriers catholiques à l'ambiance délétère qui les a trop longtemps environnés et de les grouper dans des unions professionnelles à bases et à esprit nettement catholiques[92] ». C'est dans ce but que l'exécutif de la Ligue invitait les évêques à nommer un délégué à une réunion d'études qui aurait lieu à Montréal le 25 janvier. On précisait que cette réunion de même que les préparatifs qui l'entouraient devaient être tenus secrets[93].

[89] *Idem*, p. 3.
[90] *Idem*, p. 5.
[91] *Ibidem*.
[92] *Idem*, p. 6.
[93] *Idem*, p. 7.

1. La réunion de janvier 1911

La réunion qui eut effectivement lieu les 25 et 26 janvier groupait des représentants de la plupart des diocèses (Québec, Montréal, Ottawa, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette, Chicoutimi[94]). Le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale de Montréal, agissait à titre de président et le père Alexis, de Québec, occupait la vice-présidence. On consacra les deux premières séances à dresser dans chaque diocèse un bilan de l'organisation ouvrière. Il ressortit de ces rapports que, sauf à Valleyfield et à Chicoutimi, « la situation était inquiétante et exigeait qu'on s'en occupe sans retard[95] ». Les agents des unions internationales, soutenait-on, « semaient dans l'âme des ouvriers la méfiance contre les classes dirigeantes et en particulier contre le clergé[96] ».

À la troisième séance, à laquelle assistait Mgr Bruchési, le père Archambault présenta un exposé sur le syndicalisme catholique en Hollande. Dans ce pays, le clergé avait appuyé la formation de syndicats catholiques *(Volksbond)* qui, selon les termes du conférencier, avaient réussi à améliorer « la condition morale et matérielle du peuple au delà de toutes les espérances[97] ». Une fois la lecture du rapport terminée, Mgr Bruchési affirma sans équivoque « que l'association des catholiques avec les protestants ne saurait rien produire de bon, et que si nous voulons obtenir des résultats durables dans le domaine de l'organisation professionnelle, il faudra nous placer sur le terrain nettement catholique[98] ». L'archevêque de Montréal était donc acquis dès cette époque à la formation de syndicats confessionnels.

On consacra les deux séances du lendemain à discuter de la possibilité de regrouper les travailleurs dans des organisations professionnelles catholiques. Les congressistes s'entendirent à l'unanimité pour recommander à l'épiscopat la fondation de telles organisations. Mais on était conscient qu'il fallait avant tout s'attacher « à faire l'éducation sociale du clergé et des autres classes de la société[99] ». C'est dans ce but que les congressistes confièrent au bureau de direction

[94] Rapport officiel du Congrès, 25-26 janvier 1911, 5 p., Archives de l'ESP, dossier Syndicalisme. Le délégué du diocèse de Trois-Rivières n'a pu s'y rendre pour cause de maladie.
[95] *Idem*, p. 1.
[96] *Ibidem*.
[97] *Idem*, p. 3.
[98] *Idem*, p. 4.
[99] *Idem*, p. 5.

la tâche de préparer un projet d'organisation. Un compte rendu de ces séances fut envoyé aux évêques.

Pour la première fois dans une assemblée aussi importante on se prononçait pour la formation de syndicats confessionnels. Mgr Bruchési vint lui-même donner le coup de pouce propre à vaincre les réticences de certains délégués. Il appartenait toutefois aux évêques de chaque diocèse de décider de l'application de ces résolutions. Nous verrons qu'ils n'ont pas été longs à suivre les recommandations qui leur avaient été faites. Il y a donc eu, en quelques années, un changement d'orientation majeur chez l'épiscopat. Ce revirement est particulièrement remarquable dans le cas de Mgr Bruchési qui, dix ans plus tôt, laissait à peine soupçonner qu'il connaissait l'encyclique *Rerum Novarum*. En 1903, il mettait les catholiques en garde contre les syndicats internationaux; sept ans plus tard, il décidait de leur opposer des syndicats catholiques. Entre ces deux dates, qu'est-ce qui avait bien pu alarmer le prélat pour qu'il posât un geste aussi lourd de conséquences?

2. Les progrès du « socialisme »

La croissance des effectifs des syndicats internationaux préoccupait, bien sûr, les autorités religieuses, mais ce qui semble les avoir effrayées au plus haut point, et le document soumis aux évêques en 1910 est révélateur à ce sujet, c'est le progrès du mouvement « socialiste » chez les travailleurs de la région métropolitaine. Depuis 1899, il existait à Montréal un Parti ouvrier dont le programme s'inspirait de celui du Parti travailliste anglais[100]. Les mesures préconisées allaient de l'assurance-maladie à la nationalisation des entreprises de services publics[101]. À l'encontre de véritables socialistes, les membres de ce parti ne proposaient pas la prise en charge par l'État de l'ensemble des moyens de production, mais, comme les travaillistes anglais, ils limitaient leur programme à la nationalisation des services publics (téléphone, électricité, tramway, chemins de fer). C'était toutefois suffisant pour que le clergé les taxât de socialisme.

Réorganisé en 1904, le Parti ouvrier présenta l'année suivante un candidat qui fut défait aux élections provinciales. En 1906 toutefois, le parti réussit à faire élire un de ses représentants, Alphonse Verville,

[100] Voir à ce sujet notre article « L'action politique ouvrière », dans F. DUMONT *et al.*, *Idéologies au Canada français 1900-1929*, pp. 267-312.
[101] Programme du Parti ouvrier, 1904, 4 p., AUL, Fonds Charpentier, 212/3/4.

dans la circonscription ouvrière de Maisonneuve[102]. Joseph Ainey essaya aux élections complémentaires tenues la même année dans Sainte-Marie de se faire élire sous l'étiquette du Parti ouvrier. Il échoua non sans avoir déclenché contre lui les foudres de la presse libérale[103]. Le même sort attendit Gustave Francq à l'élection provinciale de 1908[104]. Au niveau municipal cependant, le Parti ouvrier eut plus de succès en 1910 puisqu'il fit élire Joseph Ainey au poste de contrôleur de la ville ainsi que plusieurs échevins qui avaient reçu l'appui du parti[105].

Fort bien structuré, le Parti ouvrier regroupait des clubs répartis dans les différents quartiers de la ville et, à leur apogée en 1911, les clubs ouvriers recrutaient peut-être cinq à six cents membres actifs[106]. En visite au Canada, Ramsay Macdonald, député travailliste anglais (futur premier ministre), et Keir Hardie, alors chef de cette formation politique, vinrent appuyer le jeune parti en 1906 et 1908. Celui-ci était animé par un groupe de leaders syndicaux internationaux qui croyaient en la nécessité de dépasser l'action économique par une action politique. C'est pourquoi, le Conseil des métiers et du travail de Montréal déléguait d'office une vingtaine de ses membres au sein du Comité général du parti tandis que les syndicats ouvriers pouvaient également, à partir de 1908, s'y affilier directement[107].

Le document rédigé par l'exécutif de la Ligue du Sacré-Cœur et soumis aux évêques affirmait donc à bon droit que les syndicats internationaux étaient « responsables des idées et des agissements du parti ouvrier[108] ». Deux des idées chères au Parti ouvrier inquiétaient particulièrement le clergé, celles qui touchaient au système d'éducation (instruction gratuite et obligatoire, création d'un ministère de l'instruction publique) et au droit de propriété privée.

Outre le parti ouvrier, un autre événement d'importance avait inquiété le clergé. En 1906, cinq à six cents socialistes qui fêtaient le 1er mai en défilant dans les rues de la ville se mirent à crier en passant en face de l'université Laval : « À bas la calotte », « Vive l'anarchie[109] ». Cette manifestation avait été organisée par le Parti

[102] ROUILLARD, article cité, pp. 279 s.
[103] *Idem*, pp. 281 s.
[104] *Idem*, p. 285.
[105] *Idem*, p. 286.
[106] *Idem*, p. 283.
[107] *La Patrie*, 8 mai 1908, p. 3; 14 sept. 1908, p. 5.
[108] « Mémoire à nos Seigneurs les Évêques... », *op. cit.*, p. 3.
[109] *La Patrie*, 2 mai 1906, p. 1.

socialiste montréalais qui existait depuis 1894, mais dont c'était la première manifestation d'éclat. Ce parti qui avait une idéologie et des structures différentes de celles du Parti ouvrier recrutait surtout ses membres parmi les immigrants de fraîche date, venus d'Europe de l'Est[110].

Le défilé du 1er mai fit beaucoup de bruit de sorte que, l'année suivante, Mgr Bruchési mandait aux catholiques de s'abstenir de participer à cette manifestation[111]. Dans une lettre pastorale qu'il lut lui-même dans la cathédrale, il rappelait que « le droit de propriété privée était une base sur laquelle la société reposait ». « Aller dans les rues à la suite de ce drapeau », c'était « s'insurger contre ce qui garantit l'ordre et la paix publics, déclarer la guerre aux décisions augustes et aux sages directions de l'Église ». Avant que le mal ne devienne trop grave, concluait-il, « nous voulons faire tous nos efforts pour le conjurer[112] ».

L'archevêque tint parole puisque le congrès de 1911 s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le clergé pour conjurer le « mal ». Les groupes socialiste et travailliste ne réunissaient qu'une minorité de travailleurs, mais ils manifestaient une tendance que l'archevêque voulait endiguer au plus tôt avant qu'elle n'atteigne des proportions alarmantes. De plus en plus, il sentait que le mouvement ouvrier lui échappait, en particulier les organisations syndicales dont l'idéologie issue du syndicalisme « américain » heurtait la pensée de l'Église sur plusieurs points.

Dans certains cas, ces divergences de points de vue remontaient aux années 1880 lorsque les organisations ouvrières commencèrent à revendiquer des mesures précises auprès du gouvernement. De toutes ces mesures, les questions touchant au domaine de l'éducation étaient surtout celles qui soulevaient le plus d'animosité entre le clergé et les organisations syndicales. Celles-ci étaient convaincues que le système d'éducation au Québec fonctionnait au détriment des travailleurs et que des modifications à la législation scolaire s'imposaient au plus tôt. Depuis longtemps, le CMTC avait mis en tête de son programme l'éducation gratuite et obligatoire. Chaque année, le comité exécutif du Congrès réclamait que le gouvernement provincial légifère en ce sens. La gratuité scolaire, soutenait-il, permettrait une fréquentation scolaire prolongée aux fils de travailleurs. Selon un budget préparé par

[110] Voir à ce sujet ROUILLARD, article cité, pp. 303 ss.
[111] RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec*, vol. XIII, pp. 40 ss.
[112] *La Patrie*, 29 avril 1907, p. 3.

un syndiqué montréalais en 1910, il en coûtait 21,80 dollars à un père de famille pour maintenir ses cinq enfants à l'école, ce qui représentait à peu près la moitié de la somme allouée, par exemple, au chauffage (48 dollars[113]). Cette dépense importante provenait surtout de l'achat des livres que les travailleurs trouvaient coûteux et qu'ils devaient renouveler chaque fois que leurs enfants changeaient d'école[114]. Aussi, les organisations syndicales réclamaient-elles à grand cri l'uniformité des manuels dans les écoles[115].

Ces mesures rencontraient l'opposition ferme du clergé qui y voyait un pas vers une intrusion accrue de l'État dans le domaine de l'éducation. L'Église québécoise avait fait du système d'éducation une chasse gardée qu'elle défendait jalousement contre toute velléité d'intervention étatique. Au nom du principe que seule la famille avait un droit direct sur l'éducation de l'enfant, elle laissait à l'État tout au plus un rôle de soutien matériel : « Mais qu'il (État) n'aille pas, disait Mgr L.-A. Paquet, sous prétexte de combattre le mal de plus en plus restreint de l'ignorance des foules, se faire l'auteur d'un mal plus grave, et attenter au droit inné, irrécusable, qu'ont les parents de diriger eux-mêmes à leur gré, sous l'œil vigilant de l'Église, l'éducation de leurs enfants[116]. » Défendant âprement ce droit « inné » et « irrécusable » des parents, l'Église du Québec s'opposa à la scolarisation obligatoire[117]. Ayant en tête l'exemple français, elle craignait qu'une telle loi ne conduise à la « laïcité » et à la neutralité du système d'éducation. Il ressort clairement du mémoire présenté à l'épiscopat en 1910 que telle était la principale crainte des autorités religieuses.

Le second élément d'appréhension du clergé, toujours selon le mémoire, avait trait à la nationalisation ou à la municipalisation de certaines entreprises de services publics. C'était effectivement une mesure inscrite dans la déclaration de principes du CMTC. Même si le Congrès limitait sa demande à ce seul type d'entreprises, c'était assez pour être taxé de socialisme. Le clergé avait à l'époque une

[113] *Idem*, 7 févr. 1911, p. 5. Dépenses totales : $931,80.
[114] G. Francq avait présenté en 1913 aux délégués du CMTC le résultat d'une enquête personnelle démontrant que les livres scolaires au Québec coûtaient deux fois plus cher qu'en Ontario (*Proceedings of TLC*, 1913, p. 143).
[115] *La Patrie*, 24 sept. 1909, p. 5.
[116] Mgr L.-A. PAQUET, *l'École obligatoire*, L'Œuvre des tracts, n° 2, Montréal, 1918, p. 15.
[117] Soumis aux pressions de l'épiscopat, le gouvernement québécois ne devait instituer la fréquentation scolaire obligatoire qu'en 1943.

conception très étriquée du droit de propriété, autre droit naturel qui, pensait-il, ne devrait souffrir aucune compromission. La propriété privée étant le fruit du labeur, la justice ne tolérait pas qu'on lui porte atteinte[118]. L'État n'avait pas le droit de s'attribuer les avantages de la propriété privée; le faire, c'était plus ou moins commettre un vol.

La nationalisation et la municipalisation de certaines entreprises réclamées par le CMTC et le Parti ouvrier s'inscrivaient dans le courant d'influence qu'exerçait au Canada le Parti travailliste anglais[119]. Au Québec comme en Angleterre, plusieurs travailleurs étaient persuadés que les entreprises de services publics, à cause de leur monopole, réalisaient des profits énormes aux dépens de la population. À Montréal, ils dénonçaient en particulier la Compagnie des chars urbains et la *Montreal Light, Heat and Power Company*, deux compagnies en situation de monopole.

Cet objectif « socialiste » de même que l'intervention accrue réclamée par les syndicats et le Parti ouvrier dans le domaine de l'éducation convainquaient le clergé que son emprise diminuait auprès des travailleurs[120]. Aussi, mieux qu'aucun autre groupe social, a-t-il réagi avec célérité. Il ne se contenta pas de condamner le syndicalisme international; il lui substitua une solution de rechange: le syndicalisme catholique. Il put le faire parce que les catholiques sociaux en Europe avaient mis au point quelques années auparavant ce modèle d'action syndicale.

3. Le catholicisme social

Le syndicalisme catholique ou, plus globalement, le renouveau d'intérêt du clergé pour les questions sociales en Europe à la fin du XIXe siècle s'est d'abord manifesté chez des catholiques fervents avant

[118] LÉON XIII, *Encyclique Rerum Novarum*, ESP, n° 15, Montréal, ESP, 1912, p. 7.

[119] Pour une analyse de la pensée travailliste, voir A. MCBRIAR, *Fabian Socialism and English Politics, 1884-1918*, Cambridge University Press, 1966, 387 p.

[120] En fait, leurs revendications n'avaient rien à voir avec le véritable socialisme. La pensée travailliste est issue d'un courant libéral radical (benthamien) tel qu'il pouvait avoir évolué parmi les intellectuels « de gauche » à la fin de l'ère victorienne. Les fabiens définissaient ainsi le « socialisme » : « le plus d'avantages, de justice et de bonheur public » (Jean TOUCHARD, *Histoire des idées politiques*, tome II, Paris, PUF, 1959, pp. 754 s.).

d'être pris en charge par la hiérarchie. La Révolution de 1848 et, plus tard, les violences de la Commune (1871) ont amené certains penseurs catholiques à s'émouvoir de la misère des travailleurs. Parmi eux, on trouve deux aristocrates français, René, marquis de La Tour du Pin et le comte Albert de Mun. Leur analyse de la situation sociale les conduisit à élaborer un modèle d'explication sur l'origine des maux qui affectaient les travailleurs; de là, ils ont déduit un certain nombre de solutions propres à les corriger et à ramener la paix sociale. Eux-mêmes fils d'Ancien Régime, ils ont cherché dans cette période de l'histoire leur modèle de rechange, tout en attribuant à la période qui la suivit la source des conflits qui déchiraient la société.

Selon leur analyse, la Révolution française, en marquant le triomphe du libéralisme, a engendré deux des maux principaux qui affligent la société industrielle : l'individualisme et le matérialisme. Le matérialisme a substitué « la notion d'intérêt à celle du devoir », tandis que l'individualisme, « en rompant tous les liens sociaux au nom de la liberté » et « en supprimant toute hiérarchie et tous corps intermédiaires au nom de l'égalité », a dressé « les individus les uns contre les autres[121] ». Le libéralisme, croyaient-ils, avait trouvé sur le plan économique son expression la plus parfaite dans le capitalisme qui a ravalé le travail au rang de simple marchandise exposée à toutes les fluctuations de la loi de l'offre et de la demande[122]. Un tel système ne pouvait qu'engendrer la lutte des classes et, à plus long terme, conduire les travailleurs au socialisme.

La solution au problème social, ils ont cru la trouver dans la restauration du régime corporatif que la Révolution française avait aboli. À l'antagonisme qui caractérisait les relations du travail se substituerait un nouvel esprit de collaboration tel qu'il avait existé sous l'Ancien Régime. Cette période de l'histoire devint à leurs yeux une sorte d'âge d'or où ouvriers et patrons travaillaient dans l'ordre pour le bien de tous. Leur objectif était de restituer dans l'entreprise moderne cet esprit de fraternité mutuelle qui avait imprégné les rapports entre maîtres, compagnons et apprentis au Moyen Âge. On imaginait un employeur généreux dont l'attitude toute paternelle lui valait en retour la loyauté et le respect filial de ses employés.

Afin de diffuser leur conception de l'organisation du travail et de corriger les maux de la société française, La Tour du Pin et de Mun ont fondé, en 1871, l'Œuvre des cercles catholiques et, en 1886,

[121] R. TALMY, *Albert de Mun*, Paris, Bloud et Gay, 1964, p. 11.

[122] *Ibidem*.

l'Association catholique des jeunesses françaises. Leur solution suscita un tel enthousiasme chez les catholiques français qu'en 1882 Rome se mit en rapport avec eux. Leur action, de même que celle d'autres groupes de catholiques sociaux en Allemagne (Mgr Ketteler), aboutit cette année-là à la création de l'Union de Fribourg. C'est dans cette ville qu'on organisait chaque année une rencontre des délégués de divers pays intéressés à l'action sociale. Le mûrissement de leur pensée influença grandement Léon XIII lorsqu'en 1891 il définit solennellement les fondements de la doctrine sociale de l'Église[123].

Déjà avant la parution de *Rerum Novarum,* quelques associations d'ouvriers et d'employeurs catholiques avaient mis à l'essai la formule corporative. Ces regroupements d'abord mixtes ont rencontré de sérieuses difficultés de sorte que, par la suite, ils se composèrent uniquement de travailleurs[124]. Les congrès ouvriers qui suivirent celui de Reims en 1893 ébauchèrent graduellement les traits du syndicalisme catholique. En 1904, ces syndicats étaient déjà assez nombreux pour tenir un congrès intersyndical, premier pas vers la formation de la Confédération des travailleurs chrétiens qui vit le jour en 1919 (65 000 cotisants)[125]. Parallèlement à ceux de France, des syndicats confessionnels surgissaient aussi en Belgique, Hollande, Allemagne, Italie et Espagne.

Dans cette vaste entreprise de rechristianisation de la classe ouvrière, le syndicalisme catholique et la pensée corporatiste qui le soutenait n'étaient en fait qu'un élément parmi d'autres pour ramener les travailleurs dans le giron de l'Église. Il y avait à cette époque un véritable pullulement d'œuvres catholiques de toutes sortes : mutuelles, coopératives, syndicats agricoles, œuvres de jeunesse, associations patronales, presse catholique, etc. Ces œuvres sociales reposaient largement sur un apostolat laïque, formule originale à l'époque et appelée à connaître un développement considérable. L'Église a conçu ce mouvement comme un remède à la désaffection progressive des masses depuis l'avènement de l'industrialisation. Elle a fait le procès des abus du libéralisme économique et voulut y substituer un ordre social inspiré de principes catholiques.

[123] Eugène JARRY, *l'Église en face des révolutions,* Paris, Librairie Arthème Fayard, 1966, p. 93.

[124] G. HOOG, *Histoire du catholicisme social en France 1871-1931,* Paris, Domat, 1946, pp. 75 s.

[125] S. H. SCHOOLL, *150 ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'Ouest,* Paris, Beatric-Nauwelaerts, 1966, p. 254.

Ce nouvel ordre social prend sa source dans l'image qu'on avait de la chrétienté médiévale alors que l'Église, grâce à ses nombreuses institutions, encadrait avec force la société. Il existait alors une unité très forte des ordres spirituel et temporel[126]. Les révolutions libérales au XIXe siècle ont mis un terme à l'influence prépondérante de l'Église et confiné son autorité à un rôle marginal dans le domaine temporel. À la fin du XIXe siècle, on assiste à un certain essoufflement de la pensée libérale. Les problèmes engendrés par l'industrialisation et les progrès du socialisme amenèrent la bourgeoisie à se montrer beaucoup plus conservatrice. L'Église catholique chercha alors à remettre en honneur un modèle d'organisation sociale qui s'inspirait de la société médiévale.

Il n'était pas question d'imposer telles quelles ces institutions, mais de les adapter aux conditions particulières des sociétés industrielles. Comme au Moyen Âge, il y avait néanmoins une volonté ferme de la part des catholiques sociaux d'encadrer la société par des institutions à caractère religieux. On croyait pouvoir ainsi parvenir à rechristianiser le monde moderne. C'est ce modèle d'organisation religieuse que Jacques Maritain a caractérisé sous l'appellation de « conception chrétienne sacrale du temporel[127] ». L'Église justifiait son intervention en faisant valoir que la question sociale était avant tout une question morale, et par le fait même religieuse. Elle refusait ainsi l'autonomie du temporel dans le domaine social. Dans cet effort de « sacralisation » du monde industriel, l'Église a développé toute une panoplie d'organisations chargées d'encadrer le milieu catholique[128].

En subissant l'influence directe des catholiques sociaux européens, l'Église du Québec a participé à ce mouvement de rechristianisation. Lorsqu'elle en a senti le besoin, elle leur a emprunté un modèle d'organisation du social. Le premier diocèse à suivre l'exemple européen fut celui de Québec. En effet, Mgr Bégin instituait en 1907 l'œuvre de l'Action sociale catholique et en confiait la responsabilité à l'abbé Paul-Eugène Roy. Dans une lettre pastorale, il insistait en particulier sur l'urgence pour la presse catholique de rejoindre le peuple : « Or, c'est le peuple surtout qu'il faut atteindre, c'est le peuple qu'il faut

[126] J. MARITAIN, *Humanisme intégral,* Paris, Fernand Aubrey, 1936, pp. 159 s.

[127] *Idem,* p. 159.

[128] L'expression heureuse « sacralisation » est de Louis MAHEU dans « Développement industriel, problème social et système d'action à la naissance du syndicalisme catholique », thèse de maîtrise en sociologie, Université de Montréal 1967, fol. 220 ss.

instruire de sa religion, renseigner sur les nombreuses questions sociales qui le préoccupent maintenant, et avertir de ses devoirs, puisque c'est lui surtout que les influences pernicieuses chercheront à séduire[129].» Pour faire échec aux idées nouvelles, l'archevêque sentit le besoin de regrouper les œuvres sociales catholiques existantes et d'en créer de nouvelles.

L'abbé Roy conçut un vaste plan d'action destiné à encadrer tout le milieu social. Les associations existantes, qu'elles soient religieuses (Tiers-Ordre, Ligues du Sacré-Cœur, etc.), d'hygiène moral (tempérance) et de bienfaisance (Saint-Vincent-de-Paul, secours mutuels), devaient selon son projet coordonner leurs efforts vers l'action sociale. Il prévoyait également grouper les travailleurs et les patrons selon les principes de la doctrine sociale de l'Église. Dans le domaine économique, il projetait la création de caisses de crédit, caisses rurales, caisses de retraite, cercles ruraux, syndicats agricoles et industriels, secrétariats du peuple, coopératives d'achat, de production, de consommation, de construction et de crédit[130]. Pour répondre aux désirs de son archevêque, l'abbé Roy attacha une grande importance à la présence d'un organe de presse catholique qui verrait à épauler l'action sociale. Ainsi parut à la fin de l'année 1907 le premier numéro de *l'Action sociale*. Devaient voir le jour, par la suite, une Ligue antialcoolique (1907) et une première Caisse populaire à Québec (1908); il préparait le terrain à la formation d'organisations professionnelles et de coopératives chez les agriculteurs[131]. Mgr Roy lança une offensive du côté de l'organisation professionnelle des travailleurs en 1915 au retour d'Europe de l'abbé Fortin après des études qu'il y avait faites en sciences sociales.

Les autres diocèses suivirent peu après l'exemple de Québec: Trois-Rivières, en 1908, avec la fondation du *Bien public* et d'un cercle d'études sociales; Chicoutimi, en 1912, sous la direction de Mgr Lapointe; Montréal, en 1911, avec la fondation de l'École sociale populaire. «Allez au peuple», disait Mgr Bruchési aux membres de l'École sociale populaire, «fondez des œuvres», sinon «vous hériterez à brève échéance des popularités du socialisme[132]».

[129] Mgr L.-N. BÉGIN, «Lettre pastorale sur l'Action sociale catholique», 31 mars 1907, dans *Mandements, lettres pastorales...*, vol. X, p. 61.

[130] M. Amadeus WELTON, *Mgr Paul-Eugène Roy, Archevêque de Québec (1859-1926)*, pp. 42, 67-70.

[131] *Idem*, pp. 115, 117, 179, 183.

[132] Lettre de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal aux membres de l'École sociale populaire, 22 mai 1911, dans *l'École sociale populaire*, n° 1, Montréal, ESP, 1911, p. 7.

Aucun domaine du social n'était étranger à l'action de l'Église. C'est l'époque où débutent au Québec les grands mouvements d'action catholique: le syndicalisme catholique, le mouvement coopératif, le syndicalisme agricole, les œuvres de jeunesse, etc. Cette prise en charge du social par l'Église représente la réponse du clergé aux nouveaux problèmes issus de l'industrialisation du Québec. Très tôt conscient des changements d'idéologies que risquait d'apporter une société industrialisée et urbanisée, le clergé a voulu pallier ce danger en encadrant le social par des œuvres confessionnelles. Comme en Europe d'ailleurs, ces œuvres n'avaient pas pour objet de faire échec à l'industrialisation, mais elles visaient plutôt à en atténuer certains des effets. Ce que l'Église appréhendait, ce n'était pas l'industrialisation en soi, mais certaines valeurs dont elle menaçait d'être porteuse.

* * *

Lorsque les délégués se sont réunis au congrès interdiocésain de 1911, ils n'ont pas eu à chercher très loin la solution qui leur permettrait de mettre un frein au progrès du «socialisme» parmi les travailleurs. Faisant face aux mêmes problèmes, les catholiques sociaux avaient trouvé en Europe une solution du côté de l'organisation de syndicats catholiques. Le modèle plut aux délégués puisqu'ils conclurent unanimement à la nécessité de fonder des syndicats professionnels catholiques. On invita même les évêques du Québec à procéder sans retard là où «la place était libre et le terrain bien préparé[133]». Les résultats concrets de cette réunion ne se firent pas attendre.

C – Les premiers syndicats catholiques

Les années d'avant-guerre virent apparaître dans cinq diocèses des syndicats nettement catholiques. C'est ainsi que sont nées successivement de 1912 à 1915: la Fédération ouvrière mutuelle du Nord (1912), la Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières (1913), la Fédération ouvrière catholique de Montréal (1914), l'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford (1915) et l'Association ouvrière de Hull (1915). Ces créations ne furent pas toujours une conséquence directe

[133] Rapport officiel du Congrès, 25-26 janvier 1911, p. 5, Archives de l'ESP, dossier Syndicalisme.

du congrès interdiocésain. Le congrès avait émis des vœux; il appartenait aux évêques d'y donner suite selon qu'ils le jugeaient à propos. Le congrès avait cependant éveillé leur esprit au problème ouvrier et les avait sensibilisés à l'existence de syndicats catholiques. Dans plusieurs de ces diocèses, l'élément déterminant de la mise en branle d'organisations catholiques fut la venue d'organisateurs appartenant aux fédérations internationales.

1. Organisation

La Fédération ouvrière mutuelle du Nord. — Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est le diocèse de Chicoutimi qui a l'honneur d'avoir créé le premier véritable syndicat catholique en Amérique du Nord. Peu après qu'on lui eut fait parvenir le compte rendu du congrès interdiocésain, l'évêque de Chicoutimi, Mgr Labrecque, réorganisait en mars 1912 les œuvres sociales de son diocèse. Après avoir repris les arguments du mémoire soumis aux évêques en 1910 (socialisme et anticléricalisme des syndicats internationaux), l'évêque estimait urgent de créer des « organisations corporatives ou unions catholiques et professionnelles[134] ». Il regroupait les œuvres à caractère social dans la Fédération ouvrière de Chicoutimi et lui confiait la tâche de créer de nouveaux organismes : syndicats, caisses de crédit, assurances coopératives[135], etc. Mgr Eugène Lapointe devenait directeur général des œuvres sociales du diocèse.

Mgr Lapointe n'était pas le premier venu dans le domaine social. C'est lui qui avait fondé dès 1907, de sa propre initiative, la Fédération ouvrière de Chicoutimi, société vouée à « l'étude, la protection et le développement des intérêts moraux et matériels de ses membres[136] ». Pour ce faire, la Fédération n'ambitionnait rien de moins que la création de mutuelles, sociétés coopératives, bourses de travail, caisses d'économie, écoles spéciales et unions professionnelles[137]. Mgr Lapointe avait eu l'idée de fonder ces organismes à la lecture des travaux de catholiques sociaux européens, Le Play et de Mun. En stage d'études à Rome lorsque Léon XIII proclama l'encyclique *Rerum Novarum,* il espérait, une fois de retour au Québec, pouvoir appliquer les principes qui la sous-tendaient. L'industrialisation (pulpe et papier) gagnant la région du Saguenay, il trouva là un milieu propice à son action.

[134] Mgr LABRECQUE, Circulaire au clergé sur la question ouvrière, 19 mars 1912, *Mandements, lettres pastorales...,* vol. III, p. 310.

[135] *Idem,* pp. 314 s.

[136] Constitution de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, dans M. TÊTU, « Les premiers syndicats catholiques canadiens (1900-1921 »), Doctorat ès lettres, Université Laval, 1961, fol. 92.

[137] *Ibidem.*

Après avoir rédigé quelques articles et prononcé quelques sermons et conférences sur le sujet, il mit sur pied dès 1903 une petite caisse d'économie avec une vingtaine d'ouvriers. Mais en butte à la méfiance des travailleurs, l'affaire tourna mal[138]. Il ne reprit véritablement son action sociale qu'en 1907 lorsque le député de la région, craignant l'apparition d'un syndicat international, conseilla aux ouvriers la formation d'un syndicat national qui aurait obtenu l'appui moral des autorités religieuses[139]. Mis au fait de la situation, Mgr Lapointe préféra fonder une fédération ayant des objectifs plus larges que la simple formation d'organisations professionnelles. Ainsi naquit la Fédération ouvrière de Chicoutimi.

Pouvaient faire partie de la Fédération, non seulement les travailleurs « catholiques pratiquants », mais également des membres honoraires recrutés parmi les personnes « éclairées et consciencieuses[140] ». « L'ouvrier, disait Mgr Lapointe, n'a pas la chance d'avoir une instruction suffisante pour juger à fond de tous les problèmes qui le concernent[141]. » Pour autant que nous sachions, la Fédération ne s'occupa pas des problèmes professionnels de ses membres et préféra s'intéresser uniquement à la mutualité et à l'éducation[142]. Délaissée par Mgr Lapointe que ses fonctions retenaient au Séminaire, elle vivota jusqu'à ce que Mgr Labrecque en réformât les structures en 1912[143].

[138] M. L. MALTAIS, *les Syndicats catholiques canadiens. Étude socio-économique,* p. 98.

[139] M. TÊTU, *op. cit.,* fol. 98.

[140] *Idem,* fol. 94 et 534.

[141] Lettre de Mgr Lapointe à J. Girard, 11 déc. 1907, Archives de la Société historique du Saguenay, dans M. TÊTU, *op. cit.,* fol. 105.

[142] *Idem,* fol. 92 ss. Cette attitude de Mgr Lapointe faisait dire au député Girard que le projet était « un certificat absolu de non-confiance dans l'intelligence et l'habileté des ouvriers » (Lettre de J. Girard à Mgr Lapointe, 5 déc. 1907, *idem,* fol. 99).

[143] La Fédération ouvrière de Chicoutimi (1907) est le premier véritable syndicat catholique qui ait existé au Québec; elle rencontre les critères que nous avons fixés à la référence 49 du chapitre v. Mgr Lapointe souhaitait inclure le mot « catholique » dans l'appellation de la Fédération, mais il le retira parce qu'il faisait obstacle à la constitution juridique de la Fédération.

C'est la crainte des internationaux qui avait amené l'évêque à faire diligence[144]. Un premier syndicat international voyait le jour à Jonquière en 1911, et un autre à Chicoutimi l'année suivante[145]. Dans le vestibule de l'église de Jonquière, on avait placé cette année-là une grande affiche qui mettait les ouvriers catholiques en garde contre «l'Internationale et le Parti ouvrier, organisation politique au profit du socialisme et de la franc-maçonnerie». On pouvait lire encore : « Si M. Arcand est catholique, comme il le dit, pourquoi vient-il ici faire la guerre à notre évêque et à nos prêtres ? Pourquoi n'écoute-t-il pas le pape et son curé[146] ? » C'est peu après que se déroula le débat oratoire qui opposait N. Arcand à Mgr Lapointe et que nous racontions au début de ce chapitre.

Devenu directeur général à temps plein des œuvres sociales diocésaines, Mgr Lapointe modifia le nom de la FOC en celui de Fédération ouvrière mutuelle du Nord. Le nouvel organisme avait pour objet «l'étude, la protection, la défense et le développement des intérêts religieux, sociaux et économiques de ses membres[147]» et, comme l'avait demandé l'évêque, il projetait créer des syndicats, des coopératives et des mutuelles. À l'instar de la FOC, seuls les catholiques pratiquants en faisaient partie et une disposition prévoyait l'adhésion de membres honoraires, c'est-à-dire de ceux qui sans être ouvriers s'intéressaient à l'association[148]. L'aumônier avait tous les privilèges d'un membre actif, mais ne pouvait devenir membre du conseil général[149]. Contrairement à la FOC, la nouvelle fédération s'occupa de questions professionnelles. Elle fit campagne pour l'abolition du travail le dimanche, obtint la journée de huit heures et parvint en 1914 à convaincre la Compagnie de pulpe de Chicoutimi de surseoir à une diminution générale des salaires[150]. La fédération étendit ses activités à Jonquière, Kénogami, Port-Alfred, Val-Jalbert, Bagotville et Saint-Alexis. En 1912, elle comptait 500 membres pour

144 *La Semaine religieuse de Québec*, 6 avril 1912, p. 549.
145 CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, 1912, p. 134.
146 Affiche, 1912, AUL, Fonds Charpentier, 212/5/2.
147 *Constitution et Règlements de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord*, Chicoutimi, Impr. du Syndicat des imprimeurs du Saguenay, 1915, p. 11.
148 *Idem*, pp. 26, 31, 43. Cet article fut supprimé peu après.
149 MALTAIS, *op. cit.*, p. 17.
150 *Le Progrès du Saguenay*, 8 oct. 1914, p. 1; MALTAIS, *op. cit.*, p. 12; TÊTU, *op. cit.*, fol. 114.

L'INTERNATIONALE
ET LE
PARTI OUVRIER
DE MONTREAL
Organisation politique au profit du SOCIALISME et de la FRANC-MAÇONNERIE.
Agent recruteur : M. NARCISSE ARCAND.
Ouvriers catholiques de Jonquière et de Chicoutimi, EN GARDE!
GARDE A VOUS OUVRIERS!
OUVRIERS CATHOLIQUES, PRENEZ GARDE!
LACHE!

(Source: Archives de l'université Laval, «Fonds Charpentier», 212/5/2, AUL.)

(Source: Archives de l'université Laval, « Fonds Charpentier », 212/5/5, Bureau confédéral de la CTCC, 1923.)

atteindre 3 000 cotisants en 1916[151]. La fédération se désagrégea après cette période, et les syndicats qui lui survécurent, une quinzaine, tous de Chicoutimi, se joignirent à la CTCC en 1921[152].

La Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières. — Trois-Rivières fut le deuxième diocèse à mettre en pratique les résolutions adoptées au congrès interdiocésain de 1911. Comme la région de Chicoutimi, celle de Trois-Rivières subissait en ce début de siècle les premiers effets de l'établissement de grands ensembles industriels. La venue d'industries entraînait évidemment celle d'organisateurs internationaux.

À l'automne de 1912, une grève opposait les tailleurs de cuir à la Tebbutt Shoe, une manufacture employant environ 150 ouvriers. Dirigée par l'Union internationale des ouvriers de la chaussure, la grève dura plus de deux semaines[153]. Cet événement fit sentir à Mgr Cloutier, selon ses propres mots, « qu'il fallait sans plus de retard nous mettre à l'œuvre pour arracher nos ouvriers à l'emprise des unions neutres[154] ». Le nombre de syndicats internationaux à Trois-Rivières augmenta en effet de trois à sept de 1911 à 1912[155]. L'évêque craignait qu'ils n'étendent leur emprise à l'usine de papier et à la filature de coton[156].

Dans le mois qui suivit le conflit à la Tebbutt Shoe, Mgr Cloutier prononça une série de conférences à la cathédrale sur la nécessité d'organisations ouvrières catholiques[157]. Suivit le 29 décembre 1912 une grande assemblée d'ouvriers et de patrons tenue à l'hôtel de ville et présidée par le maire et l'évêque. On avait invité le député Langlois de Québec à entretenir l'auditoire de l'organisation des syndicats « catholiques » dans la Vieille capitale. L'assemblée constitua un comité chargé de préparer un plan d'organisation qui serait soumis à

---

151 CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1916, p. 114.

152 *Idem*, 1920, p. 49; MALTAIS, *op. cit.*, p. 13.

153 *La Patrie*, 25 oct. 1912, p. 5; 31 oct. 1912, p. 5; 7 nov. 1912, p. 51.

154 Mgr CLOUTIER, Allocation (sans date), Archives de l'Évêché de Trois-Rivières, dossier Questions civiles et sociales.

155 CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1912, p. 134.

156 Entretien avec l'abbé Émile Cloutier, rapporté par Y. Thériault, « *Quarante ans de syndicalisme catholique à Trois-Rivières, 1913-1953* » (texte dactylographié), Archives du séminaire de Trois-Rivières, dossier Syndicalisme.

157 *Le Bien public*, 26 déc. 1912, p. 1.

l'approbation des ouvriers et des patrons à une assemblée ultérieure[158].

Une première réunion d'une cinquantaine de chefs d'entreprises eut lieu le 19 janvier. L'abbé Cloutier, qui avait fait des études sociales à Louvain, leur soumit le plan général de l'organisation projetée et demanda leur appui. Comme solution au conflit ouvrier, la grève et le lock-out étaient écartés et remplacés par des comités de conciliation et d'arbitrage aux décisions finales et exécutoires. Le comité espérait ainsi voir le patronat accorder sa préférence à la nouvelle organisation[159]. Celui-ci, bien sûr, accepta les termes de l'entente qui fut soumise à l'approbation d'une assemblée de travailleurs, le dimanche suivant (26 janvier). L'abbé Cloutier leur expliqua les termes de la constitution de la nouvelle organisation appelée Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières. Deux cents travailleurs demandèrent séance tenante à être admis dans le groupement[160].

La corporation se divisa en syndicats professionnels; elle comprenait en 1913 sept syndicats: menuisiers, cochers, charretiers de charge, fondeurs, mouleurs, machinistes et boulangers[161]. Elle établit un plan de mutualité parmi ses membres, favorisa le progrès de la caisse populaire, créa une coopérative et organisa des cours du soir[162]. Dans le domaine professionnel, elle s'entendit avec certains entrepreneurs pour fixer un salaire minimum[163]. Même si l'intention initiale laissait prévoir le non-recours à la grève, la COC ne rejetait pas ce moyen de pression. Contrairement aux internationaux, elle disait ne l'utiliser qu'en tout dernier ressort; en fait, elle ne l'a jamais employée depuis sa fondation jusqu'à son intégration à la CTCC en 1923[164]. À l'exemple des syndicats catholiques de Chicoutimi, elle admettait en son sein des membres honoraires qui n'étaient pas des travailleurs[165]. On peut supposer que le rôle de l'aumônier dans la COC était assez semblable à celui qu'il jouait dans la FOMN. En avril 1913, peu après sa fondation, la Corporation comptait mille membres répartis entre 16 syndicats; ses effectifs ont en-

[158] *Idem*, 31 déc. 1912, p. 1.
[159] *Idem*, 23 janv. 1913, p. 1.
[160] *Idem*, 30 janv. 1913, p. 1.
[161] TÊTU, *op. cit.*, fol. 162.
[162] *Idem*, fol. 168 s.; *le Soleil*, 27 févr. 1918, p. 8.
[163] *Le Bien public*, 2 mai 1913, p. 4.
[164] *Ibidem*.
[165] *Idem*, 19 nov. 1914, p. 1.

suite diminué au cours de la guerre de sorte qu'en 1917 elle ne comptait plus que 600 membres et huit syndicats affiliés[166].

Le clergé comptait sur l'appui actif des employeurs pour assurer le succès de la COC. Mais ceux-ci, un instant sympathiques à la nouvelle association, ne tardèrent pas à se révéler ou hostiles ou indifférents. Les quelques syndicats qui se sont formés dans les usines n'ont pas réussi à obtenir la reconnaissance des employeurs de sorte que la COC dut recruter ses membres ailleurs[167]. L'essor du mouvement se trouva donc gravement compromis; après un départ remarquable, ses effectifs demeurèrent à peu près stagnants.

La Fédération ouvrière catholique de Montréal. — L'archevêque de Montréal, pourtant titulaire du diocèse qui comptait le plus de travailleurs, tarda à se doter de syndicats confessionnels. C'est qu'il préférait en favoriser l'éclosion par une œuvre d'éducation préalable. Le congrès interdiocésain de 1911 avait chargé un comité de préparer un projet d'organisation pour le diocèse de Montréal. Ce comité se réunit régulièrement et conclut à la nécessité de fonder une « association de propagande et d'études sociales[168] ». Naquit peu après, en novembre, une œuvre appelée à un grand rayonnement, l'École sociale populaire, modelée sur l'Action populaire de Reims. Dans un premier temps, son objectif était de diffuser la doctrine sociale de l'Église au moyen de tracts, brochures et conférences. Ce n'est qu'en 1914 que le secrétaire de l'école crut le moment venu de mettre sur pied une vaste organisation ouvrière catholique.

Avant cette date, l'idée de regrouper des travailleurs sur une base confessionnelle avait germé dans l'esprit de plusieurs. En 1907, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste avait organisé quelques associations professionnelles féminines. C'est ainsi qu'étaient nées l'Association professionnelle des employées de manufacture, l'Association professionnelle des employées de magasin et une autre association d'employées de bureau[169]. Ces groupements s'intéressèrent à peu près uniquement à la formation professionnelle et au placement de leurs membres; ils ne s'occupèrent à peu près pas de la défense des

[166] TÊTU, *op. cit.*, fol. 164; CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1917, p. 189.
[167] Mgr CLOUTIER, Allocution (sans date), *op. cit.*
[168] Rapport officiel du Congrès, 25-26 janvier 1911, p. 5, Archives de l'ESP, dossier Syndicalisme.
[169] Voir à ce sujet Marie GÉRIN-LAJOIE, *la Fédération nationale, St-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles*, ESP, n° 5, Montréal, ESP, 1911, 32 p.

intérêts professionnels des travailleuses. En 1911, ces trois associations totalisaient 2 000 membres, ce qui est un chiffre assez impressionnant. Elles témoignaient de la présence d'un large secteur de syndicalisation jusque-là négligé par les formations syndicales : les travailleuses d'usine et de bureau.

À la même époque, une autre organisation, composée d'hommes cette fois, s'inquiétait du développement du syndicalisme international. C'était, en effet, une des préoccupations majeures de la Fédération des ligues du Sacré-Cœur, organisme institué en 1909. Deux de ses principaux animateurs, le père Léonidas Hudon, président, et Arthur Saint-Pierre, secrétaire, étaient alarmés par les tendances « socialistes et anticléricales » des internationaux[170]. Ce sont eux qui préparent le mémoire remis aux évêques du Québec en 1910 et qui organisèrent le congrès interdiocésain de 1911 dont les conclusions faisaient ressortir l'urgence de créer des syndicats catholiques.

Avant de se lancer dans l'organisation des travailleurs, l'École sociale populaire crut bon de faire venir à l'automne de 1913 un conférencier de renom, le père Plantier, de l'Action populaire de Reims. Il exposa devant les membres du clergé et lors d'une conférence publique un thème d'actualité, le droit de l'Église d'intervenir dans la question sociale, idée qui trouvait son expression la plus naturelle dans la formation de syndicats confessionnels[171]. Après son départ, le secrétaire de l'ESP, Arthur Saint-Pierre, crut le moment venu de jeter les bases d'organisations ouvrières nettement catholiques. C'est ainsi que naquit en 1914 la Fédération ouvrière catholique de Montréal[172]. À ses débuts la fédération, qui regroupait des travailleurs de tous les métiers, joua plutôt le rôle d'un cercle d'études sociales. En fin d'année, elle se divisa en sections selon le métier des travailleurs qui en faisaient partie. Cette division engendra la formation d'un syndicat de carrossiers, de charpentiers-menuisiers, d'employés de bureau, d'employés de magasin et d'employés de banque. Ce dernier groupe était issu d'un syndicat du commerce et de l'industrie né en 1912 sous l'inspiration d'Arthur Saint-Pierre.

[170] Têtu, *op. cit.*, fol. 277.

[171] *La Presse*, 23 sept. 1913, p. 9; 31 oct. 1913, p. 31; 22 nov. 1913, p. 8. Le chanoine Desgranges et le père Rutten ont été invités dans le même but l'année suivante (*la Presse*, 23 avril 1914, p. 3; 2 mai 1914, p. 12).

[172] G. Tremblay, « Le Syndicalisme catholique à Montréal », dans *l'Organisation ouvrière catholique au Canada*, ESP, n° 105, Montréal, ESP, p. 13.

Les statuts de la fédération s'inspiraient de ceux de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord. Pour faire partie de la fédération, il fallait être catholique pratiquant et ouvrier, quoique cette dernière condition ne s'appliquât pas aux membres fondateurs. Un aumônier était membre de droit de la fédération et ses conseils avaient force de loi dans « les questions de doctrine, de morale ou de discipline religieuse[173] ». Les statuts sont muets sur le mode de règlement des conflits de travail. Cette situation n'a pas eu le temps de se présenter car la fédération s'effrita peu de temps après. À l'exception du syndicat des carrossiers, tous les autres syndicats affiliés disparurent pendant la guerre[174]. L'École sociale populaire poursuivit cependant son œuvre d'éducation sociale; elle préparait ainsi la voie à un redressement du syndicalisme catholique après la guerre.

L'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford. — L'archevêque de Québec ne donna pas rapidement suite aux recommandations du Congrès interdiocésain. Cela se comprend si on se rappelle que la présence de syndicats nationaux dans la ville faisait échec au développement du syndicalisme international. Les trois syndicats de la chaussure qui conservaient toujours leur chapelain ne se montraient pas tellement turbulents. Mgr Roy, responsable de l'action sociale dans le diocèse, avait sûrement vu d'un bon œil la division du Conseil central en 1911 et le souci du Conseil de district de ne pas déplaire au clergé sur une question aussi controversée que l'éducation.

En 1914, il avait envoyé en Europe pour étudier les questions sociales un jeune prêtre qui avait écrit de nombreux articles dans *l'Action sociale* et dirigé la Commission des questions ouvrières de *l'Action sociale catholique*. Ce jeune abbé sociologue, qui allait devenir une figure dominante du syndicalisme catholique, se nommait Maxime Fortin. Malheureusement, la guerre l'empêcha de poursuivre ses études, de sorte qu'il revint à Québec[175]. C'est là qu'il se trouvait lorsqu'on fit appel à ses services en 1915 pour former un syndicat catholique à Thetford Mines.

Une grève de quelques jours avait interrompu le travail dans les mines d'amiante du 18 au 21 octobre 1915. Les mineurs ne s'étaient pas encore regroupés dans un syndicat, mais le conflit qui les avait

[173] Statuts de la Fédération ouvrière catholique de Montréal, Archives de l'ESP, dossier Syndicalisme.

[174] G. Tremblay, *op. cit.*, p. 15.

[175] Têtu, *op. cit.*, fol. 245 s.

opposés à la compagnie leur fit sentir la nécessité d'en posséder un le plus tôt possible. On réunit dans ce but les travailleurs, le dimanche suivant (24 octobre), à une assemblée où un représentant de la Western Federation of Miners et un membre de la Corporation ouvrière de Trois-Rivières vinrent expliquer les avantages de leur association respective. Les leaders de la grève cependant favorisaient plutôt une affiliation à une fédération internationale et la majorité endossa les vues de ses chefs[176]. Trois jours plus tard, à l'occasion d'une assemblée publique, Arthur Martel, membre de l'exécutif de la Fraternité internationale des charpentiers et menuisiers, les invitait à joindre les rangs de la Western Federation[177].

Effrayé par cette perspective, le clergé local fit appel à Mgr Roy de Québec. Celui-ci, en compagnie de l'abbé Fortin, se rendit aussitôt dans la ville de l'amiante pour faire échec au projet. Le 1er novembre, se tenait une assemblée organisée par les internationaux; Arthur Martel et Narcisse Arcand étaient présents. Bien qu'on ait essayé de l'empêcher d'entrer, Mgr Roy pénétra dans la salle et engagea un débat avec les représentants des syndicats internationaux. De sa voix autoritaire, il ordonna à ceux qui ne désiraient pas devenir membres d'un syndicat catholique de quitter la salle[178]. Des 1 500 auditeurs présents, à peine 200, nous dit le journal local, quittèrent le lieu de la réunion[179].

Quatre jours plus tard (4 novembre), N. Arcand fondait un syndicat de charpentiers-menuisiers (n° 1854) et, le dimanche suivant, c'était au tour du clergé local de patronner la formation de l'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford[180]. Le président nouvellement élu précisait ainsi les objectifs de l'association: « Nous tenons à le déclarer publiquement; notre Union n'est pas une machine de guerre; elle est un instrument de paix, de conciliation, d'entente et de concorde. Elle veut le bien de l'ouvrier, sans vouloir du mal au patron qui l'emploie. Elle entend bien défendre et protéger ses membres, travailler à leur bien-être comme ouvriers, pousser de toutes ses forces aux améliorations désirables et possibles; mais elle s'interdira toute violence et toute réclamation qui léserait la justice et la charité qu'elle doit à tout le monde, aux propriétaires et aux gérants de mine com-

[176] *Le Canadien*, 27 oct. 1915.
[177] *Idem*, 28 oct. 1915.
[178] WELTON, *Mgr Paul-Eugène Roy...*, pp. 158 s.
[179] *Le Canadien*, 4 nov. 1915.
[180] *Idem*, 11 nov. 1915. Le syndicat des mineurs affilié à la Western Federation fut fondé plus tard, peut-être en décembre.

me aux autres[181]. » Le jour même de sa naissance, 77 membres adhéraient à l'Union catholique[182].

Les rédacteurs de la constitution se sont probablement inspirés de celle de la fédération de Chicoutimi. Comme les autres organisations catholiques, seuls les ouvriers « notoirement pratiquants » pouvaient en faire partie. L'aumônier nommé par l'archevêque de Québec pouvait prendre part à toutes les délibérations, mais ne votait pas. Il pouvait exiger qu'une résolution soit soumise à l'archevêque et approuvée par lui avant d'être adoptée. Les conflits de travail étaient réglés par la conciliation et l'arbitrage du comité de trois membres dont les décisions liaient les parties en cause. Dans l'hypothèse où le patron refusait une proposition d'arbitrage, la question était alors soumise à l'autorité ecclésiastique qui devait aviser de la situation[183].

Les rivalités entre les catholiques et les internationaux continuèrent à s'envenimer l'année suivante. Étant donné que le syndicat catholique voulait assurer la bonne entente et la concorde, l'aumônier se crut justifié de rechercher l'appui du patronat pour démolir l'adversaire international[184]. De collusion avec celui-ci, il n'hésita pas à fournir au patronat les briseurs de grève qu'il réclamait[185]. À une assemblée tenue le 18 juin 1916, le conseil de l'Union catholique adoptait une résolution conforme à cet esprit: « Il est résolu que le Conseil appuiera de toute son influence les patrons dans les présentes difficultés qui s'annoncent et demande aux patrons en retour de vouloir bien protéger les membres de l'Union catholique, et que les patrons rendent à ces ouvriers la réciproque de ce qu'ils font pour eux[186]. » La grève menée peu après par les internationaux aboutit à un fiasco complet.

De même, les conflits, en juin 1917 et 1918, se terminèrent par des échecs pour les grévistes. Nul doute que la division des mineurs et surtout la complaisance de l'Union catholique minèrent la force de pression des travailleurs. En février 1916, la Western Federation of Miners affirmait compter 50 pour 100 des mineurs et la Fraternité des

[181] *Ibidem*.
[182] *Ibidem*.
[183] Règlement de l'Union catholique ouvrière des mineurs de Thetford, 1915, Archives de la CSN, dossier Mineurs de Thetford.
[184] Cet épisode peu glorieux du syndicalisme catholique est raconté avec détail par F. DUMONT dans *la Grève de l'amiante*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, pp. 128 ss.
[185] *Idem*, p. 129.
[186] *Idem*, p. 130.

charpentiers, 90 pour 100 des menuisiers[187]. Pour sa part, l'Union catholique a peut-être rallié au début plus d'un millier de membres, mais ce nombre diminua par la suite. Après une grève désastreuse (1920), ils n'étaient plus qu'une centaine à joindre la CTCC en 1921[188].

L'Association ouvrière de Hull. — Le syndicalisme catholique dans la ville de Hull connut une évolution assez particulière. Il est issu d'un syndicat indépendant, l'Association ouvrière de Hull, qui modifia en 1915 sa constitution pour la rendre conforme à celle d'un véritable syndicat catholique. L'association était née en 1912 sous l'inspiration de Achille Morin parmi les travailleurs de l'usine de papier Eddy. Pour gagner leur sympathie, elle misait sur la crainte que suscitaient les syndicats internationaux auprès des employeurs[189]. Détail intéressant, la première constitution du groupe s'inspirait de celle qu'avaient possédée les Chevaliers du travail. L'association accueillait dans ses rangs aussi bien les protestants que les catholiques. Elle compta bientôt plusieurs centaines de membres.

Les curés de deux paroisses de Hull usèrent alors de leur influence pour amener l'association à modeler sa constitution sur celle des syndicats catholiques qui se développaient ailleurs au Québec. D'abord hésitants, les chefs de l'association se rendirent peu à peu aux arguments de leurs pasteurs. Et c'est ainsi qu'en octobre 1915 ils acceptèrent d'accueillir à leur assemblée un aumônier et de reviser leur constitution à la lumière de *Rerum Novarum*. Leur nouvelle constitution s'inspirait d'assez près de celle de l'Union catholique de Thetford.

L'association, qui se proposait de «promouvoir les intérêts religieux, sociaux et matériels de ses membres», n'ouvrait ses rangs qu'aux seuls catholiques[190]. À ses débuts, il n'était pas exclu toutefois que des non-travailleurs puissent en faire partie. Défendant le droit des travailleurs à s'associer et celui du patron à «être maître chez lui», l'association se proposait de régler les différends patronaux-ouvriers par l'entremise de comités de conciliation et d'arbitrage[191].

[187] *Le Soleil*, 17 févr. 1916, p. 5.
[188] DUMONT, *op. cit.*, p. 133.
[189] L'historique qui suit est tiré de M. TÊTU, *op. cit.*, fol. 122-127.
[190] *Association ouvrière de Hull. Règlements et constitution*, dans TÊTU, *op. cit.*, fol. 125.
[191] *Idem*, fol. 126.

D'abord confinée uniquement aux travailleurs de l'usine Eddy, l'association élargit ses cadres pour comprendre des policiers, des journaliers et des commis. Comptant, lors de sa fondation en 1915, quelques centaines de membres, nous ignorons si ce nombre augmenta ou diminua par la suite. L'association représente le premier exemple d'une organisation catholique fondée à partir d'un syndicat existant. Le diocèse de Québec allait suivre cet exemple.

2. Idéologie et fonctionnement

Les cinq syndicats catholiques auxquels nous avons fait référence se réclamaient de la doctrine sociale de l'Église telle que l'avait définie l'encyclique *Rerum Novarum* précisée par certaines autres lettres de Léon XIII et de Pie X[192]. Nous avons vu que les tenants du syndicalisme catholique, au nom du droit naturel à la propriété privée, souffraient très mal que les syndiqués internationaux cherchent à en limiter le principe. Ils étaient également convaincus que l'inégalité des conditions entre les hommes était un phénomène naturel contre lequel on ne pouvait rien. Le chanoine Hallé, de Thetford, conseillait aux membres de l'Union catholique de poser aux syndicats qui s'offraient à eux trois questions : «Que pensez-vous de l'inégalité des conditions entre les hommes? de la lutte de classes? de la nécessité du travail et de la souffrance? Si elle vous répond que tous les hommes sont égaux en droit et que le patron et l'ouvrier ne peuvent arriver à s'entendre, mais qu'entre eux la lutte s'impose, et que enfin la société est mal organisée parce que le poids du travail pèse sur les seuls ouvriers, cette union ne vient pas de la part de Dieu; elle est mauvaise et l'Église la réprouve[193].» Devant les assemblées de travailleurs, il n'était pas de bon ton de traiter de l'inégalité naturelle des conditions. Aussi a-t-on fait de moins en moins référence à cette idée à mesure que le syndicalisme catholique se développait.

La question de la lutte des classes retenait plutôt l'attention. Les internationaux soutenaient que les intérêts des employeurs et des employés étaient fondamentalement divergents et que l'entente, toujours possible entre les deux, reposait sur un équilibre de forces. Les partisans du syndicalisme catholique refusaient d'admettre une telle hypothèse et mettaient l'accent sur la complémentarité de fonctions et d'intérêts qui unissaient les patrons et les ouvriers.

[192] Lettre *Longinqua Oceani* aux évêques des États-Unis (1895); lettre encyclique *Singulari Quadam* (1912).
[193] *Le Canadien*, cité par *le Monde ouvrier*, 23 déc. 1916, p. 1.

L'Église, par son enseignement moral, pénétrait ces deux groupes d'un esprit de justice et de charité qui ferait disparaître l'égoïsme du patronat et la méfiance des travailleurs. Cette opération n'était possible que si les deux parties dépassaient l'idée que les relations du travail étaient des questions purement matérielles pour fonder leurs rapports sur des principes moraux et religieux. L'Église avait assigné aux syndicats catholiques la mission d'opérer ce changement parmi les travailleurs; elle se proposait en outre de changer la mentalité des employeurs par des organisations patronales catholiques. Mais son action vers ce groupe a été beaucoup plus tardive. C'est donc dans l'optique d'un changement substantiel des rapports entre employeurs et employés que doivent être étudiés les caractéristiques et le fonctionnement des premiers syndicats catholiques.

Il est bon ici de préciser que, contrairement à l'après-guerre, le nationalisme n'occupait pas une place très importante chez ces premiers syndicats. Aucun d'eux n'avait inclus le mot national dans son appellation. Bien sûr, dans les réunions de syndiqués catholiques, on dénonçait le caractère étranger des internationaux et on faisait souvent référence aux sommes énormes qui passaient la frontière pour aller enrichir on ne sait quel chef syndical étatsunien. Néanmoins, le développement des thèmes nationalistes était rare; s'ils étaient utilisés, c'était plutôt pour faire ressortir d'autres aspects de l'idéologie des syndicats catholiques, par exemple, l'idée que les grèves étaient un produit d'inspiration américaine étranger aux mœurs canadiennes[194].

Le syndicalisme catholique devait opérer un changement des mœurs syndicales. C'est pourquoi l'Église réserva aux seuls catholiques pratiquants l'adhésion à ses syndicats. Vu le nombre restreint de leurs membres, ce critère ne causa pas de soucis aux organisateurs comme il devait le faire plus tard. La question qui avait divisé les catholiques sociaux en France, savoir si ces syndicats devaient être mixtes (patrons-ouvriers) ou composés uniquement de travailleurs, n'a pas véritablement suscité de débat au Québec. La méfiance des travailleurs à l'égard de la mixité a conduit le clergé à écarter rapidement cette formule. Mgr Lapointe admettait des membres honoraires dans la FOC, mais il supprima cette catégorie de membres un peu plus tard. « Jamais nous n'aurions réussi, écrivait-il au père Archambault, si notre association ne s'était pas présentée comme absolument indépendante et libre de toute influence patronale. Une

[194] Voir p. 223.

union ouvrière doit être exclusivement ouvrière. Et il faut qu'on le sache et qu'on en soit bien sûr[195]. » S'il en avait été autrement, elle serait devenue une cible facile pour les internationaux.

Déjà ceux-ci faisaient reproche aux syndiqués catholiques de se faire « mener par le bout du nez » par le clergé. On chercha en conséquence dans les constitutions à préciser le rôle de l'aumônier. Il n'avait ni droit de vote ni accès aux postes de direction, mais il pouvait prendre la parole à toutes les instances de l'organisation. À Chicoutimi, il se contentait d'un rôle « d'aviseur religieux »; à Montréal, sa décision avait priorité s'il était question de doctrine ou de morale; il pouvait même suspendre à Thetford l'adoption d'une résolution pour qu'elle soit approuvée par l'archevêque. Quoi qu'en disent les constitutions, il reste néanmoins que le clergé exerçait une influence déterminante sur l'orientation du syndicat.

Misant sur un changement substantiel des rapports entre employeurs et employés, on n'avait senti le besoin ni de regrouper les travailleurs par métier, ni de prévoir les cadres d'une négociation collective, ni même de mentionner la possibilité de grèves. Les constitutions des fédérations de Chicoutimi et de Montréal ne contenaient aucun article à propos de la grève; celles de l'Union de Thetford et de l'Association de Hull prévoyaient un arbitrage aux décisions exécutoires[196]. Au départ, chaque fédération réunissait des travailleurs de toute profession et, même si on n'a pas tardé à se regrouper par métier, jamais cette division n'eut l'importance que lui attachaient les internationaux. Elle prévoyait pratiquer un type de négociation complètement différente de celle des internationaux. On imaginait pouvoir établir les salaires et les conditions de travail par des rencontres avec les employeurs où régneraient une confiance réciproque, un sens élevé des droits et devoirs de chacun et un haut esprit de justice et de charité. « Les organisations neutres, écrivait l'exécutif de l'Union catholique de Thetford aux gérants des mines, s'appuient sur la force du nombre tandis que nous, nous nous appuyons sur la force du droit, de la justice et de la charité. Les unions neutres ne jurent que par la grève tandis que nous travaillons à tout régler par la conciliation[197]. » Au niveau des principes, tout était bien et beau; ce-

[195] Lettre de Mgr Lapointe au père Archambault, 14 oct. 1917, Archives de l'ESP, Correspondance.

[196] Règlement de l'Union catholique ouvrière des mineurs de Thetford, 1915, Archives de la CSN, dossier Mineurs de Thetford; *Association ouvrière de Hull. Règlements et constitution*, dans TÊTU, *op. cit.*, fol. 126.

[197] *Le Soleil*, 12 février 1920, p. 2.

pendant, les travailleurs de ces cinq fédérations se sont aperçus qu'ils risquaient dans la pratique de faire les frais de cette utopie.

Aussi cette formule eut-elle peu de succès. Après un départ étonnant, les effectifs des syndicats ont par la suite stagné ou régressé. Même si l'Église y avait mis le poids de son influence, le recrutement s'avérait difficile. En fait, le clergé qui connaissait mal le fonctionnement interne des organisations syndicales a cru que la qualité de son message pallierait cette lacune. Il n'en fut rien; la dure réalité s'est chargée de révéler le caractère utopique de sa formule. Les travailleurs n'ont pas été dupes de l'idéalisme des fondateurs de ce premier groupe de syndicats catholiques.

Le patronat s'est chargé lui aussi de leur faire prendre conscience de cette réalité. L'harmonie qu'ils prêchaient entre patrons et ouvriers leur a fait croire qu'ils obtiendraient automatiquement l'appui des employeurs. Mais ces derniers se sont montrés ou méfiants ou totalement indifférents. Le patronat possédait une répulsion instinctive sinon atavique à toute forme d'organisation syndicale. Comme les autorités religieuses comptaient beaucoup sur son support pour faire progresser ce mouvement, leur attente fut déçue. Quand, après la guerre, le clergé voulut relancer le mouvement, il comprit qu'il valait mieux compter sur le soutien des travailleurs eux-mêmes que sur la protection du patronat. Ce changement d'orientation d'ailleurs s'est reflété dans le fonctionnement et le mode d'organisation des nouveaux syndicats.

Il faut le noter, l'insuccès de ces premiers syndicats s'explique aussi par la fragilité du contexte économique que connaissait le Québec à ce moment. De 1913 à 1917, le nombre global de syndicats régresse au Canada[198]. Cette période était donc fort périlleuse pour lancer une organisation syndicale. On comprend alors les difficultés auxquelles ont eu à faire face les premiers groupements de syndiqués catholiques.

Sans préparation aucune, aiguillonné par sa crainte du «socialisme» et sa foi en la doctrine sociale de l'Église, le clergé avait pris lui-même en charge l'organisation des travailleurs. Il avait mal calculé l'ampleur de sa tâche; on ne forme pas un syndicat comme on crée

[198] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Organization in Canada, 1913-1917*. Il n'est pas possible de connaître de façon précise les effectifs syndicaux de l'ensemble des organisations catholiques avant la guerre puisqu'elles ne fournissaient pas toutes de telles données au ministère du Travail.

une société de secours mutuels. Le syndicalisme était à l'époque l'arme principale des travailleurs pour assurer la défense de leurs intérêts. Aussi, quand ils se sont rendu compte des piètres résultats obtenus par leurs syndicats confessionnels, ils ont quitté leurs rangs. Cependant, dès la fin de la guerre, le clergé repensait la formule dans un sens qui faisait davantage des syndicats catholiques un moyen de promotion de la classe ouvrière.

* * *

À la fin du XIXe siècle, les syndiqués entretenaient envers leur clergé une certaine défiance tandis que lui, de son côté, ne se souciait pas de transformer sa perception du social. Alors que les catholiques sociaux en Europe renouvelaient l'attitude de l'Église à l'égard des associations de travailleurs, le clergé québécois avait encore en 1900 une vision traditionnelle du social qu'il confondait avec l'obligation de charité. Les premiers événements à venir modifier cette perception furent les grèves plus nombreuses et plus importantes au début du siècle. Les archevêques de Montréal et de Québec prirent alors parti contre le syndicalisme international et avouèrent leur préférence pour des syndicats nationaux.

Un peu plus tard, lorsque des tendances «socialistes» et «anticléricales» se sont manifestées au sein du mouvement syndical international, le clergé crut le moment venu de contrer cette tendance par la formation de syndicats catholiques. Il emprunta aux catholiques sociaux européens leur modèle d'organisation syndicale. De 1912 à 1915, on voit donc naître sous l'aile du clergé, dans les principaux diocèses du Québec, des organisations de travailleurs nommément catholiques, inspirées de la doctrine sociale de l'Église et faisant place en leur sein à un conseiller moral. Nées dans le plus grand enthousiasme, ces associations n'ont pas répondu aux attentes de leurs fondateurs. Les années précédant la guerre étaient un bien mauvais moment pour organiser de nouveaux syndicats, et surtout la formule projetée relevait d'un idéalisme difficilement conciliable avec les réalités du monde du travail. Le relatif échec de cette première expérience syndicale ne découragea pas ses promoteurs. Ils en tirèrent une leçon dont ils s'inspirèrent après la guerre pour jeter les bases de syndicats toujours guidés par la doctrine sociale de l'Église, mais utilisant cette fois des moyens d'action mieux adaptés aux exigences du monde industriel.

CHAPITRE VI

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, 1918-1920

NOUVELLE VAGUE D'ORGANISATION DES TRAVAILLEURS LES DEUX PÔLES IDÉOLOGIQUES DU SYNDICALISME CATHOLIQUE. ÉVOLUTION DES SYNDICATS CATHOLIQUES, 1921-1930

Il y a une étroite relation entre le développement du mouvement syndical et les fluctuations de la conjoncture économique. En règle générale, une période d'expansion économique provoque une augmentation de la main-d'œuvre et, conséquemment, l'accroissement des effectifs syndicaux. À l'inverse, lorsque l'économie traverse une période de contraction, la demande de travailleurs diminue, la force de pression des syndiqués se révèle moins efficace et réduit en conséquence de beaucoup l'intérêt des travailleurs envers le syndicalisme. Au développement économique phénoménal du Québec pendant la décennie de 1900 à 1910 correspond une croissance rapide des effectifs syndicaux. Cette période de prospérité prit fin dans les années qui précédèrent la Première Guerre. Parallèlement à ce ralentissement de l'économie, on assista alors à une diminution des effectifs syndicaux canadiens (1914-1917). C'est ce bien mauvais moment qu'avait choisi le clergé pour patronner la formation de syndicats confessionnels. Et comme on l'a vu, ce premier essai de syndicalisation déçut l'attente de ses fondateurs.

Une reprise générale de l'activité économique se fit sentir en 1916 grâce aux importations massives faites par les nations européennes alors en guerre. De 1917 à 1920, la valeur de la production manufacturière au Québec s'accrut du tiers[1]. Le nombre d'organisa-

[1] F.-A. Angers et R. Parenteau, *Statistiques manufacturières du Québec : 1665-1948*, p. 156.

tions syndicales dans la province augmentait à peu près dans les mêmes proportions durant ce laps de temps[2]. La reprise de l'activité économique durant la guerre coïncida avec un nouvel effort du clergé pour constituer des syndicats catholiques. Conscients des lacunes qui avaient affligé la formation de la première vague de syndicats catholiques, deux de ses principaux artisans, l'abbé Fortin et le père Archambault, s'efforcèrent de ne pas renouveler les mêmes erreurs. Il leur est apparu que l'absence d'une élite ouvrière s'était fait cruellement sentir et expliquait pour une bonne part l'échec essuyé.

A — Nouvelle vague d'organisation des travailleurs

Pour dissiper la défiance des travailleurs envers les organisations catholiques, il fallait à leur tête des hommes issus du même milieu. Le père Archambault l'avouait franchement en 1917 : « Cette action directe est exposée dans certains milieux à ne pas réussir. L'ouvrier refuse d'en profiter précisément parce qu'elle émane des dirigeants. Il ne veut suivre que des hommes sortis de son rang[3]. » Deux moyens lui apparaissaient particulièrement bien convenir à la poursuite de cet objectif : les retraites fermées et la formation de cercles ouvriers. Devenu premier supérieur de la villa Saint-Martin, maison de retraites fermées du diocèse de Montréal, le père Archambault s'efforça d'y accueillir des travailleurs. L'idée de former des cercles ouvriers n'était pas de lui ; il l'avait retenue à la suite de l'expérience qu'avait vécue l'abbé Maxime Fortin de Québec.

1. Le Cercle d'étude des ouvriers de Québec

Au lendemain des événements qui avaient entouré la formation de l'Union catholique des mineurs de Thetford, l'abbé Fortin s'interrogeait sur le meilleur moyen de regrouper les travailleurs de Québec sous la bannière de syndicats confessionnels. La plupart des syndicats de la ville étaient des organisations purement nationales dont quelques-unes avaient accueilli en leur sein un aumônier. Former des syndicats catholiques parallèles aurait entraîné des conflits sem-

[2] De 309 à 442 (Canada, Department of Labour, *Report on Labour Organization*, 1917, p. 309; 1920, p. 279).

[3] J.-P. Archambault, *la Question sociale et nos devoirs de catholiques*, Montréal, École sociale populaire, 1917, p. 102.

blables à ceux de Thetford. L'abbé Fortin comprenait que les travailleurs ne liquideraient pas facilement des organisations syndicales qu'ils avaient mis des années à construire[4]. Il préféra amener lentement, de l'intérieur, ces syndicats dans le giron de l'Église. La formule idéale lui apparut dans la formation d'un cercle d'étude réservé aux seuls travailleurs. Cette élite ouvrière se chargerait par la suite de diffuser la doctrine sociale de l'Église à l'intérieur des syndicats locaux. Il y avait nécessité, disait l'abbé Fortin, de « faire faire par des ouvriers un apostolat qui s'adressait aux seuls ouvriers[5] ».

C'est ainsi que naquit, en novembre 1915, quelques semaines après la fondation de l'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford, le Cercle d'étude des ouvriers de Québec. Cinq mois après sa fondation, il comptait 22 ouvriers, tous membres des syndicats nationaux de Québec[6]. Leur action auprès des syndiqués ne tarda pas à porter ses fruits. Il faut dire incidemment que la situation du mouvement syndical dans la ville de Québec servait à merveille leur dessein. Fort peu de syndicats de la ville étaient encore affiliés en 1916 à la Fédération canadienne du travail et les deux conseils centraux se disputaient l'adhésion des syndicats nationaux.

Un an et demi après la fondation du cercle, l'abbé Fortin crut le moment venu de porter le grand coup. Il réunit dans une salle, le 10 mai 1917, les membres des exécutifs de la plupart des syndicats nationaux de Québec. Après un discours sur la nécessité pour les syndicats de travailler en collaboration avec les autorités religieuses, il les invita à amender leur constitution. Ces amendements faisaient du syndicat qui les avait acceptés une « organisation ouvrière ouvertement et franchement catholique[7] ». Le droit de grève n'était pas supprimé, mais le syndicat devait d'abord épuiser tous les moyens d'entente. Plus délicat était le statut de l'aumônier. Il pouvait prendre part aux délibérations du syndicat, mais il s'abstenait de voter. De plus, avant qu'une résolution soit adoptée, il pouvait exiger qu'elle soit soumise à l'approbation de l'archevêque. Cette dernière clause rencontra des réticences puisqu'un peu plus tard on limita l'approbation de l'archevêque aux seules questions relevant de la

[4] Aubert du Lac (M. Fortin), *l'Œuvre d'une élite*, Québec, L'Action Sociale Catholique, 1918, pp. 9 s.

[5] *Idem*, pp. 11 s.

[6] *Idem*, p. 13.

[7] Document soumis aux Conseils centraux, aux Fraternités et aux Unions nationales de la ville de Québec par l'abbé M. Fortin, 10 mai 1917, *idem*, pp. 18 s.

morale ou de la discipline de l'Église. Plusieurs syndicats acceptèrent de se conformer à la demande de l'abbé Fortin[8]. C'est ainsi que, sans heurt véritable, les syndicats nationaux de Québec devinrent confessionnels. Ce changement dans la pratique n'exigeait pas des syndicats de profondes transformations, si ce n'est la présence d'un aumônier. C'est ici que s'avéra efficace l'action du Cercle d'étude; il contribua à faire disparaître la méfiance naturelle des travailleurs à l'égard de personnes étrangères à leur milieu.

Victoire définitive sur le syndicalisme neutre, les membres du cercle réussirent même à faire admettre la présence d'un aumônier au sein du Conseil central. On se rappellera qu'une querelle de personnalité doublée probablement de divergences de vue plus profondes sur les rapports à entretenir avec l'Église avaient provoqué en 1912 une scission au sein du Conseil central de Québec[9]. Pour des raisons que nous ignorons, l'ancien conseil périclita tandis que le Conseil de district vit augmenter le nombre de ses adhérents. En fin d'année 1917, les deux conseils étant sur le point de se fusionner, le délégué Pierre Beaulé (futur président-fondateur de la CTCC) présenta devant le Conseil de district une résolution pour solliciter des autorités religieuses la nomination d'un aumônier. Les délégués discutèrent longuement de cette question dont on admit en fin de compte le principe[10]. Lorsqu'au début de mars les délégués du Conseil central national du travail du district de Québec (nouveau conseil central fruit de la fusion des deux conseils centraux) se réunirent pour la première fois, ils réservèrent à l'aumônier une place à la droite du président. En tout lieu et toute circonstance, disait-on, il devait avoir préséance sur les officiers du conseil, sauf le président[11]. Ce changement d'orientation du conseil était l'œuvre des membres du Cercle d'étude. L'abbé Fortin avait eu une idée heureuse en choisissant de former des chefs imbus de la doctrine sociale de l'Église avant de fonder des syndicats catholiques. Son exemple allait être repris à travers toute la province.

2. Les journées sociales de la villa Saint-Martin

L'idée de fonder des cercles d'étude domina les deux réunions interdiocésaines d'avril et de juin 1918, tenues à Montréal sous l'insti-

[8] *Idem*, pp. 11, 19. Les journaux de Québec ne font pas mention de cette réunion; la seule source disponible est la brochure publiée par l'abbé Fortin.

[9] Voir p. 102.

[10] *Le Soleil*, 16 janv. 1918, p. 8; 6 févr. 1918, p. 2.

gation du père Joseph-Papin Archambault. Rassemblant de nombreux prêtres et laïcs venus de tous les coins de la province, ces deux réunions, organisées sept ans après le congrès de 1911, ont eu elles aussi une importance capitale : c'est là que furent définis les traits qui allaient caractériser le syndicalisme catholique pendant plusieurs décennies.

Le 21 avril 1918, le secrétaire de l'École sociale populaire, le père Archambault, faisait parvenir une lettre confidentielle à un certain nombre de prêtres et d'ouvriers de tous les diocèses du Québec pour les convier à une réunion à la maison de retraites de Montréal, la villa Saint-Martin, près de l'Abord-à-Plouffe. L'objet de la réunion, projetée pour la semaine suivante, était « d'étudier ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui restait à faire pour établir le syndicalisme catholique[12] ». Contrairement au congrès interdiocésain de 1911, des travailleurs, recrutés parmi ceux qui étaient dévoués à la cause du syndicalisme catholique, avaient reçu une lettre d'invitation. Onze laïcs et une quinzaine de religieux répondirent à l'appel du père Archambault[13].

La première partie de la réunion fut consacrée à l'étude de la lettre encyclique *Singulari Quadam* que Pie X avait adressée aux évêques d'Allemagne, en septembre 1912. Cette lettre faisait suite à une querelle qui avait opposé en Allemagne deux groupements syndicaux, l'un proprement catholique ayant en son sein un aumônier, l'autre, chrétien, accueillant à la fois des catholiques et des protestants. Le pape disait sa préférence pour des associations catholiques même s'il tolérait sous certaines réserves la participation de catholiques à des syndicats mixtes. C'était en définitive aux autorités religieuses locales de statuer sur cette question[14]. Le clergé québécois interpréta cette lettre comme une volonté formelle du pape de créer des syndicats confessionnels. « Le successeur de Pierre, le chef visible de l'Église catholique a parlé. Cela suffit », écrivait le père Archambault[15]. C'était l'esprit qui se dégageait des discussions à l'ordre du jour de la réunion de la villa Saint-Martin. « Le Pape le

[11] *Idem*, 6 mars 1918, p. 9.

[12] Philippe LABERGE, « La Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Origine-formation-évolution (1900-1932) », fol. 205.

[13] CHARPENTIER, « Un dixième anniversaire », *la Vie syndicale*, avril 1928, p. 1.

[14] PIE X, Lettre encyclique aux Évêques d'Allemagne, 24 sept. 1912, cité par ARCHAMBAULT, *les Syndicats catholiques*, Montréal, ESP, 1919, pp. 73-82.

[15] ARCHAMBAULT, *op. cit.*, p. 21.

veut formellement, nous devons nous mettre à l'œuvre», déclarait l'abbé Fortin[16]. Pour Alfred Charpentier, c'était «un ordre du Pape», et pour Achille Latreille, «une direction qui ne devait pas être discutée puisqu'elle était infaillible[17]». Tous les participants à la réunion étaient unanimes sur ce point.

Lorsqu'on aborda par contre des problèmes plus concrets liés au fonctionnement des organisations syndicales, des divergences de vue se firent sentir parmi l'assemblée. Les travailleurs présents, en particulier Alfred Charpentier, étaient plus intéressés à traiter de pratiques syndicales que de théorie. Briqueteur de son métier, Charpentier avait déjà, à l'époque, une riche expérience du syndicalisme. Il avait été pendant quelque temps président de l'unité syndicale locale de l'Union internationale des briqueteurs. Fervent nationaliste, il s'était par la suite laissé gagner d'abord à la cause du syndicalisme national, puis, un peu plus tard, à celle du syndicalisme catholique[18]. À la réunion de la villa Saint-Martin, il voulait débattre des problèmes pratiques : le droit de grève, le fonds de grève, l'atelier syndical fermé, les cartes de voyage et les conventions collectives.

Sur la constitution d'un fonds de grève, il heurta de front la conception qu'avait l'abbé Fortin du syndicalisme catholique. Charpentier ayant laissé entendre que la constitution d'un fonds de grève était indispensable aux syndicats catholiques, Fortin s'y opposa fermement[19] :

> L'institution d'un fonds de grève fait de l'union une machine de guerre contre la patron. Or les unions catholiques sont essentiellement des «machines de paix». Leurs méthodes doivent donc différer...
> Nous, notre fonds de grève, ça été le prêtre... Jusqu'ici l'union ouvrière a été l'organisation des forces d'une classe, force en nombre ou en argent, contre une autre classe qui s'est organisée, elle aussi. Laissons tout cela de côté et contentons-nous d'une force, celle de l'influence de l'Église. Elle nous fera emporter le morceau partout, même chez les Juifs.
> Nous ne renonçons pas au droit de grève, pas plus que les nations catholiques renoncent au droit de guerre. Mais comme la guerre, la grève est un grand mal pour ceux-là qui la déclarent, et c'est pourquoi nous voulons l'éviter à tout prix.

[16] Compte rendu d'une journée sociale à la villa Saint-Martin, 28 avril 1918, I, p. 7, Archives de la CSN.
[17] *Idem*, pp. 7 et 9.
[18] À propos de l'évolution de sa pensée, voir A. CHARPENTIER, *Ma conversion au syndicalisme catholique*, Montréal, Fides, 1946, 240 p.
[19] *Compte rendu d'une journée sociale...*, *op. cit.*, II, p. 7.

> Nous faisons d'abord un contrat avec le patron. Si une difficulté surgit qui ne peut pas être réglée directement, on va à l'arbitrage. Si l'arbitrage lui-même ne suffit pas, les unionistes catholiques remettent leur cause entre les mains de leur évêque. Peut-on trouver une influence plus puissante que celle de l'Église, prenant entre ses mains la cause de ses enfants ?

Charpentier rétorqua un peu plus tard qu'il trouvait contradictoire l'attitude de l'abbé Fortin[20] :

> Il en garde le droit, mais refuse les moyens de s'en servir. Si le droit de grève est reconnu dans la constitution d'un syndicat, il faut qu'il soit pourvu d'un fonds de grève. Sans cette menace pour le patron, nous n'aurions qu'un droit sans sanction, et partant sans efficacité.
> L'expérience a prouvé aux internationaux que la grève est une chose déplorable. Mais elle reste un mal nécessaire et l'esprit de l'ouvrier montréalais n'est pas encore préparé pour son abandon définitif. Il ne faut pas se faire illusion, la lutte entre le capital et le travail existe et ne cessera pas du jour au lendemain. La mentalité des patrons est antiunioniste. Depuis la Guerre, le Builders Exchange ne veut plus de contrat avec les unions de briquetiers parce qu'on espère pouvoir réduire l'ouvrier à un salaire de famine après la guerre. Abandonner le droit de grève en présence de l'Internationale qui le gardera est une chose très peu pratique car l'Internationale est établie chez nous pour longtemps...
> La grève est un droit légitime de propriété pour l'ouvrier. Il a peur de s'en servir, mais parfois c'est son seul moyen de combat et il doit le garder tant que la mentalité patronale ne sera pas mieux formée, moins agressive. L'Église peut faire beaucoup pour réformer cette mentalité chez les patrons catholiques, mais n'oublions pas qu'ils ne forment que le tiers tout au plus du patronat.

L'échange de propos qui suivit confirme le fait que les deux interlocuteurs restèrent sur leur position. L'abbé Fortin reconnaissait le droit de grève aux travailleurs, mais y assortissait l'approbation de l'évêque. Quant à la création d'un fonds de grève, il s'y opposait résolument. Charpentier considérait lui aussi la grève comme un mal, mais un mal nécessaire qui, grâce à un fonds de grève, pouvait tourner plus souvent à l'avantage des travailleurs.

Amorce d'un débat qui allait agiter la CTCC pendant les années 1920, la question de l'atelier syndical divisa elle aussi les esprits. Charpentier prévoyait une entente avec les internationaux pour exiger des patrons l'atelier syndical fermé. L'abbé Fortin acceptait le principe, mais insistait pour qu'il ne soit pas obtenu par la force[21] :

[20] *Idem*, II, pp. 9 s.
[21] *Idem*, III, p. 3.

« Fermer l'atelier, très bien! Exiger cela comme un droit qu'on peut faire respecter par la force, non! Léon XIII a condamné ce principe qui donne à l'ouvrier le droit d'exclure le non-syndiqué. J'admets qu'il faut que l'union soit reconnue par le patron, j'admets qu'elle doive insister pour cela; mais l'exiger par la violence, jamais!» Léon XIII et les évêques québécois avaient défendu la liberté de travail, c'est-à-dire le droit du patron de choisir librement son employé et celui de l'employé d'appartenir ou non à un syndicat. Comme le clergé reprochait souvent aux internationaux de violer ce droit fondamental, on comprend la vive réaction de l'abbé Fortin lorsque Charpentier proposa aux syndicats catholiques la formule de l'atelier fermé. Le temps se chargera cependant d'émousser la pureté des principes.

Si les travailleurs présents ne partageaient pas tous l'avis de l'abbé Fortin, ils admettaient par contre les avantages des cercles d'étude avant la fondation de syndicats catholiques dans les diocèses. Les cercles contribueraient à former une élite de travailleurs qui, bien au fait des intentions de l'Église, se chargeraient de faire disparaître la méfiance des travailleurs. Aussi, avant que la réunion ne prenne fin, l'assemblée adopta à l'unanimité le vœu que chaque prêtre présent communique avec son évêque pour qu'il nomme une personne responsable de la création d'un cercle d'étude[22]. On s'entendit de plus pour prolonger « l'œuvre commencée » en nommant un comité chargé de l'organisation d'une nouvelle journée sociale. Le père Archambault, l'abbé Fortin et Alfred Charpentier se virent chargés de cette tâche par l'assemblée[23].

La seconde réunion eut lieu cinq semaines plus tard, le 2 juin, toujours à la villa Saint-Martin, mais cette fois-ci avec un nombre réduit de participants, car on avait jugé que la réunion précédente avait réuni trop de personnes pour qu'elle fût efficace. Cette fois-ci, les travailleurs, neuf sur un total de treize, étaient majoritaires au sein de l'assemblée. Ainsi que l'avait demandé l'abbé Fortin, un seul sujet de discussion était à l'ordre du jour: qu'est-ce qu'un syndicat catholique[24]?

L'assemblée admit facilement que l'objectif premier du syndicat catholique était « de surveiller et de défendre les intérêts des ouvriers ». Dans ce but, le syndicat s'occuperait de syndiquer les travailleurs par métier et de conclure des ententes avec les employeurs[25]. Pour la première fois, à notre connaissance, ce caractère de défense professionnelle était placé au premier rang des objectifs des organisations syndicales catholiques. La référence à la doctrine sociale de l'Église ne venait qu'en second lieu. Cette attitude nous apparaît significative d'un changement assez substantiel si on la compare aux objectifs que s'étaient fixés les syndicats catholiques d'avant-guerre.

Les participants s'entendirent également sur un certain nombre d'autres questions importantes. Seuls les catholiques seraient admis à faire partie des syndicats comme membres actifs; dans le cas où le nombre de non-catholiques excéderait sept, on prévoyait les grouper en syndicat indépendant tout en exigeant d'eux leur adhésion aux règlements du syndicat catholique. Bien que l'abbé Fortin ait suggéré que les syndicats catholiques soient « une force canadienne-française », on écarta cette idée quoiqu'on spécifiât que les Canadiens français ne pourraient pas faire partie des sections anglaises[26].

Sur la question controversée du droit de grève, l'assemblée reconnut ce droit tout en se prononçant en faveur de l'idée de « soumettre tout délit à un tribunal d'arbitrage ». Et encore une fois, l'abbé Fortin s'opposa fermement à la constitution de fonds de grève. « Nous nous organisons, disait-il, pour la paix, non pour la lutte[27]. » Quant à la dernière question soulevée, le rôle de l'aumônier, elle ne provoqua pas de discussion. Il était entendu que, nommé par les autorités religieuses diocésaines, l'aumônier pouvait prendre part aux délibérations syndicales, mais n'avait pas le droit de vote. Il pouvait exiger qu'une résolution soit soumise à l'approbation de l'évêque avant d'être adoptée. L'assemblée ne jugea pas bon de préciser de limites à ce droit de veto, mais il est probable que, dans l'esprit du groupe, il ne devait s'appliquer qu'aux seules questions mettant en cause la foi ou la morale[28].

Les deux réunions de la villa Saint-Martin représentent le second effort du clergé québécois pour mettre sur pied des syndicats catholiques, effort sans doute pour augmenter le nombre d'adhérents, mais aussi pour mieux adapter le syndicalisme aux exigences des entreprises modernes. La présence de travailleurs à ces réunions contribua davantage à orienter le syndicalisme catholique vers des préoc-

[22] *Idem*, III, p. 4.
[23] *Idem*, III, pp. 5 s.
[24] Lettre de l'abbé Fortin au père Archambault, 4 mai 1918, Archives de l'ESP, Correspondance.

[25] Compte rendu de la deuxième journée sociale de la villa Saint-Martin, 2 juin 1918, p. 1, Archives de l'ESP, Dossier syndicalisme.
[26] *Idem*, p. 4.
[27] *Ibidem*.
[28] *Idem*, p. 5.

cupations professionnelles. L'abbé Fortin s'en plaignit auprès du père Archambault[29] : « (Les ouvriers) s'imaginent que les syndicats catholiques seront tout simplement leurs vieilles organisations décorées d'un prêtre... Il faut montrer aux ouvriers que quand ils proposent de créer pour les syndicats catholiques des fonds de grève, ils ne font qu'appliquer la définition du syndicat machine de guerre. L'idée de la lutte des classes, nécessaire, inévitable, est au fond de toutes leurs idées. » Leur méfiance du patronat reposait sur une connaissance pratique du milieu industriel, connaissance qui faisait défaut aux membres du clergé enclins à brosser un tableau idyllique des relations du travail. Les travailleurs présents à la villa Saint-Martin étaient prêts à collaborer à la formation de syndicats catholiques dans la mesure où ils auraient pour objet premier la défense de leurs intérêts. C'est pourquoi ils tenaient à conserver intact leur droit de grève et à conclure des ententes avec les internationaux à propos de l'atelier fermé ou de l'uniformité des salaires. Ce genre de préoccupations, on s'en souvient, avait été étranger aux syndicats catholiques d'avant-guerre.

3. Des cercles d'étude à la formation de syndicats

Les évêques du Québec furent sensibles aux recommandations que leur avaient formulées les participants aux journées sociales. Ainsi qu'on le leur avait demandé, plusieurs évêques nommèrent dans leur diocèse un prêtre responsable de la formation de cercles d'étude. À Montréal, l'archevêque choisissait l'abbé Edmour Hébert qui forma, le 13 juin 1918, le Cercle Léon-XIII. À la lumière des encycliques, ses membres étudiaient des sujets comme le droit d'association, le droit de propriété, le socialisme, la grève, le salaire, le profit[30], etc. Le cercle se sentit assez bien préparé pour fonder en novembre un syndicat d'employés de magasin. Celui-ci fut suivi, en juin 1919, d'une Union des travailleurs de la chaussure, de la syndicalisation des employés de Dupuis Frères, en août, et de Semi-Ready Tailoring, en octobre. Chez les travailleurs de la construction, un syndicat de plombiers et un autre de menuisiers furent respectivement fondés en décembre 1919 et en janvier 1920. Ces syndicats se regroupèrent en février dans un Conseil central composé uniquement

[29] Lettre de l'abbé Fortin au père Archambault, 4 mai 1918, Archives de l'ESP, Dossier correspondance.

[30] M. Têtu, *op. cit.*, fol. 304.

de syndicats catholiques. La présidence en fut confiée à Alfred Charpentier[31].

Dans le diocèse de Sherbrooke, l'archevêque s'empressa, en juin 1918, de créer un Office des œuvres sociales avec l'abbé Anselme Bois comme directeur. Celui-ci fonda en septembre un cercle d'étude qui donna naissance, en juillet de l'année suivante, au premier syndicat catholique du diocèse, celui des employés de l'entreprise Julius Kayser. D'autres syndicats lui ont succédé en 1920 : un syndicat de barbiers, celui des employés de la Paton, celui de la police et des pompiers et, enfin, un syndicat d'employés de magasins. Le travail d'organisation aboutit comme à Montréal à la fondation d'un Conseil central catholique à la fin de l'année 1920[32].

L'abbé Fortin étant convaincu des bienfaits des cercles d'étude, il en fonda deux autres dans la ville de Québec et un à Lévis, le Cercle Pie-X[33] qui recrutait ses membres parmi les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Ces derniers avaient fondé en novembre 1916 l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud affiliée à la Fédération canadienne du travail. Cependant, ils y demeurèrent rattachés très peu de temps parce qu'elle exigeait d'eux une contribution financière élevée[34]. Répondant à l'appel lancé par l'abbé Fortin aux syndicats nationaux (10 mai 1917), ils modifièrent leur constitution et acceptèrent la présence d'un aumônier à leur réunion[35]. En 1918, le syndicat fut indirectement mêlé à une grève retentissante provoquée par un certain nombre de syndiqués internationaux que la compagnie tentait d'exclure du chantier. Cette grève se solda par un échec complet[36]. C'est peu après que parmi ces ouvriers fut fondé le Cercle Pie-X dont l'objectif était de raffermir chez les leaders leur connaissance de la doctrine sociale de l'Église.

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, l'abbé P.-S. Desranleau qui avait assisté à la journée sociale d'avril 1918 crut préférable de regrouper immédiatement des travailleurs en syndicats avant même

[31] G. Tremblay, « Le syndicalisme catholique à Montréal », dans *l'Organisation ouvrière catholique au Canada*, ESP, n° 105, Montréal, ESP, pp. 18-20.

[32] TÊTU, *op. cit.*, fol. 316-319.

[33] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1921, pp. 36 et 38.

[34] TÊTU, *op. cit.*, fol. 212.

[35] *Idem*, fol. 214.

[36] Voir à ce sujet : *Deux grèves de l'« Internationale » aux chantiers Davie et à la Dominion Textile*, Québec, Éd. de l'Action sociale catholique, 1919, 30 p.

de fonder un cercle d'étude. C'est ainsi qu'avec l'aide de l'abbé Hébert de Montréal il fonda l'Union catholique et nationale des menuisiers de Saint-Hyacinthe en mai 1919. D'autres syndicats recrutés parmi les mécaniciens, les plombiers et les boulangers se joignirent par la suite à ce noyau de syndiqués catholiques. Le Conseil central de cette localité ne fut fondé qu'en 1927[37].

Ce nouvel intérêt du clergé pour la syndicalisation des travailleurs, allié à une période économique favorable, provoqua une augmentation considérable du nombre de syndicats catholiques durant l'après-guerre. De 1916 à 1921, leur nombre quadrupla, passant de 23 à 110 unités syndicales[38]. Cet accroissement fut surtout le résultat de la syndicalisation de travailleurs dans de nouveaux diocèses, dont celui de Québec où de nombreux syndicats nationaux étaient passés sans coup férir sous la bannière catholique. N'eût été de cet apport, il n'est pas exagéré de dire que le syndicalisme catholique serait demeuré un groupe très marginal. Mais avec plus d'une centaine de syndicats en 1921, il va sans dire que le mouvement syndical catholique était mûr pour une action au niveau provincial.

4. Vers un regroupement des syndicats catholiques

À trois reprises, en janvier 1911, en avril et en juin 1918, les partisans du syndicalisme catholique venus des différents diocèses de la province s'étaient concertés pour élaborer une action commune. Depuis 1911, donc, le mouvement possédait une certaine unité d'action dans l'ensemble de la province. Une fois les syndicats bien implantés dans les régions, l'idée d'un regroupement en une vaste fédération s'imposa d'elle-même. Elle se manifesta pour la première fois en septembre 1918, à l'occasion d'un congrès des représentants des syndicats catholiques organisé à Québec par les soins de l'abbé Fortin[39].

Québec étant devenu le château fort du syndicalisme catholique, l'abbé Fortin n'allait pas laisser à Montréal le leadership du mouvement. Peu après la journée sociale de juin 1918, il décida, de concert avec le Conseil central, de réunir à Québec à l'occasion de la Fête du travail des représentants de tous les syndicats catholiques de la province. La rencontre qui devait s'étaler sur trois jours avait été

[37] TÊTU, *op. cit.*, fol. 330-333.

[38] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1916, pp. 174 et 189; 1921, pp. 36 et 39.

[39] Il n'avait pas été question aux deux journées sociales de la villa Saint-Martin de créer une fédération de syndicats catholiques.

conçue à la manière d'une session d'étude où des conférenciers devaient entretenir les délégués de questions liées au développement du syndicalisme catholique. Les syndicats répondirent nombreux à l'appel puisqu'une centaine de délégués venus de tous les centres importants de la province participèrent au congrès.

Après les souhaits de bienvenue du président du Conseil central de Québec et la lecture d'un message du cardinal Bégin, le congrès se transforma en assemblée délibérante et élut les dirigeants de la convention de même que trois comités dont celui des résolutions[40]. Le congrès se préparait à devenir plus qu'une session d'étude; il adoptait le modèle d'organisation des réunions du CMTC et de la FCT. Alfred Charpentier présenta une étude sur la force des unions nationales et internationales au Québec; l'abbé E. Hébert suivit avec la lecture d'un texte sur les principes qui devaient régir les organisations ouvrières; A. Trudel et J.-H. Poirier exposèrent également deux communications, l'une sur les méthodes d'organisation des travailleurs, l'autre sur le *Rapport Crothers*, rapport du ministère du Travail sur le malaise industriel au Canada.

Avant l'exposé de l'abbé Hébert, il se produisit un incident révélateur quand on connaît les motifs qui ont présidé à la formation de syndicats catholiques. Gaudiose Hébert, un travailleur de Québec, se leva pour proposer l'adoption d'une résolution contre l'uniformité des livres et l'école gratuite et obligatoire. La question agitait l'opinion publique et les milieux catholiques se sentaient toujours mal à l'aise de voir les associations ouvrières réclamer à cor et à cri ces mesures. Ils pouvaient maintenant respirer en toute quiétude, car une organisation disant représenter 20 000 ouvriers s'y opposait fermement. La proposition, qui reprenait en préambule un certain nombre de principes défendus par le clergé, se déclarait « énergiquement hostile à toute tentative pour imposer à la province de Québec un système d'écoles neutres » et proclamait sa « confiance en la direction actuelle de l'Instruction publique[41] ». Cette résolution, la première votée par un congrès de syndiqués catholiques, fit l'unanimité. C'est ainsi que, quelques mois plus tard, une délégation du congrès la présenta devant les membres du gouvernement, le jour même où des délégués du CMTC pressaient celui-ci d'adopter une mesure tout à fait contraire[42].

[40] TÊTU, *op. cit.*, fol. 364. Voir cette thèse pour plus de détails au sujet des congrès menant à la formation de la CTCC.

[41] CTCC, *Compte rendu de la grande convention des unions catholiques de Québec*, 1918, pp. 2 s.

[42] *La Presse*, 1er févr. 1919, p. 19.

L'unanimité des milieux syndiqués n'était plus complète sur cette question.

Le congrès donna aussi lieu à la discussion d'une autre résolution importante ayant trait cette fois à la formation d'une fédération provinciale de syndicats catholiques. Mais l'assemblée jugea sa création prématurée et préféra laisser cette question à l'étude[43]. Elle se rallia toutefois à l'idée de convoquer de nouveau les délégués l'année suivante.

Le congrès de Trois-Rivières abandonna définitivement la formule de rencontre d'étude pour se constituer en assemblée délibérante où l'unique travail des délégués consistait à débattre un certain nombre de résolutions. Accompagnait l'avis de convocation une liste de 34 résolutions à être étudiées, dont 30 avaient été préparées par le Conseil central de Québec et les quatre autres par le Cercle Léon-XIII de Montréal[44]. Les 120 délégués qui participèrent aux délibérations du congrès adoptèrent 33 résolutions réclamant du gouvernement fédéral entre autres la reconnaissance du syndicalisme catholique, la frappe de monnaie et de timbres bilingues, l'augmentation du nombre des industries qui tombent sous la loi Lemieux (arbitrage obligatoire), et l'adoption d'une loi facilitant la création de caisses populaires. À l'adresse du gouvernement provincial, les délégués ont convenu de protester contre l'imposition d'une loi de l'instruction publique et de réclamer une législation interdisant l'emploi de femmes dans certains types d'ateliers. Le congrès, en outre, proclamait hautement sa foi en la conciliation et l'arbitrage libre pour régler les conflits ouvriers.

Pour faire valoir ces revendications auprès des gouvernements, le congrès décida d'élire un exécutif permanent et de le défrayer grâce à une contribution de dix sous par membre. Nouveau pas vers la constitution d'une fédération de syndicats, cet exécutif avait également le pouvoir d'émettre des chartes d'affiliation. À ce propos, le congrès se déclarait favorable à la formation d'une telle fédération et, en attendant qu'il soit possible de réaliser ce projet, il invitait les unités syndicales affiliées à former des fédérations de métier[45]. Il semble que certaines régions (Chicoutimi, Thetford), jalouses de leur autonomie, s'opposaient à la formation immédiate d'une fédération[46].

[43] CTCC, *Compte rendu...*, *op. cit.*, p. 22.
[44] P. LABERGE, « La Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Origine-formation-évolution (1900-1932) », fol. 221.
[45] CTCC, *Texte des résolutions adoptées à la Convention de Trois-Rivières*, 1919.
[46] LABERGE, *op. cit.*, fol. 255.

Mais l'idée faisait son chemin, de sorte qu'au congrès de Chicoutimi en 1920 fut décidée la fondation d'une fédération. Les délégués au nombre de 200 chargèrent l'exécutif du congrès de préparer la constitution et les règlements de la confédération avant le 15 mars 1921[47]. Pour atténuer certaines réticences, on avait substitué le mot confédération à celui de fédération parce qu'il laissait entendre une plus grande autonomie des parties constituantes[48]. Des 73 résolutions discutées, 49 reçurent l'approbation des délégués[49]. Plusieurs renouvelaient certains vœux formulés l'année précédente, d'autres témoignaient de préoccupations nouvelles. Notons la demande adressée aux divers corps publics d'accorder la préférence aux syndicats nationaux catholiques et de reconnaître partout les droits de la langue française. Le Congrès répudiait comme entachée de socialisme l'idée d'un salaire uniforme, mais favorisait la constitution juridique des syndicats. On pressait le gouvernement provincial de faire du 24 juin un jour de fête légale et réclamait de cette même juridiction une loi favorisant la construction de logements ouvriers[50]. Les résolutions adoptées témoignaient d'un mélange de préoccupations à la fois nationales et sociales.

Au congrès de Chicoutimi, la formation de la CTCC était virtuellement assurée. Restait à adopter une constitution et des règlements conformes aux désirs des syndicats affiliés. Ce n'est que graduellement que les syndicats ont accepté un renforcement des pouvoirs du comité exécutif. Ce lent cheminement visait surtout à atténuer l'inquiétude de régions jalouses de leur autonomie. Lorsqu'ils se réunirent de nouveau à Hull en 1921, les délégués étaient résolus à coiffer les conseils centraux d'un organisme aux pouvoirs étendus.

5. La fondation de la CTCC

Au congrès de fondation de la CTCC à Hull, étaient présents 220 délégués représentant 80 syndicats. La tâche qu'on leur avait assignée était énorme : choisir un nom pour la nouvelle centrale, élire un exécutif, prendre position sur un feuilleton de 52 résolutions et, surtout, étudier les 82 articles d'un projet de constitution[51]. Le projet

[47] CTCC, *Texte officiel des résolutions qui seront soumises à la troisième session de Chicoutimi*, 1920.
[48] TÊTU, *op. cit.*, fol. 391.
[49] *Ibidem.*
[50] CTCC, *Texte officiel...*, *op. cit.*
[51] CHARPENTIER, *Cinquante ans d'action ouvrière; les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, PUL, 1971, p. 66.

remis aux congressistes quelques mois plus tôt avait été élaboré en majeure partie par Alfred Charpentier qui avait puisé à deux sources principales : la constitution de la Fédération américaine du travail et les statuts de la Confédération française des travailleurs chrétiens[52]. L'exécutif avait aussi chargé l'abbé Fortin et le secrétaire Pin de soumettre un projet de constitution[53]. Mais il semble qu'ils aient choisi d'adopter le projet Charpentier, quitte à en remanier certains paragraphes[54]. Après avoir procédé à son examen en comité, l'assemblée générale l'adopta par la suite. Elle laissa toutefois aux autorités religieuses le soin de rédiger l'article premier qui devait contenir les principes de la constitution. Nous analyserons cette constitution dans les prochains paragraphes réservés à l'idéologie de la CTCC. Précisons enfin que l'exécutif crut bon de demander pour la constitution l'imprimatur du cardinal Bégin[55].

Entre Confédération canadienne des travailleurs catholiques du Canada *(sic)* et Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le congrès n'eut pas de difficulté à arrêter son choix[56]. Parmi les 48 résolutions adoptées, plusieurs révèlent des préoccupations nouvelles de la part des syndicats catholiques. Par exemple, une résolution demandait le respect par le patronat de l'atelier syndical fermé ; une autre exigeait une loi du salaire minimum pour les femmes ; certaines avaient un caractère plus moral, comme la suppression du théâtre de nuit ou encore l'interdiction des cinémas aux enfants âgés de moins de 16 ans[57].

À Québec échut l'honneur d'être choisi comme lieu du siège social de la Confédération (117 voix contre 96 à Montréal)[58]. C'est là, en effet, qu'on comptait le plus grand nombre d'organisations ouvrières catholiques. Le premier exécutif de la CTCC comprenait : à la présidence, Pierre Beaulé, machiniste, un adepte de la première heure du Cercle d'étude de Québec ; Achille Morin, vice-président, papetier et fondateur de l'Association ouvrière de Hull ; Alcide Poirier, secrétaire, un autre Québécois ; J.-B. Beaudoin, un Montréalais, trésorier.

[52] *Ibidem.*
[53] Lettre de G. Hébert à A. Charpentier, 7 avril 1921, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.
[54] Lettre de J. Saint-Pierre à A. Charpentier, 24 mai 1921, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1 ; TÊTU, *op. cit.*, fol. 401.
[55] Lettre du Bureau confédéral au cardinal Bégin, 29 oct. 1921, Archives de la CSN, Dossier CTCC, 1921-1923.
[56] CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 66.
[57] CTCC, *Texte officiel des résolutions adoptées*, 1921, 20 p.
[58] TÊTU, *op. cit.*, fol. 410.

L'abbé Fortin fut nommé un peu plus tard par le cardinal Bégin aumônier général de la CTCC.

À sa fondation, la CTCC se vantait de pouvoir compter 45 000 membres, chiffre très considérable pour l'époque. Il est plutôt probable qu'elle ne possédait pas plus que la moitié de ce nombre[59]. Même en effectuant cette coupure, il reste qu'elle comprenait pas loin du quart des effectifs syndicaux du Québec. Cette proportion est énorme surtout si on se rappelle que le mouvement avait à peine quelques années d'existence. La CTCC recrutait la majeure partie de ses membres dans le secteur des services (23 syndicats), de la construction (18) et de la métallurgie (18). Comparée aux internationaux, elle se taillait en pourcentage une place avantageuse dans les services (employés de bureau et fonctionnaires), l'industrie du cuir et du bois[60]. Le plus grand nombre de ces syndicats se concentrait dans la ville de Québec ; Montréal suivait avec 23, Chicoutimi avec 15, Hull avec 12 et Trois-Rivières avec 9. De 23 qu'il était en 1916, le nombre de syndicats catholiques au Québec avait quadruplé en l'espace de cinq ans pour atteindre 110.

* * *

Sans que ses chefs s'en rendent compte vraiment, le succès de la CTCC était attribuable pour une bonne part à la conjoncture économique favorable que traversait le Québec immédiatement après la guerre. De 1917 à 1920, la valeur nette de la production manufacturière augmenta de 30 pour 100 dans le Québec[61]. Sur cette toile de fond se greffent d'autres éléments d'explication. Il n'y a pas de doute que la nouvelle stratégie adoptée par le clergé après la guerre contribua à cette réussite. L'expérience acquise lui avait fait comprendre que le syndicalisme catholique ne progresserait que s'il s'appuyait sur des chefs issus de milieu ouvrier. Avant d'organiser des travailleurs, mieux valait former une élite qui, bien au fait de la doctrine sociale de l'Église, se chargerait par la suite de recueillir des adhésions. De là, la création du Cercle d'étude de Québec, puis la propagation de cette formule à la plupart des diocèses de la province. On connaît les résultats positifs que remporta cette méthode auprès des travailleurs.

[59] Voir p. 233.
[60] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization*, 1921, pp. 36 et 38.
[61] ANGERS et PARENTEAU, *Statistiques manufacturières du Québec : 1665-1948*, p. 156.

Ce recours au leadership ouvrier eut également un autre effet : il accentua les préoccupations strictement professionnelles du mouvement. Dans une certaine mesure, l'intérêt pour les problèmes moraux et religieux passa au second plan. Les travailleurs avaient tendance à concevoir le syndicalisme catholique davantage comme un groupement de défense professionnelle que comme une œuvre d'action catholique. Par rapport à la première vague d'organisation catholique, cette orientation est manifeste. Il était bien spécifié dans le préambule de la constitution de la CTCC que son objectif premier était de donner aux travailleurs catholiques « une organisation professionnelle aussi complète et aussi efficace que possible » et que ces travailleurs avaient « le droit de se mettre ensemble pour protéger leurs droits et défendre leurs intérêts[62] ». Cette tendance s'est accentuée à mesure que la CTCC eut à faire face à la dure réalité du monde du travail.

B – Les deux pôles idéologiques du syndicalisme catholique

Le syndicalisme catholique prend sa source à deux pôles idéologiques : le nationalisme et la doctrine sociale de l'Église. Le premier chapitre de la constitution de la CTCC l'affirme clairement : la Confédération « regarde comme fondamentales » les « définitions et règles de conduite tracées dans les encycliques de Léon XIII et Pie X » et y « donne sa pleine adhésion[63] ». Elles contiennent ce qu'il est convenu d'appeler la doctrine sociale de l'Église. Plus loin on peut lire qu'une des raisons de l'existence de la CTCC, c'est que « la plupart des ouvriers canadiens sont opposés à la domination du travail syndiqué américain ». « La CTCC, ajoute-t-on, croit que c'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois, ni nos coutumes, ni notre mentalité, ni les mêmes problèmes que nous[64]. » Nous aborderons au cours des prochains paragraphes ces deux thèmes dans une optique purement idéologique;

[62] *La Confédération des travailleurs catholiques du Canada*, ESP, n° 98, Montréal, ESP, 1921, p. 3.
[63] *Idem*, pp. 7 s.
[64] *Idem*, pp. 8 s.

nous réservons à la dernière section de ce chapitre l'analyse des problèmes suscités par l'application de ces principes.

1. Le nationalisme

Les syndiqués catholiques d'après-guerre ont véhiculé le nationalisme avec beaucoup plus de force qu'auparavant. Alors que les références à la question nationale étaient assez épisodiques chez les syndiqués catholiques de la première heure, ce sentiment est si vigoureux, après la guerre, que chaque syndicat tient à affubler son nom du mot national. Ils se veulent catholiques, mais aussi nationaux. Cette orientation tient, croyons-nous, à une triple influence.

Il y a, d'une part, le fait que plusieurs de ces syndicats étaient affiliés à la Fédération canadienne du travail avant de joindre le mouvement catholique. Ils véhiculaient donc des valeurs nationalistes avant même d'adhérer à la doctrine sociale de l'Église. Ce fut le cas de la plupart des syndicats nationaux de Québec. À Montréal, cette filiation s'est manifestée à travers les chefs de certains syndicats catholiques. Ainsi, la plupart des membres de l'exécutif du Syndicat catholique national des travailleurs de la chaussure avaient appartenu à l'exécutif de la Fédération canadienne des cordonniers[65]. Autre exemple révélateur : le président de la Fédération nationale catholique du textile n'était nul autre qu'Émile Ouellette, ex-président de la FOTC[66]. Il n'y a pas de doute qu'il existe un rapport étroit entre les deux mouvements. Le syndicalisme catholique qui se situe dans le prolongement du mouvement syndical national non confessionnel a récupéré à son profit le sentiment national; il en a fait une composante majeure de son orientation idéologique. Le nationalisme a contribué à dissiper, en partie du moins, les résistances à la confessionnalité en milieu ouvrier.

Ce nationalisme était particulièrement vif parmi l'ensemble de la population canadienne-française après la guerre. En milieu ouvrier, l'opposition à la conscription avait été énergique. On se rappellera l'émeute de Québec en 1918 et l'organisation à Montréal par les clubs ouvriers de vastes manifestations d'opposition à la conscription[67]. Le Conseil central de Québec organisa lui aussi dans ce but une grande

[65] G. Tremblay, « Les activités d'une année syndicale », dans *Programme Souvenir de la Fête du Travail*, Montréal, 1925, p. 33.
[66] *Idem*, 1928, p. 40.
[67] *La Presse*, 22 juin 1917, p. 15; 30 juillet 1917, p. 5.

assemblée de protestation[68]. Dressant Canadiens anglais contre Canadiens français, ces événements ont accentué le caractère canadien-français du nationalisme qu'on trouvait alors au Québec. Pendant un moment, par exemple, A. Charpentier a douté de pouvoir jamais étendre les syndicats nationaux neutres en milieu anglophone et avouait sa préférence pour un syndicalisme plus canadien-français que canadien[69]. Ce climat a sans aucun doute concouru à rendre le syndicalisme catholique plus acceptable aux travailleurs francophones.

Ceux-ci ont également été perméables au nationalisme que secrétait le courant idéologique clérico-conservateur. Les organes de ce groupe, *le Devoir, l'Action catholique, le Droit* et *l'Action française*, appuyaient à fond le syndicalisme catholique. En avril et en mai 1919, Henri Bourassa lui-même fit paraître dans *le Devoir* une série d'articles qui prenaient à partie le syndicalisme international[70]. Les chroniqueurs ouvriers de ces quotidiens privilégiaient en général les nouvelles en provenance des syndicats catholiques. En retour, ce courant idéologique a imprégné la CTCC de ses préoccupations nationalistes. Ainsi, parmi les résolutions adoptées dès le premier congrès de la CTCC, on note une demande reprise souvent par la suite qui réclame la frappe par le gouvernement fédéral de timbres, monnaie et papier-monnaie bilingue[71]. Le même congrès protestait contre l'oubli d'une représentation équitable de Canadiens français parmi les membres d'une commission industrielle fédérale. L'année suivante, les délégués invitaient le gouvernement provincial à faire du 24 juin une fête légale et réclamaient des trois niveaux de gouvernement la reconnaissance des droits de la langue française[72]. Des demandes de ce genre axées sur l'affirmation du fait français avaient été auparavant tout à fait étrangères aux organisations ouvrières. Elles reflétaient la filiation idéologique qui unissait le syndicalisme catholique au courant clérico-conservateur.

À l'encontre des internationaux, les partisans du syndicalisme catholique reprenaient à leur compte plusieurs des arguments que

[68] *Le Soleil*, 7 juin 1917, p. 10.
[69] CHARPENTIER, *Ma conversion...*, pp. 108 ss.
[70] Articles publiés sous forme de brochure : H. BOURASSA, *Syndicats nationaux ou internationaux*, Montréal, Le Devoir, 1919, 48 p.
[71] CTCC, *Texte des résolutions adoptées à la Convention de Trois-Rivières*, 1919.
[72] CTCC, *Compte rendu de la convention des unions nationales et catholiques de la province de Québec*, 1920, pp. 11 et 12.

nous avons relevés chez les syndiqués nationaux non confessionnels. Ils faisaient appel en premier lieu au patriotisme, à la fierté des travailleurs d'assumer eux-mêmes sans l'intervention d'étrangers la conduite de leurs affaires. Le Canada, faisait-on valoir, était le seul pays au monde où les travailleurs étaient guidés par une organisation étrangère[73]. N'y avait-il pas de Canadiens assez intelligents pour se conduire par eux-mêmes[74] ? Pourquoi s'agenouiller devant la Fédération américaine du travail[75] ? Charpentier diagnostiquait un manque chronique de confiance en soi, fruit d'une « mentalité coloniale[76] ». Le syndicalisme catholique apportait une réponse positive à l'anomalie dans laquelle se trouvait le mouvement ouvrier canadien ; il offrait aux travailleurs l'occasion de retrouver une autonomie perdue.

À cet appel à la fierté nationale se greffait souvent l'idée qu'une bonne partie des fonds drainés vers le Sud par les internationaux ne revenait pas au Canada. Georges Hogue, un membre du Cercle Léon-XIII, avait calculé qu'à ce jeu les Canadiens perdaient 800 000 dollars par année[77]. Charpentier faisait état d'un don annuel de près d'un million de dollars[78]. Ces chiffres donnaient à réfléchir aux travailleurs dont beaucoup se plaignaient que les cotisations syndicales versées aux internationaux étaient trop élevées.

Ce nationalisme, comme celui qui avait guidé le mouvement national d'avant-guerre, était essentiellement pancanadien. Il se préoccupait par exemple d'assurer au Canada une plus grande autonomie politique à l'égard de la Grande-Bretagne. Ainsi, le congrès de la CTCC en 1927 demandait la restitution du Labrador au Canada et la fin des appels au Conseil privé[79]. On verra dans le chapitre consacré aux rapports entre le fédéral et la CTCC que celle-ci a toujours tenu à être représentée dans les commissions fédérales. Malgré les rebuffades, elle attachait même plus d'importance à sa reconnaissance par le gouvernement fédéral que par celui du Québec.

Toutefois, le nationalisme des syndicats catholiques contenait un second volet qui n'avait pas existé chez les syndicats nationaux d'avant-guerre. En effet, ce nationalisme se doublait d'une attention

[73] G. HOGUE, *Appel aux ouvriers*, Œuvre des tracts, n° 16, p. 5.
[74] IDEM, *la Question ouvrière*, tract n° 3, Montréal, 1920, p. 2.
[75] CHARPENTIER, *la Question ouvrière*, tract n° 5, Montréal, 1920, p. 2.
[76] *Ibid.*, pp. 2 s. ; *la Vie syndicale*, avril 1925, p. 4.
[77] HOGUE, *Appel aux ouvriers*, p. 4.
[78] CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 2.
[79] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1927, p. 16.

tout à fait spéciale pour la défense de la collectivité canadienne-française. Nous avons signalé que quelques résolutions adoptées par la CTCC dénotaient cette tendance. Le Conseil central de Montréal affilié à la CTCC vota de son côté plusieurs résolutions dans le même esprit. Il contribua financièrement en 1924 à la cause des écoles françaises de l'Ontario et protesta quelques mois plus tard auprès de la compagnie de téléphone Bell à propos de l'utilisation du français[80]. À la demande de *l'Action française* de choisir une personne qui « avait bien mérité de la race » pendant l'année, le conseil arrêta son choix sur l'abbé Groulx[81]. Il endossait d'ailleurs par résolution en 1926 la cause de *l'Action française*[82]. Les syndicats catholiques partageaient certains objectifs du groupe nationaliste qui avait, après la guerre, donné au nationalisme de Bourassa une orientation davantage dirigée vers la défense de la communauté canadienne-française. Il n'y a pas de doute que le sentiment d'identification au Canada français était plus fort à la CTCC qu'à la Fédération canadienne du travail.

Mais il ne serait pas exact de relier le syndicalisme catholique à un nationalisme purement canadien-français. Le mouvement n'a jamais fermé la porte aux Canadiens anglais. C'est avant tout pour des motifs religieux que les syndicats catholiques ont été fondés et nullement pour des questions ethniques. En principe, l'admission d'anglophones ne faisait pas de problème, beaucoup moins en tout cas que l'admission de non-catholiques dans ses rangs. Quant à étendre les syndicats catholiques dans les autres provinces du Canada, les dirigeants y pensaient peu à l'époque, trop préoccupés qu'ils étaient d'assurer au mouvement une base solide au Québec. Mais il n'était pas dit que, une fois bien établi au Québec, le mouvement ne rayonnerait pas parmi les travailleurs catholiques du reste du Canada. Bien sûr, on était conscient des immenses difficultés qu'une telle entreprise susciterait, mais, pensait-on, la supériorité de leur doctrine allait tôt ou tard faire de leur mouvement « une lumière pour les ouvriers du pays[83] ». Il n'était donc pas dans les intentions des pro-

[80] Procès-verbaux du Conseil central, 25 janvier 1924 et 25 avril 1924, Archives du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, Procès-verbaux du Conseil, vol. II.

[81] *Idem*, 14 sept. 1923.

[82] *Idem*, 26 nov. 1926.

[83] Lettre de A. Charpentier à A. Marois, janvier 1918, dans CHARPENTIER, *Ma Conversion...*, p. 122.

moteurs du syndicalisme catholique de réserver aux seuls Québécois francophones les avantages de faire partie de leur organisation[84].

Le nationalisme de la CTCC se situe dans le prolongement de celui qui avait animé les partisans du syndicalisme national au Congrès de Berlin en 1902. La CTCC est la véritable héritière du nationalisme du CNMTC et de la FCT. Cependant, reflétant le nouveau contenu de ce nationalisme après la guerre, elle lui a donné une orientation plus nettement canadienne-française. La défense des droits de cette collectivité faisait maintenant partie des objectifs du mouvement.

2. La doctrine sociale de l'Église

Beaucoup plus importante que le nationalisme, la référence à la doctrine sociale de l'Église constitue le deuxième pôle idéologique auquel se rattache le syndicalisme catholique. Telle qu'élaborée au tournant du siècle, cette doctrine reconnaissait aux travailleurs le droit fondamental de s'organiser en syndicat. Ce droit, soutenait-on, traduisait le caractère éminemment social du travail[85]. Rien ne s'opposait qu'à l'exemple d'autres groupes sociaux les travailleurs se regroupent pour défendre leurs droits et protéger leurs intérêts.

Craignant toutefois que ce droit d'association ne conduise les travailleurs à des abus, l'épiscopat québécois avait cru bon de favoriser le développement d'associations confessionnelles. Interprétant la lettre *Singulari Quadam* comme un ordre formel du pape de fonder des syndicats catholiques, le clergé les présentait aux fidèles sous ce jour. En réponse à la question : pourquoi l'association ouvrière devait-elle être catholique? G. Hogue n'hésitait pas à affirmer que c'était « la volonté de l'Église » et que la volonté de l'Église, c'était « la volonté de Dieu[86] ». Henri Beauvais dans une petite brochure faisait à peu près la même réflexion : « Le successeur de Pierre, le chef visible de l'Église catholique a parlé. Cela suffit. Devant sa décision tous les fidèles s'inclineront[87]. » L'Église justifiait son intervention au nom du principe que la question sociale était avant tout une question morale

[84] Pour Charpentier, dans la mission providentielle dévolue au peuple canadien-français, le syndicalisme catholique était un des apports que les francophones pouvaient offrir à la nation canadienne (*ibidem*).

[85] Mgr L.-A. PAQUET, *l'Organisation professionnelle*, ESP, n° 96, Montréal, ESP, p. 10.

[86] G. HOGUE, *la Question ouvrière*, tract n° 3, Montréal, 1920, p. 1.

[87] H. BEAUVAIS, *l'Église et les associations ouvrières*, ESP, n° 17, Montréal, ESP, p. 10.

et religieuse et que, pour ce motif, il fallait surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion. À l'appui de l'intervention du clergé dans le domaine syndical, ce raisonnement a été formulé des centaines de fois.

Après une période de tâtonnement dans la recherche d'une formule d'organisation syndicale acceptable, la CTCC naquit, fruit d'un compromis entre un mouvement d'action catholique et une organisation de défense professionnelle. « La CTCC, lit-on dans le préambule de sa constitution, croit que les travailleurs ont le droit de se mettre ensemble pour protéger leurs droits et défendre leurs intérêts[88]. » Mais un peu plus loin on lit que les intérêts divergents qui les opposent aux employeurs ne signifient pas qu'ils ne puissent vivre avec eux dans la paix et l'harmonie[89]. La CTCC recherchait entre le capital et le travail un équilibre harmonieux dans un esprit de justice et de charité. Elle ne pouvait admettre que patrons et ouvriers vivent dans un état de lutte continuelle. L'abbé Hébert, aumônier du Conseil central de Montréal, assignait au syndicalisme catholique ce triple objectif[90] : « Établir la justice par le respect des droits mutuels et l'accomplissement des devoirs réciproques, faire rayonner la charité par des relations harmonieuses entre patrons et ouvriers, travailler à la prospérité de la société en assurant à la classe ouvrière des conditions raisonnables de travail. »

Ces objectifs, les tenants du syndicalisme catholique auraient souhaité les voir se réaliser à l'intérieur de syndicats mixtes (patrons-ouvriers), la forme de syndicat, disait-on, « la plus parfaite et la plus féconde » pour assurer la paix sociale[91]. On avait toujours la nostalgie de l'organisation corporative du travail telle qu'elle avait existé au Moyen Âge. Nombreux étaient les écrits qui faisaient référence à cet âge d'or où grâce à la corporation « le sort de l'ouvrier était bien préférable à celui de l'ouvrier contemporain[92] ». Cette formule s'étant révélée impraticable, la CTCC songeait plutôt à la formation parallèle d'organisations de patrons et d'ouvriers qui délégueraient un certain

[88] *La Confédération des travailleurs catholiques du Canada*, ESP, n° 98, Montréal, ESP, 1921, p. 3.
[89] *Idem*, p. 5.
[90] E. Hébert, « Le Syndicalisme catholique et national », *Programme Souvenir, Congrès de la CTCC*, 1922, p. 5.
[91] P. Desranleau, « L'organisation professionnelle », dans *Semaine sociale du Canada*, Québec, L'Action Paroissiale, 1922, p. 84.
[92] Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle au XIIIe siècle*, dans P. Desranleau, *op. cit.*, p. 69.

nombre de représentants dans des comités conjoints. Ces comités, selon un tract distribué à Montréal, détermineraient les salaires, les heures et les conditions de travail[93]. Dès 1920, une résolution votée par le congrès de la CTCC recommandait l'étude de la formation de ces conseils industriels[94]. Deux ans plus tard, le même congrès pressait l'exécutif et les syndicats affiliés de faire tout en leur pouvoir pour amener les « patrons-contracteurs » à s'unir en association patronale[95]. Cependant, le patronat n'a jamais mis un très grand empressement à joindre ces comités mixtes. La CTCC a continué à véhiculer cette idée quoique cela ait eu peu d'influence sur ses pratiques syndicales quotidiennes. Il faudra attendre les années 1930 pour que l'idée de la corporation professionnelle suscite un nouvel intérêt auprès des dirigeants syndicaux.

Dans les années 1920, les syndicats catholiques sont préoccupés de négocier des conventions collectives. En effet, on a perdu quelques-unes des illusions qui caractérisaient le mouvement avant la guerre. C'est maintenant par le truchement de la convention collective qu'on se proposait d'assurer le respect des intérêts des travailleurs. Plus question, pour fixer les salaires, de miser sur la notion de justice que pouvaient entretenir les employeurs. Le contrat collectif, arguait l'abbé Hébert, a produit d'heureux résultats partout où il a été essayé ; « les travailleurs y ont trouvé un accroissement de bien-être, les patrons, d'incontestables avantages et la paix sociale, de précieuses garanties[96] ». Les syndicats catholiques reprenaient ainsi à leur compte un des principaux moyens d'action utilisés par les internationaux. Cette formule les a d'ailleurs amenés à privilégier l'organisation des travailleurs par métier et à remettre en cause leur opposition à l'atelier fermé et à l'uniformité des salaires et des heures de travail.

Quant à la grève, la CTCC ne la répudiait pas formellement ; elle la croyait légitime dans certains cas. Pour que son déclenchement soit juste, selon G. Tremblay, il fallait aux syndiqués respecter quatre conditions : n'être liés par aucun contrat juste, avoir épuisé tous les moyens de conciliation, posséder une raison suffisamment

[93] Martial Dieumegarde, *la Question ouvrière*, tract n° 7, Montréal, 1920.
[94] CTCC, *Compte rendu de la convention des unions nationales et catholiques de la province de Québec*, 1920, p. 12.
[95] CTCC, *Texte officiel des résolutions adoptées*, 1922, p. 3.
[96] E. Hébert, *les Trois Étapes de la question ouvrière*, ESP, n° 115, Montréal, ESP, 1923, p. 28.

grave de déclarer la grève et, enfin, avoir un espoir de succès fondé[97]. Ce moyen de pression, prenait-on bien soin de préciser, ne devait être utilisé qu'avec une grande précaution lorsque tout autre recours aura été épuisé. Les moyens normaux de régler les différends, précisaient les délégués au congrès de Trois-Rivières (1919), étaient « la conciliation et le principe de l'arbitrage libre sur la base d'une représentation égale dans le choix des arbitres[98] ». La CTCC préconisait cette formule de règlement, mais les syndicats affiliés étaient toujours libres d'y recourir. Prisonnière d'une idéologie qui valorisait la communauté d'intérêts et la complémentarité des fonctions entre employeurs et employés, la CTCC, au niveau des principes du moins, rejetait la grève comme moyen approprié de résoudre les conflits ouvriers. La grève avait une odeur de lutte de classes; elle contrevenait à l'esprit même qui avait donné naissance au syndicalisme catholique.

Les dépositaires de cet esprit dans les syndicats étaient les aumôniers, gardiens de la foi, de la morale et des statuts. En France, les syndicats chrétiens n'avaient pas jugé bon de se donner des aumôniers tandis qu'en Belgique les conseillers spirituels délégués auprès des syndicats catholiques se contentaient de jouer un rôle marginal[99]. Ceux qui avaient, au Québec, la mission de jouer ce rôle ont conçu leur tâche en termes différents. Ils se sont appliqués à être des agents très actifs au sein des syndicats; ils ont dépassé de beaucoup le rôle qu'on leur assignait dans les constitutions. Selon celle qui régissait la CTCC, l'aumônier général pouvait prendre part, sans voter toutefois, aux délibérations du Congrès et du Bureau confédéral; il pouvait toujours exiger qu'une résolution qui « mettait en cause la morale catholique ou les enseignements de l'Église, ou ses directives, soit soumise aux autorités religieuses et approuvée par elles avant de prendre effet[100] ». C'est à l'aumônier que revenait la charge de faire connaître aux syndiqués les enseignements de l'Église en matière sociale. En réalité, les aumôniers ont été amenés en général à être très actifs à l'intérieur des syndicats. L'abbé Hébert de Montréal déclarait sans ambages qu'il était du devoir de l'aumônier « de rappeler aux ouvriers leurs devoirs, de définir la juste limite des choses

[97] G. TREMBLAY, *la Question ouvrière*, tract n° 14, Montréal, 1920, pp. 1 s.
[98] CTCC, *Texte des résolutions adoptées à Trois-Rivières*, 1919.
[99] M. FORTIN, *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1927, p. 20.
[100] CTCC, *Constitution et Règlements de la CTCC*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1923, p. 38.

permises ou défendues en matière sociale[101] ». Avec de tels principes, on comprend que le clergé ait pu être taxé de paternalisme à l'égard des travailleurs.

Enfin, relevons en dernier lieu l'attitude qu'a adoptée la CTCC à l'égard des non-catholiques qui se joignaient à ses rangs. Ayant choisi de négocier les conditions de travail avec les employeurs par le biais d'une convention collective, il était immanquable que les syndicats catholiques soient amenés à devoir représenter des non-catholiques. Quel statut posséderaient-ils? Pourraient-ils occuper des fonctions de direction? Les participants à la journée sociale de juin 1918 s'étaient entendus pour les grouper en syndicats indépendants lorsqu'ils avaient atteint le nombre de sept[102]. À la fondation de la CTCC, la plupart des syndicats affiliés accueillaient des non-catholiques, mais à titre de membres adjoints seulement, non éligibles aux postes supérieurs. S'il leur arrivait de devenir assez nombreux. ils avaient droit de former une section distincte avec ses propres dirigeants[103]. Accusés de discrimination, les syndicats catholiques commencèrent à réviser leur attitude envers les non-catholiques à partir de 1928. Le Conseil supérieur des Syndicats catholiques de Montréal analysa cette question et conclut cette année-là que les non-catholiques, à cause de leur infime minorité, pouvaient faire partie des syndicats avec les mêmes droits que les membres actifs[104]. Commencée à Montréal, cette tendance vers une plus grande libéralité gagna la province. Comme nous le verrons, c'est en plusieurs domaines que la CTCC dut atténuer, au contact de la réalité, la rigueur de ses principes.

* * *

Les principes fondamentaux qui guidaient la CTCC en 1921 étaient assez similaires à ceux qui avaient donné naissance aux syndicats catholiques d'avant-guerre. La doctrine sociale de l'Église constituait toujours le pôle idéologique principal qui déterminait l'orientation du mouvement. À l'état de tension qui régnait entre patrons et ouvriers l'Église voulait substituer un esprit de collaboration et de bonne en-

[101] HÉBERT, *la Question ouvrière*, tract n° 9, Montréal, 1920, p. 3.
[102] *Compte rendu de la deuxième journée sociale de la Villa Saint-Martin*, 2 juin 1918, p. 3, Archives de l'ESP, Dossier syndicalisme.
[103] TREMBLAY, *la Question ouvrière*, tract n° 20, Montréal, 1920, p. 1.
[104] « Mémoire adressé à l'épiscopat de Québec autour de la confessionnalité dans la CTCC », 1946, dans CHARPENTIER, *Cinquante ans d'action ouvrière : les mémoires d'Alfred Charpentier*, p. 494.

tente. Par l'organisation des travailleurs en syndicats catholiques et des patrons en associations professionnelles, elle espérait transformer leur mentalité en leur faisant perdre leur égoïsme réciproque. La fraternité chrétienne remplacerait l'individualisme outrancier que secrétait le libéralisme. C'est pourquoi l'Église rejetait la grève comme solution normale pour régler les conflits ouvriers et prévoyait à plus long terme reconstituer les organisations corporatives.

Au niveau des moyens utilisés pour parvenir à cette fin, le syndicalisme catholique d'après-guerre marque une évolution. Il y a une nette tendance à vouloir accentuer le caractère professionnel des syndicats. L'influence de certains travailleurs et le dur contact de la réalité ont convergé pour faire évoluer les syndicats en ce sens. Il n'y a pas meilleur exemple de ce cheminement que la négociation collective devenue après la guerre le souci principal des syndicats. Ils n'ont plus en outre la même crainte de la grève; sans doute lui préfère-t-on la conciliation et l'arbitrage, mais on ose maintenant en justifier le recours en certaines circonstances. Cette tendance à accentuer la force de pression des syndicats augmentera au cours des années 1920.

C – Évolution des syndicats catholiques, 1921-1930

La décennie qui suivit la fondation de la CTCC fut une période de consolidation pour les syndicats catholiques. La confédération s'employa à réorganiser en syndicats professionnels modernes les associations diocésaines qui s'étaient jointes à elle. Ce ne fut pas une mince tâche que de vaincre les régionalismes et regrouper cet ensemble bigarré de syndicats. Le mouvement se sentit cependant assez solide pour compléter ses structures avec la formation de fédérations professionnelles. À la Fédération des employés des pulperies et papeteries fondée en 1923 s'ajoutèrent par la suite la Fédération des métiers de la construction (1924) ainsi que celles des métiers de l'imprimerie (1926) et des ouvriers du textile (1926). C'est dire l'importance que le mouvement attachait à la défense des intérêts professionnels de ses membres. Cette défense, il dut l'assurer non seulement contre le patronat, mais également contre une partie du clergé, les syndicats internationaux et les gouvernements. La CTCC sortira passablement transformée de cette période, la plus difficile de son histoire.

1. Effectifs syndicaux

Au cours de ces dix années (1921-1931), la CTCC eut peine à maintenir ses effectifs[105] :

TABLEAU X
Effectifs syndicaux et unités syndicales affiliées à la CTCC, 1921-1931

Année	*Unités syndicales*	*Effectifs déclarés*	*Effectifs estimés*
1921	120	45 000	17 600 (1922)
1926	103	25 000	15 450
1931	121	25 151	15 587 (1930: 19 764)

Lors de sa fondation, la CTCC avait gonflé ses effectifs. Plusieurs syndicats affiliés avaient exagéré les chiffres fournis alors que d'autres n'étaient pas d'authentiques syndicats, mais plutôt des organisations bâties à la hâte[106]. Nous avons donc cherché à établir des résultats plus proches de la réalité à partir des chiffres fournis par chaque syndicat au ministère du Travail[107]. Le résultat de l'opération qu'on trouve au tableau précédent est présenté avec réserve et ne constitue qu'une approximation. De toute façon, il ne semble pas que la CTCC ait jamais dépassé 20 000 membres; c'est donc à une quasi-stagnation que le mouvement a été acculé pendant ces dix ans.

Il n'y a pas que la CTCC qui ait eu à faire face à des difficultés. Les syndicats internationaux ont eux aussi subi les contrecoups d'une situation économique difficile[108].

[105] Canada, Department of Labour, *Report on Labour Organization*, 1921, p. 272; 1922, p. 285; 1926, p. 251; 1931, p. 243; *Syndicalisme ouvrier au Canada, 1900-1951*, Ottawa, 1951, p. 16.

[106] Charpentier, *op. cit.*, p. 79.

[107] Malheureusement, ce ne sont pas tous les syndicats qui fournissent ces chiffres, seulement les deux tiers environ le font annuellement. On peut néanmoins arriver à des résultats assez proches de la réalité en établissant la moyenne des adhérents pour chaque unité syndicale ayant fait rapport et en multipliant cette moyenne par le total des syndicats catholiques existants.

[108] Canada, Department of Labour, *Report on Labour Organization*, 1921, pp. 269, 249, 272; 1926, pp. 230, 248, 251; 1931, pp. 220, 239, 243. Les effectifs syndicaux totaux ont été calculés selon la méthode décrite à la référence précédente.

TABLEAU XI
Unités syndicales et effectifs syndicaux au Québec, 1921-1931

Année	*Unités syndicales internationales*	*Unités syndicales catholiques*	*Effectifs syndicaux totaux*
1921	334	120	72 761
1926	314	103	76 140
1931	286	121	72 144

L'année 1920 mit fin à la période de prospérité artificielle que la guerre avait engendrée au Canada[109]. De 1921 à 1925, l'économie canadienne subit les contrecoups d'une diminution de la demande extérieure. Dans la plupart des produits de base, les prix s'effondrèrent de façon dramatique[110]. Une reprise de l'activité économique se fit cependant sentir en 1925, fruit au Québec du développement des mines et de l'industrie des pâtes et papiers[111]. Elle dura jusqu'en 1929, année de la grande dépression. Au total, la valeur nette de la production au Québec augmenta en moyenne à peine de un pour cent de 1921 à 1929[112]. Comme la conjoncture économique influe directement sur le recrutement syndical, il n'est pas surprenant de voir les deux principales centrales syndicales du Québec consolider leurs troupes plutôt que de les augmenter.

En 1921, la CTCC recrutait la majeure partie de ses membres dans le secteur des services, de la construction et de la métallurgie[113]. Au cours de la décennie, elle perdit des syndicats dans la plupart des secteurs industriels, sauf dans la construction, l'imprimerie et le cuir. Si la CTCC a pu renforcer sa position dans ces secteurs, elle le doit directement à l'aide du clergé. La réduction importante du nombre de syndicats dans le domaine de la métallurgie s'explique quand on sait que plusieurs d'entre eux n'avaient pas en 1921 d'assise très

[109] W. A. MACKINTOSH, *The Economic Background of Dominion Provincial Relations*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, p. 71.
[110] *Idem*, p. 72.
[111] *Idem*, p. 96.
[112] *Idem*, p. 94. De 962 millions à 1 050 millions de dollars.
[113] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Organization in Canada*, 1921, pp. 36-39; 1926, pp. 64 ss; 1931, pp. 219 s. Les totaux ne correspondent pas à ceux du tableau précédent parce que tous les syndicats ne précisaient pas le métier de leurs adhérents.

TABLEAU XII
Répartition des unités syndicales de la CTCC selon l'industrie, 1921-1931

	1921	*1926*	*1931*
Mines	3	2	1
Construction	18	27	41
Métallurgie	16	4	6
Bois, papier	10	6	4
Imprimerie	5	8	8
Vêtement, textile	8	7	6
Alimentation	4	3	2
Cuir	7	9	11
Transport	5	3	4
Services	23	19	20
Divers	11	5	12
Total	*110*	*93*	*115*

ferme et que les internationaux exerçaient une forte concurrence dans ce secteur. Ces derniers possédaient la plus grande partie de leurs syndicats affiliés parmi les travailleurs liés à l'industrie du transport, de la construction et de la métallurgie[114] (voir le tableau XIII). Le secteur des « services » comprenait surtout, à l'époque, les commis, les employés de bureau, les postiers, les policiers et les pompiers, dont la syndicalisation était tout à fait nouvelle après la guerre. Les internationaux en étaient à peu près absents de sorte que les syndicats catholiques en ont profité en 1921 pour s'y tailler une place de choix. Par la suite cependant, comme les chiffres l'indiquent, ils ont disputé beaucoup plus âprement à la CTCC la syndicalisation de ces employés.

Comme on peut s'y attendre, les syndicats catholiques recrutaient la plupart de leurs affiliés en province, à l'extérieur de Montréal (81 pour 100 en 1921; 73 pour 100 en 1931). Les syndicats autres que catholiques étaient par contre solidement implantés dans la métropole qui fournissait 44 pour 100 de ses effectifs en 1921 et 1931[115]. Ces pourcentages ne doivent cependant pas nous faire oublier qu'en chif-

[114] *Ibid.*, 1921, pp. 248 s., pp. 36-39; 1931, pp. 56-62, pp. 219 s. Nous excluons des internationaux les syndicats directement affiliés au CMTC puisque nous ne connaissons pas leur appartenance professionnelle (17 en 1921; 13 en 1931).
[115] *Ibid.*, 1921, pp. 268 s., 272; 1931, pp. 239-243.

fre absolu les non-catholiques étaient également majoritaires à l'extérieur de Montréal. Ils disputaient donc aux syndicats catholiques leur influence auprès des travailleurs, même dans les petites villes industrielles du Québec.

TABLEAU XIII

Répartition des unités syndicales internationales et catholiques selon l'industrie au Québec, 1921-1931

	Internationaux		*Catholiques*	
	1921	*1931*	*1921*	*1931*
Mines	—	—	3	1
Construction	66	54	18	41
Métallurgie	62	45	16	6
Bois, papier	9	15	10	4
Imprimerie	13	12	5	8
Vêtement, textile	18	15	8	6
Alimentation	5	3	4	2
Cuir	5	5	7	11
Transport	148	83	5	4
Services	29	51	23	20
Divers	5	3	11	12
Total	*360*	*286*	*110*	*115*

Les années 1920 demeurent quand même assez décevantes pour les artisans du syndicalisme catholique qui voit régresser, dans la plupart des secteurs industriels, l'emprise de la CTCC. Les internationaux, eux, pouvaient subir des pertes sans trop de dommages, car la force de leur nombre atténuait le contrecoup de la diminution des effectifs. Pour les syndicats catholiques, encore en pleine période d'adaptation, cette diminution fut plus douloureuse. L'aide accrue du clergé se révéla capitale pour la survie du mouvement.

2. Appui du clergé

L'appui du clergé au syndicalisme catholique fut plus que verbal; il mit à sa disposition le poids de son influence et une partie de ses ressources matérielles. À Trois-Rivières, le terrain où s'élevait l'édifice appartenant au Conseil central était un don de l'évêché; à Hull et à Chicoutimi, non seulement le terrain mais encore l'immeuble avait été cédé gratuitement[116]. Lorsqu'à Montréal l'abbé Hébert crut

[116] *La Gazette du travail*, oct. 1921, p. 1372.

le moment venu de créer des syndicats, il obtint de l'archevêché les ressources financières suffisantes pour couvrir les dépenses du secrétariat et le salaire de deux organisateurs laïcs et du secrétaire, Gérard Tremblay[117]. L'abbé Fortin évaluait en 1920 à 8 000 dollars la somme dépensée depuis cinq ans par l'archevêque de Montréal pour l'établissement de syndicats catholiques. À Québec, toujours selon l'abbé Fortin, l'Action sociale catholique aurait dépensé 20 000 dollars pendant ce même laps de temps[118].

Il n'y a pas de doute que l'argent continua à affluer dans les coffres de la CTCC après sa fondation. Nous savons par exemple que, lorsque vint le temps de fonder la Fédération de la pulpe et du papier, l'abbé Fortin sollicita les évêques de la province et recueillit au moins quatre à cinq mille dollars[119]. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver de relevé précis des sommes accordées par le clergé dans les différents diocèses, sauf dans un cas, celui de Sherbrooke, où nous disposons d'un tel document. De 1920 à 1924, l'évêché de ce diocèse se contenta de payer la pension de l'aumônier (500 dollars par année); puis, en 1925, il ajouta à cette pension le fruit d'une quête spéciale, soit environ 1 000 dollars par année[120]. Si on applique le cas de Sherbrooke aux autres diocèses, on peut raisonnablement penser que l'Église du Québec appuyait financièrement les efforts de la CTCC avec une somme d'environ 20 000 dollars par année[121]. Ce chiffre ne tient pas compte d'avantages indirects dont pouvait bénéficier le mouvement : imprimerie, locaux et secrétariat. La présence d'organisateurs employés à temps complet à leur tâche avait cruellement fait défaut aux syndicats nationaux du début du siècle; la CTCC n'avait pas à s'en soucier car l'Église assumait le support financier de trois ou quatre d'entre eux à Montréal et à Québec.

Cet appui non négligeable se double d'un autre avantage tout aussi considérable. Au congrès de Chicoutimi en 1920, les délégués adoptèrent une résolution priant les municipalités, les corporations religieu-

[117] J. HULLINGER, *l'Enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, Fides, 1958, p. 124.

[118] *Le Soleil*, 20 juillet 1920, p. 12.

[119] Lettre de l'abbé Fortin à Mgr Émard, évêque d'Ottawa, 21 déc. 1922, Archives de la CSN, Dossier CTCC, 1920-1922.

[120] Principaux secours diocésains aux syndicats catholiques, 1952, Archives de la CSN, Dossier historique du Conseil central de Sherbrooke.

[121] Le père Bouvier avouait en 1955 que cette assistance se chiffrait jusqu'en 1950 entre 25 000 et 30 000 dollars par année (S. H. BARNES. « Ideologies and Politics of Canadian Labor Organizations », Ph. D., Duke University, 1957, fol. 125).

ses et les commissions scolaires d'accorder préférence aux syndicats catholiques dans l'exécution de travaux[122]. Le Conseil central de Montréal adressait en mars 1921 une lettre en ce sens aux communautés religieuses, commissions scolaires et fabriques de Montréal[123]. Le secteur de la construction étant largement dominé par les internationaux, les syndicats catholiques avaient imaginé effectuer une percée par le biais des communautés religieuses et de l'influence que pouvait avoir le clergé auprès des commissions scolaires et des fabriques. Les aumôniers et les organisateurs rencontrèrent dans ce but les responsables de la construction d'églises, de couvents, d'hôpitaux, d'hospices et d'écoles. Comme le résultat de ces démarches se faisait attendre, les aumôniers résolurent en 1925 d'intervenir directement auprès des évêques qui se rendirent de bonne grâce à leur demande. C'est ainsi qu'en février de la même année, Mgr Langlois de Québec obligeait les fabriques et les institutions religieuses à privilégier les syndicats catholiques[124]. L'archevêque de Montréal, les évêques de Trois-Rivières et d'Ottawa leur accordèrent eux aussi la préférence sur les chantiers de construction religieuse[125]. Plus difficile fut d'obtenir l'acquiescement des commissions scolaires catholiques de Québec et de Montréal qui hésitaient à de telles distinctions contre les travailleurs internationaux[126].

Les syndicats catholiques de l'imprimerie cherchèrent eux aussi à obtenir l'appui des autorités religieuses. Ils réussirent de cette façon à s'implanter en 1926 dans une grande imprimerie de Montréal, l'Imprimerie Beauchemin, qui jusque là employait des syndiqués internationaux. Devant le refus des employés à se joindre au syndicat catholique, le gérant de l'entreprise les congédia. Au sous-ministre du Travail qui s'enquérait des causes du conflit, le gérant fit savoir que « certaine circonstance propre à la clientèle et aux affaires de son entreprise l'obligeait à signer une entente d'atelier fermé avec les syndicats catholiques[127] ». L'archevêque de Montréal intervint de plus auprès du Conseil de l'Instruction publique qui « recommanda » avec instance l'apposition de l'étiquette syndicale catholique sur tous les livres et publications soumis à sa juridiction[128]. Ces syndicats eurent moins de succès auprès de la Commission scolaire de Montréal qui refusa de souscrire à un tel engagement[129].

Le support du clergé eut des effets bénéfiques pour les syndicats catholiques des métiers de la construction et de l'imprimerie. On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à analyser la liste des chantiers de construction où travaillaient les syndiqués catholiques de la région de Québec en 1930[130] : « Hôpital St-François d'Assise, Couvent des Sœurs de St-Louis de France, hôpital de Thetford, la Maison Ste-Madeleine, l'École Normale des Ursulines, Maisons des Sœurs Missionnaires d'Afrique, l'église des Bien-heureux Martyrs, la crèche St-Vincent de Paul, travaux à la Cie Paquet, chez les Sœurs de St-Joseph, Sœurs Franciscaines Missionnaires, Résidence à L'Ange Gardien, l'église Notre-Dame de la Recouvrance, l'asile à l'Hôpital Général, l'église St-Dominique, le presbytère et l'école de Beaupré, l'Hôtel-Dieu de Lévis, travaux à l'Hôtel-Dieu, à l'église Notre-Dame des Victoires et à St-Sacrement, Hospice St-Charles, résidence du juge Sévigny, asile à l'Hôpital Laval, peinture à la Basilique et à l'hôpital du Sacré-Cœur, couverture à la Basilique et à l'hôpital du Sacré-Cœur, hôpital des Sœurs de l'Espérance. » Sauf deux exceptions, tous ces chantiers relevaient de fabriques ou de communautés religieuses. C'est ce qui faisait dire avec raison au rédacteur de *la Vie syndicale* que « le progrès du syndicalisme catholique dans la construction était en rapport direct avec l'aide qu'il recevait des corps publics catholiques[131] ».

L'observation se révèle encore plus juste lorsqu'on constate que la construction et l'imprimerie sont deux des trois secteurs industriels où la CTCC a connu une hausse des syndicats affiliés entre 1921 et 1931. De 18 qu'il était en 1921, le nombre de syndicats catholiques dans la construction passa à 41 en 1931; ceux de l'imprimerie

[122] CTCC, *Compte rendu de la convention des unions nationales et catholiques de la province de Québec*, 1920, p. 11.

[123] Procès-verbaux du Syndicat national des charpentiers-menuisiers de Montréal, 8 mars 1921, Archives de la CSN.

[124] *La Vie syndicale*, juillet 1926, p. 12.

[125] *Ibid.*, p. 9; Gérard TREMBLAY, Bilan des activités syndicales, dans *Programme Souvenir de la fête du travail*, Montréal, 1927, p. 21; 1930, pp. 29-33.

[126] Lettre de P. Beaulé au Bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de Québec, 18 mars 1930, dans *la Préférence aux syndicats catholiques*, ESP, nº 199, Montréal, ESP, 1930, pp. 6-20.

[127] APC, Department of Labour, Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 336, d. 26 (17).

[128] *La Vie syndicale*, juin 1926, pp. 12 s.

[129] CANADA, DEPARTMENT OF LABOUR, *Labour Organization in Canada*, 1926, p. 62.

[130] Lettre de P. Beaulé du Bureau des commissaires d'écoles catholiques de Québec, 18 mars 1930, dans *la Préférence aux syndicats catholiques*, *op. cit.*, pp. 9 s.

[131] *La Vie syndicale*, mai 1928, p. 15.

augmentèrent de 5 à 8 pendant la même période[132]. C'est grâce à l'apport des syndicats de la construction (35 pour 100 des syndicats affiliés en 1931) que la CTCC évita la diminution du nombre de ses affiliés. Sans l'appui effectif du clergé, la stagnation de la CTCC dans les années 1920 se serait transformée en régression. Il eût fallu alors craindre pour la survie même du mouvement.

3. Mutation de la CTCC

Même si elle avait perdu quelques-unes de ses illusions d'avant-guerre, la CTCC était encore, à sa fondation, une organisation remplie d'idéal et de bonne volonté. Convaincue de posséder la doctrine qui lui permettrait de rétablir l'harmonie entre le capital et le travail, elle vit son idéalisme s'émousser au cours des années : elle dut progressivement adopter les pratiques syndicales des internationaux et faire siennes plusieurs des revendications que réclamait le CMTC depuis longtemps.

La place que prit graduellement la négociation collective amena la CTCC à modifier ses structures. Ses syndicats affiliés s'aperçurent qu'il était plus facile de signer une convention collective si tous les membres d'un syndicat appartenaient au même métier. Ce type d'organisation déboucha tout naturellement sur la création de fédérations professionnelles, signe de l'importance que prenaient les questions professionnelles à l'intérieur de la CTCC. En 1923, naissait la Fédération des employés des pulperies et papeteries à laquelle s'ajoutèrent la Fédération des métiers de la construction l'année suivante puis, en 1926, celle des métiers de l'imprimerie et des ouvriers du textile. Commençait ainsi le déplacement des pouvoirs des conseils centraux vers les fédérations.

Le recours à la négociation collective conduisit aussi la CTCC à remettre en cause son opposition à la journée de huit heures, au salaire uniforme et à l'atelier syndical fermé. Depuis le congrès de Trois-Rivières en 1919, les syndicats catholiques s'opposaient à la demande faite par les organisations ouvrières de plusieurs pays pour la journée minimum de travail de huit heures. Ils prétendaient que cette mesure empiétait sur la liberté de l'ouvrier de déterminer lui-même la durée de ses heures de travail[133]. L'idée d'uniformité avait un caractère « socialiste » dont on se méfiait. On appliquait le même

[132] Voir le tableau XII, p. 235.
[133] J.-R. BEAUDOIN, *la Question ouvrière*, ESP, n° 17, Montréal, 1920, p. 3.

raisonnement au salaire uniforme que réclamaient habituellement les organisations syndicales pour les ouvriers d'un même métier. Le salaire, estimait l'abbé Fortin, devait correspondre à la compétence du travailleur[134]. La CTCC voulait ainsi se porter à la défense de la liberté contre l'égalité. Cependant, lorsqu'est venu le moment de tenir compte de ces principes à la signature de conventions collectives, leur application s'avéra tellement difficile qu'on en abandonna l'idée. Dès 1922, la CTCC réclamait la semaine de 50 heures pour les travailleurs du textile et endossait en 1926 la journée de travail de huit heures pour les femmes[135].

Sans aucun doute, l'évolution la plus remarquable de la CTCC a trait à l'attitude adoptée à l'égard de l'atelier syndical fermé, c'est-à-dire l'obligation faite aux travailleurs d'une entreprise ou d'un chantier d'appartenir au syndicat reconnu par l'employeur. Au XIXe siècle, les évêques québécois condamnaient comme dangereuses les sociétés « qui empêchaient l'exercice légitime de la liberté des autres, soit de la part des maîtres, soit de la part des employés[136] ». En 1903, Mgr Bruchési contestait aux associations ouvrières leur opposition au « droit naturel » que possédaient les chefs d'entreprise d'employer les ouvriers de leur choix[137]. Reprochant aux syndicats internationaux de violer ce droit, les syndicats catholiques avaient fait de la liberté de travail un des principes de base de leur action sociale[138]. « C'est un principe de droit naturel que l'homme est maître de son travail, soutenait Mgr Paquet, et ce droit antérieur à l'établissement des associations ne saurait, d'une façon générale, être supprimé par elles[139]. »

Ce principe commença à être entamé quand l'épiscopat lui-même recommanda aux fabriques et aux institutions religieuses de donner la préférence aux syndicats catholiques. Déjà largement utilisé par les

[134] Compte rendu de la journée sociale de la villa Saint-Martin, juin 1918, Archives de l'ESP, Dossier syndicalisme.
[135] CTCC, *Texte des résolutions adoptées*, 1922, p. 11; *Procès-verbal du Congrès*, 1926, p. 41.
[136] « Lettre pastorale des Pères du septième concile de Québec » (6 juin 1886), dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, tome IV, pp. 576-577, cité dans J. HAMELIN (édit.), *les Travailleurs québécois, 1851-1896*, Montréal, PUQ, 1973, p. 162.
[137] Mgr Bruchési, sur la question ouvrière, 23 avril, dans *Mandements, lettres...*, vol. 13, p. 532.
[138] E. HÉBERT, *l'Organisation ouvrière*, ESP, n° 83, Montréal, 1919, p. 7.
[139] Mgr L.-A. PAQUET, « L'Organisation professionnelle », dans *Semaines sociales du Canada*, 1921, Montréal, L'Action paroissiale, 1922, pp. 45 s.

internationaux, l'atelier syndical devint vite aux yeux des chefs syndicaux une formule indispensable à la survie et au développement des syndicats catholiques. Quoique plusieurs de ces syndicats aient conclu auparavant de pareilles ententes avec les employeurs, ce n'est qu'à partir de 1925-1926 qu'on tenta de justifier l'atelier syndical au plan théorique. Un premier article non signé parut à ce sujet dans l'organe de la CTCC, *la Vie syndicale*, en mai 1926[140]. Alfred Charpentier se porta à sa défense l'année suivante dans une brochure de l'École sociale populaire : « Si les exigences de l'industrie moderne, soutenait-il, font qu'en général l'organisation syndicale est nécessaire pour obtenir de justes conditions de travail, il découle que la pratique de l'atelier syndical total est justifiable[141]. » Le non-syndiqué a le devoir d'appartenir au syndicat de son métier sinon « il fausse le véritable sens de la liberté individuelle en lui donnant une portée égoïste[142] ». L'aumônier général, l'abbé Fortin, qui avait passablement évolué depuis les journées sociales de la villa Saint-Martin, écrivait dans un mémoire soumis aux évêques du Québec en 1927 que le régime de l'atelier ouvert avait réduit les travailleurs à « l'état d'esclavage[143] ». Il justifiait même sans réserve le droit des travailleurs syndiqués à cesser de travailler pour obtenir l'atelier syndical fermé[144].

Devant les manœuvres du patronat, les syndicats catholiques se sont vite rendu compte qu'il était impossible d'appliquer une convention collective si le patron se réservait la liberté d'employer des non-syndiqués. C'était une règle que les syndicats internationaux avaient comprise depuis longtemps. Il était inutile de chercher à défendre les intérêts professionnels des travailleurs sans recourir à cette pratique.

Inutile non plus de songer à améliorer les conditions de travail des syndiqués s'ils n'avaient pas la liberté de cesser collectivement de travailler. Et, contrairement à l'opinion généralement reçue, les syndicats catholiques ont soutenu plusieurs grèves pendant les années 1920[145]. À l'aide de dossiers accumulés par le ministère du Travail,

[140] *La Vie syndicale*, mai 1925, pp. 1-6.
[141] *L'Atelier syndical fermé*, ESP, n° 151, Montréal, 1926, p. 11.
[142] Père RUTTEN, Conférence de juillet 1915, dans Charpentier, *op. cit.*, p. 11.
[143] M. FORTIN, *Mémoire sur le syndicalisme catholique*, Montréal, Beauchemin, 1927, p. 9.
[144] *Idem*, p. 11.
[145] Plusieurs auteurs ont repris, à la suite de Jean Francœur, que les syndicats catholiques n'avaient soutenu que neuf des 507 grèves déclarées au Québec entre 1915 et 1936. Cette assertion est absolument inexacte (J. FRANCŒUR, *En grève!* Montréal, Les Éditions du Jour, 1963, p. 93).

nous avons pu recenser 32 grèves conduites par des syndicats catholiques sur un total de 242 grèves et contre-grèves survenues au Québec entre 1920 et 1930[146]. Responsables de 13 pour 100 d'entre elles alors qu'ils groupent environ 27 pour 100 des syndiqués québécois, les syndicats catholiques ont donc une moyenne de grèves moindre que celle des internationaux ; mais la différence n'est pas tellement appréciable et elle s'explique aisément par des facteurs comme la jeunesse de la CTCC et les catégories de travailleurs qu'elle recrute.

Quelques-unes de ces grèves ont suscité dans la presse beaucoup d'émoi ; rappelons celle des policiers et pompiers de Québec en 1921, celle des ouvrières de la manufacture Eddy à Hull en 1924 et surtout, en 1926, la grève des travailleurs de la chaussure de Québec. Malgré l'opposition du chapelain, 300 membres de l'Union nationale et catholique des policiers et pompiers de la ville de Québec débrayèrent pendant trois jours et demi, en juin 1921, pour appuyer la reconnaissance de leur syndicat et une demande d'augmentation de salaire (25 pour 100). L'embauchage par la ville de briseurs de grève provoqua quelques actes de violence. Il a fallu l'intervention personnelle du cardinal Bégin pour que les grévistes acceptent la constitution d'un tribunal d'arbitrage[147]. Pour Gustave Francq, cette grève et quelques autres survenues la même année apportaient « un fameux démenti à ceux qui prétendaient qu'avec les syndicats catholiques, il n'y aurait plus de grève possible[148] ». À la compagnie E. B. Eddy de Hull, 275 ouvrières employées à la fabrication d'allumettes et faisant partie d'un syndicat affilié à la CTCC déclenchent une grève parce que l'employeur demande à chacune d'elles un engagement écrit à renoncer au syndicat[149]. Après un mois de grève, la compagnie céda sur tous les points : elle reconnaissait le syndicat, abandonnait sa formule de renonciation et reprenait sans discrimination toutes ses employées[150].

La grève des travailleurs de la chaussure fut sans contredit le plus important conflit ouvrier à survenir au Québec pendant les années 1920

[146] APC, Department of Labour, Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 294-346.
[147] *Le Monde ouvrier*, 2 juillet 1921, p. 1 ; *le Soleil*, 28 juin 1921, p. 12 ; 29 juin 1921, p. 10 ; 20 juin 1921, p. 12 ; 6 juillet 1921, p. 10.
[148] *Le Monde ouvrier*, 2 juillet 1921, p. 1.
[149] Suite à ce conflit, on publia en collaboration une petite brochure traçant l'historique de la grève : *la Contre-Grève chez Eddy*, Hull, 1924, 59 p.
[150] *Idem*, pp. 25 s.

(88 677 jours ouvrables perdus). Elle provoqua à certain moment l'arrêt de travail de 5 000 travailleurs et dura quatre mois, du moins pour certains d'entre eux. L'affaiblissement de la position concurrentielle des manufacturiers de Québec après la guerre avait provoqué un accroissement considérable des importations de chaussures en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Les manufacturiers de la Vieille capitale réagirent comme ils le faisaient depuis toujours dans une telle situation; ils décrétèrent une diminution importante (30 pour 100) des salaires de leurs employés[151]. Les trois syndicats catholiques de la chaussure dont les membres travaillaient à peine six mois par année depuis la guerre refusèrent de se soumettre à une diminution aussi considérable. La grève des 5 000 employés qui suivit dura deux semaines jusqu'à ce que Mgr Langlois obtienne des deux parties la formation d'une commission d'arbitrage[152]. Composée de trois membres et présidée par le juge A.-M. Tessier, la commission rendit un jugement majoritaire que refusa le représentant des travailleurs au sein du tribunal[153]. Déçus de la décision qui signifiait une diminution d'environ 25 pour 100 des salaires, les travailleurs, invoquant plusieurs griefs à l'endroit des manufacturiers pendant la période d'arbitrage, quittèrent graduellement le travail à partir du 4 mai 1926[154]. L'Association des manufacturiers riposta en passant outre aux syndicats et en cherchant à négocier directement avec les travailleurs[155]. Cette attitude provoqua évidemment des incidents violents sur les lignes de piquetage entre grévistes et non-grévistes[156].

Après l'échec de la médiation du maire de la ville, on fit encore une fois appel à Mgr Langlois. Mais, l'Association des manufacturiers s'en tenant fermement au règlement du tribunal d'arbitrage, l'archevêque ne réussit pas à amener les manufacturiers à traiter directement avec les syndicats. Il vit dans cette intransigeance une volonté arrêtée de l'Association de détruire les syndicats[157]. Geste sans précédent, après avoir retiré l'aumônier de l'Association, il blâma publiquement le groupe patronal. Ayant rappelé que l'Association avait

[151] *Le Soleil*, 5 nov. 1925, p. 1.
[152] *Idem*, 17 nov. 1925, p. 3; 1er déc. 1925, p. 3.
[153] *Idem*, 28 avril 1926, p. 18.
[154] *Idem*, 4 mai 1926, p. 3; 5 mai 1926, p. 3.
[155] *Idem*, 21 mai 1926, p. 3.
[156] *Idem*, 19 mai 1926, p. 3; 24 mai 1926, p. 3; 16 juin 1926, p. 3.
[157] Lettre de Mgr Langlois à l'Association des manufacturiers de chaussure de Québec, 7 juillet 1926, dans *Brochure distribuée à Québec en 1926*.

toujours voulu la destruction des syndicats dans le passé, il ajoutait que le droit d'association pour les travailleurs était un droit naturel confirmé par l'enseignement des papes. Il définissait ainsi sa conception du syndicat[158] : « Or, ce à quoi les ouvriers ont droit, ce dont ils ont besoin, ce que l'Église les encourage à mettre debout, ce sont des Syndicats n'oubliant, sans doute, jamais la fin dernière de toute activité humaine et les vertus qui y conduisent, mais n'en ayant pas moins pour but immédiat l'étude, la protection, la défense et l'amélioration des conditions de la vie professionnelle de leurs membres. Des syndicats bien faits, des syndicats efficaces, des syndicats susceptibles de remplir leur rôle, des syndicats comme l'Église en souhaite pour les ouvriers, des syndicats comme tous les gouvernements et tous les hommes d'ordre devraient en désirer, ce sont des organismes embrigadant le plus possible des hommes de la même profession, des mêmes métiers ou du même emploi, obtenant pour leurs membres la plus grande somme de prospérité matérielle, compatible avec la prospérité de l'industrie... »

Mieux encore, l'archevêque dans cette même lettre approuvait l'établissement de l'atelier syndical fermé: « Et c'est bien tant mieux s'ils réussissent à embrigader tous les travailleurs d'une même catégorie et à pouvoir établir en pratique, grâce à la solidarité ouvrière bien comprise et librement appliquée, la manufacture entièrement unioniste comme c'est le cas pour les cordonniers de Québec. » L'Association des manufacturiers, convaincue d'avoir la justice de son côté, répondit assez laconiquement au prélat qu'elle recourrait aux tribunaux et terminait sa lettre en évoquant la possibilité d'en « appeler à une autorité supérieure de l'Épiscopat canadien[159] ».

Pendant que les employeurs cherchaient de leur côté à combler les vides laissés par les grévistes, les trois syndicats pour leur part s'efforcèrent de conclure des ententes particulières avec des manufacturiers. Ils y réussirent, mais très lentement: en septembre 1926, deux des treize ou quatorze membres de l'Association patronale alignaient leur échelle de salaire sur celle des syndicats; l'année suivante, trois autres faisaient de même[160]. Ce douloureux conflit de même que quelques autres survenus au cours de ces années faisaient

[158] Lettre de Mgr Langlois..., 21 juillet 1926, *op. cit.*
[159] Lettre de l'Association des manufacturiers à Mgr Langlois, 29 juillet 1926, *op. cit.*
[160] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1926, p. 30; 1927, pp. 42 s.

dire au président de la CTCC, Pierre Beaulé, que le patronat avait déclaré la «guerre ouverte» aux syndicats catholiques[161].

Le patronat a peut-être cru pendant un moment que les syndicats catholiques allaient se montrer conciliants. Mal leur en prit car la CTCC avait aussi comme objectif la défense et le développement des intérêts professionnels de ses membres. «Tout syndicat, disait G. Tremblay, qui néglige de s'occuper de ces questions vitales pour l'ouvrier s'expose à péricliter et à disparaître[162].» En 1923, les syndicats catholiques de la métropole s'enorgueillissaient d'avoir amélioré la situation matérielle de leurs membres: celui des ouvriers du textile avait obtenu 12 pour 100 d'augmentation de salaire; celui des plombiers, une augmentation de cinq sous l'heure; les pressiers, une augmentation de 10 pour 100 et les employés de magasin, la fermeture à six heures en juillet et août[163].

L'orientation plus militante de la CTCC dressa contre elle les classes dirigeantes dont une bonne partie du clergé qui pressa l'épiscopat de dénoncer la mauvaise orientation donnée au syndicalisme catholique[164]. Mais l'aumônier général, l'abbé Fortin, veillait. Il soumit deux mémoires à l'épiscopat, en 1925 et 1927, qui constituent de violents réquisitoires contre l'attitude des élites envers le syndicalisme. Le contact quotidien des travailleurs l'avait amené à faire cause commune avec eux. «Les syndicats catholiques, soutenait-il, ne sont pas des associations pieuses ou des confréries; ils n'ont pas non plus comme objectif d'exhorter les ouvriers à pratiquer le renoncement, la patience et la résignation; ils peuvent bien avoir occasionnellement à lutter contre «l'Internationale», mais [leur] raison d'être, c'est de veiller, comme tout syndicalisme, aux intérêts de la classe ouvrière[165].» La condition intolérable faite aux travailleurs, il l'attribuait au régime industriel, «parfait produit du libéralisme économique pour qui le travail est une marchandise comme une autre et les travailleurs des machines qu'on emploie quand elles sont moins dispendieuses que les autres[166]». Il alla même jusqu'à écrire que «pour la paix sociale,

[161] *Idem*, 1926, p. 30.
[162] G. TREMBLAY, «Le mouvement syndical catholique à Montréal», dans *Programme Souvenir de la fête du travail*, 1923, p. 12.
[163] *Idem*, pp. 12 s.
[164] M. FORTIN, *Mémoire sur le syndicalisme au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1927, p. 14.
[165] IDEM, *Programme Souvenir de la fête du travail*, Québec, 1925, reproduit dans *Mémoire sur le syndicalisme...*, *op. cit.*, p. 17.
[166] *Idem*, p. 4.

mieux valait cent fois» l'Internationale américaine «avec tous ses abus» que «le régime pas d'union». «Si, disait-il, elle [internationale] donne aux forts qui sont en mesure de lui résister des coups injustes, elle protège au moins les plus faibles contre un régime révoltant[167].» On mesure l'évolution subie par l'abbé Fortin depuis les journées sociales de mai et juin 1918. Cette évolution, c'est aussi celle de l'ensemble du syndicalisme catholique qui, en face de la réalité sociale, radicalisa ses pratiques syndicales.

La CTCC modifia également la teneur de ses revendications auprès des deux paliers du gouvernement. Les résolutions à caractère moral comme celle qui demandait l'interdiction du théâtre de nuit ou celle qui appuyait le mouvement dirigé contre le blasphème se firent de plus en plus rares. Il se dégage d'autre part, de l'analyse de ces résolutions, une nette tendance à solliciter une intervention accrue de l'État dans le domaine de l'assistance sociale.

En 1923, la CTCC réclamait du gouvernement une allocation aux familles après le cinquième enfant; elle recommandait en 1926 l'application au Québec de la loi des pensions de vieillesse et revendiquait en 1928 l'assurance-chômage et l'assurance-maladie[168]. L'année suivante, elle insistait auprès du gouvernement provincial pour qu'il nomme une commission générale d'enquête sur les assurances sociales[169]. L'adoption de ces résolutions souleva un tollé de protestations dans les milieux clérico-conservateurs pour qui l'intervention de l'État dans le domaine de l'assistance sociale était une manifestation d'un esprit socialisant. Ce courant idéologique préférait plutôt que la famille assume ces charges. Mais pour les travailleurs, vivant en milieu urbain, responsables de familles nombreuses, parfois aux prises avec la maladie ou la vieillesse, cette solution apparaissait inadéquate[170].

Ce n'est pas sans tiraillement que la CTCC s'engagea néanmoins dans cette voie. Lorsqu'en 1926 le gouvernement fédéral présenta une loi des pensions de vieillesse applicable uniquement avec l'approbation des législatures provinciales, le Conseil central de Montréal sentit le moment venu d'appuyer cette mesure et le comité des résolutions du congrès de 1926 en recommanda l'adoption. Cependant, l'aumônier général s'y opposa fortement et se dégagea de toute responsabilité si la résolution était adoptée. Le président P. Beaulé

[167] *Idem*, p. 6.
[168] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1923, p. 9; 1926, p. 60; 1928, p. 14.
[169] *Idem*, 1929, p. 40.
[170] *La Vie syndicale*, févr. 1928, p. 3.

exprima lui aussi le même avis. Rien n'y fit pourtant, la résolution fut endossée par la majorité des délégués[171]. L'aumônier et le président changèrent rapidement d'avis à propos des assurances sociales puisque, deux ans plus tard, le Conseil central de Québec présentait une résolution, d'ailleurs adoptée, qui demandait la ratification des conventions signées à la Conférence internationale du travail[172], dont celles de la journée de huit heures, de l'assurance-maladie et de l'assurance-chômage.

En outre, la CTCC ne partageait pas les réserves entretenues par les milieux nationalistes à l'égard du caractère centralisateur de ces mesures si elles étaient adoptées par le gouvernement fédéral. Elle était d'avis, comme le CMTC d'ailleurs, que la législation sociale devait relever du gouvernement central[173] :

> L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, écrivait le secrétaire général de la CTCC, devrait être amendé pour laisser à l'État fédéral le soin d'établir une législation sociale uniforme dans notre pays. Nous aurions certes plus de chance de voir triompher les revendications ouvrières.
>
> Que nous tenions à conserver notre autonomie en matière scolaire, soit et c'est l'essentiel, mais dans le domaine de la législation sociale, il serait préférable d'en laisser l'élaboration à l'État fédéral. La mise en vigueur d'une législation sociale adéquate exige des revenus considérables, que seul l'État fédéral peut se procurer; elle exige un plan d'ensemble et l'universalité d'application dans un pays déterminé, si on ne veut pas que la concurrence bénéficie des différences de législation locale et paralyse ainsi les progrès des régions progressives.

Ce désir de voir le gouvernement fédéral œuvrer dans le domaine social devait se faire encore plus pressant dans les années 30. Aux yeux des organisations ouvrières, la condition pénible des travailleurs justifiait de passer outre aux querelles constitutionnelles et aux craintes que manifestaient les milieux clérico-conservateurs.

* * *

Les transformations subies par la CTCC pendant les années 1920 reflètent un effort d'adaptation de la centrale aux réalités du monde industriel. On est surpris de constater à la fin de ces années l'analogie entre les pratiques syndicales et les réclamations de la CTCC et du CMTC qui, issus d'un courant idéologique tout à fait différent, en étaient venus dans le quotidien du syndicalisme à se ressembler

[171] CTCC, *Procès-verbal*, 1926, pp. 34, 54, 60; *la Gazette du travail*, oct. 1926, p. 1096.
[172] *Idem*, 1928, p. 14.
[173] *La Vie syndicale*, sept. 1929, pp. 1 s.

étrangement. Les deux mouvements cherchaient à conclure des ententes avec les employeurs par le truchement de la convention collective; ils utilisaient tous les deux en guise de moyens de pression sur le patronat l'atelier fermé, l'étiquette syndicale et la grève. Plus tard, la CTCC ne répugnera pas non plus à l'unionisme industriel et à la création d'un fonds de grève.

Leurs réclamations auprès des gouvernements, vers 1930, se ressemblent assez sensiblement : loi des accidents de travail, assurance-chômage, allocation aux mères dans le besoin, salaire minimum pour les femmes, pension de vieillesse, journée de huit heures. La CTCC n'avait pas encore inscrit à son programme l'école gratuite et obligatoire, mais elle appuierait une telle mesure dans les années 30. Bien avant 1950, la CTCC évoluait dans le sens d'une certaine radicalisation de son programme législatif et de ses pratiques syndicales.

Cette évolution était presque inévitable lorsque le clergé a décidé, plutôt que de créer de toute pièce de nouveaux syndicats, d'amener graduellement des syndicats existants à se laisser guider par la doctrine sociale de l'Église. Les chefs de ces syndicats avaient une tradition de défense professionnelle des travailleurs qu'ils étaient loin de vouloir abandonner. La dispute Fortin-Charpentier, lors des journées sociales de la villa Saint-Martin en 1918, reflète cet état d'esprit. La perspective d'une solution définitive des conflits industriels grâce à l'esprit nouveau qu'infuserait l'Église aux travailleurs et au patronat plaisait à un certain nombre de fervents catholiques parmi ces chefs ouvriers. C'était à leurs yeux une formule susceptible d'améliorer le sort injuste fait aux travailleurs. L'Église leur répétait d'ailleurs que, depuis sa fondation, elle avait été la protectrice des faibles et des opprimés[174] : « À l'Église, écrivait Mgr Bruchési, revient l'honneur d'avoir aboli l'esclavage, relevé et défendu le serf, fondé ces admirables corporations ouvrières qui assuraient aux travailleurs le respect de leurs droits et une part équitable d'aisance et de bien-être. » Certains travailleurs ont cru qu'avec l'aide de l'Église ils pourraient modifier les règles qui présidaient aux rapports entre employeurs et employés. Ils ont été sensibles à l'idéal de justice et de charité que leur proposait leur pasteur.

Leur expérience des relations industrielles commandait toutefois à ces travailleurs une certaine prudence. Ils ont tenu, en effet, à ce que les syndicats soient organisés sur une base professionnelle ayant

[174] Mgr BRUCHÉSI, « Sur la question ouvrière », dans *Mandements, lettres pastorales...*, p. 526.

comme objectif prioritaire la défense des droits et des intérêts de leurs membres, comme en témoigne la CTCC dans sa constitution de 1921[175] : « Elle croit, en effet, que non seulement les travailleurs tiennent de la nature elle-même — comme, du reste toutes les autres classes de la société — le droit de se défendre ensemble pour protéger leurs droits et défendre leurs intérêts, mais qu'il leur est utile et avantageux de se grouper en associations de leurs métiers ou professions. » Dans cet esprit, les organisations catholiques devaient se charger de défendre leurs membres par la négociation de contrats collectifs avec les employeurs, d'obtenir l'atelier syndical fermé et même de recourir à la grève en certaines circonstances.

Les difficultés rencontrées par la CTCC dans les années 1920 devaient donner raison au pragmatisme des travailleurs. Acculée à de sérieuses difficultés de recrutement et en butte à l'hostilité du patronat, la centrale radicalisa davantage ses options. Les chefs et les aumôniers surtout comprirent dès lors que le modèle de relations industrielles proposé par l'Église était difficilement applicable. Ils ne rejetèrent cependant pas ce modèle, du moins pas dans ces années-là ; ils s'en accommodèrent tant bien que mal, espérant toujours une conversion des milieux industriels. Il commença toutefois à s'établir dès cette époque un fossé entre l'idéologie formulée par les syndicats catholiques et leurs pratiques syndicales. On prêchait l'harmonie entre le capital et le travail, on rêvait d'une restauration de la corporation, et pourtant on négociait des conventions collectives dans un esprit de rapport de forces. La recherche de l'atelier syndical fermé n'avait pas d'autre objectif que le renforcement du pouvoir de négociation des syndicats.

Ayant posé comme objectif prioritaire la défense des intérêts professionnels de ses membres, la CTCC pouvait difficilement évoluer de façon différente. Si elle avait abdiqué ce rôle, elle se condamnait à perdre ses membres. Il semble bien que les sociétés industrialisées à démocratie libérale laissent peu d'autres choix aux associations ouvrières que d'être des organisations à caractère revendicatif. Elles ne peuvent vraiment assurer la défense des intérêts des travailleurs qu'en concevant leur rôle sous le signe d'un rapport de forces. Le modèle corporatiste de relations du travail proposé par la doctrine sociale de l'Église relève d'un idéal généreux certes, mais quand même utopique.

[175] *La Confédération des travailleurs catholiques du Canada*, ESP, n° 98, Montréal, p. 3.

CHAPITRE VII

LES INTERNATIONAUX ET LE SYNDICALISME CATHOLIQUE

OPPOSITION IDÉOLOGIQUE. STRATÉGIE DES INTERNATIONAUX

COMME on pouvait s'y attendre, l'avènement de syndicats catholiques n'a pas laissé indifférents les leaders du groupe international ; ils ont réagi avec vigueur à cette nouvelle tentative pour diviser les travailleurs. Ils se trouvaient en présence d'un adversaire beaucoup plus coriace que les syndicats nationaux, car le clergé avait mis le poids de son influence du côté de ces syndicats. Sur la société québécoise de l'époque, nul besoin de rappeler que cette influence était énorme, tant par l'autorité morale que l'Église détenait que par les ressources humaines et matérielles dont elle disposait. Elle s'était assuré une emprise croissante sur les canaux d'information qui parvenaient aux citoyens. Le prône et l'école lui étaient acquis ; restait la presse, aux mains des pouvoirs politiques, mais l'Église tentait de la leur ravir par le biais de la « bonne presse ». Quand l'épiscopat s'est avisé de fonder des organisations syndicales, tous ces moyens furent employés à l'appui de la cause catholique.

Quoi qu'on en puisse penser, les internationaux n'étaient pas sans avantage sur ces nouveaux venus. S'étant mis à la tâche plus tôt, ils possédaient une expérience et une tradition syndicale qui faisaient cruellement défaut à leurs concurrents. Parmi certains groupes d'ouvriers qualifiés, ils avaient pratiquement acquis un monopole dès le début du siècle (typographes, cheminots, machinistes, charpentiers, etc.). La CTCC a vite constaté que ces travailleurs étaient insensibles à sa propagande. Rappelons, enfin, que ces syndicats avaient derrière eux le formidable appui des fédérations internationales de métier, fortes de milliers de membres et disposant de ressources

financières considérables. Les services qu'elles offraient à leurs membres étaient nombreux : assurance-maladie, régime de retraite, fonds de grève, etc. Au total, ces avantages étaient si grands que peu de syndicats d'allégeance internationale sont passés à la CTCC. Cette situation n'a cependant pas empêché les partisans du syndicalisme international de livrer une chaude lutte aux organisations catholiques. Nous analyserons au cours de ce chapitre les éléments de ce conflit tels que les percevaient les internationaux en distinguant deux niveaux d'analyse : le discours et le factuel.

A – Opposition idéologique

1. Conception de l'action syndicale

Avant d'exposer les reproches formulés par les internationaux à l'égard des organisations catholiques, il n'est pas superflu de dégager d'une façon globale la conception que se faisaient les internationaux de l'action syndicale; elle nous permettra de mettre en relief les éléments fondamentaux, matérialisme et libéralisme, qui les opposaient aux syndicats catholiques.

« Bread is freedom », lançait Gompers à un groupe de chefs ouvriers torontois qui mettaient en doute la sagesse pour la FAT d'ignorer l'action politique partisane[1]. Il voulait signifier par cette boutade que l'avancement véritable de la classe ouvrière passait par un accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs plutôt que par le contrôle qu'elle pouvait exercer sur le politique. L'objectif principal des syndicats internationaux était d'assurer aux travailleurs syndiqués la plus large part possible des biens matériels produits. Le problème auquel ont toujours fait face les travailleurs, écrivait Gompers en 1903, est « How to get more? » « Les travailleurs veulent de meilleurs salaires; plus de bien-être; plus de loisir; plus de chances d'amélioration comme hommes, comme syndiqués et comme citoyens. C'est ce qu'ils voulaient hier, ce qu'ils veulent aujourd'hui et ce qu'ils voudront demain et après-demain. » *(The Workers want more wages; more of the comfort of life; more leisure; more chance of self-improvement as men, as trade unionists, as citizens. These were the wants of yesterday; they are the wants of today; they will be the wants of tomorrow and of tomorrow's morrow*[2].) Cet objectif, les fédérations internationales se proposaient de l'atteindre en utilisant au profit des travailleurs les rouages du système capitaliste. De même que l'industriel cherchait à vendre sa marchandise au meilleur prix possible, les syndicats se proposaient de vendre la force de travail de leurs membres au prix le plus avantageux. Dans le système de marchandage qui les mesurait au patronat, ils ont vite pris conscience que mieux ils contrôlaient l'offre de travailleurs d'un même métier, meilleur était leur pouvoir de persuasion auprès des employeurs. C'est pourquoi leur organisation qui reposait sur le métier des adhérents cherchait à s'assurer le monopole des gens de métier. Empruntant le modèle des vendeurs de travail, leurs relations avec le patronat s'effectuaient dans un rapport de force débouchant parfois sur la grève, mais aboutissant la plupart du temps à un équilibre concrétisé par une convention collective. C'est ainsi qu'ils concevaient la défense et l'amélioration du sort des travailleurs.

[1] « Conference with Labor Leaders of Toronto », 16 août 1921, AFofL Archives, Samuel Gompers Files, reel 4, n° 52.

L'importance accordée à l'accroissement du pouvoir d'achat reflétait certaines valeurs de la société étatsunienne. Influencée par la pensée libérale de Locke et Hume, la société « américaine », plus que toute autre, possédait une vision hédoniste du monde, c'est-à-dire qu'elle valorisait l'acquisition et la jouissance de biens physiques[3]. Le mouvement syndical a donc emboîté le pas et a modelé son idéologie sur celle de la société étatsunienne qui accordait une telle valeur à la réussite matérielle[4]. Le syndicalisme d'affaires que la culture « américaine » a engendré lui avait fait négliger aussi bien l'aspect politique que certaines valeurs d'ordre culturel et religieux. Ce sont ces deux derniers points surtout que le mouvement syndical catholique reprochait aux internationaux d'ignorer. Alfred Charpentier l'affirmait avec force dans un article écrit pour *l'Action française :* « Pour préserver la langue française contre l'anglicisation et la foi catholique contre les dangers de la neutralité, les syndicats internationaux sont malheureusement impropres et impuissants à rendre aucun service... ils mettent chaque jour en réel danger, chez nous, ... le double enseignement de la foi catholique et de la langue française[5]. » En effet, les internationaux ont été beaucoup moins sensibles que la CTCC à la défense de la langue française. *Le Monde ouvrier,* l'organe officieux des

[2] *The American Federationist*, janv. 1903, p. 20.
[3] André Vachet, *l'Idéologie libérale*, Paris, Anthropos, 1970, pp. 88 et 91.
[4] S. M. Lipset, « Le syndicalisme américain et les valeurs de la société américaine », *Sociologie du travail*, n° 2 (avril-juin 1961), p. 164.
[5] A. Charpentier, « L'Ouvrier », *l'Action française*, juin 1920, p. 245.

syndicats internationaux de Montréal, favorisait le bilinguisme intégral, allant même jusqu'à proposer un système scolaire bilingue commun aux deux communautés ethniques[6]. Dans la même veine, le Conseil des métiers de Montréal refusa à l'unanimité de donner son appui au projet de faire du 24 juin la fête des Canadiens français alléguant que les fêtes chômées étaient déjà assez nombreuses. Avant la discussion de cette question, l'exécutif tint à préciser que le conseil était une association ouverte à toute nationalité et qu'il ne convenait pas d'en favoriser une au détriment des autres[7].

Les internationaux aspiraient à une égale neutralité dans le domaine religieux. Concevant l'adhésion à une confession religieuse comme une affaire strictement personnelle, il était défendu de traiter de questions religieuses dans les assemblées syndicales. Les syndicats catholiques ne l'entendaient pas ainsi : « La foi catholique, n'est pas un paletot qu'on ne met qu'une fois la semaine pour aller à la messe, elle accompagne l'ouvrier partout, à l'usine comme au foyer, sur les chantiers comme dans l'église[8]. » L'abbé Hébert, auteur de ce texte, refusait que la religion soit réduite au privé; elle devait animer l'ensemble des comportements sociaux.

Les syndicats catholiques avaient une conception de l'organisation sociale qui intégrait l'ordre social et moral tandis que les internationaux dissociaient ces deux domaines. Les uns rattachaient leur pensée au courant idéologique libéral; les autres se situaient dans le prolongement de ce que nous appellerons la pensée clérico-conservatrice[9]. Des valeurs morales et religieuses sous-tendaient l'action des syndicats catholiques alors que la finalité des syndicats internationaux était d'ordre économique.

[6] *Le Monde ouvrier*, 17 mai 1919, p. 1; 2 oct. 1920, p. 1; 20 nov. 1920, p. 1.

[7] *Idem*, 7 févr. 1925, p. 1. Selon Charpentier, les trois quarts des syndiqués internationaux à Montréal en 1918 étaient des Canadiens français (Compte rendu d'une journée sociale à la villa Saint-Martin, 28 avril 1918, I, p. 15, Archives de la CSN).

[8] E. HÉBERT, *la Question ouvrière*, n° 9, p. 1.

[9] Nous employons le terme clérico-conservateur pour catactériser le courant de pensée diffusé par l'Église qui, postulant l'imperfection et l'inégalité des hommes, proposait une organisation sociale « élitiste » basée sur la famille et la corporation, et où primaient des valeurs conservatrices comme l'ordre, l'autorité, l'unité, la terre, la religion, la tradition. Pour beaucoup d'auteurs, c'est l'idéologie dominante au Québec de 1850 à 1960. On la définit parfois sous le terme « idéologie nationaliste », mais le nationalisme est une valeur « polymorphe » difficilement réductible à un courant idéologique précis.

Le matérialisme des fédérations internationales était donc une des manifestations de leur conception libérale de l'homme et de la société[10]. Mais l'esprit libéral qui les animait se trahit en plusieurs autres occasions. Ainsi, au niveau politique, elles ont apporté leur soutien durant la guerre aux démocraties de type libéral au nom de la liberté contre l'autocratie. Plusieurs des résolutions adoptées par le CMTC et le Conseil des métiers de Montréal dénotent leur appartenance à ce courant idéologique.

La délicate question de l'obligation et de la gratuité scolaire inspirait à la CTCC et aux internationaux des points de vue divergents. Pour la CTCC, l'école devait être confessionnelle et prolonger l'œuvre de l'Église en milieu scolaire. Il répugnait aux internationaux de voir l'emprise de l'Église sur le système d'éducation, car ce contrôle devait être démocratique, c'est-à-dire assumé par les citoyens et par l'État. Non satisfait de réclamer l'instruction obligatoire et la création d'un ministère de l'Éducation, le Conseil des métiers de Montréal fit un pas de plus en 1918 en demandant l'établissement d'un système scolaire unique non confessionnel[11]. Selon la rationalité qui sous-tendait l'adoption de cette résolution, il n'appartenait pas à l'école publique de se faire l'interprète d'une confession religieuse. Toute institution publique devait être en soi non confessionnelle et la religion une affaire strictement privée.

La pensée libérale se reflète aussi à travers les pages du *Monde ouvrier*, l'organe des syndicats internationaux à Montréal. En 1929, au nom de la liberté de parole, « chose sacrée dans le siècle où nous vivons[12] », il s'en prenait à la police torontoise pour avoir dispersé une assemblée de communistes. Le même journal a préconisé pendant longtemps l'initiative et le référendum comme moyen d'accroître les droits de l'individu sur ceux de l'État. La défense des droits individuels l'amena en outre à lutter contre la prohibition et à favoriser l'extension du droit de vote aux femmes.

L'insistance mise sur l'individu conduisit pendant un certain temps les internationaux à être réfractaires à une mesure sociale comme les

[10] Sur les rapports entre l'idéologie libérale et le syndicalisme international, voir M. KARSON, *American Labor Unions and Politics*, pp. 295-298; LIPSET, *op. cit.*; CHARPENTIER, *l'Orientation des relations patronales ouvrières*, pp. 234 ss et « Syndicalisme révolutionnaire ou neutre, son esprit, ses méthodes », dans *Semaine sociale du Canada*, 1922, Montréal, L'Action Paroissiale, 1922, pp. 129-141.

[11] *Le Monde ouvrier*, 17 août 1918, p. 5.

[12] *Idem*, 17 août 1929, p. 1.

allocations familiales à laquelle les syndicats catholiques se montraient très sympathiques. Proche de l'idée de salaire familial proposée par l'Église, la CTCC donna son approbation à une telle mesure très tôt, en 1923, au moment où il lui répugnait d'endosser les pensions de vieillesse ou l'assurance-maladie[13]. Les internationaux qui avaient fait de ces deux dernières mesures leur cheval de bataille accueillirent froidement la demande d'allocations familiales, alléguant qu'elles provoqueraient une réduction des salaires dans l'entreprise[14]. Lorsque cette résolution fut adoptée par la CTCC, Gustave Francq ridiculisa cette centrale en la présentant comme le « Parti des grosses familles[15] ». Cette question controversée reflète l'appartenance idéologique différente des centrales syndicales. Le courant clérico-conservateur dont la CTCC était issue faisait de la famille l'élément de base de l'organisation sociale; il lui souriait de voir adopter une mesure qui renforçait la cellule familiale. Les internationaux, d'autre part, à cause de leur appartenance au courant libéral, préféraient des législations sociales qui s'adressaient aux seuls individus.

Ils cherchaient à protéger et à raffermir les droits de l'individu autant contre l'Église que contre l'État. Il serait superflu d'en dire davantage sur la méfiance des internationaux à l'égard de l'État, car la CTCC l'entretenait aussi, quoique pour des motifs tout à fait différents. Cette dernière a partagé durant les années 1920 la crainte que l'État n'affaiblisse les pouvoirs de l'Église alors que les internationaux percevaient l'État comme dominé par le monde des affaires, d'où leur opposition constante à la constitution juridique et à l'arbitrage obligatoire. Ils ont cherché à garder à l'égard des pouvoirs publics une indépendance qui leur semblait essentielle à l'avancement économique de leurs membres. Cette attitude n'est pas sans analogie avec celle qu'ont traditionnellement manifestée les milieux d'affaires à l'égard de l'extension des pouvoirs de l'État. Mieux valait que le politique se tienne à l'écart, qu'il ne vienne pas compliquer les rapports de concurrence entre les différents agents de l'économie. Les

[13] E. CLOUTIER, « Le Salaire et la Famille », dans *Semaine sociale du Canada*, 1922, Montréal, L'Action française, 1923; CTCC, *Texte officiel des résolutions adoptées*, 1923, p. 9.

[14] *Canadian Congress Journal*, mai 1930, p. 33; mai 1922, p. 32; 1929, pp. 17-23; *Proceedings of TLC*, 1929, pp. 67 à 160.

[15] *Le Monde ouvrier*, 18 août 1923, p. 1. Le courant libéral conçoit l'individu en soi comme un « être complet » (VACHET, *l'Idéologie libérale*, p. 156).

internationaux ont partagé ce point de vue qui est en fait une des notes dominantes de la pensée libérale. Le syndicalisme international nous apparaît donc comme le produit d'une société libérale dont il a emprunté plusieurs des options et à laquelle il a apporté en retour son soutien constant.

2. Critiques des internationaux

Rattachés à des courants idéologiques différents, les internationaux et les catholiques ont engagé un débat dont nous avons fait ressortir les données pour le syndicalisme catholique, mais qu'il nous reste à éclaircir dans le cas des internationaux. Voyons donc quelles sont les réponses apportées par ces derniers aux attaques dont ils faisaient l'objet. Leur discours reflète évidemment le cadre idéologique dont nous avons tracé les grands traits au début de ce chapitre.

Le principal reproche adressé aux syndicats catholiques concernait l'à-propos de mêler des questions religieuses ou nationales à un domaine qu'ils prétendaient être strictement économique. Le dollar n'a pas d'odeur, clamait Gustave Francq : « Que les ouvriers réalisent donc une fois pour toutes que dans la lutte économique il n'y a pas de place pour des querelles de clocher ou des questions de race ou de religion. Le dollar n'a pas d'odeur pour les patrons, pourquoi en aurait-il pour les ouvriers[16] ? » En effet, soutenait-il, les « professionnels » et les chefs d'entreprise faisaient partie d'associations dont certaines étaient internationales et permettaient l'adhésion de catholiques et de protestants sans que personne y trouvât rien à redire. Pourquoi exigeait-on alors que les travailleurs abandonnent leur affiliation internationale et se divisent selon leur croyance religieuse? Cette division leur apparaissait absurde dans un pays aussi cosmopolite que le Canada. Faudra-t-il former des unions méthodistes, baptistes, presbytériennes, unitariennes, mahométanes? demandait Francq[17]. Le syndicalisme était à leurs yeux strictement une question d'affaires qui devait être conduite par les travailleurs eux-mêmes selon la conception qu'ils se faisaient de leurs intérêts.

S'ils avaient choisi une affiliation internationale, ce n'était pas par goût, mais parce qu'elle leur garantissait des avantages matériels plus grands. C'était, aux dires de Francq, « la seule force économique et financière qui puisse tenir tête au capital international[18] ».

[16] *Le Monde ouvrier*, 7 juillet 1926, p. 1.

[17] *Idem*, 7 juillet 1926, p. 1; 8 nov. 1919, p. 1.

[18] *Idem*, 2 juin 1921, p. 1.

Laissés à eux-mêmes, les syndicats canadiens ne sauraient faire le poids face aux puissantes associations patronales. En outre, les fédérations internationales, soutenaient les chefs internationaux, laissaient aux unités syndicales locales l'autonomie la plus complète dans la fixation de leur salaire et de leurs conditions de travail; elles n'intervenaient que dans la procédure à suivre pour déclarer une grève. On était loin, selon le directeur du *Monde ouvrier*, de l'état d'esclavage décrit par les propagandistes du syndicalisme catholique[19].

À l'exemple des nationaux du début du siècle, les syndicats catholiques étaient accusés de diviser les travailleurs et de faire ainsi le jeu du patronat. La dualité de syndicats dans un même métier permettait au patronat de dresser les organisations ouvrières l'une contre l'autre. Selon la rhétorique des internationaux, les travailleurs ainsi divisés perdaient leur force de marchandage auprès du patronat. Aussi, accusaient-ils les syndicats catholiques et le clergé d'en faire ainsi «une victime facile du capitaliste qui lui ne se laissait pas influencer par des questions de sentiment national ou religieux[20]». Ils étaient convaincus que la CTCC ne pouvait assurer véritablement la défense des intérêts des travailleurs et que, partout où elle signerait des contrats de travail, elle le ferait à des conditions désavantageuses. «Les syndicats confessionnels, écrivait Francq en 1919, sont des syndicats jaunes..., ils n'ont jamais réussi à améliorer d'une manière générale la situation de la classe ouvrière[21].» Partout où ils existent, soutenait-on, ils acceptent des salaires inférieurs et des heures de travail plus longues que ce qu'exigent les internationaux[22]. C'était pour eux le résultat inévitable de la dualité de syndicats dans un même métier: «Divisés nous tombons, unis nous résistons. Nous bénirons le jour où tous les ouvriers seront solidairement unis dans une organisation capable de faire reconnaître leurs droits. Quant à leurs devoirs, nous nous fions encore sur le clergé pour les leur enseigner et sur leurs employeurs pour les leur faire pratiquer[23].»

Les internationaux avaient derrière eux une longue tradition de lutte syndicale au Québec. Les premières organisations affiliées aux fédérations internationales datent du milieu du XIXe siècle. Depuis cette époque, elles avaient contribué à l'amélioration du sort des travailleurs après bien des efforts et des luttes. Et voilà que, leur

[19] *Idem*, 23 oct. 1920, p. 1.
[20] *Idem*, 1er nov. 1919, p. 1.
[21] *Ibidem*.
[22] *Idem*, 31 mars 1923, p. 1.
[23] *Idem*, 16 nov. 1929, p. 1.

affiliation portant des fruits, le clergé suggérait aux travailleurs d'abandonner le mouvement international. Et pourtant, se demandait Francq dans un réquisitoire percutant, qu'avait fait le clergé dans le passé pour la cause des travailleurs?

> Que faisiez-vous donc pour les ouvriers il y a 50, 25 ou 10 ans même, lorsque nous devions lutter contre toute la coalition des partis politiques, des patrons, et le reste; que nous étions les esclaves avec des salaires de famine, que nous n'avions aucun droit de vote, que la corvée existait, que la loi tyrannique des maîtres et serviteurs était en usage courant, qu'il n'y avait pas de limite aux heures de travail ni des femmes, ni des enfants qui travaillaient à tout âge, et en tout temps jour ou nuit; qu'il n'y avait pas de loi de réparation dans les accidents du travail, ni d'écoles techniques, ni d'écoles du soir, ni d'inspection des manufactures, ni d'hygiène dans les ateliers, dites-nous donc une fois pour toutes, «QUE FAISIEZ-VOUS ALORS?» Avez-vous cherché à nous obtenir toutes ces réformes? Avez-vous essayé d'exercer votre toute-puissante influence pour nous organiser alors que c'était vraiment le temps? Oh! non, c'est avec dédain que vous parliez de nos unions, l'organisation ouvrière, cela ne vous regardait pas, vous n'attachiez aucune importance aux biens périssables de ce monde, vous remplissiez votre mission toute spirituelle avec zèle et bonté et vous vous contentiez de cela[24].

Sur ce point, Francq était loin d'avoir tort; l'Église du Québec a mis beaucoup de temps avant de prendre conscience de ces problèmes sociaux. Elle avait même pendant longtemps défendu l'adhésion des travailleurs à des syndicats parce qu'ils limitaient la liberté des employeurs. Pas étonnant qu'un vieux syndicaliste comme Francq (il avait fait partie des Chevaliers du travail) s'élève contre ces nouveaux défenseurs de la cause ouvrière, portés du moins au début à insister davantage sur les devoirs des travailleurs que sur leurs droits. Ces droits, les internationaux les avaient défendus avec succès depuis longtemps. Pourquoi, disaient-ils alors aux travailleurs, risquer de les compromettre en joignant des syndicats confessionnels?

À l'appui de leur thèse, ils évoquaient fréquemment le support donné à la Fédération américaine du travail par le clergé catholique étatsunien. Celui-ci entretenait, en effet, d'excellents rapports avec les fédérations internationales. La parution de l'encyclique *Rerum Novarum* avait eu pour effet d'accroître sa sympathie pour les unions internationales perçues comme un rempart contre le développement du socialisme[25]. Son intelligence du mouvement syndical était donc à

[24] *Idem*, 6 nov. 1920, p. 1.
[25] Marc KARSON, *American Labor Unions and Politics 1900-1918*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1958, pp. 235-239.

l'opposé de celle de l'épiscopat québécois qui voyait dans les internationaux un ferment de socialisme. L'ouverture des congrès annuels de la FAT était habituellement précédée d'un mot de bienvenue de l'évêque catholique de l'endroit où avait lieu le congrès. Les organisateurs internationaux s'empressèrent de distribuer au Québec des copies de ces allocutions dans le but de démontrer que leur mouvement ne constituait pas un danger pour la foi catholique[26]. À une assemblée syndicale à Trois-Rivières, en 1913, le secrétaire de l'Union internationale des charpentiers exhiba une lettre signée de la main même du cardinal Gibbons, primat de l'Église catholique aux États-Unis, qui endossait le travail fait par les syndicats de métier pour l'amélioration de la condition des travailleurs aux États-Unis[27]. L'argument était de poids.

Les chefs syndicaux catholiques y répondaient en invoquant que la situation au Québec était tout à fait différente puisque, contrairement aux États-Unis, les socialistes avaient infiltré le mouvement international canadien[28]. De toute façon, il appartenait aux évêques de chaque région de déterminer s'il était opportun de former des syndicats catholiques; et les évêques québécois, après une analyse de la situation locale, ayant répondu dans l'affirmative, il fallait donc se soumettre à leur directive. Les internationaux quant à eux n'en invoquaient pas moins l'exemple donné par les autres évêques nord-américains.

* * *

Les internationaux souhaitaient instaurer au Québec un modèle de société semblable à celui qui prévalait dans le reste du continent nord-américain. Ce modèle s'inspirait d'une vision libérale de l'homme et de la société. Il réservait au domaine religieux une place tout à fait différente de celle que lui faisait le courant clérico-conservateur qui aspirait à une unité organique maximale du temporel et du spirituel. L'Église du Québec cherchait à réaliser cet objectif en mettant elle-même sur pied tout un réseau d'organisations sociales à caractère religieux[29]. Au nom du principe que certaines décisions prises par les organisations ouvrières étaient lourdes d'incidences morales,

[26] *Le Canada*, 29 nov. 1913, p. 3; *le Monde ouvrier*, 19 août 1916, p. 1; 7 sept. 1918, p. 1; 16 oct. 1926, p. 1; 27 déc. 1930, p. 1.
[27] Lettre du cardinal Gibbons à F. Duffy, 11 avril 1912, AFofL-CIO Archives, reel n° 6, p. 1.
[28] CHARPENTIER, *Ma conversion au syndicalisme catholique*, pp. 156-162.
[29] J. MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 190.

l'Église en avait conclu qu'il lui appartenait de définir les objectifs généraux des syndicats et d'encadrer de ses représentants la bonne marche de ce mouvement. Devant la menace que constituait à ses yeux la société industrielle, elle cherchait, pour en contrer certains effets, à réduire l'autonomie du profane, à subordonner davantage l'ordre temporel à l'ordre spirituel.

L'éthique libérale que défendaient les internationaux concevait au contraire comme fondamentale la rupture de ces deux ordres. Elle posait en principe le caractère profane du politique et du social; elle défendait son autonomie et sa souveraineté contre le spirituel conçu comme une affaire strictement privée. Puisque la défense des intérêts des travailleurs était un domaine purement économique, les internationaux soutenaient qu'il appartenait aux seuls travailleurs d'en déterminer l'orientation. Ils ne contestaient pas que cette démarche ait des incidences morales, mais c'était à la conscience de chacun de s'en faire l'interprète. La morale en ce domaine avait un caractère individuel plutôt qu'institutionnel. On tablait sur un postulat de l'idéologie libérale qui veut que «l'homme possède en lui les éléments essentiels de sa conduite[30]».

B – STRATÉGIE DES INTERNATIONAUX

La riposte des internationaux à la naissance des syndicats catholiques ne se limita pas exclusivement à des arguments d'ordre idéologique. Ils tentèrent d'exercer des pressions sur le gouvernement et sur les plus hautes autorités religieuses afin d'enrayer le développement de ce mouvement. Leur démarche mérite, croyons-nous, d'être analysée de près; elle nous permet de saisir plus globalement les rapports qu'ont entretenus entre eux ces deux grands mouvements.

1. Un organisateur bilingue

La barrière de la langue créait au Québec des difficultés pour les organisateurs internationaux. À quelques exceptions près, les fédérations internationales n'avaient pas senti le besoin au début du siècle de recruter des organisateurs permanents qui pouvaient communiquer en français avec leur auditoire. Gompers n'avait pas tenu compte de ce facteur lorsqu'il avait engagé John Flett à titre d'organi-

[30] VACHET, *l'Idéologie libérale*, p. 62.

sateur de la FAT au Canada. La fondation d'une centrale rivale en 1902 dont la majorité des membres étaient Canadiens français amena le président à se soucier un peu plus de ce facteur. Une résolution adoptée en avril 1903 par l'exécutif de la FAT pressait le président de nommer un organisateur spécial pour le Québec sachant parler anglais et français[31]. Joseph Ainey ayant décliné l'invitation, Gompers préféra engager des organisateurs spéciaux pour de courtes périodes[32]. A. Verville, J. Ainey et F. Petitclerc obtinrent en 1904 et 1905 des contrats de cette nature.

Les rivalités intersyndicales au Québec conduisirent les conseils centraux de Québec et de Montréal à recommander en 1904 l'embauche d'un organisateur bilingue pour de plus longues périodes[33]. Le comité exécutif du Québec au sein du CMTC exprima le même désir en 1905 et réussit à le faire endosser sous forme de résolution par les délégués au CMTC en 1907 et 1908[34]. Mais le Congrès n'ayant pas les fonds nécessaires pour lui donner suite, il appartenait à la FAT de décider de son application.

Le secrétaire du CMTC, P. Draper, pressa Gompers, en avril 1909, de nommer à ce poste Joseph Ainey. Le président de la FAT écarta cette requête alléguant que la Fédération était allée dans son aide aux Canadiens «à l'extrême limite de ses capacités financières[35]». L'adoption par le congrès de la FAT, la même année, d'une résolution qui reprenait le vœu du CMTC incita Gompers à trouver les fonds nécessaires[36]. Ainey entra en fonction à la fin de l'année 1909 et vit sa charge renouvelée au début de 1910[37]. Mais celui-ci démissionna en février à la suite de son élection au poste de contrôleur de la ville de Montréal. N'ayant pas été remplacé, le Conseil du travail de Montréal et le CMTC revinrent à la charge auprès de l'exécutif de la FAT[38]. Ils se virent répondre par le secrétaire de la FAT que, compte tenu de ses effectifs canadiens, les efforts de la

[31] Minutes of the Executive Meeting, 23 avril 1903, Archives of the Catholic University of America, John Mitchell Papers, 248.
[32] Lettre de S. Gompers à J. Ainey, 4 avril 1903, SGL, vol. 69, 263.
[33] *La Presse*, 22 janv. 1904, p. 10; 2 sept. 1904, p. 9.
[34] *Proceedings of TLC*, 1905, pp. 25 s; 1908, p. 24; *la Patrie*, 23 sept. 1907, p. 3.
[35] Lettre de Gompers à P. Draper, 6 mai 1909, SGL, vol. 147, 968.
[36] *Report of the Proceedings of the AFofL*, 1909, p. 66.
[37] R. Babcock, *Gompers in Canada : a Study in American Continentalism Before the First World War*, pp. 126 s.
[38] Lettre de Gompers à P. Draper, 17 janv. 1911, SGL, vol. 164, 745.

centrale étaient largement suffisants au Canada[39]. La FAT s'en est tenue jusqu'en 1913 à sa politique de nommer au Québec uniquement des organisateurs temporaires.

Cette année-là, une résolution adoptée au congrès de la FAT insistait pour que l'exécutif emploie un organisateur bilingue au Québec. Après discussion avec Gustave Francq (délégué du CMTC au congrès de la FAT), l'exécutif porta son choix sur G.-R. Brunet, agent d'affaires de l'Union des pressiers à Montréal. Celui-ci œuvra à temps complet en 1914, mais vit sa charge révoquée l'année suivante. Le CMTC reprit à nouveau ses démarches en 1916 pour que la FAT tienne compte du caractère particulier du Québec[40]. Différence importante cette année-là, elle avait auprès de la FAT un allié de taille, l'exécutif de la Fraternité internationale des charpentiers et menuisiers dont quelques-uns des syndicats affiliés s'étaient frottés aux syndicats catholiques.

Si Gompers avait longtemps hésité à nommer un organisateur bilingue au Québec, c'est que la centrale rivale, la Fédération canadienne du travail, n'avait pas connu tellement de succès. Tout autre aurait été son attitude si le mouvement national avait pris de l'ampleur. Contre la soudaine progression des syndicats catholiques après la guerre, il trouva les fonds nécessaires à l'engagement d'un second organisateur permanent pour le Canada qui, cette fois-ci, pourrait s'adresser à un auditoire francophone.

2. La Fraternité internationale des charpentiers et menuisiers

Gompers fut sensibilisé à l'action des syndicats catholiques par l'intermédiaire de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers, fédération qui comptait au Québec à l'époque le nombre le plus considérable de syndiqués. Cette fédération comptait un organisateur permanent au Québec et possédait au sein de son exécutif un Québécois de naissance, Arthur Martel, qui fut pendant longtemps vice-président général de la fraternité. L'organisateur de la fraternité, Narcisse Arcand, avait entrepris en 1911 une tournée des principaux centres industriels du Québec[41]. Soumis à la réprobation du clergé, il avait fait part de cette situation au secrétaire général de la frater-

[39] Lettre de F. Morrison à J. Flett, 18 avril 1911, dans Babcock, *op. cit.*, p. 127. La FAT comptait cette année-là 14 organisateurs permanents pour le Canada et les États-Unis.
[40] *Proceedings of TLC*, 1916, p. 135.
[41] Voir p. 190.

nité, Frank Duffy, un catholique irlandais. Celui-ci écrivit au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, celui-là même qui vingt-cinq ans plus tôt avait défendu la cause des Chevaliers du travail menacés par l'interdit du cardinal Taschereau. Après l'avoir informé des accusations dont leur mouvement était l'objet, il ajoutait : « Vous pourriez être capable de faire quelque chose pour contrebalancer (leur influence) ; s'il n'y a pas d'autre façon, ... en signalant... ce qu'ils [les syndicats] ont accompli honnêtement pour leurs membres et ce qu'ils comptent tout aussi honnêtement accomplir dans le futur. » *(You might be able to do something to counteract them, if in no other way than by ... pointing out ... what they (unions) have accomplished in a legitimate way for their members and what they propose to do in a legitimate way in the future*[42]*.)*

Gibbons lui répondit deux jours plus tard : « Dans ce pays, les syndicats lorsqu'ils sont sous une direction éclairée, ont fait beaucoup pour améliorer le sort des travailleurs spécialisés. Cependant, en cette matière, je ne peux parler que de la situation aux États-Unis, ignorant celle qui prévaut au Canada. » *(In this country, the trade unions have, when under proper control, done a great deal towards the uplifting of the skilled workmen. However, in this matter I can only speak in reference to the United States, not knowing the conditions existing in Canada*[43]*.)* Duffy apporta avec lui cette lettre lorsqu'il vint au Québec à l'automne 1913 en compagnie d'Arthur Martel. À Trois-Rivières, il la lut en assemblée publique comme preuve de l'appui dont jouissaient les internationaux de la part de l'épiscopat « américain[44] ». Il essaya à la même occasion, mais sans succès, de rencontrer l'évêque de l'endroit, Mgr Cloutier, qui venait de lancer la Corporation ouvrière catholique[45].

De retour aux États-Unis, Duffy contacta l'abbé Peter E. Dietz, membre de la commission sociale de l'American Federation of Catholic Societies. Œuvrant depuis plusieurs années dans le sillage de la FAT, celui-ci cherchait à lui donner un caractère chrétien de façon à en faire un rempart contre le socialisme. Loin d'en condamner l'action, il favorisait son développement tout en travaillant à renforcer ses tendances antisocialistes[46]. En 1909, il avait organisé dans

[42] Lettre de F. Duffy au cardinal Gibbons, 9 avril 1912, AFofL-CIO Archives SGL, reel n° 6, 1.
[43] Lettre du cardinal Gibbons à F. Duffy, 11 avril 1912, *ibid.*
[44] *Le Bien public*, 9 oct. 1913, p. 7.
[45] *Le Progrès du Saguenay*, 2 oct. 1913, p. 1.
[46] M. H. Fox, *Peter E. Dietz, Labor Priest*, p. 43.

La Délégation Ouvrière à Québec

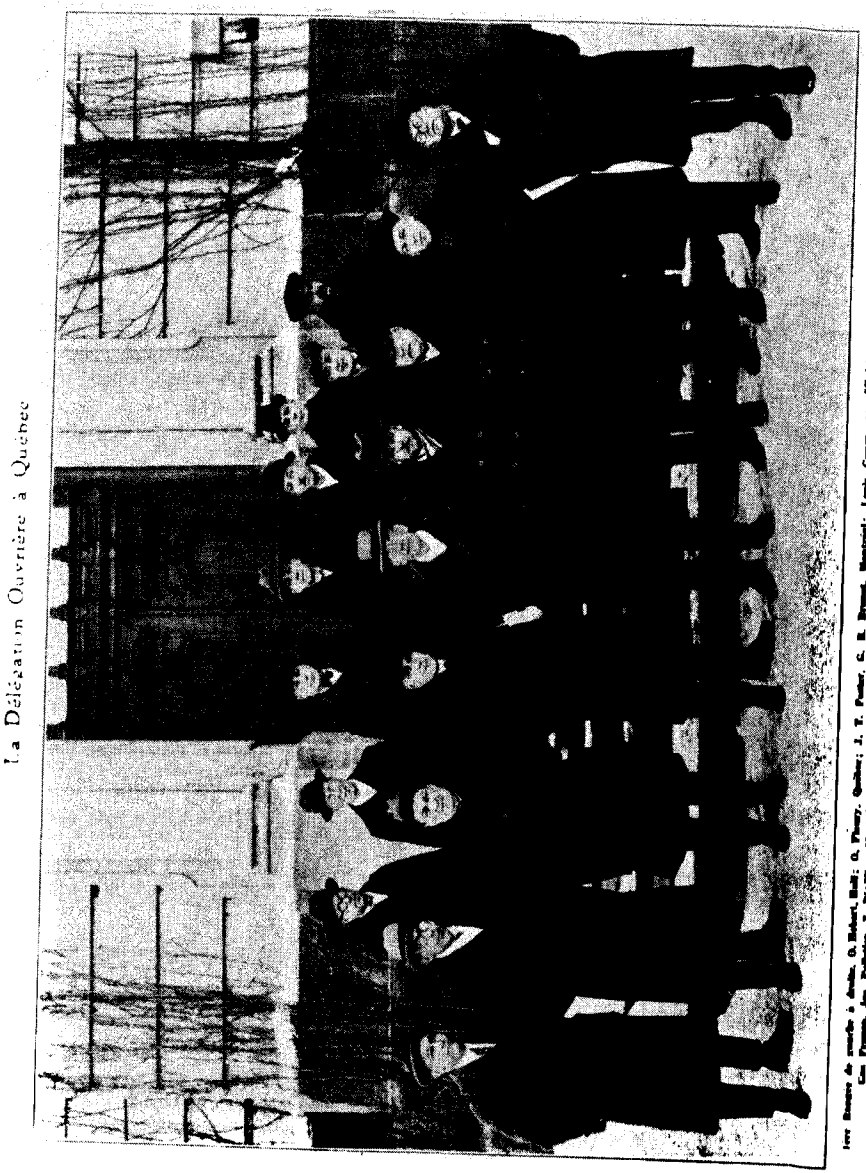

(Source : *Canadian Congress Journal*, février 1926, p. 5.)

(Source: *le Monde ouvrier*, 10 mars 1917, p. 3.)

ce but une association de travailleurs *(Militia of Christ)* qui comprenait plusieurs chefs syndicaux étatsuniens[47]. Bien connu des milieux syndicaux, il paraissait la personne tout indiquée pour intervenir auprès de l'épiscopat « américain » et canadien.

Avant que Duffy l'ait contacté, Daniel Tobin, président de l'Union internationale des ouvriers de la chaussure, l'avait déjà informé des problèmes que rencontraient les fédérations internationales au Québec. Dietz lui avait suggéré de rencontrer les hautes autorités ecclésiastiques à ce propos : « Je suis certain que votre travail en faveur des travailleurs et vos efforts pour renseigner les catholiques à l'extérieur du mouvement syndical sur la nécessité de coopérer avec les syndicats *bona fide* de ce pays, sont des actions qui avec le temps seront utiles pour faire disparaître les préjugés qui existent maintenant à l'égard du syndicalisme à certains endroits dans le monde, alors que des prêtres de l'Église catholique ne semblent pas comprendre les objectifs des syndicats. » *(I am sure that your work on behalf of Labor and your endeavor to educate Catholics outside of the Labor movement as to the necessity of their cooperating with* bona fide *trade unions in this country, is a work that will, in time, be beneficial towards removing this prejudice existing now against trade unions in certain districts throughout the world, where some of the priests of the Catholic Church seem not to understand the object of the trade union*[48].) Dietz s'enquit du problème auprès du cardinal O'Connell et en vint à la conclusion qu'une réunion entre les représentants de la FAT et les évêques canadiens-français s'imposait. Il échangea dans ce but quelques lettres avec le secrétaire de l'École sociale populaire, Arthur Saint-Pierre, qui lui indiqua le nom des évêques responsables du développement du syndicalisme catholique[49]. Les démarches de Dietz s'arrêtèrent là, la guerre venant interrompre l'exécution de son projet.

Conscient du danger que représentaient les syndicats catholiques, Duffy porta la question en 1914 devant le secrétaire de la FAT en lui demandant qu'elle soit déférée à l'exécutif. Il mentionnait dans sa lettre qu'on lui avait suggéré qu'un comité de la FAT rencontre le délégué apostolique à Ottawa[50]. Comme l'exécutif

[47] KARSON, *op. cit.*, pp. 243 s.
[48] Lettre de D. Tobin à P. E. Dietz, déc. 1913, dans M. H. Fox, *op. cit.*, pp. 79 s.
[49] FOX, *op. cit.*, p. 80.
[50] Lettre de F. Duffy à F. Morrison, 16 janv. 1914, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.

tardait à se saisir du problème, Duffy revint à la charge en janvier 1916 en incluant dans sa lettre un article du *Bien public* de Trois-Rivières qui reproduisait un sermon de Mgr Cloutier attaquant violemment Gompers et la FAT[51]. L'évêque de Trois-Rivières prenait à partie la FAT pour avoir donné son appui au gouvernement mexicain de Carranza qui «pourchassait les prêtres, martyrisait les religieuses et faisait partout une œuvre de mort[52]». Gompers promit d'en référer à l'exécutif dès la prochaine réunion. Entre-temps, Duffy prenait avis auprès du secrétaire du CMTC, P. Draper, qui suggérait lui aussi une rencontre avec le délégué apostolique: «Comme vous le savez, les évêques et les prêtres de l'Église catholique romaine sont très influents dans certaines régions du Québec; je crois que la seule façon de lutter contre leur forte influence est d'abord d'en saisir le délégué apostolique à Ottawa. S'il ne nous rend pas justice, alors nous devrons nous préparer à porter la question à Rome. À mon avis, toute autre tentative de nature locale se soldera par un échec pour nous. De plus, nous devrons choisir avec beaucoup de soin celui que nous déléguerons auprès du délégué papal. D'après moi, des personnes comme D. A. Carey de Toronto, vous-même, en compagnie d'un ou deux travailleurs influents, des catholiques canadiens-français de Montréal, auront de l'influence sur le délégué papal. Cependant, je n'ai pas d'objection à ce que la FAT ou le CMTC soient mêlés en partie à cette affaire.» *(As you are aware the Bishops and the Priests in the Roman Catholic Church are very powerful in certain districts of Quebec, and I believe the only way to cope with their potent influence is to first take it up with the Apostolic Delegate at Ottawa. If he fails to give us justice, then we should be prepared to take it to Rome. To my mind, any other attempts of a local character will end in defeat for us. Besides, we must be very careful whom we select to approach the Papal Delegate. Such men as D. A. Carey, Toronto, and yourself, coupled with one or two influential French Roman Catholic labormen from Montreal would, in my opinion, exercise some influence with the Papal Representative. However, I have no objection to the A. F. of L. or the CTLC dealing with the matter partially*[53].) Duffy envoya à Gompers la réponse de Draper. Le président

[51] Lettre de F. Duffy à S. Gompers, 26 janv. 1961, *idem*.
[52] *Le Bien public*, 23 déc. 1915, p. 1.
[53] Lettre de P. Draper à F. Duffy, 28 janv. 1916, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.

de la FAT fit diligence puisque, dès février 1916, il soumettait à l'exécutif un dossier sur cette affaire. Toutefois, l'exécutif décida de ne pas aller plus loin que d'enquêter sur les allégations faites à propos du gouvernement mexicain[54].

Mécontent de l'inaction de l'exécutif, Duffy revint à la charge quelques mois plus tard. Il ne serait pas surprenant que la présence d'Arthur Martel au sein de l'exécutif de la fraternité soit à l'origine de l'intérêt spécial de la fraternité pour les syndicats catholiques. Le problème étant de nouveau soumis à l'attention de l'exécutif de la FAT en juillet, l'organisme, pour connaître l'ampleur du phénomène, décida de faire enquête auprès des fédérations affectées par la présence de syndicats catholiques[55]. Contacté par Gompers, le président de l'Union internationale des ouvriers de la chaussure (C. L. Baine) lui fit savoir qu'à son avis l'opposition au syndicalisme international faiblissait au Québec et que dans peu de temps les syndicats catholiques disparaîtraient[56]. Duffy n'était pas de cet avis et il préconisait toujours une rencontre entre les évêques du Québec et une délégation de chefs ouvriers[57].

Aux pressions de la Fraternité des charpentiers vint s'ajouter en fin d'année 1916 celle d'une résolution en bonne et due forme (présentée par Draper lui-même) adoptée par le congrès de la FAT qui invitait l'exécutif à nommer un organisateur bilingue au Québec: «Il est résolu que le congrès de Baltimore enjoigne au conseil exécutif de la Fédération américaine du travail de porter à la situation du Québec la plus grande attention sitôt le congrès terminé; que nous devons y faire face de la façon la plus agissante car cette situation est menaçante et entrave la croissance et le progrès des syndicats internationaux dans cette province.» *(Resolved that the Baltimore convention instruct the executive council of the American Federation of Labour to give the Quebec situation its best and most careful consideration as soon as practicable after the adjournment of this convention, with a view to coping, in the most effective manner, with a situation that is menacing and retarding the growth and progress of the inter-*

[54] Extract from Minutes of Executive Council, 21-26 févr. 1916, *idem*.
[55] *Idem*, 24-29 juillet 1916.
[56] Lettre de C. L. Baine à S. Gompers, 22 août 1916, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[57] Lettre de F. Duffy à Gompers, 9 oct. 1916, *idem*.

national trade union in this particular province[58].) Comme d'habitude, on déféra la résolution à l'exécutif pour étude et action dans la mesure où les fonds de la fédération le permettraient. Encore une fois, faute d'argent, l'exécutif repoussa la demande[59].

Ce projet ne rencontra la sympathie de Gompers qu'au début de 1918 après un voyage en terre canadienne à l'invitation du gouvernement canadien. De passage à Montréal, les chefs syndicaux de la métropole lui firent comprendre la menace que pouvaient représenter les syndicats catholiques[60]. Dès son retour aux États-Unis, il engageait à temps complet pour trois mois, à la suggestion de Draper, un jeune membre de la Fraternité des électriciens, Alcée Bastien, ancien organisateur de la Fraternité des électriciens et secrétaire du Parti ouvrier[61]. Contrairement à celle de ses prédécesseurs, sa commission fut par la suite régulièrement reconduite et ce, malgré les difficultés financières éprouvées par la FAT en 1921 et 1922. Lorsque William Green succéda à Gompers à la tête de la FAT (1924), il réduisit le nombre d'organisateurs permanents sans pour autant se départir de ses services. Ayant révoqué à cette occasion le mandat de J. Flett, Bastien devint de 1925 à 1930, le seul organisateur permanent au Canada payé à même les fonds de la FAT[62]. C'est dire l'insigne importance qu'on accordait à la présence des syndicats catholiques au Québec.

3. L'après-guerre

La seconde vague d'organisation des syndicats catholiques après la guerre provoqua des remous parmi les chefs syndiqués internationaux. Cette fois, le CMTC décida de prendre la tête du mouvement d'opposition. La situation lui apparaissait d'autant plus urgente que, dans l'Ouest canadien, une nouvelle centrale, la One Big Union, venait de voir le jour et progressait de façon alarmante. Le Congrès de 1919 forma un comité spécial chargé d'enquêter sur les meilleurs moyens à prendre pour faire échec

[58] Rapportée dans *Proceedings of TLC*, 1916, p. 68.
[59] *Ibidem*.
[60] *La Presse*, 29 avril 1918, p. 1; 27 juill. 1918, p. 22.
[61] Lettre de P. Draper à F. Morrison, 28 juin 1918; lettre de Gompers à A. Bastien, 6 juill. 1918, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[62] Lettre de W. Green à A. Bastien, 23 juin 1925, William Green Letterbooks, vol. 326, 1000; 10 juill. 1925, vol. 328, 945; lettre de W. Green à J. Flett, 5 août 1925, WGL, vol. 332, 476.

au développement de ces deux groupes. Le comité organisa à Ottawa, en mai 1920, une rencontre de trois jours entre les représentants du syndicalisme international au Canada. Parmi les principales résolutions adoptées, mentionnons : un appel pressant aux fédérations internationales pour qu'elles maintiennent au Canada le plus grand nombre d'organisateurs; la création d'un Centre d'information confié au CMTC qui préparerait et diffuserait de l'information sur le syndicalisme international; l'organisation d'une campagne de souscription volontaire auprès des fédérations internationales pour financer ce programme dont on évaluait les besoins à 50 000 dollars[63]. Le rapport du comité fut accepté par l'exécutif et endossé par les délégués au congrès de 1920[64]. Obligé de s'en remettre aux fédérations internationales, ce rapport fait ressortir le peu de moyens dont disposait le CMTC pour parer aux coups qui mettaient en danger son existence même.

Au même moment, l'abbé Dietz reprenait ses efforts en vue de réconcilier l'Église du Québec avec le syndicalisme international. La tenue à Montréal en 1920 du congrès de la FAT lui apparaissait appropriée pour organiser une rencontre entre l'archevêque de Montréal et certains leaders syndicaux internationaux. Il offrit dans ce but ses services à Gompers en mars 1920 : « Comme la FAT tient ses assises à Montréal cette année, un différend de nature locale peut survenir à propos des syndicats chrétiens. L'affaire peut mal tourner et finir plus mal qu'elle a commencé. À ce propos, je peux être de quelque utilité; je pense que je pourrais préparer le terrain, avoir une influence conciliatrice et parvenir à organiser une paisible conférence entre les deux parties. Si vous pensez que cette suggestion est valable et que vous lui donnez votre approbation, en toute prudence je me laisserai guider entièrement par vous. » *(When the A.F. of L. meets in Montreal this year, a local controversy may arise on the « Christian Trade Union issue ». Bad blood may be stirred and the end far worse than the beginning. In this matter I may be of some service; I think I could prepare the ground and exert conciliatory influence and secure a peaceful antecedent conference for both parties. If you see any value in this suggestion and give it your approval, I*

[63] Extract from Minutes of Conference at Ottawa, 10, 11 et 12 mai 1920, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[64] *Le Monde ouvrier*, 23 octobre 1920, p. 1.

will in all matters of prudence be guided entirely by you[65].»)
Gompers ne répondit pas à la lettre et quelques autres chefs syndicaux contactés par Dietz se montrèrent sceptiques quant aux chances de succès de cette démarche[66]. Désireux de rapprocher l'Église catholique de la FAT, Dietz cherchait à éliminer toute source de conflit entre les deux groupes. C'est pourquoi, il mettait tant d'énergie à établir un dialogue entre l'Église du Québec et la FAT.

Accompagnant les délégués de la FAT à Montréal, en juin 1920, et muni d'une lettre de recommandation de l'archevêque de Cincinnati, Dietz rencontra Mgr Bruchési qui accepta de recevoir une délégation de chefs syndicaux internationaux[67]. Sauf P. Draper, nous n'avons pu identifier les autres membres de la délégation[68]. Rien de très concret ne semble avoir découlé de cette rencontre sinon que l'abbé Dietz comprit que le mouvement syndical catholique avait surtout ses racines à Québec. Muni d'une lettre de présentation de Mgr Bruchési, il se rendit à Québec dans l'espoir de rencontrer l'abbé Fortin et Mgr Roy, mais ces derniers étant absents de la ville à ce moment, il ne put obtenir de rendez-vous[69]. Revenu aux États-Unis, il écrivit à Mgr Roy afin d'organiser une rencontre entre trois représentants de la FAT et trois autres des syndicats catholiques[70]. Mgr Roy acquiesça en y posant deux conditions : « Si, d'une part, les représentants de la FAT y participent sans mettre en cause l'existence de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et si, d'autre part, ils laissent savoir quelles questions ils espèrent discuter au cours de cette rencontre. » *(If, on the one hand the representatives of the AFofL would participate without discussing the fact of the existence of the National Federation of Catholic Workers of Canada, and if, on the other hand, they would make known what questions they would wish to discuss in the course of the conference*[71].)

[65] Lettre de l'abbé Dietz à Gompers, 21 mars 1920, dans M. H. Fox, *op. cit.*, pp. 80 s.
[66] Fox, *op. cit.*, p. 81.
[67] *Ibidem.*
[68] Charpentier, *Cinquante ans d'action ouvrière; les mémoires d'Alfred Charpentier*, p. 417.
[69] Fox, *op. cit.*, p. 82.
[70] Lettre de Dietz à Mgr Roy, 25 sept. 1920, dans Fox, *op. cit.*, p. 82.
[71] Lettre de Mgr Roy à Dietz, 11 oct. 1920, dans Fox, *op. cit.*, p. 83.

La réunion qui devait être tenue à Buffalo en mai 1921 n'eut pas lieu pour des raisons que nous ne connaissons pas[72].

À la suggestion de l'évêque de Winnipeg en visite à Washington, Dietz crut trouver une oreille plus accueillante auprès de l'archevêque de Toronto, Mgr Neil McNeil. En effet, il reçut un accueil chaleureux et les deux hommes s'entendirent sur la stratégie suivante : l'archevêque proposerait à la prochaine rencontre des évêques canadiens que soit adoptée une politique commune pour tout le Canada à l'égard du monde du travail ; d'autre part, on projetait la rédaction d'une brochure dans laquelle on trouverait exposés les avantages pour les travailleurs d'appartenir aux fédérations internationales et les griefs des internationaux à l'adresse du syndicalisme catholique[73].

Gompers, à qui Dietz fit part des résultats de son entrevue, acquiesça pour réunir les données nécessaires à la préparation de cette brochure[74]. Il fit parvenir dans ce but une lettre aux fédérations internationales ayant des membres au Canada les invitant à lui fournir des renseignements sur le pourcentage de Canadiens français parmi leurs membres, sur les heures de travail, les cotisations syndicales et les salaires payés par les deux organisations à Québec, Montréal et Toronto. Nous croyons, écrivait-il en préambule de sa lettre, que si la FAT peut démontrer aux syndicats catholiques les avantages qu'il y a à se joindre à elle, il se peut qu'ils le fassent[75]. C'est dire comment, de Washington, on évaluait mal les données du problème québécois. La compilation de ces données confirma l'hypothèse selon laquelle les syndiqués catholiques travaillaient plus longtemps et à moindre salaire que leurs concurrents internationaux[76].

On fit parvenir ces résultats à l'archevêque de Toronto qui se montra beaucoup moins optimiste sur les chances d'enrayer le développement du syndicalisme catholique. Au cours d'une réunion d'évêques canadiens, il avait mis en garde ses collègues du Québec contre la formation de syndicats catholiques, car, disait-

[72] *Ibidem.*
[73] Lettre de Dietz à S. Gompers, 25 mai 1921, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[74] Fox, *op. cit.*, p. 83.
[75] Lettre de Gompers aux fédérations internationales, 11 juill. 1921, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[76] Analysis of Reports from Officials of International Unions affiliated, AFofL-CIO, Archives SGL, n° 6, 1.

il, ce geste rendait «difficile, sinon intolérable» la position des ouvriers catholiques en dehors du Québec[77]. Mais les réserves de l'archevêque eurent peu d'effet, de sorte qu'il abandonna la partie, estimant que la seule façon d'ébranler les convictions de ses confrères du Québec était d'en appeler à Rome. Il confia cette opinion au président d'une des fédérations internationales, Matthew Woll[78]. Mais rien ne fut entrepris en ce sens, du moins dans les années 1920. Quant à Dietz, la lecture régulière du *Devoir* et de *l'Action catholique* pendant une année lui fit comprendre l'ampleur du problème de sorte qu'à la fin de l'année 1921 il renonça à pousser plus loin ses démarches[79].

4. Les Québécois

Au même moment, Gompers assistait à Québec au congrès de la Fédération internationale des typographes qui avait choisi cette ville pour tenir ses assises. Il rencontra à cette occasion les chefs syndicaux de Montréal et de Québec dont le moral était fort bas. Les progrès du syndicalisme catholique depuis la guerre et surtout les attaques dont ils étaient l'objet avaient entamé leur capacité de résistance. *Le Monde ouvrier,* par exemple, qui, en 1919 et 1920, avait engagé de dures polémiques avec la «bonne presse», dut retraiter. G. Francq, son directeur, avait adopté au départ comme politique de ne pas attaquer la religion, ni le clergé, mais quand, disait-il, «un prêtre descend de son piédestal sacerdotal et se lance dans la mêlée, nous nous reconnaissons le droit et le devoir de lui tomber dessus tout comme sur le plus commun des mortels[80]». Aux attaques violentes de la presse catholique, il répondait avec la même verve, contestant au clergé le droit d'intervenir dans un domaine purement temporel: «Le prêtre ne devrait pas descendre du piédestal que la considération publique lui a élevé, pour venir discuter, avec la foule, des questions qui ne sont pas, en somme, du ressort de son ministère sacerdotal. L'union ouvrière est une question d'affaires de ce monde qui doit être traitée uniquement sur un pied d'affaires. Le prêtre devrait se tenir plus haut[81]...» Sujet délicat que celui-là

[77] RUMILLY, *Histoire de la province de Québec,* vol. XXIV, p. 128.
[78] FOX, *op. cit.,* p. 84.
[79] *Idem,* p. 83.
[80] *Le Monde ouvrier,* 16 oct. 1920, p. 1, dans André E. LEBLANC, «Le Monde Ouvrier/The Labor World (1916-1926)», fol. 45 s.
[81] *Le Monde ouvrier,* 6 sept. 1919, p. 1.

dans le Québec du début du siècle. Aussi Francq fit-il rapidement face à des accusations d'anticléricalisme et, suite à la publication de quelques articles acrimonieux, il fut inondé de lettres de protestations en fin d'année 1920[82]. À partir de ce temps, il cessa dans son journal presque toute polémique et attaque virulente contre les syndicats catholiques. «Il faut être très prudent dans cette campagne, devait-il avouer devant le CMTM, car derrière les syndicats catholiques, il y a un pouvoir et une force qu'il est très difficile de séparer du côté matériel de ces organisations[83].» Il devait par la suite accorder dans son journal beaucoup moins d'attention aux syndicats catholiques.

Francq était de ceux qui, à l'instigation du CMTC, s'étaient réunis en mai 1920 à Ottawa pour élaborer une stragégie destinée à contrer la propagande des syndicats catholiques. Le groupe avait conclu en la nécessité de créer un centre d'information financé par les fédérations internationales. On attendait d'elles 50 000 dollars; il en vint 500, somme accordée par une seule fédération[84]. Une vive déception et un certain découragement gagnèrent les chefs syndicaux internationaux du Québec. Ils le firent sentir à Gompers lors de son séjour au Québec en août 1921. Francq menaça de se retirer du mouvement international si on ne leur accordait pas un appui plus substantiel[85]. Les syndicats catholiques, soutenait-il, distribuent des brochures et font une propagande active; les internationaux devront, s'ils veulent demeurer au Québec, modifier leur stratégie et organiser eux aussi une campagne d'information[86]. En réponse à leurs doléances, Gompers s'appliqua à rassurer ses auditeurs: «Le mouvement ouvrier, de la même façon que toute autre organisation, est soumis à ce qui peut être appelé la loi de la croissance. Il y a un courant avant-gardiste pendant les périodes de dépression dans l'histoire du Canada et des États-Unis.» *(The labor movement, the same as every other institution, is governed by what might be termed the law of growth. There is an onward movement during the periods of depression in the history of*

[82] LEBLANC, *op. cit.,* fol. 46.
[83] *Le Monde ouvrier,* 20 nov. 1920, p. 1.
[84] Proceedings of the visit of Gompers in Quebec, août 1921, p. 8, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 4, 48.
[85] *Idem,* p. 45.
[86] *Idem,* p. 47.

Canada and of the United States[87].) Le syndicalisme international, pousuivait-il en substance, allait bientôt remonter la pente; il ne fallait pas céder au découragement. La FAT, qui faisait déjà tout pour enrayer le mouvement catholique, « ne pouvait dépenser plus qu'elle ne recueillait[88] ».

Après Québec et Montréal, Gompers s'attarda à Ottawa où il rencontra l'exécutif du CMTC, déçu lui aussi du piètre appui des fédérations internationales à sa campagne d'information. Quand l'exécutif apprit la façon avec laquelle Gompers avait procédé pour recueillir des informations sur le syndicalisme catholique, Tom Moore, président, ne s'étonna pas que son homologue n'ait obtenu que de vagues réponses. Il n'y a pas, écrivait-il à Gompers, de syndicats catholiques à Toronto et les renseignements demandés se trouvent déjà dans les brochures publiées par le ministère canadien du Travail. Il ajoutait « qu'il pourrait être préférable de se tenir en rapport avec ce bureau avant de prendre toute décision finale; tous les membres du conseil exécutif se disent prêts à vous donner en tout temps toute l'assistance dont vous pourrez avoir besoin à ce propos, si vous en faites la demande ». *(That it might be advisable to confer with this office before definitive steps are taken and all members of the Executive Council expressed themselves as being willing at any time to give such assistance as you may require in that direction, if requested*[89].)

À propos du peu d'empressement des fédérations internationales à souscrire au fonds spécial créé par le CMTC, Moore estimait qu'elles pourraient s'en repentir puisque les syndicats catholiques prévoyaient syndiquer les travailleurs du textile de Nouvelle-Angleterre : « S'ils mettent leur projet à exécution, les chefs des fédérations internationales les auront plus proches de chez eux, eux qui ont ignoré notre requête de l'année dernière de traiter de cette question en lançant une campagne de publicité. » *(If this is carried out it will bring a little closer to home some of the heads of international unions who entirely ignored our request of last year to deal with this question through a literature campaign*[90].) La lettre de Moore laissait percer du dépit.

[87] *Idem*, p. 49.
[88] *Idem*, p. 54.
[89] Lettre de T. Moore à Gompers, 28 sept. 1921, AFofL-CIO, Archives SGL, reel n° 6, 1.
[90] *Ibidem*.

Il n'y a pas de doute qu'à Ottawa on connaissait beaucoup mieux qu'à Washington les moyens à prendre pour combattre le syndicalisme catholique. Mais le CMTC n'avait pas les fonds nécessaires et pour la FAT, qui recrutait des membres à travers l'Amérique du Nord, le syndicalisme catholique ne représentait qu'une menace limitée. La fédération se contenta de conserver au Québec un organisateur permanent qui devait cependant devenir de 1925 à 1930 le seul au Canada à être payé à même les fonds de la FAT. La stagnation de la CTCC dans les années 1920 n'incita ni la FAT ni le CMTC à prendre d'autres mesures pour parer à son développement. Quand le secrétaire de la FAT, J. Morrison, s'enquit en 1927 auprès de Draper de la possibilité de former un comité pour rencontrer les évêques québécois, celui-ci répondit laconiquement : « La meilleure stratégie à suivre est celle que nous poursuivons présentement ... ne prêtez que peu ou pas attention à ces syndicats concurrents, qu'ils appartiennent au mouvement national catholique ou au congrès pancanadien; de cette manière nous les laissons mourir avec le temps. » *(The better policy to pursue is the one that we are now pursuing... pay little or no attention to these rival dual national Catholic or All-Canadian movements, thereby allowing them to peter out in time*[91].) Aux démarches inutiles et aux invectives plus dommageables que profitables, le CMTC, comme *le Monde ouvrier* d'ailleurs, préféra le mutisme. Mieux valait se taire que d'être taxés d'anticléricalisme.

5. Un certain rapprochement

À partir de 1925 environ, un certain vent de sympathie commença à souffler entre les deux mouvements. La tendance des syndicats catholiques à radicaliser davantage leurs demandes n'est pas étrangère à cette évolution. Lorsque le gouvernement provincial forma en 1923 une commission d'enquête sur les accidents de travail, les deux représentants ouvriers, l'un international (Francq) et l'autre « catholique » (Beaulé), adoptèrent des vues semblables et, devant les délais du gouvernement à mettre en application cette loi, ils lui adressèrent une requête conjointe[92]. Une certaine collaboration entre les deux groupes commença à se dessiner à partir de ce moment.

[91] Lettre de P. Draper à F. Morrison, 8 nov. 1927, AFofL-CIO Archives, National Union Files, reel n° 9.
[92] RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXVIII, pp. 155 s.

Le rapprochement s'accentua lorsque le programme législatif du CTCC rejoignit substantiellement celui des internationaux. *Le Monde ouvrier* espérait en 1926 la constitution d'un cartel entre les organisations syndicales afin de «faire cesser la lutte ridicule et fratricide qui existait dans la province[93]». Chose impossible quelques années plus tôt, un certain nombre de membres de syndicats internationaux assistaient en 1927 au congrès de la CTCC à Lachine[94]. Francq reproduisait en 1930 en première page dans *le Monde ouvrier* un article de Gérard Tremblay, secrétaire de la CTCC, sur les assurances sociales. Il fit précéder l'article du commentaire suivant: «Comme nous tendons tous deux vers le même but: l'amélioration du sort des classes laborieuses au moyen de l'organisation professionnelle d'abord et par la législation sociale pour la compléter, je me permets de republier son article[95].» De plus en plus, on faisait valoir que, même si les moyens étaient différents, les objectifs ultimes des deux groupes étaient néanmoins communs.

C'est pour cette raison que la CTCC s'efforça particulièrement à partir de 1927 de ne pas organiser de syndicats parmi les employés d'entreprises déjà en grève[96]. Elle répudia même un geste posé dans ce but par un prêtre de Saint-Hyacinthe qui avait profité d'une grève dans une entreprise locale pour fonder un syndicat et signer une convention collective avec l'employeur. Le président de la CTCC refusa l'invitation qui lui avait été faite de prendre la parole devant ce syndicat, affirmant que «la division était toujours désastreuse pour l'ouvrier[97]». La même année, la Fédération catholique des employés de pulperies refusait la demande du président de la Compagnie Bothwell d'East Angus qui sollicitait la formation d'un syndicat catholique dans son entreprise pour faire échec à «l'Internationale[98]». Au nom de la fédération, l'abbé Fortin lui répondit: «Le rôle des Syndicats catholiques, qui réprouvent la lutte des classes, ne consiste pas, cependant, à combattre «l'Internationale», ni aucune autre organisation ouvrière, encore moins à aider les compagnies à empêcher leurs employés de prendre les moyens d'obtenir ce qu'ils estiment honnêtement leur être dû, mais à organiser les travailleurs dans le but de protéger et de défendre leurs intérêts ainsi que d'améliorer leur condition, quand il y a lieu[99].» Dans le passé, les syndicats catholiques s'étaient prêtés à cette manœuvre, mais ils s'étaient vite aperçus qu'une fois le danger disparu, les employeurs mettaient tout en œuvre pour les liquider[100]. Les travailleurs sortaient seuls perdants de ces affrontements. Ce plus grand souci de la part des syndicats catholiques de ne pas tirer profit des moments où l'existence des syndicats internationaux était fragile concourut à rapprocher les deux mouvements.

Il ne serait pas exact de conclure que leurs relations furent harmonieuses et cordiales. Plusieurs groupes de travailleurs (construction, employés municipaux, transport urbain) faisaient l'objet de fortes rivalités intersyndicales. C'est ainsi que les conflits entre les deux groupes parmi les employés de tramway à Montréal et Québec amenèrent l'Association amalgamée des employés de tramway d'Amérique à porter la question, en 1929, devant le congrès de la FAT qui se réunissait alors à Toronto. Une résolution pressait l'exécutif de prendre les mesures qui s'imposaient pour détruire ces organisations[101]. Déférée à l'exécutif, la résolution fit beaucoup plus de bruit à Québec qu'elle ne provoqua d'action concrète à Washington[102]. Comme on célébrait deux ans plus tard à Rome le 40e anniversaire de la promulgation de *Rerum Novarum*, l'exécutif crut le moment opportun d'intervenir auprès du Pape pour présenter les vues de la FAT sur le syndicalisme catholique[103]. F. Duffy fut pressenti pour se faire l'avocat de la FAT: «Nous croyons que si on présente les faits aux autorités romaines, il se peut que nous puissions parvenir à une entente et à un règlement de cette délicate question.» *(We believe that if facts can be presented to the authorities at Rome that progress can be made in bringing about an understanding and a*

[93] *Le Monde ouvrier*, 20 nov. 1926, p. 2.
[94] RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXIX, p. 105.
[95] *Le Monde ouvrier*, 4 janv. 1930, p. 1.
[96] Procès-verbaux du Conseil central, 19 avril 1927, Archives du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, vol. II.
[97] *Le Courrier de St-Hyacinthe*, 18 févr. 1927; *The Advance*, 4 mars 1927; APC, Department of Labour, Strikes and Lockout Records, RG 27, vol. 338, d, 27, 5.
[98] Lettre de l'abbé Fortin à M. Palmer (sans date), dans M. FORTIN, *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1927, pp. 18 s.

[99] *Idem*, p. 19.
[100] *Idem*, p. 6.
[101] *Report of Proceedings of the AFofL*, 1929, pp. 357-359.
[102] *Le Devoir*, 22 oct. 1929, p. 1; 23 oct. 1929, p. 1.
[103] Minutes of Executive Council, 4-12 sept. 1930, AFofL-CIO Archives, National Union Files, n° 2.

settlement of this vexed question[104].) Mais Duffy refusa cette mission et personne d'autre ne semble avoir été contacté à ce propos. Il n'y avait comme solution pour la FAT que de supporter tant bien que mal la présence de la CTCC.

Cette présence inspirait à Gustave Francq une attitude plus nuancée que celle qu'il avait montrée immédiatement après la guerre. Bien qu'il eût souhaité une seule affiliation syndicale pour les travailleurs québécois, il voulait bien attribuer au bilan du syndicalisme catholique certains éléments positifs. Il confiait à A. B. Latham que la CTCC avait rendu un réel service à la classe ouvrière en organisant des travailleurs non syndiqués dans des secteurs où les internationaux avaient failli à la tâche. Dans une ville comme Québec où les travailleurs sont presque tous catholiques, il y voyait certains avantages, mais pas à Montréal, ville beaucoup plus cosmopolite[105]. Francq était représentatif d'une tendance chez certains leaders syndicaux internationaux à percevoir d'un œil moins réprobateur le développement de syndicats confessionnels. Les grèves soutenues par la CTCC leur ont fait comprendre que cette centrale avait aussi pour objectif la défense des intérêts des travailleurs. Même s'ils ont souhaité sa disparition et n'ont pas ménagé leurs attaques, ils lui témoignèrent du respect à la fin des années 1920.

* * *

Depuis la fondation des premiers syndicats catholiques jusqu'aux années 30, l'attitude des internationaux à leur égard est successivement passée d'une phase de rejet global à des comportements plus conciliants. Le développement rapide de la CTCC après la guerre avait fortement inquiété les internationaux. Le CMTC a cherché à lui faire échec par une campagne d'information, la FAT a entrepris des démarches auprès de l'épiscopat québécois tandis que l'organe du CMTC, *le Monde ouvrier,* faisait flèche de tout bois contre ces nouveaux venus. Estimant leur décision conforme aux directives de Rome, les évêques québécois sont demeurés insensibles aux pressions de leurs collègues anglo-canadiens ou étatsuniens. L'homogénéité religieuse du Québec leur apparaissait propice à l'éclosion de syndicats confessionnels tels que les avait demandés Pie X dans *Singulari Quadam.* Dans leur lutte contre le socialisme, ils estimaient cette formule préférable au pis-aller que représentait pour le clergé étatsunien l'appui à la FAT. Les structures décentralisées de l'Église catholique les mettaient à l'abri des pressions des autres évêques nord-américains. Comme dans le cas de l'affaire Taschereau en 1886, seul Rome aurait pu intervenir efficacement, mais ni la FAT ni les évêques «américains» n'ont tenté une telle démarche.

[104] Lettre de W. Green à W. L. Hutcheson, 4 déc. 1930, *idem.*

[105] A. B. LATHAM, *The Catholic and National Labour Unions of Canada*, p. 80.

Quant au CMTC, il avait mis son espoir dans l'engagement d'un organisateur canadien-français et l'établissement d'une campagne d'information. Plus proche des milieux québécois et mieux informé du syndicalisme catholique, il était donc le mieux en mesure de faire face à ce défi. Malheureusement, même s'il en avait l'intention, il n'avait pas les moyens de les appliquer. Obligé de s'en remettre à la FAT et aux fédérations internationales, le CMTC vit ses projets relégués aux oubliettes. Si le gigantisme a ses avantages, il possède aussi l'inconvénient d'être lent à répondre aux stimuli du milieu et il est maladroit dans ses ripostes. Devant tant d'incompréhension, l'exécutif du CMTC adopta la politique de l'autruche, espérant que le temps finirait bien par avoir raison de la centrale rivale. Après 1920, il n'entreprit aucun geste concret pour faire échec au développement de la CTCC.

Pour autant que *le Monde ouvrier* puisse apparaître comme le miroir des sentiments des milieux syndicaux québécois, le journal, après s'être livré à la polémique, afficha dans les années 1920 une attitude plus conciliante dictée par la crainte de se voir taxé d'anticléricalisme et par l'heureuse évolution du syndicalisme catholique. Il notait avec bonheur que les syndicats catholiques recouraient aux mêmes pratiques syndicales que les internationaux et alignaient leur programme législatif sur celui du CMTC. Le journal espérait le jour où ces syndicats rejoindraient les rangs du mouvement international. Cette évolution fit presque disparaître les accusations de «syndicats jaunes» portées à l'adresse des «catholiques». Des rapports nouveaux s'instaurèrent, non pas amicaux mais basés sur un respect mutuel. Les deux mouvements se reconnaissaient pour tâche la défense des intérêts des travailleurs et ils n'hésitaient pas à l'occasion à mettre en commun leurs ressources lorsque le patronat ou le gouvernement ignoraient ces intérêts.

CHAPITRE VIII

LES SYNDICATS CATHOLIQUES, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT

LE PATRONAT. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

LES ÉTUDES portant sur le syndicalisme catholique ont l'habitude de nous présenter ces syndicats comme des syndicats jaunes prêts à tous les compromis avec les employeurs. Cette image, souvent d'ailleurs empruntée à celle que projetaient d'eux les internationaux, ne correspond pas à la réalité. Si l'idéologie qu'ils véhiculaient a pu laisser cette impression, l'analyse de leur comportement suggère des conclusions différentes.

De même, la CTCC n'a pas eu davantage la vie facile dans ses rapports avec les deux niveaux de gouvernement. Le fédéral qui, peu avant la fondation de la CTCC, venait de reconnaître le CMTC comme porte-parole du travail organisé était peu enclin à accepter ce mouvement, d'autant moins qu'il mettait à la base de son organisation l'adhésion à une confession religieuse. Au sortir de la guerre, le ministre du Travail était encore Gideon Robertson, artisan du rapprochement entre le CMTC et le gouvernement Borden. Au niveau provincial, le gouvernement libéral au pouvoir depuis 1897 allait après la guerre s'intéresser plus activement au domaine des relations du travail. L'accueil qu'il réserva à la CTCC fut plutôt froid car il percevait cette nouvelle centrale comme un prolongement de l'influence cléricale. La CTCC mit, en effet, du temps à apprivoiser les hommes politiques.

A — Le patronat

1. L'avant-guerre

En France, les artisans d'une restauration de la corporation chrétienne ont été partagés entre deux tendances : les partisans du syndicat mixte et ceux qui croyaient à la syndicalisation parallèle des employeurs et des employés. À la fin du XIXe siècle, c'est finalement cette dernière tendance qui l'emporta. Les premiers syndicats catholiques au Québec possédaient certains relents de l'esprit corporatiste de la première heure. La Fédération ouvrière de Chicoutimi et la Corporation ouvrière catholique de Trois-Rivières avaient admis dans leurs rangs pendant un certain temps des membres honoraires. De toute façon, le clergé comptait beaucoup sur l'encouragement du patronat pour mener à bonne fin son entreprise. À Chicoutimi et à Thetford, il l'obtint, mais à d'autres endroits, la réponse fut décevante. Alfred Dubuc, président de la Compagnie de Pulpe de Cicoutimi, se laissa gagner par Mgr Lapointe à syndiquer ses usines[1]. « Ils [les employeurs] n'ont pas redouté l'Union (FOC), avouait franchement Mgr Lapointe, parce qu'elle était locale, qu'elle avait un programme franchement catholique et que rien, ni dans sa fin, ni dans ses moyens n'allait contre leurs véritables intérêts[2]. » Non seulement ne la virent-ils pas d'un mauvais œil, mais ils l'encouragèrent en l'aidant comme l'avait fait Dubuc, par exemple, qui doublait l'intérêt sur l'épargne de ses employés à la caisse d'économie de la fédération[3]. Aux dires mêmes du successeur de l'abbé Lapointe, la fédération, « sans le concours de M. Dubuc, n'aurait pas réussi une organisation aussi étendue et aussi nombreuse[4] ».

Les employeurs ne manifestèrent cependant pas tous le même accueil; en général même, ils se montrèrent hostiles. La Compagnie Price, rivale de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, préférait traiter avec les internationaux déjà bien implantés dans ses usines de Jonquière et de Kénogami. William Price s'inquiétait de ce que le clergé s'immisce dans le domaine des relations de travail[5]. À Thetford,

[1] *Le Progrès du Saguenay*, 10 janvier 1917, p. 1; W. F. Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, p. 162.
[2] Lettre de Mgr Lapointe au R. P. Archambault, 10 avril 1911, AESP, Dossier correspondance.
[3] *Ibidem*.
[4] Une journée sociale à la villa Saint-Martin, 28 avril 1918, II, p. 2, Archives de la CSN.
[5] Ryan, *op. cit.*, pp. 168 s.; Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, vol. XXII, p. 153.

la haute direction des entreprises minières se servit de l'Union catholique pour évincer les internationaux et s'en débarrassa par la suite quand celle-ci devint trop « exigeante[6] ». L'attitude des employeurs fut à peu près similaire à Trois-Rivières où le patronat, un instant sympathique à la cause catholique, ne tarda pas, aux dires de l'évêque de l'endroit, à se montrer ou indifférent ou hostile[7]. Enfin, à Montréal, au moment où il jetait les bases de l'École sociale populaire, le père Hudon s'efforça sans succès de fonder un cercle patronal d'études sociales[8]. L'Église a diffusé plus facilement sa pensée sociale auprès des travailleurs que des employeurs.

2. L'après-guerre

La seconde vague d'organisation des syndicats catholiques se fit surtout dans les villes de Montréal et de Québec. L'adhésion au syndicalisme catholique à Québec s'effectua grâce à l'affiliation des syndicats nationaux existants de sorte que les employeurs n'eurent pas à intervenir dans ce choix. Dans la métropole cependant, il fallait bâtir le mouvement de toute pièce. Ce fut au départ l'œuvre des membres du Cercle Léon-XIII qui organisèrent en 1918 un syndicat d'employés de magasin, puis, en 1919, l'Union des travailleurs de la chaussure[9]. Les employés de plusieurs magasins et manufactures de chaussures se joignirent par la suite à ce noyau de travailleurs syndiqués.

L'aumônier joua un rôle de premier plan dans l'organisation de ces premiers syndicats. Il s'occupa de contacter personnellement plusieurs patrons en leur démontrant l'avantage qu'ils avaient à appuyer ces syndicats. L'abbé Hébert écrivait à l'abbé Fortin à cette époque : « Tous les patrons des autres unions en formation ont été vus par moi et sont disposés à reconnaître l'union catholique et à régler toute difficulté avec les représentants de l'Union... Les patrons que j'ai vus ne veulent pas reconnaître les unions internationales et veulent m'aider auprès des autres patrons à fonder partout des unions catholiques parmi les employés catholiques et même simplement de langue française si c'est mon désir[10]. » La crainte des internationaux leur faisait

[6] M. Fortin, *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*, p. 6.
[7] Voir p. 193.
[8] A. Saint-Pierre, *le Problème social. Quelques éléments de solution*, p. 67.
[9] G. Tremblay, « Le syndicalisme catholique à Montréal », dans *l'Organisation ouvrière catholique*, ESP, n° 105, Montréal, pp. 18 s.
[10] Lettre de l'abbé Hébert à l'abbé Fortin, 8 juillet 1919, Archives de la CSN, Dossier correspondance de l'abbé Fortin.

espérer, en effet, des syndicats plus complaisants chez les « catholiques ». Deux manufacturiers protestants (Semi-Ready, Hampton) qui avaient eu maille à partir avec les internationaux invitèrent l'abbé Hébert à syndiquer leurs employés[11]. En 1921, l'Association des manufacturiers de chaussure adoptait une résolution accordant la préférence dans l'emploi de la main-d'œuvre aux membres des syndicats catholiques[12]

Aux entrepreneurs et architectes, les syndicats des menuisiers de Montréal faisaient parvenir en 1921 la lettre suivante :

> Vous n'êtes pas sans connaître l'existence du syndicat Catholique et National des Charpentiers-Menuisiers, vous n'ignorez pas non plus que l'un des principes les plus respectés c'est l'harmonie du Capital et du Travail. Notre syndicat est opposé à la lutte des classes qui tourne toujours au désavantage des Patrons et des ouvriers.
> Notre syndicat est catholique, ce titre est une garantie que les principes qui lui servent de bases sont solides. Notre syndicat est National, ce deuxième qualificatif vous dit que le travail canadien ne veut plus recourir au travail américain dans la solution des problèmes ouvriers il veut dire aussi que les contributions versés par vos ouvriers, n'iront pas renforcé les puissances économiques des États-Unis mais serviront au développement de notre pays.
> Notre syndicat demande votre appui, il souhaite que vous accordiez à ses membres une généreuse préférence dans le choix de la main-d'œuvre. C'est dire que vous nous obligerez en vous adressant à notre agent d'affaires quand vous aurez besoin d'un Charpentier Menuisier[13].

Le texte est représentatif de l'esprit qui animait les organisateurs catholiques dans leurs rapports avec le patronat. Premier syndicat catholique et national à être formé dans la construction, le Syndicat des plombiers concluait en 1920 une entente qualifiée par l'Association des maîtres-plombiers comme « un accord admirable ». En effet, le syndicat au nom de la liberté rejetait l'atelier syndical fermé et le salaire uniforme pour lui préférer une échelle de salaire variable basée sur l'expérience et l'habileté; selon cette échelle de salaire, le maximum représentait 25 sous de moins l'heure que la demande des internationaux[14]. Avec pareils partenaires, les entrepreneurs se montrèrent évidemment favorables à la cause « catholique[15] ». L'abbé

[11] *Ibidem.*
[12] TREMBLAY, *op. cit.*, p. 19.
[13] Procès-verbaux du Syndicat national des charpentiers-menuisiers de Montréal, réunion du 8 mars 1921, Archives de la CSN.
[14] *The Montreal Gazette*, 6 juill. 1920, dans APC, Department of Labour, Srike and Lockout Records, RG 27, vol. 323, d 20, 351.
[15] TREMBLAY, *op. cit.*, p. 26.

Hébert tenta en 1922 des démarches auprès du Builder's Exchange de Montréal pour qu'il reconnaisse son groupe comme le seul habilité à négocier auprès de lui. Mais pour des raisons que nous ne connaissons pas, celui-ci refusa, préférant ne reconnaître aucune association et laissant ses membres libres d'agir à leur guise[16]. À la présence de syndicats catholiques il est probable que le patronat préférait encore davantage les négociations directes avec les employés sans aucun intermédiaire, fût-il des plus accommodant.

Au départ, les syndicats catholiques avaient été accommodants, mais à mesure qu'on avançait dans les années 1920, ils se montraient plus combatifs, en particulier à Québec où les syndicats affiliés possédaient une longue tradition de lutte syndicale. En 1921, survint la grève retentissante des policiers et pompiers de la Vieille Capitale; l'année suivante, l'Union nationale et catholique des peintres fut impliquée dans une longue grève (2 mois) qui fit perdre à l'aumônier général de la CTCC ses illusions sur la bonne volonté des employeurs. Les entrepreneurs-peintres décidèrent unilatéralement en avril 1922 de réduire le salaire de leurs employés sans soumettre cette décision à un conseil d'arbitrage comme ils s'étaient engagés à le faire deux ans plus tôt. Le président et l'aumônier eurent beau intervenir et Mgr Roy réprouver publiquement ce geste, rien n'y fit, les entrepreneurs refusèrent de soumettre leur décision à l'arbitrage[17]. La grève qui suivit traîna en longueur et les employeurs remplacèrent graduellement les grévistes par de nouveaux venus[18]. C'est durant cette grève qu'est née la première association catholique patronale, l'Association catholique des entrepreneurs-peintres, fondée à l'instigation de membres du clergé qui ont compris que les patrons devaient eux aussi envisager leurs relations avec leurs employés à « la lumière des enseignements catholiques[19] ». « On a oublié, pouvait-on lire dans *le Travailleur*, que les questions d'affaires sont avant tout morales[20]. » L'abbé Fortin prévenait les employeurs que « les syndicats catholiques n'étaient pas nés pour faire avaler aux ouvriers les diminutions de salaires », mais « pour leur permettre d'obtenir du pain sur la table 365 jours par année[21] ». Cette année-là, au congrès de la CTCC, le prési-

[16] *Le Monde ouvrier*, 15 avril 1922, p. 1.
[17] *Le Travailleur*, 16 mars 1922, p. 1; 27 avril 1922, pp. 1 et 4.
[18] APC, Department of Labour, Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 328, d 22, 34.
[19] *Le Travailleur*, 18 mai 1922, p. 4.
[20] *Idem*, 25 mai 1922, p. 2.
[21] *Idem*, 23 mars 1922, p. 4.

dent Beaulé constatait dans son rapport moral « qu'après nous avoir demandé de quitter la Fédération américaine du Travail, certains patrons de chez nous nous ont déclaré une lutte tenace[22] ».

Cette lutte s'accentua en 1924, 1925 et 1926, à l'occasion de la grève des ouvrières de la manufacture Eddy à Hull et, surtout, après celle des trois syndicats de la chaussure de Québec. À Hull, les administrateurs de l'usine avaient pour objectif l'élimination pure et simple du syndicat. « Nous voulons être chez-nous », *(We want to be at home)*, répétait le représentant patronal aux syndiqués[23]. La compagnie souhaitait traiter directement avec ses employés sans aucun intermédiaire. Le même argument était apporté cette année-là par George Davie, président de la Davie Shipbuilding de Lauzon, à l'exécutif de l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud affiliée à la CTCC. Il ne consentit à rouvrir son entreprise qu'à la condition « d'être dorénavant le chef absolu de ses chantiers » et avertissait le syndicat qu'à la « moindre tentative d'usurpation, il pourrait briser leur syndicat[24] ». Sept ans plus tôt, il s'était fait l'allié de l'Union nationale pour briser les reins du syndicat international qui recrutait des membres parmi ses employés. Une grève doublée d'un conflit intersyndical avait suivi cette décision[25]. Il entendait en 1925 posséder sur son entreprise un droit de gérance absolu.

C'était également l'objectif poursuivi par les manufacturiers de chaussure de Québec lors de la grève de 1925-1926. Depuis le début du siècle, ils cherchaient à éliminer tout intermédiaire entre eux et leurs employés. « Les manufacturiers, indiquait le président de l'Association des fabricants de chaussures, n'ont pas la liberté de faire fonctionner leur fabrique sans l'intervention de gens du dehors[26]. » En mai 1926, l'association rompait les discussions avec les syndicats pour négocier avec les ouvriers individuellement[27]. Faisant l'historique des rapports entre l'association et les syndicats, Mgr Langlois se disait convaincu, en se basant sur les écrits, les paroles et les agissements des manufacturiers, qu'ils « étaient, sans le dire jamais, ou, du moins, pas toujours, contre toute espèce d'union pour les travailleurs[28] ». L'archevêque condamnait cette attitude au nom du droit des travailleurs à s'unir tel qu'il est proclamé par l'encyclique *Rerum Novarum*.

[22] *Idem*, 17 août 1922, p. 1.
[23] *Le Droit*, 1er oct. 1924, p. 4; *la Contre-Grève chez Eddy. Historique, Appréciation, Documents*, Hull, 1924, pp. 8 et 11.
[24] *Le Soleil*, 8 août 1925, p. 13.
[25] *Idem*, 27 mars 1918, p. 11.
[26] *Idem*, 5 nov. 1925.
[27] *Idem*, 21 mai 1926, p. 3.

La « guerre ouverte » (le mot est de P. Beaulé) menée par le patronat contre les syndicats catholiques fit perdre à la CTCC plusieurs syndicats affiliés. Pour éviter de voir fondre ses effectifs, elle eut recours à la préférence syndicale donnée par les institutions religieuses, les fabriques et les commissions scolaires dans l'octroi des contrats de construction et d'imprimerie. De 1920 à 1930, ce sont, en effet, les deux seuls secteurs industriels en progression parmi les syndicats affiliés à la CTCC[29]. Cette attitude du monde patronal eut également pour effet d'accentuer ce que nous avons appelé la tendance radicale chez les syndicats catholiques qui adoptèrent graduellement les pratiques syndicales et les revendications des internationaux. On s'est départi progressivement de l'idéalisme qu'on entretenait à l'égard du patronat. Cette évolution est particulièrement frappante dans le cas de l'abbé Fortin qui avouait à Mgr Lapointe :

> D'une façon générale, les employeurs combattent les unions. Ils ne se contentent pas, en effet, de ne pas vouloir parler aux unions, de ne pas vouloir leur répondre, mais ils font tout ce qu'ils peuvent pour essayer de les détruire. C'est cette attitude qui retarde le développement de nos syndicats catholiques à Québec. Les syndicats catholiques, vous le savez, doivent se faire non en vue de la lutte, mais en vue de l'accord des classes. Cela suppose évidemment, que les deux parties veulent s'entendre. Or, ici, la classe des ouvriers est prête à s'entendre avec la classe patronale, si seulement on veut bien reconnaître qu'elle a le droit de le faire par l'intermédiaire des unions. Il prétend qu'avec des unions, il n'est plus maître chez lui. Les difficultés rencontrées par les syndicats catholiques à Québec viennent toutes de cet état d'esprit et de cette attitude de nos employeurs. Ceux-ci n'ont rien contre le syndicalisme catholique; ils sont contre le syndicalisme tout court. Et nos syndicats sont obligés de faire la guerre aux patrons, non pas parce qu'ils veulent la disparition du patronat ou du capital, mais parce que cette lutte leur est imposée par le capital et le patronat qui ne veulent à aucun prix et pour aucune considération de quelque syndicalisme que ce soit[30].

L'analyse des données que nous possédons nous ont conduit aux mêmes conclusions que l'abbé Fortin.

[28] Lettre de Mgr Langlois aux Manufacturiers, 27 juillet 1926, dans Brochure distribuée à Québec, APC, Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 336.
[29] Voir pp. 239-240.
[30] Lettre de l'abbé Fortin à Mgr E. Lapointe, 22 août 1921, Archives de la CSN, Dossier M. Fortin.

L'employeur aspire à diriger son entreprise en négociant directement avec chacun de ses employés. Ce n'est que forcé de le faire qu'il se pliera à transiger avec leurs représentants. Qu'il soit catholique ou international, il lui répugne de voir ses employés se regrouper en syndicats. Si le mot catholique peut attirer ses bonnes dispositions, le terme syndicat par contre suscite aussitôt sa répulsion. S'il a pu un moment encourager la formation d'un syndicat catholique, c'était pour échapper à un mal plus grand : «l'Internationale». Une fois la menace disparue, les amis d'hier deviennent des trouble-fête. Les syndicats catholiques l'ont appris à leurs dépens. Ils ont voulu changer les règles du jeu; le patronat s'est vite chargé de leur faire perdre leurs illusions.

B – Le gouvernement fédéral

Avant même sa fondation définitive, la CTCC cherchait à entretenir avec le gouvernement fédéral d'excellents rapports. C'était le seul niveau de gouvernement à posséder un ministère du Travail et le principal législateur dans le domaine des relations ouvrières-patronales. À la première réunion des syndiqués catholiques en 1918, un des participants lut aux délégués une communication consacrée au *Rapport Crothers* du ministère du Travail sur les relations industrielles au Canada. Le conférencier reconnaissait les mérites indiscutables du ministre et louangeait le cabinet fédéral pour ses efforts[31].

L'année suivante, une des premières résolutions adoptées par le congrès de Trois-Rivières consistait à demander au ministre du Travail d'accorder aux syndiqués catholiques une « représentation proportionnelle à leur importance dans toutes les commissions fédérales où le travail organisé est appelé à être représenté». On donnait mandat à l'exécutif d'obtenir des pouvoirs publics une «reconnaissance officielle» avec «tous les droits et avantages que cela comporte[32]». Cette résolution survenait le lendemain du jour où se terminait à Ottawa la Conférence industrielle, conférence convoquée par le gouvernement fédéral et destinée à étudier la formation à travers le Canada de conseils industriels. Formés de représentants des patrons et des travailleurs, ces conseils avaient pour objet de favoriser de

[31] M. Têtu, «Les premiers syndicats catholiques canadiens (1900-1921)», fol. 372.

[32] CTCC, *Texte des résolutions adoptées à la Convention des Trois-Rivières*, 1919.

meilleures relations entre ces deux groupes[33]; ils intéressaient donc au plus haut point les syndicats catholiques qui mettaient précisément leur espoir de régler définitivement les conflits industriels dans la formation de ces comités conjoints. Ils s'étaient offusqués d'ailleurs au congrès de ne pas avoir été invités à participer aux délibérations de la Conférence industrielle[34]. L'exécutif se promettait bien d'en saisir le ministre dès leur prochaine rencontre.

1. Gideon Robertson

Le ministre du Travail en 1919 n'était nul autre que Gideon Robertson, nommé par le gouvernement Borden pour vaincre les réticences du CMTC à l'égard de l'effort de guerre. En échange, il s'était appliqué à faire du congrès le porte-parole du travail organisé auprès du gouvernement. C'est parmi les syndiqués internationaux qu'il s'était appliqué à choisir les représentants ouvriers dans les commissions gouvernementales et les conférences internationales. La grève de Winnipeg avait accéléré le rapprochement entre le gouvernement et les syndicats internationaux. Robertson favorisa nettement ces derniers au détriment d'une formation syndicale canadienne plus radicale, la One Big Union[35]. En 1919, le CMTC avait acquis une reconnaissance officieuse de la part du gouvernement comme porte-parole des travailleurs canadiens. C'est le moment que choisit la CTCC pour obtenir la reconnaissance souhaitée du gouvernement fédéral.

Avant même qu'une délégation l'ait rencontré, Robertson était déjà bien au fait de la situation du syndicalisme au Québec. Le développement de syndicats confessionnels lui apparaissait une aberration. Il choisit de tenter une démarche assez exceptionnelle en rencontrant lui-même l'archevêque auxiliaire de Montréal, Mgr Gauthier, accompagné des deux aumôniers des syndicats catholiques, les abbés Fortin et Hébert. Il tenta en vain de les persuader d'abandonner l'idée de fonder des syndicats catholiques sans quoi «la province de Québec se mettrait toutes les autres provinces à dos[36]». Il n'est probablement pas étranger non plus aux démarches faites un peu plus

[33] J. Foy, «Gideon Robertson», fol. 89 ss.

[34] M. Fortin, «Le Congrès des Trois-Rivières», *Almanach de l'Action sociale catholique*, 1920, p. 145.

[35] Voir p. 154.

[36] *Le Soleil*, 10 déc. 1919, p. 1; Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, vol. XXIV, pp. 128 s.

tard par un de ses assistants, G. Quirk, pour que le président, Gaudiose Hébert, rencontre Tom Moore, président du CMTC. Mais les conditions posées par Hébert firent échouer le projet[37]. C'est dans ce contexte qu'en janvier 1920 une délégation de syndiqués catholiques pilotée par l'abbé Fortin rencontrait le ministre du Travail.

Au début de la rencontre, le président Gaudiose Hébert fit remarquer au ministre « l'oubli outrageant » dont leur mouvement avait été l'objet à la Conférence industrielle. Dans une longue réplique, Robertson s'évertua à mettre en doute la nécessité de syndicats catholiques. Il ne devait, selon lui, y avoir de distinction religieuse dans le mouvement ouvrier parce que les intérêts de tous les travailleurs étaient identiques. Pour éviter des demandes contradictoires, il leur suggérait de travailler en harmonie avec les autres organisations ouvrières du pays[38]. Le bouillant abbé Fortin riposta vigoureusement. Arguant que « les hommes ne peuvent pas être gouvernés sans motif religieux », il maintenait que la religion devait être à la base du syndicalisme comme elle l'était dans plusieurs pays d'Europe où existaient des syndicats catholiques[39]. « Le devoir du gouvernement, ajoutait-il en terminant, est de donner la liberté dans le pays à tous les groupes qui ont de bonnes intentions et qui essaient d'atteindre leur but par des moyens honnêtes[40]. » Le ministre revint à la charge en faisant valoir que, puisque leur association ne représentait que « certains intérêts ouvriers dans la province de Québec », elle devrait consulter le CMTC avant de présenter ses requêtes puisque le comité exécutif de cette organisation avait été « depuis des années reconnu par le présent gouvernement, et par les gouvernements précédents, comme le porte-parole législatif du travail[41] ». Il va sans dire que les délégués sortirent de cette rencontre choqués par les propos du ministre.

L'année suivante, en mars, une délégation rencontrait de nouveau le ministre pour lui soumettre le programme législatif adopté par le congrès de Chicoutimi. Cette fois-ci, cependant, elle avait eu la prudence de se faire accompagner d'un député de l'opposition

[37] CTCC, *Compte rendu de la convention des unions nationales et catholiques de la province de Québec*, 1920, p. 5.
[38] Présentation au gouvernement des résolutions adoptées par les unions nationales et catholiques de la province de Québec, 21 janvier 1920 (procès-verbal), APC, Papiers E. Lapointe, MG 27, III, B-10, vol. 6, 4A.
[39] *Idem*, pp. 6 s.
[40] *Idem*, p. 7.
[41] *Idem*, p. 5.

sympathique à leur cause, Ernest Lapointe. Au désir exprimé par les syndicats catholiques d'être représentés à la Conférence des métiers du bâtiment qui devait se tenir en mai à Ottawa, Robertson se retrancha derrière le fait que, la Conférence ayant été organisée par les entrepreneurs et les syndicats internationaux, il ne pouvait forcer ces deux groupes à en admettre un troisième. Il ne put s'empêcher également de mettre en garde la délégation contre la lutte de race et de religion qui pourrait résulter de la présence de leur organisation : « Si le peuple de votre province se met en l'esprit que pour avoir du travail quelqu'un doit accepter une certaine direction religieuse, cela n'améliorera certainement pas les relations entre votre province et le reste du Dominion[42]. » L'abbé Fortin auquel se joignit Lapointe rétorqua que le gouvernement devait accorder un égal traitement aux organisations catholiques et internationales[43]. L'affaire n'aurait pas eu de suite si le ministre n'avait réagi maladroitement à un éditorial du journal *The Gazette* de Montréal publié peu auprès cette rencontre.

Le journal, pourtant un organe conservateur, prit à partie le ministre pour s'être fait à cette occasion « le ministre du travail syndiqué affilié à l'internationale ». Son rôle de ministre, soutenait l'éditorialiste, lui dictait de traiter toutes les organisations ouvrières équitablement et ne lui permettait pas « de commenter ou même d'examiner les opinions religieuses » de ce syndicat[44]. Robertson commit l'impair de répondre personnellement dans une longue lettre au journal lui demandant s'il approuvait la discussion de questions religieuses dans les syndicats, la discrimination exercée par les syndicats catholiques à l'égard des protestants et la soumission de ces syndicats à l'autorité du clergé[45]. On pouvait y lire ce paragraphe : « Sur tout le continent de l'Amérique du Nord sauf dans la province de Québec, catholiques et protestants, les citoyens de toutes les classes de la population aussi bien que les ouvriers, approuvent les principes conférant des droits égaux à tous et en tout lieu; sauf dans la province de Québec, des millions d'ouvriers représentant toutes les nuances de l'opinion religieuse, sont en mesure de travailler côte à côte dans l'harmonie la plus parfaite. Le ministre du

[42] *The Ottawa Citizen*, 24 mars 1921, dans CANADA, *Débats de la Chambre des Communes*, Session 1921, 6 avril, vol. II, p. 1662.
[43] *Ibidem*.
[44] *The Gazette*, 25 mars 1921, dans *Débats de la Chambre des Communes*, *op. cit.*, p. 1663.
[45] *The Gazette*, 31 mars 1921, dans *Débats...*, *op. cit.*, pp. 1663-1666.

Travail souscrit à l'application universelle de ces principes. M. Lapointe s'y refuse. Quelle est l'attitude de la *Gazette* à ce sujet[46]?» Il terminait en précisant que la Conférence industrielle de mai avait un caractère privé et qu'il n'appartenait pas au ministre d'imposer de force la présence de syndicats catholiques[47]. L'article fit du bruit. Le journal dans sa même édition en appelait au premier ministre pour qu'il répudiât l'attitude de son ministre du Travail: «Cette attaque a été faite et réitérée par le ministre du Travail en sa qualité de ministre et le Gouvernement doit la répudier ou en accepter la responsabilité[48].»

Ernest Lapointe porta l'affaire devant la Chambre exigeant que le ministre donne sa démission[49]. La loi qui créa le ministère du Travail, dit-il, ne precrit nulle part que, pour être reconnue par le Gouvernement, une centrale doive être affiliée au CMTC ou relever de la FAT. En sa qualité de chef du ministère du Travail, il n'a pas le droit de traiter différemment un groupe au détriment d'un autre[50]. Robertson étant sénateur, c'est le premier ministre Arthur Meighen qui se chargea de répondre au député libéral. Distinguant l'opinion personnelle du ministre des gestes posés par le ministère du Travail, il lui apparaissait que les décisions administratives prises par celui-ci étaient impartiales[51]. À la Chambre haute, le sénateur Casgrain présenta une motion exprimant l'avis que «la présence dans la chambre du conseil d'un ministre affilié à une union internationale constituait un danger pour le Canada[52]». Robertson rétorqua qu'il n'y avait pas meilleur ami de l'ordre que les organisations internationales[53]. Créer des divisions parmi les travailleurs lui semblait «contre les intérêts de l'État» et nuisait à la «concorde qui devait exister entre les gens de différentes origines et de différents cultes[54]». La motion du sénateur Casgrain ne fut pas appuyée.

Les syndiqués catholiques suivaient ce débat avec intérêt. Omer Héroux du *Devoir* les invitait à répondre en soulignant que «jamais meilleure occasion ne s'était présentée d'attraper Robertson, de faire

[46] *Ibidem.*
[47] *Ibidem.*
[48] *Idem*, pp. 1667 s.
[49] *Idem*, p. 1674.
[50] *Idem*, p. 1669.
[51] *Idem*, pp. 1674-1682.
[52] CANADA, *Débats du Sénat*, Session 1921, 31 mai, p. 713.
[53] *Idem*, pp. 720 ss.
[54] *Idem*, p. 724.

l'apologie des syndicats nationaux et de tomber sur les Internationales[55]». Gaudiose Hébert se réjouissait que la «bêtise» du ministre leur ait apporté l'appui de toute la presse du Québec. «C'est la plus belle réclame que nous n'avons jamais eue, nous tâcherons d'en tirer le plus grand bénéfice possible[56].» La réplique de l'abbé Fortin transmise par la Presse canadienne aboutit sur le pupitre de la rédaction de la plupart des journaux canadiens: «Le ministre du Travail persiste à se mêler d'affaires qui ne le concernent pas... Nous ne sommes pas allés lui demander son approbation pour nos unions et nous ne sentions pas le besoin de savoir non plus si les principes et la doctrine des unions catholiques lui plaisent ou lui déplaisent[57].»

Robertson persista dans son refus d'inviter une délégation à la Conférence industrielle et Meighen endossa ce point de vue. L'exécutif du CMTC lui avait d'ailleurs signifié que leurs représentants ne participeraient pas à une conférence avec les syndiqués catholiques[58]. Ce premier contact difficile avec le gouvernement fédéral n'incita pas la CTCC à vouloir se replier sur le Québec. Au contraire, elle continua ses démarches car il lui apparaissait extrêmement important de recevoir du fédéral le sceau de sa reconnaissance.

2. L'Organisation internationale du travail

La Conférence industrielle terminée, la CTCC engagea la lutte pour être représentée parmi la délégation canadienne à l'Organisation internationale du travail fondée au lendemain de la guerre. Jusque-là, les deux travailleurs envoyés par le gouvernement avaient été délégués par le CMTC. Le secrétaire de la CTCC ayant exprimé ce désir, Robertson lui répondit que le gouvernement n'avait pas le choix des délégués ouvriers puisqu'un article du Traité de paix (donnant naissance à l'OIT) spécifiait que ceux-ci devaient être désignés par l'organisation ouvrière «qui représentait le plus le travail du pays». Or, comme au Canada le CMTC regroupait «300 000 travailleurs», il lui appartenait de désigner ces deux délégués[59].

[55] Lettre de Omer Héroux à *l'Action catholique*, 31 mars 1921, Archives de la CSN, Dossier CTCC, 1921-1923.
[56] Lettre de G. Hébert à A. Charpentier, 7 avril 1921, AUL, Fonds Charpentier, 212/1/1.
[57] *Le Devoir*, 2 avril 1921, p. 3.
[58] Présentation au gouvernement des résolutions..., *op. cit.*, p. 10.
[59] Lettre de J.-A. Poirier à l'honorable G. Robertson, 7 nov. 1921, et lettre de G. Robertson à J.-A. Poirier, 9 nov. 1921, dans *le Travailleur*, 16 févr. 1921, p. 1.

Le Bureau confédéral fit savoir au ministre qu'il n'était pas d'accord avec l'interprétation qu'il donnait à l'article 389 du traité. Cet article précisait que les délégués et les conseillers techniques devaient être nommés par le gouvernement en accord avec l'organisation la plus représentative de chaque pays. La nomination étant conjointe, il ne s'ensuivait pas, estimait le secrétaire de la CTCC, que les délégués devaient être nécessairement recrutés parmi les membres du CMTC. Il citait l'exemple des Pays-Bas où le gouvernement avait fait comprendre au chef des syndicats socialistes de ce pays qu'il devait être accompagné du secrétaire des syndicats catholiques. La CTCC s'attendait au même traitement de la part du gouvernement canadien[60]. Le ministre maintint sa décision initiale, fort de l'appui d'un avis émis par le ministère de la Justice. S'il en était autrement, ajoutait-il, la One Big Union et la Fédération canadienne du travail auraient droit au même traitement[61]. Le Bureau confédéral ne changea pas non plus d'opinion et, pour clore le débat, il informa le ministre qu'il attendrait la nomination de son successeur pour avoir justice[62]. En effet, trois jours plus tôt, les conservateurs avaient cédé la place aux libéraux qui s'apprêtaient à former un nouveau cabinet.

Le nouveau ministre du Travail, James Murdock, avait lui aussi, comme Robertson, appartenu à un syndicat international; avant son élection comme député, il avait été vice-président de la Fraternité des employés de chemins de fer. La CTCC avait cependant un solide appui au cabinet en la personne d'Ernest Lapointe, bras droit du premier ministre King. Tom Moore, dans une lettre adressée à Gompers, lui faisait savoir quelques mois plus tôt qu'il n'y avait pas de doute dans son esprit qu'un nouveau gouvernement libéral ferait perdre au CMTC le rôle privilégié qu'il avait joué jusqu'ici et qu'il accorderait à la CTCC la reconnaissance officielle qu'elle recherchait[63].

En avril 1922, une délégation de la CTCC rencontrait pour la première fois le nouveau ministre du Travail, James Murdock. Signe d'un changement d'attitude notable, quatre autres ministres l'accompagnaient, dont Mackenzie King. À la satisfaction de la délégation, la rencontre se déroula en français et le premier ministre déclara qu'il traiterait toutes les organisations ouvrières sur un pied d'égalité[64]. Mais quand vint le temps de traiter de la participation de la CTCC à l'OIT, les négociations s'avérèrent plus ardues. Le gouvernement ne voulait pas s'attirer l'hostilité du CMTC qui tenait à représenter seul les travailleurs canadiens. La CTCC approuvait le choix du délégué ouvrier par le CMTC, mais revendiquait pour elle le poste de conseiller technique attaché à ce délégué. Murdock décida, avant de modifier la représentation canadienne, d'attendre le jugement de la Cour internationale de justice qui devait statuer sur la décision des Pays-Bas d'intégrer à leur délégation des représentants de syndicats rivaux[65].

[60] Lettre de J.-A. Poirier à l'honorable G. Robertson, 7 déc. 1921, dans *le Travailleur*, 16 févr. 1921, pp. 1 s.

[61] Lettre de G. Robertson à J.-A. Poirier, 9 déc. 1921, dans *le Travailleur*, 16 févr. 1921, p. 2.

[62] *Ibidem.*

[63] Lettre de T. Moore à Gompers, 28 sept. 1921, AFofL-CIO Archives, SCF, n° 6, 1.

Le jugement rendu en fin d'année 1922 confirmait la thèse de la CTCC: en nommant des délégués et des conseillers techniques, un pays devait considérer toutes les organisations et non pas seulement la plus importante[66]. Ce fut la principale question discutée lors de la rencontre annuelle de la CTCC avec les ministres fédéraux. Ceux-ci se laissèrent convaincre, l'abbé Fortin menaçant d'en appeler directement à Genève si son groupe n'obtenait pas justice. Dans son jugement, la Cour internationale avait statué qu'un groupe insatisfait de sa représentation pouvait faire admettre un délégué moyennant l'appui des deux tiers des votes de la conférence[67]. Le gouvernement se voyait placé dans une position délicate: les députés québécois, éléments importants de la députation libérale, se faisaient les avocats de la CTCC alors que le CMTC, fort de ses 125 000 membres, constituait un groupe d'électeurs qu'il n'était pas bon de se mettre à dos. Le gouvernement imagina alors une solution à la Salomon. En 1924, il invitait le président de la CTCC à se joindre à la délégation canadienne à titre de conseiller technique, non pas du délégué ouvrier, mais de la représentation gouvernementale[68]. Plus ou moins satisfaite, la CTCC n'en considérait pas moins cette solution comme un premier pas dans la bonne voie.

Dans les années qui suivirent, les rencontres annuelles avec le ministre du Travail furent empreintes de courtoisie; cependant la

[64] *Le Travailleur*, 6 avril 1922, p. 2.

[65] *Idem*, 21 sept. 1922, p. 2.

[66] *Idem*, 16 nov. 1922, p. 2.

[67] *Idem*, 21 déc. 1922, p. 2.

[68] *Proceedings of TLC*, 1924, p. 33. Il faudra attendre 1946 pour que le délégué de la CTCC participe aux travaux de l'OIT comme conseiller technique du délégué ouvrier canadien.

CTCC se plaignait toujours d'être ignorée lors de la formation de certaines commissions gouvernementales[69]. Les fonctionnaires du ministère du Travail, pour une bonne part d'anciens chefs syndicaux internationaux, ne lui étaient guère favorables. On lui tenait rigueur de mêler la religion à des questions économiques. Le gouvernement devait tenir compte également de l'irréductible opposition du CMTC à partager les mêmes sièges que la CTCC. Il avait intérêt à ne pas envenimer des relations particulièrement tendues avec la centrale surtout à partir de 1924 alors que le CMTC se plaignait du rôle de plus en plus effacé du ministère du Travail dans le domaine législatif[70]. Compte tenu de tous ces facteurs, la CTCC ne trouva jamais d'accueil empressé de la part du gouvernement fédéral.

* * *

Si, à la manière de la Fédération canadienne du travail, la CTCC avait compté sur l'appui du gouvernement fédéral pour se développer, elle aurait connu le sort de cette centrale. La CTCC n'en demandait pas tant au gouvernement fédéral, se contentant d'exiger une reconnaissance à laquelle elle estimait avoir droit. Son intervention auprès d'Ottawa survenait toutefois à un bien mauvais moment, tout juste après qu'il eut reconnu le CMTC comme porte-parole des travailleurs canadiens. Le titulaire du ministère du Travail, G. Robertson, identifiait les intérêts du syndicalisme international avec ceux de son ministère et de l'État. Il s'était servi des moyens mis à sa disposition pour faire échec à la OBU ; il croyait légitime d'utiliser son influence pour enrayer le développement de la CTCC.

La place que s'était taillée le CMTC grâce au support du ministre du Travail et à l'importance de ses effectifs, il n'entendait pas la partager avec une centrale rivale. Le CMTC mettait tout le poids de son influence à l'évincer des commissions fédérales. Il a fallu l'intervention personnelle d'un Ernest Lapointe pour qu'on accorde à la CTCC le droit de participer aux séances de l'OIT. Vraiment, l'influence de la CTCC auprès du gouvernement était bien réduite dans les années 1920. Comment aurait-il pu en être autrement ? Les 20 000 membres de la CTCC ne pesaient pas lourd auprès des 125 000 adhérents au CMTC.

[69] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1929, p. 22; 1920, pp. 18 s.
[70] *Canadian Congress Journal*, déc. 1925, p. 38.

C – Le gouvernement provincial

La naissance de syndicats catholiques ne plut pas davantage au gouvernement provincial que dirigeait une équipe libérale depuis 1897. En juillet 1920, Lomer Gouin, premier ministre, abandonnait volontairement la politique provinciale, cédant la place à Louis-Alexandre Taschereau. Ce dernier connaissait bien le domaine syndical puisqu'il avait assumé pendant longtemps la charge de ministre des Travaux publics de qui relevaient les questions de travail. Quelques mois avant d'accéder à ce poste, il avait piloté en Chambre plusieurs lois se rapportant au domaine du travail. Signe d'une importance accrue donnée à la législation du travail, le ministère des Travaux publics s'adjoignait un sous-ministre du Travail et changeait son appellation pour celle de ministère des Travaux publics et du Travail[71]. Ce ministère s'occupait surtout de la protection et du bien-être des travailleurs, laissant à peu près complètement au fédéral le domaine des relations du travail. Il n'occupa ce champ de juridiction qu'après 1925 lorsque le Comité judiciaire du Conseil privé rendit inconstitutionnelle la loi fédérale des enquêtes en matière de différends industriels. Après la guerre cependant, le fédéral assumait encore un leadership incontestable en ce domaine. C'est pourquoi la CTCC tenait fermement à être reconnue par ce niveau de gouvernement alors qu'elle ne crut pas bon de faire pareilles démarches auprès du provincial.

1. L'affaire Caron-Fortin

À l'exemple de leurs collègues du fédéral, les hommes politiques québécois ne voyaient pas d'un œil favorable la naissance de syndicats confessionnels ; la vaste offensive de l'Église pour encadrer le domaine social ne leur souriait pas davantage. Il y avait derrière cette stratégie l'idée de limiter les pouvoirs d'intervention de l'État. L'une des pièces majeures de cette manœuvre était la « bonne presse » chargée de faire contrepoids aux grands journaux du Québec contrôlés par les partis politiques. Mgr Bégin assignait cette tâche à l'Action sociale catholique :

> ...ce qui peut le plus efficacement contribuer à une sérieuse formation de la conscience catholique, ce sont les journaux quotidiens hautement et exclusivement catholiques : catholiques dans leurs doctrines, catho-

[71] R. Chartier, « Les lois du salaire minimum des femmes... », *RI*, n° 4 (oct. 1962), p. 444.

liques dans leur esprit, catholiques dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale...
Il semble difficile en effet que les journaux politiques même les mieux disposés à l'endroit de la religion, préoccupés surtout des intérêts du parti ou des intérêts matériels qu'ils ont mission de défendre, exercent cette vigilance efficace qui sauvegarde toujours les droits de l'Église, de la vérité et de la morale...
Mais il est nécessaire que le peuple puisse lire aussi des journaux qui soient spécialement chargés de l'instruire sur les questions religieuses et sociales que font surgir chaque jour le développement et le progrès de notre vie publique. L'influence du journal est aujourd'hui si considérable[72].

Aussitôt fondés, ces journaux, surtout *l'Action catholique*, se sont faits les censeurs impitoyables de la presse politique et des actes du gouvernement. Exaspéré des attaques virulentes dont il était l'objet, le premier ministre prononça en 1922 un violent réquisitoire contre *l'Action catholique* et protesta personnellement auprès du cardinal Bégin contre la propagande «de haine et de mensonge» de ce journal[73]. C'est dans ce climat tendu entre les pouvoirs politique et religieux qu'est née la CTCC.

La première véritable rencontre de la centrale catholique et du gouvernement provincial eut lieu en janvier 1920 alors que le ministre du Travail accompagné de quelques-uns de ses collègues recevait une délégation venue leur faire connaître le fruit des délibérations du congrès de Trois-Rivières. Une des résolutions suscita une volte-face de la part du ministre de l'Agriculture, J.-Edmond Caron. Cette résolution demandait au gouvernement de prohiber l'exportation de certains produits agricoles afin d'éviter la hausse de leur prix. Le ministre Caron se porta à la défense des agriculteurs qui pour de longues heures de travail faisaient un si faible revenu qu'ils désertaient leur ferme, attirés par la vie plus facile et les gages plus élevés des centres urbains. L'abbé Fortin s'opposa fermement à cette façon de voir et défia le ministre de débattre ce problème en assemblée publique[74]. Les deux quotidiens de la capitale, *l'Action* et *le Soleil*,

[72] Mgr L.-N. BÉGIN, «Lettre pastorale sur l'Action Sociale Catholique, et en particulier sur l'Œuvre de la presse catholique», 31 mars 1907, *Mandements, lettres pastorales...*, vol. X, pp. 62 s.
[73] A. DUPONT, *les Relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936*, pp. 5 s.
[74] *Le Soleil*, 15 janv. 1920, p. 12.

s'emparèrent de cette question pour justifier l'un ou l'autre intervenant[75].

Quelques jours plus tard, le comité de l'agriculture de l'Assemblée législative invitait l'abbé Fortin à venir s'expliquer. Caron se présenta comme le défenseur des cultivateurs injustement accusés par les travailleurs des villes qui, selon lui, jouissaient d'un travail moins long et mieux rémunéré. Il lança, à l'adresse de l'abbé Fortin : «Il a fait plusieurs bonnes et belles choses, il a bien réussi dans plusieurs bonnes mesures; mais il ne faudra pas que le faux pas se répète[76].» Fortin défendit sa cause du mieux qu'il put, indiquant que la résolution ne s'appliquait qu'à certains produits pour une période de temps limitée et que la situation des travailleurs urbains se détériorait continuellement depuis cinq ans[77]. Après trois heures de séance, le comité adopta une proposition destinée au ministre fédéral du Travail. Il considérait comme injuste de prohiber l'exportation de produits agricoles si cette interdiction ne s'étendait pas à toutes les autres marchandises et produits manufacturés[78].

Le ministre mettait beaucoup d'énergie à exploiter le faux pas des syndicats catholiques. Il avait envoyé l'invitation à comparaître devant le comité à l'abbé Fortin et non pas au président de la CTCC comme cela aurait été de mise. L'occasion était belle de mettre dans l'eau chaude un membre du clergé tout en se faisant le défenseur de la classe agricole. Il ne semble pas y avoir d'autre explication possible à l'insistance du ministre à débattre la question devant un comité de la Chambre alors que le problème relevait de la compétence fédérale. Ce comportement témoigne à tout le moins du peu de sympathie que le gouvernement entretenait à l'égard d'un mouvement qui renforçait l'influence cléricale au Québec.

2. La grève des typographes

L'attitude du gouvernement commença à changer deux ans plus tard après la grève des typographes de Québec qui interrompit l'impression des travaux de la législature provinciale alors en pleine session. Le premier ministre Taschereau fit une sortie à fond de train contre les syndicats internationaux et déplora leur dépendance

[75] *Idem*, 15 janv. 1920, p. 12; 22 janv. 1920, p. 12.
[76] *Idem*, 28 janv. 1920, p. 7.
[77] *Idem*, 28 janv. 1920, p. 9.
[78] *Idem*, 28 janv. 1920, p. 12.

vis-à-vis l'étranger en les menaçant des foudres de la constitution juridique obligatoire[79]. N'y avait-il pas, dit-il en Chambre, suffisamment de travailleurs canadiens intelligents pour gérer leur propre syndicat[80]? Il ajoutait: « Je ne sais pas si nous pouvons empêcher les gens de faire ce qu'ils veulent, mais il y a une chose que nous pouvons faire pour nos syndicats canadiens, c'est de les aider de toutes les façons possibles. S'il est possible d'amender la législation pour que les choses puissent être plus profitables aux travailleurs canadiens que pour ceux qui reçoivent leurs ordres d'étrangers, soyez sûrs que nous le ferons. » *(I doubt if we can prevent people from doing what they wish, but there is one thing we can do for our Canadian unions, and that is to aid them in every conceivable way. If it is possible to amend legislation so that business can be more profitable for Canadian workmen than for those who take their orders from foreigners, rest assured we will do so*[81].*)* Taschereau promettait son aide aux syndicats canadiens quoiqu'il n'ait pas parlé spécifiquement des syndicats catholiques. Le Conseil central de Québec se félicitait tandis que les typographes de *l'Action catholique* prenaient la relève dans l'impression des travaux de la Chambre[82].

Quelques jours plus tard, le député de Westmount, le général Smart, déposait une motion obligeant les syndicats à obtenir une constitution juridique provinciale. Les internationaux, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, s'étaient toujours opposés à pareille mesure qui les rendait sujets à des poursuites judiciaires. Aussitôt connu le projet de loi, le comité exécutif du CMTC pour le Québec se mit en relation avec le ministre du Travail et les députés ouvriers en Chambre[83]. Les deux députés qui avaient appartenu à des syndicats internationaux s'élevèrent fermement contre le projet de loi. Le député de Rouville soumit alors un amendement qui réduisait le projet Smart à un vœu, celui de se donner une constitution essentiellement canadienne[84]. Le ministre du Travail, Antonin Galipeault, tout en félicitant le député de Westmount d'avoir soulevé ce débat, était cependant d'avis que la constitution juridique obligatoire n'était pas un

[79] *Le Monde ouvrier*, 19 févr. 1922, p. 1
[80] *The Montreal Gazette*, 16 févr. 1922, APC, Department of Labour, Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 327, d 22, 12.
[81] *Ibidem.*
[82] RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec*, vol. XXVI, p. 46.
[83] *Proceedings of TLC*, 1922, p. 84.
[84] *Le Monde ouvrier*, 18 mars 1922, p. 1.

remède à la situation. Il appelait toutefois de tous ses vœux les ouvriers canadiens à comprendre qu'ils devraient faire partie de syndicats canadiens. Faisant allusion aux syndicats catholiques, il notait que ces derniers s'étaient développés rapidement dans la province et qu'ils pouvaient protéger leurs membres aussi bien que les unions étrangères[85]. Taschereau, tout en disant ne pas regretter ses déclarations antérieures, favorisait plutôt l'amendement Robert au projet du général Smart. Ce fut assez pour que la Chambre adoptât l'amendement (34-4) et repoussât la motion principale[86].

Le gouvernement préférait la persuasion à une mesure coercitive qui lui aurait aliéné les milliers de membres des syndicats internationaux au Québec. Il était probablement plus dans ses intentions de brandir le bâton que d'en assener un coup. L'incident servit également à mousser la cause de la CTCC auprès du gouvernement, même si, durant les débats, les ministres ne firent pas allusion directement à cette centrale; ils se contentèrent de faire vaguement mention de syndicats canadiens[87]. Il y avait encore chez eux des réticences à préférer un groupe confessionnel, fût-il d'origine canadienne.

Cette constatation est confirmée par les propos du ministre du Travail devant les délégués du 38e Congrès des métiers et du travail tenu à Montréal cinq mois plus tard. Évitant de faire allusion aux événements qui avaient entouré la grève des typographes, Galipeault décocha quelques flèches aux syndicats catholiques : « Si elle [la syndicalisation confessionnelle] était mise en pratique, même dans la plus petite mesure, elle aurait pour effet d'ébranler l'édifice canadien sur sa base, d'annihiler les efforts si constants de tous ces bons patriotes qui n'ont cessé de réclamer, chez les différents éléments habitant le territoire canadien, l'harmonie, la concorde et la tolérance si nécessaires à notre développement[88]. » Certains journaux rapportèrent toutefois le lendemain les paroles du ministre en termes différents : « Non pas des unions sectaires, parce que je considère que leur point de vue est faux et qu'elles sont de nature à annuler les efforts tendant à assurer la concorde, l'harmonie, la tolérance; elles sont guère aussi impraticables que la fusion des races, des croyances et

[85] *Le Travailleur*, 23 mars 1922, p. 2.
[86] *Ibidem.*
[87] *Le Monde ouvrier*, 25 mars 1922, p. 1.
[88] Procès-verbal du témoignage de l'Honorable A. Galipeault devant la Cour supérieure, 8 mars 1923, Archives de la CSN, Dossier CTCC, 1921-1923.

des coutumes[89]. » *L'Action catholique, le Droit* et *le Travailleur* s'indignèrent des propos du ministre. Mise au courant de la véritable déclaration de celui-ci, *l'Action catholique* se rétracta, mais recommença plus tard à insinuer que la première version des faits était exacte. Le ministre décida alors de poursuivre le journal en justice[90]. Quoi qu'il en fût, l'une et l'autre version des paroles du ministre témoignaient d'une certaine aversion de sa part envers la CTCC. Nul doute qu'à des syndicats catholiques nationaux il eût préféré, comme le premier ministre d'ailleurs, des syndicats canadiens non confessionnels.

La grève des typographes amena toutefois le gouvernement à avoir plus de sympathie pour la CTCC. À partir de cette date, il plaça cette centrale sur un pied d'égalité avec les internationaux dans les commissions gouvernementales. Il se montra en outre attentif au programme législatif soumis chaque année à son attention. À la fin de 1922, le Cabinet nommait Pierre Beaulé, président de la CTCC, et Gustave Francq représentants ouvriers à une commission chargée d'enquêter sur les accidents de travail[91]. Francq se voyait contraint de s'asseoir à la même table que le délégué de la CTCC. Fait divers rapporté par *le Travailleur*, néanmoins symptomatique d'un changement d'orientation de la part du gouvernement, celui-ci votait une somme de 800 dollars au Conseil central pour l'aider à payer les dépenses de réception du prochain congrès de la CTCC[92].

L'une des résolutions adoptée à ce congrès (1923) invitait le gouvernement provincial à voter une loi des syndicats professionnels. Ce projet de loi avait précisément trait la constitution juridique des syndicats, thème qui avait fait l'objet des menaces du gouvernement lors de la grève des typographes[93]. Jusqu'alors, aucune loi provinciale spécifique n'existait pour permettre à un syndicat d'avoir une personnalité civile[94]. Le projet, qui s'inspirait de lois similaires votées en France en 1884 et 1920, faisait du syndicat qui désirait s'en prévaloir une association jouissant d'une personnalité juridique et pouvant contracter, posséder et ester en justice; ses membres n'étaient pas personnellement responsables de ses dettes et seuls des sujets

[89] *Ibidem.*
[90] *Ibidem.*
[91] CHARTIER, *loco cit.*, p. 461.
[92] *Le Travailleur*, 19 avril 1923, p. 4.
[93] CTCC. *Procès-verbal du Congrès*, 1923, p. 1.
[94] CHARTIER, *loco cit.*, p. 463.

britanniques pouvaient faire partie de l'exécutif de ces syndicats[95]. Dans l'esprit de ses promoteurs (l'abbé Fortin fut le premier à en émettre le principe), les syndicats qui acceptaient d'assumer la responsabilité civile de leurs actes étaient, pour les employeurs autant que pour la société, un gage d'ordre et de stabilité[96]. Ils prévoyaient ainsi obtenir auprès du gouvernement plus de respectabilité et recevoir des employeurs un accueil plus empressé.

Aussitôt le projet présenté au gouvernement, celui-ci fit diligence pour le soumettre à la Chambre qui l'adopta en mars 1924 presque sans modification[97]. Le recours à cette loi étant volontaire, les internationaux ne s'opposèrent pas formellement à sa passation; le CMTC cependant était bien décidé à se montrer vigilant pour éviter que le gouvernement ne rende dans l'avenir son recours obligatoire[98]. La rapidité avec laquelle le gouvernement adopta la loi indique bien le nouveau type de relation qu'il avait établi avec la CTCC au lendemain de la grève des typographes. Les paroles des ministres et les gestes posés par le gouvernement par la suite ne recèlent plus les réserves manifestées précédemment au sujet de son caractère confessionnel.

Lorsqu'en 1925 vint le temps de former la Commission du salaire minimum des femmes, le secrétaire A. Crowe fut choisi parmi les membres de la CTCC[99]. La centrale reçut le même traitement en 1928 lors de la formation d'un comité consultatif attaché à la Commission des accidents de travail : T. Poulin, secrétaire de la CTCC, devint membre de ce comité[100]. En 1930, le successeur de Poulin comme secrétaire général, Gérard Tremblay, représentait la centrale au sein de la commission Montpetit, chargée d'étudier l'établissement d'un système d'assurance sociale pour le Québec[101]. La même année, P. Beaulé faisait partie de la commission désignée pour recevoir les demandes des municipalités désireuses de participer à un programme d'aide aux chômeurs[102]. Il n'est pas une commission formée durant

[95] *Ibidem.*
[96] J.-R. Cardin, *l'Influence du syndicalisme national catholique sur le droit syndical québécois*, pp. 21 s.
[97] *Ibidem.*
[98] *Proceedings of TLC*, 1924, p. 64.
[99] R. CHARTIER, « La réparation des accidents du travail... », RI, n° 1 (janvier 1963), p. 49.
[100] *Canadian Congress Journal*, 28 juill. 1928, p. 32.
[101] CHARTIER, *loco cit.*, p. 55.
[102] *Idem*, p. 56.

cette période où les internationaux aient été les seuls à représenter le travail organisé.

À la délégation venue présenter en 1929 le programme législatif de la CTCC, le ministre Galipeault fit cette remarque : « Vos congrès deviennent de plus en plus importants. Les résolutions qui en sortent sont plus mûries, mieux ordonnées, débarrassées d'inutiles détails. Vous êtes une force avec laquelle nous voulons coopérer[103]. » C'était le même ministre qui sept ans plus tôt les avait plus ou moins accusés de sectarisme. Les meilleures relations qu'entretenait le gouvernement avec la CTCC ne signifient pas qu'il les ait encouragées au détriment des internationaux qui, à notre connaissance, n'ont jamais fait de semblable reproche au gouvernement. Ce dernier aurait préféré des syndicats nationaux non confessionnels, mais il se rendit à l'évidence qu'il valait mieux s'accommoder des forces syndicales en présence, qu'elles soient catholiques ou internationales.

* * *

Les premières années d'existence de la CTCC ne furent pas faciles. Non seulement eut-elle à subir les effets de la récession économique de 1921, mais elle se buta à l'hostilité ou à l'incompréhension du patronat, des deux niveaux de gouvernement et, selon l'abbé Fortin, de la plupart des membres du clergé[104]. Les classes dirigeantes n'ont pas de sympathie pour nous, écrivait l'abbé Fortin : « Le syndicalisme catholique a trouvé ici bien plus d'adversaires que de partisans et bien plus d'opposition que de soutien[105]. »

Le patronat applaudissait au régime de concorde et d'harmonie qu'il voulait établir, mais préférait encore davantage le contrat libre, négocié directement avec chaque employé. Son support à la cause « catholique » durait le temps nécessaire pour évincer l'internationale. Le schéma corporatiste véhiculé par les syndicats catholiques a buté sur l'opposition du patronat qui refusa de jouer le jeu. Ses préférences dans ses rapports avec la main-d'œuvre allaient à la loi de l'offre et de la demande, au « faux dogme libéral du travail-marchandise », comme l'écrivait l'abbé Fortin[106]. Dans les années 30, le clergé essaya, avec l'organisation d'associations patronales catholiques, de modifier l'esprit des employeurs, mais cet effort ne rencontra guère de succès. Dans une économie de libre concurrence, les considérations sociales ont peu de chance d'être entendues si elles se fondent uniquement sur la bonne volonté des employeurs. En 1930, les promoteurs du syndicalisme catholique n'en étaient pas encore convaincus, du moins en théorie ; leur espoir portait encore sur une transformation morale des individus pour solutionner définitivement les conflits de travail.

[103] CTCC, *Procès-verbal du Congrès*, 1929, p. 15.
[104] M. FORTIN, *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*, p. 5.
[105] *Idem*, pp. 14 s.
[106] *Idem*, p. 6.

Les hommes politiques étaient, dès la fondation de la CTCC, sceptiques au sujet de l'influence que pouvait exercer l'Église à ce niveau. La présence d'une centrale syndicale bien établie et l'hétérogénéité religieuse de la population canadienne ont conduit le gouvernement fédéral à repousser la formule. L'appartenance religieuse comme fondement du syndicalisme risquait d'être un sérieux facteur de division parmi les Canadiens. Le gouvernement provincial partageait cette opinion et y ajoutait aussi la crainte de voir l'Église étendre son influence. Pour toutes ces raisons, le syndicalisme catholique rencontra peu de sympathie dans ces milieux. N'eût été de l'appui constant de l'épiscopat catholique du Québec, on peut croire que la CTCC n'aurait pas franchi le cap difficile des années 1920.

CONCLUSION

LES IMPORTANTS conflits intersyndicaux qui ont caractérisé la période étudiée reflètent les difficultés des travailleurs à accepter certaines contraintes liées à l'industrialisation. Le passage de la production artisanale à l'industrie moderne a marqué la disparition des rapports personnels qu'entretenaient les travailleurs avec leurs patrons. Leur force de travail étant soumise aux lois d'une économie de marché, ils ont cherché dans le syndicalisme un remède à leurs maux. Même s'ils croyaient en la nécessité de s'organiser, ils n'ont pas pour autant donné la même orientation à leurs organisations syndicales, qui se sont divisées, au Québec, entre plusieurs tendances : les Chevaliers du travail, les syndicats nationaux (non confessionnels), les internationaux et les catholiques. Ces quatre groupes se rattachent à deux grandes familles idéologiques : les uns acceptant les contraintes liées à l'industrialisation et les autres se référant à des schémas d'action préindustriels, cette opposition nous servira à résumer le contenu de l'étude que nous achevons.

Malgré le nationalisme qui les animait, les nationaux (non confessionnels) ont partagé fondamentalement la même conception de l'activité syndicale que les internationaux. Les quelques différences relevées avaient trait au nationalisme économique et à un intérêt plus marqué pour l'action politique et l'intervention de l'État. Ces distinctions restent cependant mineures, car les deux mouvements possédaient une même attitude envers les employeurs et une perception identique de l'organisation sociale.

Les deux groupes ne remettent pas fondamentalement en cause ni l'industrialisation comme telle ni le système capitaliste qui l'a générée[1]. Ils connaissent bien les règles qui régissent le monde capitaliste et entendent s'en servir au profit des travailleurs. Comme l'entrepreneur cherche à vendre sa marchandise au meilleur prix possible, les travailleurs syndiqués entendent eux aussi vendre leur force collective de travail au prix le plus avantageux. Les syndicats, soutenait Gompers, sont «the business organization» des travailleurs[2]. Les

[1] Gerald Emanuel STEARN, *Gompers*, p. 3.
[2] *Idem*, p. 6.

relations du travail deviennent alors une question d'affaires soumise aux mêmes règles qui régissent les rapports entre les entreprises.

Cette assertion mérite toutefois d'être nuancée. En théorie du moins, le monde des affaires se fait l'avocat de la liberté de travail alors que le syndicalisme mise sur le monopole de la main-d'œuvre. Le bon fonctionnement d'un syndicat suppose un contrôle absolu de l'offre de travailleurs d'un même métier au sein d'une entreprise. Le patronat a d'ailleurs invoqué cette raison aux États-Unis pour poursuivre en justice certains leaders syndicaux dont Gompers lui-même, parce qu'ils violaient la loi contre les cartels. On voulait faire sentir aux syndicats qu'ils ne se feraient pas impunément vendeurs de travail sans aussi subir les lois qui régissent le monde des affaires.

Ce mode d'action syndicale a eu pour effet de centrer l'intérêt du syndicalisme sur des objectifs purement économiques. « Nous voulons obtenir plus », répétait Gompers à satiété[3]. Dans la même foulée, T. J. Griffiths, secrétaire du Congrès national, justifiait l'existence des syndicats, « pour plus d'argent, moins d'heures de travail et une plus large part de la richesse que nous contribuons à créer » *(for more money, shorter hours, a large share of the wealth we help to create*[4]). En fait, l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs est devenu l'objectif prioritaire du syndicalisme nord-américain.

La primauté accordée aux finalités d'ordre économique a conduit les syndicats à négliger l'action politique et à ignorer des valeurs comme l'appartenance nationale et l'adhésion à une confession religieuse. Ces valeurs, soutenait-on, ne devaient pas intervenir dans le cadre de l'action menée par un syndicat. L'adhésion à une religion ou à un parti politique était laissée à la liberté de chaque syndiqué. L'action économique du syndicat évoluait en parallèle avec le culturel, le politique et le religieux. C'est un aspect de la pensée libérale que de minimiser les rapports qui peuvent exister entre ces domaines. L'accent mis sur la liberté individuelle a conduit à cette espèce de fractionnement du réel et du vécu. Celui-ci est inévitable; il résulte de la diversité des options qu'engendre la liberté de choix.

Le syndicalisme international a poussé encore plus loin la finalité purement économique donnée à son action en refusant de tenir compte dans son organisation des frontières nationales. L'appartenance à une nation différente ne lui était pas apparue une raison

[3] *The American Federationist*, janv. 1903, p. 20.
[4] *The Citizen*, 28 sept. 1904, p. 3.

suffisante pour entraver son action. Les intérêts communs des travailleurs de part et d'autre de la frontière transcendaient leur allégeance nationale. En tant que syndiqués, il y avait plus de liens qui unissaient les travailleurs canadiens aux travailleurs étatsuniens que d'éléments nationaux qui les en séparaient. Ce n'est pas que le syndicalisme international ait rejeté en soi les frontières nationales, mais il refusait de leur subordonner son action. Les internationaux concevaient ces deux modes d'appartenance comme parallèles, sans interférence de l'un et de l'autre. La fonction du syndicat était strictement économique; pour lui le culturel, le politique et le religieux devaient le moins possible interférer.

Pour parvenir aux objectifs économiques qu'ils s'étaient fixés, les nationaux et les internationaux ont utilisé un moyen privilégié d'action : la négociation collective. C'est par un contrat de travail négocié librement avec chaque employeur qu'ils espéraient obtenir une plus grande part des richesses produites par l'entreprise. Les relations du travail ainsi définies reposaient sur un rapport de forces entre le syndicat et l'employeur. Ces deux groupes étaient à la fois concurrents et interdépendants. En effet, bien que le syndicat fût en perpétuel conflit avec l'employeur, il était néanmoins condamné à devoir coopérer avec lui. Ce type de syndicalisme ne remet pas en cause les fondements du libéralisme économique, tout au plus cherche-t-il à tirer profit de certains de ses mécanismes. Il va de soi que ces syndicats ne boudent ni l'industrialisation ni les voies empruntées en Amérique du Nord pour y parvenir.

Les Chevaliers du travail et les syndicats catholiques appartiennent à une tout autre famille idéologique. Leur modèle d'action syndicale se réfère à des attitudes patronales et ouvrières caractéristiques des périodes de préindustrialisation. Les Chevaliers conservaient la nostalgie des rapports qui réglaient les relations du travail dans les petites entreprises. Ils ambitionnaient également de mettre sur pied un vaste réseau de coopératives où les travailleurs participeraient à la gestion de leur entreprise, et ils croyaient pouvoir à long terme remplacer par cette formule l'appropriation privée des moyens de production. C'était donc un changement assez complet de l'organisation économique qu'ils proposaient aux travailleurs.

Les moyens employés pour y parvenir reflétaient une analyse inadéquate des forces qui s'affrontaient dans une société industrielle. Ils ne percevaient pas les intérêts des employeurs et des employés en terme d'opposition. Leur refonte de la société industrielle reposait sur l'action de tous les agents de production, qu'ils fussent manufac-

turiers, «professionnels» ou travailleurs. Ils ouvraient leurs rangs à toutes ces personnes, convaincus que par l'éducation ils pouvaient les amener à partager leurs vues.

Les structures qu'ils ont données à leur mouvement reflétaient ce dessein. L'unité de base de leur organisation, l'assemblée, n'avait pas pour objet la négociation d'un contrat collectif de travail, mais l'éducation du public. C'est pourquoi l'Ordre ne s'embarrassait pas de diviser les travailleurs par métier et préférait l'arbitrage obligatoire à la grève. Projet de réforme certes ambitieux, mais marqué au coin de l'idéalisme car il masquait les intérêts opposés du capital et du travail.

Un même désir d'harmonie entre patrons et ouvriers inspirait les syndicats catholiques. Grâce à l'instauration de la corporation et à un changement de mentalité chez les deux principaux agents de la production, on pensait mettre fin aux conflits industriels. Sa crainte de voir les masses passer au socialisme avait inspiré à l'Église d'emprunter au Moyen Âge le système corporatif des relations du travail qui, l'espérait-elle, permettrait de recréer le même esprit de collaboration et de fraternité mutuelle dans la corporation moderne.

Minimisant les divergences entre le patronat et les travailleurs, les syndicats catholiques mettaient plutôt l'accent sur la communauté des intérêts et la complémentarité des fonctions qui les unissaient. Pour avoir fait du travail un facteur soumis aux lois du marché, le libéralisme économique a abouti à transformer le capital et le travail en deux forces antagonistes. L'Église se faisait fort, par la corporation, de supprimer la grève et de ramener l'harmonie entre les deux partenaires. La formule du syndicat mixte ayant échoué, on espérait organiser les travailleurs et les employeurs dans des associations parallèles, quitte à ce que par la suite ils délèguent certains de leurs membres pour les représenter dans des comités conjoints. Bien qu'à cette époque les auteurs soient moins explicites que dans les années 30 sur le fonctionnement de la corporation, on estimait que ces comités pourraient déterminer les salaires des employés et leurs conditions de travail. Nous n'avons pas relevé d'allusion à la possibilité pour ces comités de s'intéresser à des domaines plus proches des intérêts patronaux (gestion, profit, propriété[5]). La création de ces comités conjoints, pensait-on, suffirait à réconcilier employeurs et employés.

[5] Sauf en une seule occasion dans un article de A. SAINT-PIERRE, «Le Problème social», *Semaine sociale du Canada, 1925*, Montréal, ESP, 1926, pp. 161 ss.

Il faut ajouter que l'Église attendait beaucoup aussi du changement de mentalité que son action provoquerait auprès de ces deux groupes. Ces structures nouvelles, en effet, devaient reposer sur une transformation morale des individus.

Les syndicats catholiques ont perdu, du moins dans leur pratique syndicale journalière, beaucoup de l'idéalisme qui avait présidé à leur fondation. Face à l'hostilité traditionnelle du patronat envers le syndicalisme, ils ont fait de la négociation de conventions collectives la principale de leurs préoccupations. Leur structure s'en est ressentie puisqu'ils ont abandonné l'organisation sur une base diocésaine pour celle qui reposait sur le métier des adhérents. De là, l'apparition de fédérations nationales de métiers après 1923 : la grève n'est plus pour elles aussi condamnable et l'atelier syndical fermé est devenu un de leurs objectifs. Le programme législatif de la CTCC s'est graduellement aligné sur celui des internationaux.

Malgré cette évolution, l'objectif ultime de la CTCC était, encore dans les années 1920, l'établissement de la corporation. Le modèle d'harmonie sociale qui avait été à l'origine de sa fondation demeurait, chez les leaders et les aumôniers du moins, la caractéristique principale de l'idéologie du groupe. En dépit des problèmes soulevés, il n'était pas question de remettre en cause ce qui faisait la spécificité du mouvement. Il s'établissait ainsi un désaccord entre l'action et l'idéologie de la CTCC. Cet écart ira s'accentuant dans les années 1930 et 1940 pour déboucher en 1960 sur une révision complète de la constitution et des statuts du mouvement. Même si, dans les années 1930, on note un renouveau d'intérêt chez les intellectuels pour le corporatisme, la CTCC restera méfiante à l'égard du rôle que ses théoriciens voulaient lui assigner. De toute façon, elle continua dans les faits à montrer un militantisme accru qui heurtera l'antisyndicalisme de Duplessis dès son arrivée au pouvoir.

Comme celle des Chevaliers du travail, l'idéologie de la CTCC est impossible à appliquer dans le contexte d'une société industrialisée où le travail devient un facteur soumis aux lois du marché et où la compétition règle les rapports entre les unités de production. Selon la rationalité qui sous-tend ce système, chaque entrepreneur, guidé par l'impulsion du profit et de la concurrence, cherche à minimiser chacun des coûts qui entrent dans la fabrication du produit. Il soumet ainsi le facteur travail aux mêmes règles et vise à réduire au possible les salaires versés à ses employés. Dans un généreux effort pour mettre fin aux abus engendrés par ce système, le syndicalisme catholique a conçu la formation d'organisations corporatives où patrons et ou-

vriers s'entendraient à l'amiable pour déterminer les salaires et les conditions de travail. L'esprit infusé par l'Église et la présence d'un aumônier ramèneraient l'harmonie entre ces deux groupes. La formule avait de quoi séduire des travailleurs puisqu'elle leur promettait la justice et la fin des onéreux conflits de travail. Mais ils se sont vite rendu compte de l'utopie de cette formule lorsqu'ils ont pris conscience que le patronat n'avait pas abandonné sa conception traditionnelle des relations du travail. Les sociétés industrialisées de type libéral laissent peu d'autres choix aux travailleurs que de concevoir leurs relations avec l'employeur sous le signe d'un rapport de forces. Le modèle corporatiste méconnaissait cette règle; il relevait d'une idéologie complètement en désaccord avec une société industrialisée.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

A. manuscrites

MONTRÉAL. *Archives de la Confédération des syndicats nationaux* (non classées).

Dossiers: Mineurs de Thetford, 1915; Correspondance de l'abbé Maxime Fortin, 1917-1921; Querelle Fortin-Caron, 1920; CTCC, 1921-1923; Grève de la chaussure, 1925-1926; Historique du Conseil central de Sherbrooke.

Compte rendu d'une journée sociale à la Villa Saint-Martin, 28 avril 1918.

Procès-verbaux du Syndicat national des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1919-1922.

MONTRÉAL. *Archives du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal* (non classées).

Volume I: Procès-verbaux du comité exécutif du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal (1920-1928); Procès-verbaux de l'assemblée (1922-1924); Procès-verbaux du comité exécutif (1928-1931).

Volume II: Procès-verbaux du Conseil central (1924-1927; 1928-1931).

MONTRÉAL. *Archives de l'École sociale populaire* (non classées).

Dossier syndicalisme. Correspondance.

OTTAWA *Archives publiques du Canada.*

Correspondance de Sir Wilfrid Laurier, Mg 26.

Correspondance de Robert Borden, MG 26 H.

Correspondance d'Arthur Meighen, MG 26.

Papiers W. L. Mackenzie King: MG 26 J1 (correspondance), J4, J5, J6 (brochures et coupures de journaux).

Papiers Sir Lomer Gouin, MG 27, III, b, 4.

Papiers Ernest Lapointe, MG 27, III, B, 10.

Canadian Labour Congress Papers, MG 28, I, 103, vol. 247-255.

Department of Labour: Lacelle Files, RG 27, vol. 66, 67, 115, 121, 158; Strike and Lockout Records, RG 27, vol. 294-346.

Royal Commission Respecting Industrial Disputes in the Cotton Factories of the Province of Quebec, Minutes of Evidence, 1908, 1216 p.

OTTAWA. *Archives du ministère du Travail* (bibliothèque).

Dossier chaussure, 1902-1903.

QUÉBEC. *Archives nationales du Québec.*
Ministère des Travaux publics et du Travail : Index des lettres reçues, 1900-1921 ; lettres envoyées, 1900-1915, vol. 62-78.
QUÉBEC. *Archives de l'université Laval.*
Fonds Alfred Charpentier, 212.
QUÉBEC. *Bibliothèque de l'université Laval* (microfilm).
Archives de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs de la ville de Québec. Bobine I : Rapport des séances de l'Union 1898-1905 ; Constitution de l'Union ; Constitution et règlement du Conseil central national des ouvriers du district de Québec. Bobine V : Séances, 1900-1902.
TROIS-RIVIÈRES. *Archives de l'Évêché de Trois-Rivières.*
Correspondance de Mgr Cloutier, 1899-1927.
Allocutions de circonstance, Mgr Cloutier.
Dossiers : questions ouvrières ; questions civiles et sociales.
TROIS-RIVIÈRES. *Archives du Séminaire de Trois-Rivières.*
Dossier syndicalisme.
WASHINGTON. *AFofL-CIO Archives.*
National Unions' Files : reel 2 : Boot and Shoe Workers, 1901-1937 ; Carpenters 1900-1930 ; reel 3 : Cigarmakers 1901-1906 ; Electrical Workers 1920-1923 ; reel 8 : Amalgamated Association of Street Employees 1903-1905 ; reel 9 : International Typographical Union. Samuel Gompers Files : reel 4 : Conferences, 48 à 52 ; reel 5 : Canadian Industrial Disputes ; reel 6 : Relations between AFofL and Catholic Organizations ; One Big Union, Correspondence 1921-1922 ; reel 8 : 63, copy of a letter to P. M. Draper, Aug. 31, 1915.
WASHINGTON. *The Catholic University of America's Library.* Department of Archives and Manuscripts.
John Mitchell Papers. AFofL Executive Committee's Proceedings 1901-1913.
WASHINGTON. *The Library of Congress.* Manuscript Division.
Samuel Gompers Letterbooks, 1883-1924, vol. 1-301.
William Green Letterbooks, 1924-1925, vol. 302-340.

B. imprimées

1. Documents officiels

a) CANADA, *Débats de la Chambre des Communes*, 1900-1930. *Débats du Sénat*, 1900-1930.
DEPARTMENT OF LABOUR, *Report on Labour Organization in Canada*, Ottawa, King's Printer, 1911-1930.
———, *Report on Strikes and Lockouts in Canada*, Ottawa, King's Printer, 1918, 138 p.
MINISTÈRE DU TRAVAIL, *la Gazette du travail*, 1900-1930.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Registraire des Conseils de conciliation et d'enquête*, 1908-1917.
Report of the Royal Commission on Industrial Disputes in the Province of British Columbia, Ottawa, King's Printer, 1903, 77 p.
b) QUÉBEC, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL, *Rapport général du Commissaire des Travaux publics de la Province de Québec*, 1896-1915.

2. Documents syndicaux

AMERICAN FEDERATION OF LABOR, *Report of Proceedings of the American Federation of Labor*, 1898-1930.
CANADIAN FEDERATION OF LABOR, *Proceedings of the Canadian Federation of Labor*, 1909-1917, 1921-1922, 1924.
CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, *Constitution et Règlements de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada*, Québec, Imprimerie de l'Action Sociale Ltée, 1923, 47 p.
———, *Compte rendu de la grande convention des unions catholiques de Québec*, 1918, 23 p.
———, *Texte des résolutions adoptées à la Convention des Trois-Rivières*, 1919, 4 p.
———, *Texte officiel des résolutions qui seront soumises à la troisième session de Chicoutimi*, 1920, 4 p.
———, *Compte rendu de la convention des unions nationales et catholiques de la province de Québec*, 1920, 21 p.
———, *Texte officiel des résolutions adoptées*, 1921, 1922, 1923.
———, *Résolutions présentées au gouvernement du Québec*, 1924-1925.
———, *Vœux présentés au gouvernement du Canada*, 1925.
———, *Procès-verbal du Congrès*, 1926-1930.
———, *La Question ouvrière*, Montréal, 1920 (25 brochures de quatre pages chacune).
———, *Programme souvenir. Congrès de la CTCC*, 1922, 1923, 1928, 1929, 1931.
CONGRÈS NATIONAL DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA, *Procès-verbaux du Congrès national des métiers et du travail du Canada*, 1903.
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONAUX DE MONTRÉAL, *Programme souvenir de la fête du travail*, 1921, 1923, 1925-1930.
CONSEIL CENTRAL NATIONAL DES MÉTIERS DU DISTRICT DE QUÉBEC, *Programme souvenir. Fête du travail*, 1917-1919.
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX CATHOLIQUES DE QUÉBEC, *Programme souvenir. Fête du travail*, 1922, 1924-1929.
CONSEIL FÉDÉRÉ DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DE QUÉBEC ET LÉVIS, *Programme officiel de la fête du travail*, 1925.
Constitution et Règlements du Conseil central national du travail, Québec, l'Action sociale limitée, 1915, 32 p.

Constitution et statuts de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs de la ville de Québec, Québec, P. Larose, 1902, 32 p.

Constitution et Règlements de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, Chicoutimi, Impr. du Syndicat des imprimeurs du Saguenay, 1915, 81 p.

NATIONAL TRADES AND LABOR CONGRESS OF CANADA, *Proceedings of the National Trades and Labor Congress of Canada*, 1904-1908.

TRADES AND LABOR CONGRESS OF CANADA, *Proceedings of Trades and Labor Congress of Canada*, 1897-1930.

3. Documents religieux

DIOCÈSE DE CHICOUTIMI, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Chicoutimi*, Volume III.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents*, Volumes XIII à XVIII.

DIOCÈSE D'OTTAWA, *Mandements et lettres circulaires*, 1911-1922.

DIOCÈSE DE QUÉBEC, *Mandements, lettres pastorales et circulaires*, Volumes IX à XIII.

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES, *Mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr F.-X. Cloutier*, Volumes II à IV.

4. Périodiques

a) JOURNAUX

Le Bien public, 1912-1916.
Le Bulletin, 1904-1908.
Le Canada, 1903, 1906, 1907, 1912-1914.
Les Débats, 1903.
L'Événement, 1897-1903.
The Gazette, 1903.
Le Journal, 1903.
Le Messager canadien du Sacré-Cœur, 1908-1914.
The Montreal Daily Star, 1903.
Le Nouveau Trois-Rivières, 1912-1913.
La Patrie, 1899, 1903, 1905-1912.
La Presse, 1897-1904, 1913-1920.
Le Progrès du Saguenay, 1907, 1908, 1912-1917.
La Semaine religieuse de Québec, 1900-1930.
Le Soleil, 1899, 1903, 1905-1921.

b) PUBLICATIONS SYNDICALES

The American Federationist, 1897-1930.
L'Ami de l'ouvrier, 1911.
Le Bulletin mensuel du travail, 1900.
Le Bulletin du travail, 1900-1903.

Canadian Congress Journal, 1922-1930.
The Canadian Trade Unionists, 1921, 1925-1930.
Le Charpentier-menuisier, 1925-1932.
Le Fileur, 1906-1907.
Le Monde ouvrier, 1916-1930.
L'Ouvrier, 1908.
The Toiler, 1902-1904.
Le Tramway, 1927-1930.
Le Travailleur, 1922-1923.
La Vie syndicale, 1924-1930.
Vox Populi, 1905.

c) PUBLICATIONS PATRONALES

Industrial Canada, 1900-1930.
Le Moniteur du commerce, 1900-1925.
Le Prix courant, 1900-1908, 1921.
La Semaine commerciale, 1900-1903, 1908-1921.

5. Volumes, brochures diverses

ARCHAMBAULT, Joseph-Papin, *la Charte des Travailleurs 1891-1931*, Montréal, École sociale populaire, 1931, 16 p.

———, *le Clergé et l'action sociale*, Montréal, École sociale populaire, 1918, 103 p.

———, *Une digue contre le bolchévisme : les syndicats catholiques*, Montréal, Éditions de la Vie nouvelle, 1919, 82 p.

———, *l'Église et l'Organisation ouvrière*, Montréal, L'Œuvre des tracts, 1919, 16 p.

———, *la Question sociale et nos devoirs de catholiques*, Montréal, École sociale populaire, 1917, 112 p.

———, *les Syndicats catholiques*, Montréal, La Vie nouvelle, 1919, 82 p.

BARBEZIEUX, Alexis DE, *Sermon sur le socialisme prononcé dans l'église de Saint-Sauveur de Québec*, Québec, Impr. de l'Action sociale, 1912, 7 p.

BOURASSA, Henri, *Syndicats nationaux ou internationaux*, Montréal, Le Devoir, 1919, 49 p.

CHARPENTIER, Alfred, *Ma conversion au syndicalisme catholique*, Montréal, Fides, 1946, 240 p.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, *Publications de l'École sociale populaire*. (Nous avons consulté en particulier les nos 1, 2, 15, 17, 22, 30, 32, 34, 38, 39, 41, 65, 74, 83, 86, 88-89, 90, 96, 97, 98, 104, 105, 115, 151, 161, 165, 166, 190, 199, 210-211.)

FORTIN, Maxime, *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1927, 29 p.

GEORGES, Émile, *la Question ouvrière d'après les principes catholiques*, Québec, Éd. de l'Action sociale catholique, 1922, 174 p.

GOMPERS, Samuel, *American Labor and the War*, New York, G. H. Doran Company, 1919, 377 p.

KING, W. L. Mackenzie, *la Question sociale et le Canada : Industrie et Humanité*, Paris, Félix Alcan, 1925, 252 p.

LAC, Aubert DU (Maxime Fortin), *l'Œuvre d'une élite*, Québec, L'Action sociale catholique, 1918, 36 p.

MERCIER, J. Alfred, *la Vie ouvrière d'un chef ouvrier; sa conduite dans le le mouvement ouvrier; ses explications*. Québec, Le Soleil limitée, 1916, 113 p.

SAINT-PIERRE, Arthur, *le Problème social. Quelques éléments de solution*, Montréal, Éd. Édouard Garand, 1925, 203 p.

———, *Questions et œuvres sociales de chez nous*, Montréal, École sociale populaire, 1914, 264 p.

Semaine sociale du Canada. En particulier, les années 1920, 1921 et 1922.

STANISLAS, H., *Questions ouvrières et sociales*, Lévis, Patronage de Lévis, 1918, 86 p.

ANONYME, *la Contre-Grève chez Eddy. Historique, appréciation. Documents*, Hull, 1924, 59 p.

———, *Deux grèves de l'«Internationale» aux chantiers Davie et à la Dominion Textile*, Québec, Éd. de l'Action sociale catholique, 1919, 30 p.

C. orales

Rencontre avec M. Alfred CHARPENTIER, 9 juillet 1973.

II. — OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

BEAULIEU, André, Jean-Charles BONENFANT et Jean HAMELIN, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, 1867-1964*, Québec, Imprimeur de la reine, 1968, 554 p.

BEAULIEU, André, et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*. Québec, P.U.L., 1965, 329 p.

BERNIER, Anne-Marie, «Essai de bio-bibliographie : biographie du R. P. Joseph-Papin Archambault et bibliographie de son œuvre littéraire», 1939, 40 p. (Ms., École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal).

ELLIOTT, Robbins L., «The Canadian Labour Press from 1867 : A Chronological Annotated Directory», *CJEPS*, vol. XIV, n° 2 (mai 1948), pp. 220-245.

GULICK, Charles A., *et al.*, *History and Theories of Working Class Movements. A Select Bibliography*, Berkeley, University of California, 1955, 364 p.

HANN, Russell G., *et al.*, *Primary Sources in Canadian Working Class History, 1860-1930*, Kitchener, Dumont Press, 1973, 169 p.

ISBESTER, A. F., D. COATES, et C. B. WILLIAMS, *Industrial and Labour Relations in Canada*, Kingston, Queen's University, 1965, 120 p.

LAURENT, Édouard, *Autour de «Rerum Novarum». Essai bibliographique*, Québec, Les Éditions de «Culture», 86 p.

LEBLANC, André E., et James THWAITES, *le Monde ouvrier au Québec. Bibliographie rétrospective*, Montréal, P.U.Q., 1973, 283 p. (Coll. «Histoire des travailleurs québécois», n° 1).

MASSEY, Georges, *Inventaire des Archives du Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux de Trois-Rivières*, Université du Québec à Trois-Rivières, 1973, 35 p. (ronéo).

MEIER, Deborah, *Foreign Trade Unions : a Bibliographic Review*, Chicago, Industrial Relations Center of the University of Chicago, 1955, 174 p.

NEUFELD, Maurice F., *A Representative Bibliography of American Labor History*, Ithaca, Cornell University, 1964, 146 p.

STROUD, Gene, et G. E. DONAHUE, *Labor History in the United States. A General Bibliography*, University of Illinois, Institute of Labor and Industrial Relations, 1961, 167 p.

TREMBLAY, Louis-Marie, *Bibliographie des relations de travail au Canada*, Montréal, P.U.M., 1969, 242 p.

III. — ÉTUDES

1. Livres

ABELLA, I. M., *Nationalism, Communism and Canadian Labour : the CIO, the Communist Party and the Canadian Congress of Labour, 1935-1956*, Toronto, University of Toronto Press, 1973, 256 p.

AITKEN, H. G. J., *et al.*, *The American Economic Impact on Canada*, Durham, Duke University Press, 1959, 171 p. (Coll. «Duke University Commonwealth Studies»).

ANGERS, F.-A., et Patrick ALLEN, *Évolution de la structure des emplois au Canada*, Montréal, École des H.E.C., 1954, 112 p. (Étude n° 7).

ANGERS, François-Albert, et Roland PARENTEAU, *Statistiques manufacturières du Québec : 1665-1948*, Montréal, École des H.E.C., 1966, 167 p. (Étude n° 15).

BABCOCK, Robert H., *Gompers in Canada : a Study in American Continentalism Before the First World War*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 292 p.

———, «Sam Gompers and the Berlin Decision of 1902», dans R. Preston (édit.), *The Influence of the United States on Canadian Development : Eleven Case Studies*, Durham, Duke University Press, 1972, pp. 185-204.

CARDIN, Jean-Réal, *l'Influence du syndicalisme national catholique sur le droit syndical québécois*, Montréal, Institut social populaire, 1957, 78 p.

CHARPENTIER, Alfred, *Cinquante ans d'action ouvrière; les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, P.U.L., 1971, 537 p.

CLARK, S. D., *The Canadian Manufacturers Association*, Toronto, University of Toronto Press, 1939, 107 p. (History and Economic Series, vol. 7).

CRISPO, John, *International Unionism: A Study in Canadian-American Relations*, Toronto, McGraw-Hill, 1967, 327 p.

DANIEL-ROPS, *Un combat pour Dieu (l'Église des révolutions*, vol. 2), Paris, Fayard, 1962.

DAVIS, Horace B., *Shoes: The Workers and the Industry*, New York, International Publishers, 1940, 256 p.

DAWSON, R. MacGregor, *William Lyon Mackenzie King. A political Biography 1874-1923*, Toronto, University of Toronto Press, 1958, 521 p.

DUMONT, Fernand, *et al.*, *Idéologies au Canada français 1900-1929*, Québec, P.U.L., 1974, 377 p.

DUNSMORE, Clarkson J., *Labour and Nationalism in Ireland*, New York, Columbia University, 1925, 502 p.

DUPONT, Antonin, *les Relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936*, Montréal, Guérin, 1973, 366 p.

ELBOW, Matthew H., *French Corporative Theory, 1789-1948*, New York, Octagon Books Inc., 1966, 222 p.

FERNS, H. S., et B. OSTRY, *The Age of Mackenzie King. The Rise of the Leader*, Toronto, Heinemann, 1955, 356 p.

FORSEY, Eugene, « History of Canadian Trade Unionism 1812-1902 », manuscrit.

FOX, Mary Harrita, *Peter E. Dietz, Labor Priest*, South Bend, University of Notre Dame, 1953, 285 p.

FRANCQ, Marcel, *Cinquantième anniversaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal*, Montréal, Mercantile Printing, 1947.

GALSTER, Augusta E., *The Labor Movement in the Shoe Industry*, New York, Ronald Press, 1924, 237 p.

GREENING, W. E., et M. M. MACLEAN, *It was Never Easy, 1908-1958*, Ottawa, Mutual Press Limited, 1961, 414 p.

GROB, Gerald N., *Workers and Utopia. A Study of Ideological Conflict in the Labor Movement 1865-1900*, Northwestern University Press, 1961, 220 p.

HAMELIN, Jean, et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, 436 p.

HAMELIN, Jean (édit.), *les Travailleurs québécois, 1851-1896*, Montréal, P.U.Q., 1973, 221 p. (Coll. « Histoire des travailleurs québécois », n° 2).

HAMELIN, Jean, P. LAROCQUE et J. ROUILLARD, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*, Montréal, Les Presses de l'École des hautes études commerciales, 1970, 168 p.

HARVEY, Fernand, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal express, 1973, 226 p. (Études d'histoire du Québec, n° 6).

HOOG, Georges, *Histoire du catholicisme social en France 1871-1931*, Paris, Domat, 1946, 296 p.

HULLIGER, Jean, *l'Enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, Fides, 1958, 373 p.

INNIS, H. A., *Labor in Canadian American Relations*, Toronto, Ryerson Press, 1937, 205 p.

JAMIESON, Stuart, *Industrial Relations in Canada*, Toronto, Macmillan, 1957, 144 p.

JARRY, Eugène, *l'Église en face des révolutions*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1966 (Coll. « Je sais — Je crois », Encyclopédie du catholicisme au XXe siècle, n° 78).

KARSON, Marc, *American Labor Unions and Politics 1900-1918*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1958, 358 p.

KENNEDY, Douglas R., *The Knights of Labor in Canada*, London, the University of Western Ontario, 1930, 127 p.

LARKIN, William, et Patrick ALLEN, *Tendances occupationnelles au Canada*, Montréal, Écoles des hautes études commerciales, 1951, 54 p. (Étude n° 4).

LATHAM, Allan Brockway, *The Catholic and National Labour Unions of Canada*, Toronto, Macmillan, 1930, 104 p. (McGill University Economic Studies, n° 10).

LEVITT, Joseph, *Henri Bourassa and the Golden Calf*, Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p.

LEVITT, Kari, *la Capitulation tranquille*, Montréal, Réédition Québec, 1972, 219 p.

LIPTON, Charles, *The Trade Union Movement of Canada, 1827-1959*, Montreal, Canadian Social Publication, 1966, 366 p.

LOGAN, Harold A., *Trade Unions in Canada. Their Development and Functioning*, Toronto, Macmillan, 1948, 639 p.

LORWIN, Lewis L., *The International Labor Movement*, New York, Harper and Brothers Publishers, 1953, 366 p.

LOUDON, William James, *Sir William Mulock*, Toronto, Macmillan, 1932, 384 p.

MACKINTOSH, W. A., *The Economic Background of Dominion-Provincial Relations*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, 191 p. (The Carleton Library, n° 13).

MALTAIS, Marie-Ludovic, *les Syndicats catholiques canadiens, Étude socio-économique*, Washington, Catholic University, 1925, 145 p.

MARITAIN, Jacques, *Humanisme intégral*, Paris, Fernand Aubrey, 1936, 334 p.

MARSHALL, Herbert, F. A. SOUTHARD et K. W. TAYLOR, *Canadian-American Industry : A Study in International Investment*, New Haven, Yale University Press, 1936, 360 p.

MASTERS, D. C., *The Winnipeg General Strike*, Toronto, University of Toronto Press, 1950, 159 p.

NEATBY, H. BLAIR, *William Lyon Mackenzie King. The Lonely Heights (1924-1932)*, Toronto, University of Toronto Press, 1963, 452 p.

PERLMAN, Selig, *A Theory of the Labor Movement*, New York, A. M. Kelley, 1949, 321 p.

RENAUD, Laurier, *la Fondation de l'ACJC : l'histoire d'une jeunesse nationaliste*, Jonquière, Les Presses collégiales de Jonquière, 1973, 154 p.

ROBIN, Martin, *Radical Politics and Canadian Labour : 1880-1930*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1968, 321 p.

ROBY, Yves, *les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, P.U.L., 1976, 250 p.

ROUILLARD, Jacques, *les Travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, Montréal, P.U.Q., 1974, 152 p. (Coll. « Histoire des travailleurs québécois », n° 3).

RUMILLY, Robert, *Histoire de la Province de Québec*, Vol. IX à XXX.

RYAN, William F., *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, P.U.L., 1966, 348 p.

SCHOOL, S. H., *150 ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'Ouest*, Paris, Beatric-Nauwelaerts, 1966, 512 p.

STEARN, Gerald E., *Gompers*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1971, 178 p.

TALMY, R., *Albert de Mun*, Paris, Bloud et Gay, 1964, 157 p.

TRUDEAU, Pierre Elliott (édit.), *la Grève de l'amiante*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 428 p.

VACHET, André, *l'Idéologie libérale*, Paris, Éd. Anthropos, 1970, 567 p.

WARE, Norman J., *The Labor Movement in the United States, 1860-1890*, New York, Vintage Books, 1964, 409 p.

WEBER, Eugen, *l'Action française* (traduit de l'anglais par M. CHRESTIEN), Paris, Stock, 1962, 649 p.

WELTON, M. Amadeus, *Mgr Paul-Eugène Roy, Archevêque de Québec (1859-1926)*, Québec, Les Éditions de l'Action catholique, 1941, 394 p.

2. Périodiques

BABCOCK, Robert, « Samuel Gompers and the French-Canadian Worker », *The American Review of Canadian Studies*, vol. III, n° 2 (automne 1973), pp. 47-66.

BABCOCK, Robert, « Sam Gompers and the Expansion of the AFofL into Canada, 1882-1898 », *Relations industrielles*, vol. XXVII, n° 3 (1972), pp. 403-420.

BARNES, Samuel H., « The Evolution of Christian Trade Unionism in Quebec », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. XII, n° 4 (juillet 1959), pp. 568-581.

BOURQUE, Gilles, et Nicole LAURIN-FRENETTE, « Classes sociales et idéologies nationalistes au Québec, 1760-1970 », *Socialisme québécois*, n° 20 (avril-juin 1970), pp. 13-55.

CHARTIER, Roger, « Contribution à l'histoire québécoise du travail », *Relations industrielles*, vol. XVII, n° 2 (avril 1962), pp. 159-168; vol. XVII, n° 3 (juillet 1962), pp. 287-303; vol. XVIII, n° 4 (octobre 1962), pp. 444-464; vol. XIX, n° 1 (janvier 1963), pp. 45-58.

GIRARDET, Raoul, « Autour de l'idéologie nationaliste », *Revue française de science politique*, (juin 1965), pp. 423-445.

GREENBAUM, Fred, « The Social Ideas of Samuel Gompers », *Labor History*, vol. VII, n° 1 (hiver 1966), pp. 35-61.

GROB, Gerald N., « The Knights of Labour and the Trade Unions, 1878-1886 », *The Journal of Economic History*, vol. XVIII, 2 (juin 1958), pp. 176-192.

HARRINGTON, Michel, « Catholics in the Labor Movement : A Case History », *Labor History*, vol. I, n° 3 (automne 1960), pp. 231-264.

LEVITT, Joseph, « Henri Bourassa on Catholic Unionism », *Histoire sociale*, n° 6 (nov. 1970), pp. 107-115.

LIPSET, Seymour Martin, « Le syndicalisme américain et les valeurs de la société américaine », *Sociologie du travail*, n° 2 (avril-juin 1961), pp. 161-181; n° 3 (juill.-sept. 1961), pp. 268-286.

LOGAN, Harold A., « Federation of Catholic Workers of Canada », *Journal of Political Economy*, vol. XXXV, n° 5 (oct. 1927), pp. 684-702; vol. 35, n° 6 (déc. 1927), pp. 804-835.

MAHEU, Louis, « Problème social et naissance du syndicalisme catholique », *Sociologie et sociétés*, n° 1 (mai 1969), pp. 69-88.

MARSHALL, John, « National or International Labour Organizations », *Queen's Quarterly*, vol. XVII, n° 2 (oct. 1909), pp. 172-173.

MONTAGNE, J., « International Unions and the Canadian Trade Union Movement », *CJEPS*, vol. XXIII, n° 1 (févr. 1957), pp. 69-82.

NORGREN, P. H., « The Labour Link between Canada and the United States », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. IV, n° 4 (oct. 1950), pp. 44-54.

RAMIREZ, Bruno C., « U. S. Responses to the Canadian Industrial Disputes Investigation Act », *Relations industrielles*, vol. XXIX, n° 3 (1974), pp. 541-559.

ROBIN, Martin, « Registration, Conscription and Independant Labour Politics », *Canadian Historical Review*, vol. XLVII, n° 2 (juin 1966), pp. 101-118.

ROY, Danielle, « Chronologie de la législation canadienne en matière de relations du travail (1868-1971) », *Relations industrielles*, vol. XXVI, n° 4 (1971), pp. 1013-1048.

WAKSTEIN, Allen M., « The National Association of Manufacturers and Labor Relations in the 1920's », *Labor History*, vol. X, n° 2 (printemps 1969), pp. 163-176.

WILLIAM, C. Brian, « Development of Relations between Canadian and American National Trade Union Centers 1886-1925 », *Relations industrielles*, vol. XX, n° 2 (avril 1965), pp. 340-371.

3. Thèses

ATHERTON, J. J., « The Department of Labour and Industrial Relations », M. A. Thesis, Department of History, Carleton University, 1972.

ATKINSON, W. D., « Organized Labour and the Laurier Administration : The Fortunes of a Pressure Group », M. A. Thesis, Department of History, Carleton University, 1957, 196 fol.

BABCOCK, Robert Harper, « The AFofL in Canada, 1896-1908. A Study in American Labor Imperialism », Ph. D., Duke University, 1970, 359 fol.

BARNES, Samuel Henry, « Ideologies and Policies of Canadian Labor Organizations », Ph. D., Duke University, 1957, 304 fol.

BARRETT, Francis Dermot, « An Ecological Analysis of the National and Catholic Labour Movement in Quebec », Ph. D., Massachusetts Institute of Technology, 1953, 365 fol.

BLISS, John William Michael, « A Living Profit : Studies in the Social History of Canadian Business, 1883-1911 », Ph. D., University of Toronto, 1972, 464 fol.

CONTI, Raymond, « Les relations syndicales canado-américaines », Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1959, 164 fol.

FOURNIER, Léonard, « Climat des relations de travail au début du siècle dans la province de Québec », Thèse de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1956, 216 fol.

FOY, James, « Gideon Robertson », M. A. Thesis, Department of History, University of Ottawa, 1971, 153 fol.

GUISE, Jean-Guy DE, « Monographie du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal de 1920 à 1955 », Thèse de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1962, 160 fol.

ISBESTER, A., A. FRASER, « A History of the National Catholic Unions in Canada, 1901-1965 », Ph. D. Thesis, Cornell University, 1968, 367 fol.

LABERGE, Philippe, « La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Origine–formation–évolution (1900-1932) », Thèse de doctorat en philosophie, Université pontificale grégorienne, Rome, 1954, 350 fol.

———, « Les évêques de Québec et le syndicalisme ouvrier (1850-1891) », Baccalauréat en sciences sociales, université Laval, 1947, 71 fol.

LEBLANC, André E., « Le Monde Ouvrier/The Labor World (1916-1926) : an Analysis of Thought and a Detailed Index », Thèse de D. E. S. (histoire), Université de Montréal, 1971.

MAHEU, Louis, « Développement industriel, problème social et système d'action à la naissance du syndicalisme catholique », Thèse de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1967, 385 fol.

MARTIN, Jacques, « Les Chevaliers du travail et le Syndicalisme international à Montréal », Thèse de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1965, 135 fol.

MATHIEU, Jacques, « La condition ouvrière dans l'industrie du cuir à Québec de 1900 à 1930 d'après les procès-verbaux d'un syndicat », Maîtrise en histoire, Université Laval, 1969, 120 fol.

MINDES, Evelyn, « Confederation of Catholic Workers of Canada », M. A. Thesis, McGill University, 1947.

OLIVER, Michael Kelway, « The Social and Political Ideas of French Canadian Nationalists 1920-1945 », Ph. D., McGill University, 1956, 344 fol.

PARENTEAU, René, « L'Évolution du nationalisme à la CTCC-CSN », Maîtrise en relations industrielles, université Laval, 1970, 307 fol.

SAINT-PIERRE, Céline, « Le développement de la société québécoise saisi à travers l'analyse des orientations et des pratiques du syndicalisme catholique et des unions internationales, la définition des idéologies dominantes et la mise à jour des contradictions fondamentales (1929-1940) », Thèse de doctorat en sociologie, École pratique des hautes études, 1973, 679 fol.

TÊTU, Michel, « Les premiers syndicats catholiques canadiens (1900-1921) », Doctorat ès lettres, université Laval, 1961, 562 fol.

TREMBLAY, Louis-Marie, « La théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien », Doctorat en sciences sociales, université Laval, 1964, 500 fol.

VALLÉE, Émile, « Les unions internationales et la concurrence des syndicats confessionnels au Québec », Maîtrise en relations industrielles, université Laval, 1966, 118 fol.

WILLIAMS, Charles B., « Canadian-American Trade Union Relations. A Study of the Development of Binational Unionism », Ph. D. Thesis, Cornell University, 1964, 504 fol.

INDEX

Abord-à-Plouffe, 109.
Action populaire de Reims, 193, 194.
Action sociale catholique (Québec), 185, 237, 297.
Ainey, Joseph, 34, 36, 52, 53, 91, 94, 112, 174, 179, 262.
Allen, Hugh, 141.
Alliance nationale des travailleurs du cuir du Canada, 110.
Allied Trades and Labor Association (Ottawa), 26, 28.
Amalgamated Carpenters of Canada, 104, 105.
Amalgamated Society of Engineers, 98.
American Federation of Catholic Societies, 264.
Ames, Holden and Co., 61-63, 106.
Arcand, Narcisse, 95, 157, 190, 196, 263.
Archambault, père Joseph-Papin, 157, 177, 200, 206, 209, 212, 214.
Assemblée Feuille d'érable, 89, 98.
Assemblée Papineau, 89, 102, 103.
Association amalgamée des employés de chemins de fer urbains, 142, 277.
Association catholique de la jeunesse canadienne-française, 121.
Association catholique des entrepreneurs-peintres, 285.
Association catholique des jeunesses françaises, 184.
Association des épiciers de Montréal, 141.
Association des maîtres-plombiers (Montréal), 284.
Association des manufacturiers de chaussures de Montréal, 62, 107, 109.
Association des manufacturiers de chaussures de Québec, 23, 60, 61, 108, 144, 145, 160-170, 244, 245, 284, 286.
Association des manufacturiers du Canada, 97, 108, 140, 149.
Association ouvrière de Hull, 119, 187, 198, 199, 201, 220.
Atelier fermé, 211, 212, 220, 229, 241, 242, 250.

Bagotville, 190.
Baillargeon, Mgr C.-F., 158.
Baine, C. L., 267.
Barbezieux, père Alexis de, 159, 169, 170, 177.
Barry, Edmond, 165.
Bastien, Alcée, 268.
Beauchemin (imprimerie), 238.
Beaudoin, J.-B., 220.
Beaulé, Pierre, 208, 220, 246-247, 275, 286, 287, 302, 303.
Beauport, 116.

Beaupré, Télesphore, 24, 62, 65, 74, 91, 93, 94, 106, 129.
Beauvais, Henri, 227.
Bégin, Mgr Nazaire, 23, 60, 102, 107, 144, 160-171, 185, 197, 203, 217, 220, 221, 243, 297.
Bell, J. et T. (compagnie), 109, 226.
Berlin, Kitchener (congrès de), 10, 73-83, 86, 125, 135, 136, 227.
Board of Trade (Montréal), 139.
Boileau, F.-X., 75, 77, 93.
Bois, abbé Anselme, 215.
Boot and Shoe Workers Union, 24, 25, 35, 56-65, 73, 94, 106, 107, 109, 110, 143, 190, 265, 267.
Borden, Robert L., 152, 281, 289.
Boston, 62.
Bothwell (compagnie), 276.
Bourassa, Henri, 7, 97, 121, 123, 130, 224, 226.
Bourget, Mgr Ignace, 158, 162.
Brantford, Ontario, 64, 70.
British Trade Union Congress, 32, 86.
Brotherhood of Stationary engineers, 105.
Bruchési, Mgr Paul, 107, 140, 171-174, 177, 178, 180, 186, 203, 237-241, 249, 270.
Brunet, G.-R., 263.
Brunet, J.-C., 95.
Brunet, Omer, 87, 92, 100, 103.
Builder's Exchange (Montréal), 142, 173, 211, 285.

Caisse populaire, 186, 218.
Canada (gouvernement du), 28, 29, 61, 68, 89, 90, 109, 146-156, 164, 165, 217, 225, 248, 268, 288-296.
Canadian Brotherhood of Railway Employees, 98, 105.
Canadian Electrical Trades Union, 104, 105.
Canadian Granite Cutters' Union, 93, 119.
Canadian Labor Party, 105, 128.
Carey, D. A., 69, 266.
Caron, J.-Edmond, 298, 299.
Casgrain, C.-E. (sénateur), 292.
Catholicisme social, 182-187.
Cercle d'étude des ouvriers de Québec, 207, 208, 220, 221.
Cercle Léon-XIII, 214, 218, 225, 283.
Cercle Pie-X, 215.
Chambly, 113.
Chambre de commerce (Montréal), 141.
Charpentier, Alfred, 36, 116, 130, 160, 210-212, 215, 217, 220, 224, 225, 227, 242, 249, 253.
Chevaliers de Saint-Crépin, 22, 162.
Chevaliers du travail, 9, 13-17, 21-27, 31, 42, 45-55, 66, 68-78, 87, 89, 93, 103, 111, 119, 126-129, 158, 162, 198, 259, 264, 307, 309-311.
Chicago, 42, 120.
Chicoutimi, 177, 186-190, 201, 218-221, 236, 237, 282, 290.
Cloutier, abbé Émile, 192.
Cloutier, Mgr F.-X., 174, 191, 264-266.
Coaticook, 113.

Colombie britannique, 26, 29, 30, 36, 72, 87, 148, 149.
Commercial Telegraphers' Union, 104, 105.
Commission scolaire de Montréal, 239.
Compagnie de pulpe de Chicoutimi, 282.
Compagnie des chars urbains de Montréal, 182.
Confédération des syndicats nationaux, 7.
Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), 7, 8, 9, 10, 105, 120, 135, 155, 191, 192, 198, 208, 219-222, 224, 225-227, 228-231, 232-253, 255, 256, 258, 270, 273, 275, 276, 278, 279, 281, 285-289, 293-297, 301, 302, 304, 305, 310, 311.
Confédération des travailleurs chrétiens, 184.
Confédération française des travailleurs chrétiens, 220.
Conférence internationale du travail, 248.
Congrès canadien du travail, 85.
Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), 9, 13, 14, 15, 26-43, 64, 66, 67-83, 86-89, 95, 99, 119, 124, 125, 126, 127, 136, 146-148, 151, 152, 153, 154, 155, 180, 181, 182, 217, 248, 255, 262, 263, 266, 268, 269, 274, 275, 278, 279, 281, 289, 290, 292, 293, 295, 296, 301, 303.
Congrès national des métiers et du travail du Canada (CNMTC), 7, 9, 78, 85-98, 106, 112, 114, 115, 118, 120, 121-136, 148, 149, 227, 307, 308.
Congrès pancanadien du travail, 85, 105, 118.
Conseil central de Charlottetown, 72.
Conseil central de Trois-Rivières, 236.
Conseil central des cordonniers de Montréal, 22, 34, 57, 62.
Conseil central des métiers et du travail de Montréal, 15, 46-55, 66-74, 77, 78, 87, 91, 98, 99.
Conseil central des métiers et du travail de Québec, 15, 61, 87, 92, 95, 99-103, 116, 127, 159, 164-166, 195, 208.
Conseil central national de Montréal, 87, 130.
Conseil central national du district de Québec et de Lévis, 102, 103, 195, 208, 217, 218, 223, 248, 262, 300, 302.
Conseil central national et catholique de Montréal, 215, 226, 228, 238, 247.
Conseil des métiers de la construction (Montréal), 46, 47.
Conseil des métiers et du travail de Montréal, 127, 173, 179, 254, 255, 262.
Conseil des métiers fédérés de Québec et de Lévis, 87, 99.
Conseil des métiers fédérés et du travail de Montréal, 50-55, 63, 66-73, 77, 78, 83, 91, 106.
Conseil des ouvriers de la chaussure de Montréal, 63.

Conseil supérieur des syndicats catholiques de Montréal, 231.
Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières, 187, 191-193, 196, 264, 282.
Corporatisme, 228, 229, 250, 282, 304, 310, 311.
Crothers, T. W., 151, 217, 288.
Couture, Georges, 23.
Crowe, A., 303.

Darlington, W., 68.
Davie, George, 286.
Davie Shipbuilding, 286.
Desranleau, abbé P.-S., 215.
Dietz, abbé Peter E., 264, 265, 269, 270, 271.
Dominion Textile Co., 114, 142, 143.
Dower, G. W., 28.
Draper, P. M., 37, 38, 42, 70, 72, 73, 81, 148, 262, 266, 267, 268, 270.
Dubreuil, A., 67, 68, 148.
Dubuc, Alfred, 282.
Duffy, Frank, 264-267, 277, 278.
Duplessis, Maurice, 311.
Dupuis Frères, 214.

East Angus, 276.
École ou instruction gratuite et obligatoire, 180, 181, 217.
École sociale populaire, 186, 193, 195, 209, 242, 265, 283.
Eddy (compagnie), 198, 243 286.
Émard, Mgr M., 174.
États-Unis, 8, 9, 13, 15-20, 28, 31, 36-42, 46, 49, 50, 56, 61, 71, 81, 109, 112, 113, 121-125, 133, 134, 138, 142, 153, 166, 244, 260, 264, 268, 270, 273, 300, 308.
États-Unis (gouvernement), 28-32.

Fabre, Mgr C.-E., 159.
Fédération américaine du travail (FAT), 9, 14, 25-43, 46, 51-58, 63, 64, 72, 73, 79-82, 86, 90, 110, 111, 123, 157, 172, 220, 225, 252, 259-271, 274-279, 286, 292.
Fédération canadienne des briqueteurs, 85, 105, 104, 115-118, 132, 164.
Fédération canadienne des charpentiers, 72.
Fédération canadienne des cordonniers, 65, 66, 72-80, 87, 91, 94, 96, 99, 103, 106-111, 124, 131, 134, 136, 142, 171, 223.
Fédération canadienne des employés civiques (Montréal), 119.
Fédération canadienne des travailleurs de Thetford Mines, 85, 119, 132.
Fédération canadienne du travail, 27, 29, 31, 64, 72, 85, 88, 97-106, 108, 110, 116, 117, 118, 120, 125-136, 143, 151, 153, 155, 176, 207, 215, 217, 223, 226, 227, 263, 294, 296, 307, 308.
Fédération des employés des pulperies et papeteries, 232, 237, 240, 276.
Fédération des ligues du Sacré-Cœur, 175, 176, 179, 186, 194.

Fédération des métiers de la construction, 232, 240.
Fédération des métiers de l'imprimerie, 232, 240.
Fédération des ouvriers du textile, 232, 240.
Fédération des ouvriers du textile du Canada, 9, 85, 111-115, 124, 132, 134, 136, 142, 143, 223.
Fédération des tonneliers du Canada, 136.
Fédération des travailleurs du Québec, 7.
Fédération internationale des typographes, 272.
Fédérations internationales de métiers, 3, 9, 13, 14, 18, 19, 21, 27, 30, 33, 39, 41, 56, 58, 75, 80, 82, 87, 95, 105, 120, 132, 135, 136, 153, 154, 251, 258, 269, 271, 272, 273, 279.
Fédération nationale catholique du textile, 223.
Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 193.
Fédération ouvrière catholique de Montréal, 193-195, 201.
Fédération ouvrière de Chicoutimi, 188, 189-200, 282.
Fédération ouvrière mutuelle du Nord, 187-190, 192, 197, 201.
Fête du travail, 46, 48, 54, 87, 173, 174.
Fitzpatrick, J. S., 67, 68, 69, 74, 75, 94, 148.
Flett. John, 33-38, 57, 59, 60, 61, 73, 79, 80, 81, 86, 94, 150, 262, 268.
Forget (sénateur), 95, 140.
Fortin, abbé Maxime, 186, 195, 206-208, 212-216, 221, 237, 241-242, 246, 247, 249, 270, 276, 283, 285, 287, 289-293, 295, 298, 299, 303, 304.
Franck, Gustave, 91, 93, 95, 99, 112, 179, 243, 256-259, 263, 272-278, 302.
Fraternité canadienne des employés de chemins de fer, 8, 134, 294.
Fraternité des cordonniers unis de la Puissance du Canada, 9, 23, 24, 42, 57, 60, 162, 163.
Fraternité des cordonniers unis de Montréal, 23, 57, 62.
Fraternité des cordonniers unis (Québec), 164, 169.
Fraternité des tailleurs de cuir (Québec), 164, 168, 170.
Fraternité internationale des peintres et décorateurs, 46, 47.
Fraternité nationale des journaliers, 9.
Fraternité nationale des journaliers-manœuvres, 102.
Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, 51, 52, 72, 95, 157, 174, 196, 197, 260, 263-268.
Galipeault, Antonin, 300, 301, 304.
Gareau, A., 77, 94.
Gariépy, Alfred, 68, 74.
Gauthier, Mgr Georges, 177, 289.
Gibbons, cardinal, 260, 264.
Giroux, David, 95, 110, 117, 155.
Gohiet, père, 159.

Gompers, Samuel, 14, 28-42, 51-57, 63, 64, 72, 73, 80, 110, 125, 126, 129, 150, 153, 154, 171, 172, 252, 261-263, 266-274, 307, 308.
Gosselin, abbé D., 159.
Gouin, Lomer, 91, 297.
Granby, 90.
Grande-Bretagne, 121, 133, 244.
Green, William, 268.
Grenier, A., 95.
Griffiths, T. J., 71, 74, 75, 76, 86, 94, 97, 112, 128, 148, 308.
Groulx, abbé Lionel, 226.

Hagar, J., 109.
Hallé, chanoine, 199.
Hamilton, 57, 76.
Hampton (compagnie), 284.
Hardie, Keir, 179.
Hawkesbury, 87, 90, 96.
Hay, R. G., 28.
Hébert, abbé Edmour, 214, 216, 217, 236, 254, 283, 284, 285, 289.
Hébert, Gaudiose, 217, 228, 229, 230, 290, 293.
Hochelaga, 112.
Hogue, Georges, 225, 227.
Horan, William, 75.
Hudon, père Léonidas, 194, 283.
Hull, 31, 90, 119, 152, 198, 219, 221, 236, 243, 286.

Impérialisme, 39-42, 56.
Instruction gratuite et obligatoire, 88, 130, 176.
International Spinners' Union, 112.

Jobin, P.-J., 27, 148.
Joliette, 177.
Jonquière, 190, 282.

Kayser, Julius, 215.
Kénogami, 190, 282.
Ketteler, Mgr, 184.
Kidd, Thomas, 32.
King, W. L. Mackenzie, 150, 165, 294.

Labrador, 225.
Labrecque, Mgr M.-T., 188, 189.
Lachine, 276.
Langlois, Mgr Alfred, 238, 244, 245, 246, 286.
Langlois, Godfroy, 100.
Langlois, Joseph-Alphonse, 92, 100, 101, 103, 191.
Laniel et Cie, 109.
Lapointe, Ernest, 291, 292, 294, 296.
Lapointe, Mgr Eugène, 157, 186, 188, 189, 200, 282, 287.
Latham, A. B., 278.
La Tour du Pin, René, 183.
Laurier, sir Wilfrid, 89, 146, 147, 148, 150, 165.
Lauzon, 215, 286.
Lemieux, Rodolphe, 125, 150, 218.
Léon XIII, 184, 199, 212.
Le Play, Frédéric, 188.
Lespérance, Zotique, 107.
Lévis, 215.
Libéralisme, 183, 185, 232, 235, 253, 257, 260, 261, 308, 309.
Ligue nationaliste, 121.
London (Ont.), 87, 90.
Lortie, abbé Stanilas, 160, 166.

Lougheed, James (sénateur), 149, 150.
Loughrin, P. J., 33.
Louvain, 192.
Lovely, Collis, 56, 57.

Macdonald, Ramsay, 133, 179.
McMullen (sénateur), 150.
McNeil, Mgr Neil, 271.
Magog, 113.
Maillot et Gagnon Co., 109.
Maisonneuve (circonscription), 159, 179.
Maritain, Jacques, 185.
Maritimes, 97, 111.
Marois, Arthur, 16, 79, 93, 116, 117, 130, 164.
Martel, Arthur, 196, 263, 264-267.
Martin, Médéric, 91.
Mathieu, A., 74.
Mee, John E., 91, 93, 96, 112.
Meighen, Arthur, 292.
Mercier, J.-A., 100, 101, 102.
Mercure, Georges, 95, 98, 99.
Moffatt, John, 98.
Moncton, 27.
Montmorency, 111, 113.
Montréal, 11, 15, 18, 20-26, 33, 34, 42, 46-55, 57-62, 66, 69-78, 87, 90, 91, 94, 106-112, 115, 117, 118, 127, 140-144, 149, 159, 160, 171-176, 178, 182, 193, 194, 201, 206, 209, 214, 216, 218, 220, 221, 223, 231, 235-238, 255, 262, 266, 269, 270, 271, 274, 277, 283, 285, 301.
Montreal Cotton Co., 114, 143.
Montreal Light, Heat and Power Company, 95, 140, 182.
Moore, Tom, 274, 290, 294.
Morin, Achille, 198, 220.
Morrison, Frank, 79, 81, 275.
Mosher, A. R., 98.
Mulock, William, 146, 147, 149, 165.
Mun, Albert de, 183, 188.
Murdock, James, 294, 295.

Nanaïmo (C.-B.), 151.
Nationalisme, 3, 7, 8, 26-31, 42, 43, 82, 83, 88, 97, 120-124, 132, 133, 200, 222-227.
North Bay (Ont.), 117.
Nouveau-Brunswick, 97.
Nouvelle-Angleterre, 19, 56.
Nouvelle-Écosse, 98, 142.
Nunesvais, abbé, 166.

O'Connell, cardinal, 265.
O'Donoghue, D. J., 76-77.
Œuvre des cercles catholiques, 183.
One Big Union, 154, 156, 268, 289, 294, 296.
Ontario, 13-25, 34, 36, 42, 87, 97, 98, 103, 105, 107, 108, 111, 120, 127, 128, 138, 226.
Organisation internationale du travail, 155, 293-296.
Ottawa, 26, 28, 31, 77, 87, 90, 96, 117, 123, 124, 265, 269, 273, 274, 288, 291.
Ouellette, Émile, 223.
Ouest (Canada), 62, 105, 108, 154, 268.

Pacifique canadien, 142.
Paquet, Mgr L.-A., 181, 241.
Paquette, Wilfrid, 113, 114, 115.
Parent, S.-N., 68.

Parti conservateur, 151.
Parti libéral, 91, 92, 127, 146, 147, 148.
Parti ouvrier, 67-69, 91, 127, 176, 178-180, 182, 190, 268.
Parti travailliste anglais, 182.
Paton (compagnie), 215.
Patronat, 108, 137-146, 202, 246, 282-288, 304, 305, 308.
Patterson, J. N., 98.
Peletier, Émile, 47.
Petitclerc, F., 262.
Philadelphie, 15.
Picard, Firmin, 93.
Pie X, 199, 209, 279.
Pin, J.-E.-A., 93, 95.
Pittsburg, 42.
Plantier, père, 194.
Pointe-Saint-Charles, 113.
Poirier, Alcide, 220.
Poirier, J.-H., 217.
Port-Alfred, 190.
Poulin, Thomas, 303.
Powderly, T. V., 71.
Provincial Workmen's Association (Nouvelle-Écosse), 77, 98, 104, 142.

Québec (gouvernement du), 100, 137, 218, 247, 297-305.
Québec (ville), 11, 15, 18, 21-24, 34, 35, 42, 59, 61, 74, 75, 77-79, 86-101, 107, 115, 116, 117, 127, 135, 136, 143-145, 158-170, 174, 185, 186, 191, 195, 199, 206-208, 215, 216, 220, 221, 223, 237-239, 243, 244, 270-274, 277, 283, 285-287.
Quirk, G., 290.

Rerum Novarum, 159, 161, 167, 174, 178, 184, 189, 198, 199, 259, 277, 287.
Roberge, Fridolin, 67.
Robertson, Gideon, 152, 153, 154, 281, 289-293.
Rodier, J.-A., 50, 67-70, 74, 94, 112, 148.
Rouville, 300.
Roy, Mgr Paul-Eugène, 166, 167, 185, 186, 195, 196, 270, 285.
Ryan, P. J., 34, 36, 51, 55.

Saint-Alexis, 190.
Saint-Henri, 112.
Saint-Hyacinthe, 23, 24, 34, 42, 57, 59, 60, 61, 90, 107, 112, 113, 136, 144, 163, 177, 215, 276.
Saint-Martin (villa), 206, 208-214, 216, 242, 249.
Saint-Martin, Albert, 91.
Saint-Pierre, Arthur, 175, 194, 265.
Saint-Roch (quartier), 35, 60, 162, 168.
Saint-Sauveur (circonscription), 35, 60, 92, 100, 101, 168.
Saint-Vincent-de-Paul, 186.
Sainte-Anne, 112.
Sainte-Marie (circonscription), 68, 91, 130, 179.
Sault-Sainte-Marie, 33.
Séguin et Lalime (compagnie), 61.
Semi-Ready Tailoring, 214, 284.
Sénat, 149-151.
Shawinigan, 117.
Sherbrooke, 113, 177, 215, 237.
Singulari Quadam, 209, 227, 279.

Slater (manufacture), 22, 109.
Smart, C. A., 300, 301.
Smith, Ralph, 29-30, 38, 42, 64, 69, 72, 74, 75, 88, 146, 147, 148.
Socialistes, 179, 180.
Société typographique de Québec, 18.
Sudbury, 117.
Syndicat catholique national des travailleurs de la chaussure, 223.
Syndicats nationaux (définition), 9.

Tapp. J. G., 101.
Tarte, Israël, 68.
Taschereau, Mgr E.-A., 16, 159, 162, 264.
Taschereau, Louis-Alexandre, 297, 299, 301, 302.
Tebbutt Shoe Co., 191.
Tessier, A.-M., 244.
Thetford Mines, 151, 195, 196, 199, 218, 282, 283.
Tobin, J. F., 35, 40, 43, 56-65, 72, 73, 74, 80, 265.
Toronto, 42, 57, 77, 81, 98, 172, 266, 274, 277.
Tremblay, Gérard, 110, 229, 237, 246, 276, 303.
Trois-Rivières, 24, 42, 59, 61, 117, 144, 174, 186, 191, 192, 218, 221, 230, 236, 240, 260, 264, 266, 282, 283, 288, 298.
Trudel, A., 217.

Uniformité des livres, 99-101, 103, 181.
Union canadienne des boulangers, 9.
Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford, 187, 195, 198, 199, 201, 206, 207.
Union catholique et nationale des menuisiers (Saint-Hyacinthe), 216.
Union de Fribourg, 184.
Union des barbiers (Montréal), 51.
Union des boulangers (Qué.), 98.
Union des briqueteurs (Montréal), 115, 116.
Union des cigariers (Montréal), 70.
Union des cordonniers en turns (Montréal), 22, 59, 62.
Union des cordonniers-machinistes de Québec, 23.
Union des couvreurs (Qué.), 98.
Union des monteurs (Montréal), 59, 62-65, 72, 106.
Union des plâtriers, 51.
Union des plombiers (Montréal), 25.
Union des pressiers (Montréal), 263.
Union des tailleurs de cuir (Montréal), 59, 61.
Union des tailleurs de granit (Québec), 98.
Union des tailleurs de pierre (Montréal), 46.
Union des tanneurs (Québec), 98.
Union industrielle de la chaussure (Montréal), 110.
Union internationale des briqueteurs, 53, 54, 116, 117, 118, 132, 210.
Union internationale des mouleurs (Montréal), 53.

Union nationale des ferblantiers (Québec), 9.
Union nationale des longshoremen de Québec, 102.
Uniin nationale des maçons-briqueteurs de Québec, 95 98, 115.
Union nationale des mouleurs, 18.
Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud, 85, 119, 215, 286.
Union nationale et catholique des peintres (Québec), 285.
Union nationale et catholique des policiers et pompiers de la ville de Québec, 243.
Union nationale et catholique des travailleurs en chaussure, 110, 214, 283.
Union protectrice des cordonniers-monteurs de Québec, 24, 59, 102, 164, 166, 168.
Union protectrice des cordonniers-monteurs du Canada, 24, 42, 57, 59, 61.
Union protectrice des tonneliers, 74.
Union typographique (Ottawa), 98, 123.
Union typographique internationale, 18, 54, 123.
Union typographique Jacques-Cartier (Montréal), 53, 54, 70, 162.
United Mine Workers, 98, 104, 142.
United Shoe Workers of America, 109, 110.
United Textile Workers of America, 112, 113, 115, 134, 142.

Val-Jalbert, 190.
Valleyfield, 34, 111, 113, 174, 177.
Vancouver, 87.
Vankleek Hill (Ont.), 107.
Verdon, Delphis, 74, 77, 99.
Verville, Alphonse, 91, 94, 95, 159, 178, 262.

Warren, G. G., 33-36, 57, 94, 111.
Washington, 271, 277.
Western Federation of Miners, 196, 197.
Westmount, 300.
Winnipeg, 154, 156, 271, 289.
Woll, Mathew, 272.
Workers Educational Movement of Ontario, 128.

LISTE DES TABLEAUX

I. Répartition des unités syndicales par allégeance au Québec et en Ontario, 1880-1897 15
II. Répartition des syndicats internationaux au Québec, en Ontario et au Canada, 1880-1897 18
III. Répartition des syndicats nationaux au Québec et en Ontario, 1880-1897 21
IV. Répartition par affiliation des syndicats de la ville de Québec, 1885-1902 21
V. Répartition des syndicats internationaux par province, 1890-1902 36
VI. Répartition par ville et par province des syndicats affiliés au CNMTC, 1904 90
VII. Effectifs et nombre de syndicats affiliés à la Fédération canadienne du travail, 1912-1926 104
VIII. Répartition des unités syndicales par allégeance au Québec, 1901-1931 119
IX. Pourcentage de syndicats non internationaux au Québec et en Ontario, 1906-1931 120
X. Effectifs syndicaux et unités syndicales affiliées à la CTCC, 1921-1931 233
XI. Unités syndicales et effectifs syndicaux au Québec, 1921-1931 234
XII. Répartition des unités syndicales de la CTCC selon l'industrie, 1921-1931 235
XIII. Répartition des unités syndicales internationales et catholiques selon l'industrie au Québec, 1921-1931 236